TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA 51e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil du 21 janvier 2025

Séance du mardi 21 janvier 2025, à 8h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de Mme Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) 1)
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) 2)

PRÉSENCE

Présents : 86 députées et députés, 13 députées suppléantes et députés suppléants

Députées et députés excusés	*Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement*
Mme Christiane Barbey	M. Frédéric Schlosser
M. Alexandre Brodard	M. Olivier Favre-Bulle
Mme Martine Donzé	M. Pierre-Yves Jeannin
Mme Cloé Dutoit	M. Daniel Sigg
M. Evan Finger	M. Yann Mesot
Mme Célia Jeanneret	Mme Edith Magali Barblan
M. Armin Kapetanovic	M. Jean-Marie Rotzer
Mme Océane Musitelli-Taillard	M. Bernard Schumacher
Mme Sarah Pearson Perret	–

1) *Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = Vert*POP*, membre du POP = Vert*POP*.*

2) *Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.*

M. François Perret	M. Yves Pessina
Mme Caroline Plachta	M. Maxime Auchlin
M. Alain Rapin	Mme Edith Aubron-Marullaz
Mme Manon Roux	Mme Catherine Loetscher
Mme Patricia Sorensen	Mme Elisabeth Moser

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

Interpellations

25.101
DFFD
7 janvier 2025, 22h50
Interpellation de député-e-s Vert'Libéraux
Recrutement pour le rectorat et gouvernance de l'UniNE : attention au copinage et au dégât d'image !

Dans la perspective de la nomination au rectorat de l'Université de Neuchâtel, l'interpellation demande au Conseil d'État de développer les points suivants :

- Quelles bases factuelles sont utilisées par le Conseil d'État lors de la validation d'une candidature au poste de recteur-trice de l'UniNE ?
- Dans le cas où un-e postulant-e a eu un rapport de travail direct et récent avec les membres du Conseil d'État, où se situe le curseur de la nécessité d'une récusation ? Quels en sont les critères ?
- Quel est l'état d'avancement du traitement du postulat 23.222, traitant notamment de la question de la gouvernance de l'UniNE et sa relation à l'État ?
- Quid de l'autonomie politique du Conseil de l'Université, alors que plusieurs de ses membres sont affiliés à des partis ?

Développement

À la suite du feuilleton de la candidature de M. Laurent Kurth, ancien conseiller d'État, au rectorat de l'UniNE et à l'annonce de son retrait, les auteurs de cette interpellation s'inquiètent des conséquences d'un processus de sélection qui fuite dans la presse et dont le déroulement est entaché de soupçons de copinage. De tels dysfonctionnements risquent de nuire à nos institutions, à leur gouvernance, et de fragiliser la confiance de la population.

Si l'exécutif cantonal ne s'immisce en principe pas dans les prérogatives du Conseil de l'Université, le lien de travail très récent entre le postulant et quatre des cinq membres du Conseil d'État ainsi que le lien personnel entre la conseillère d'État de tutelle de l'UniNE et l'un des membres du Conseil de l'Université constituaient une situation inconcevable du point de vue institutionnel, même en présumant de la bonne foi des intéressés. Cela sans compter que, selon plusieurs sources concordantes, et nonobstant sa récusation déclarée, le président du Conseil de l'Université aurait directement approché le Conseil d'État pour le préconsulter spécifiquement sur la candidature de M. Laurent Kurth. Un Conseil d'État qui n'y aurait apparemment vu aucun problème, ce qui – si les faits sont avérés – interroge sur les bases factuelles utilisées par le Conseil d'État et les éventuelles nécessités de récusation.

De l'avis des signataires, cette candidature et le processus qui l'a accompagnée sont préoccupants et fragilisent la confiance de la population, la crédibilité de l'Université et son autonomie. La commission en charge du traitement de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) avait justement relevé des questionnements quant à la gouvernance de l'institution académique (notamment en lien

avec sa relative stagnation dans son développement en comparaison intercantonale) et à sa relation à l'État. La qualité, la compétitivité et la crédibilité de notre université, joyau du canton de Neuchâtel, le valent bien.

Premier signataire : Maxime Auchlin.
Autres signataires : Mireille Tissot-Daguette, Martine Donzé, Magali Brêchet.

25.102
DFFD
10 janvier 2025, 10h17
Interpellation Céline Barrelet
L'eau, cet or bleu qui peut manquer et qu'on gaspille quand même !

Dans notre région marquée par l'habitat dispersé, il n'est pas rare que des habitations isolées ou non, à l'instar de fermes, voire de villages comme Le Pâquier, exploitent une ou plusieurs petites sources. Ce type d'alimentation en eau est problématique lors de sécheresses marquées et prolongées. Ainsi, le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- Combien de bâtiments habités à l'année sont dans une situation précaire d'alimentation en eau lors de sécheresses conséquentes ? Pour combien d'habitants ?
- Quelle est la politique cantonale pour assurer un approvisionnement en eau sûr et pérenne à ces habitations, tout en préservant l'ensemble du système hydrologique local ?

Les fuites d'eau dans le réseau sont un défi pour les communes. Le renouvellement des conduites demande des investissements conséquents et nécessite du temps, alors même que cette eau nous serait particulièrement précieuse et utile en période de sécheresse. De plus, avec le dérèglement climatique, le risque d'incendie de forêt s'accroît encore. Les lisières forestières, exposées au sud et situées à proximité d'agglomérations, sont les plus susceptibles de voir se déclarer un incendie provoqué par un mégot mal éteint. Ainsi, le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- Quel est le pourcentage de « pertes réseau » de chaque commune ?
- Quels soutiens apporte le canton pour l'entretien et le remplacement des réseaux de distribution d'eau ?
- Quelle approche a-t-il développée pour la lutte active contre les incendies de forêt à proximité des villes et villages, particulièrement du point de vue de la capacité du réseau d'eau à répondre aux besoins en eau ?

Une réponse écrite est demandée.

Première signataire : Céline Barrelet.
Autres signataires : Niel Smith, Jean-Marie Rotzer, Diane Skartsounis, Barbara Blanc, Christine Ammann Tschopp, Jasmine Herrera, Yves Pessina, Nicolas de Pury, Daniel Sigg, Armin Kapetanovic, Monique Erard, Richard Gigon, Stéphanie Skartsounis, Catherine Loetscher, Patrick Erard, Emile Blant, Marc Fatton, François Perret, Aurélie Gressot, Cloé Dutoit.

25.105
DESC
17 janvier 2025, 7h17
Interpellation du groupe socialiste
Quand l'industrie et l'horlogerie éternuent…

Plusieurs indicateurs laissent présager une détérioration de la situation économique de l'industrie et de l'horlogerie en 2025. Ces tendances s'observent sur l'ensemble du territoire national, mais avec son taux de 50% du produit intérieur brut (PIB) issu du secteur industriel, le canton de Neuchâtel est particulièrement exposé. On le sait, l'économie neuchâteloise est très sensible aux cycles conjoncturels. Plusieurs épisodes de notre histoire récente nous montrent d'ailleurs à quel point ces ralentissements peuvent être dommageables à la population neuchâteloise, avec une hausse marquée du taux de chômage et de la précarité.

L'annonce juste avant les fêtes de fin d'année de la fermeture du site de La Chaux-de-Fonds de l'entreprise Faulhaber renforce encore les inquiétudes du groupe socialiste, et nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'État :

- Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur son positionnement dans le cadre des négociations en lien avec la fermeture du site de l'entreprise Faulhaber et nous fournir plus de détails quant à sa stratégie sur le dossier, en particulier concernant les aides proposées à l'entreprise ? (selon l'article *ArcInfo* du 17 décembre 2024)
- L'entreprise Faulhaber a-t-elle par le passé bénéficié d'avantages pouvant donner lieu aujourd'hui à des réclamations de l'État au vu de la décision unilatérale prise malgré les propositions effectuées par les salarié-e-s ? (*clawback* sur l'aspect fiscal, par exemple)
- Selon le Conseil d'État, ce cas ne met-il pas en lumière le manque d'outils à sa disposition pour faire face à ce type de situation ? D'autres outils sont-ils à l'étude, à l'image du fonds de soutien à l'industrie dans le canton de Vaud ?
- De manière plus générale, le Conseil d'État partage-t-il les inquiétudes du groupe socialiste au sujet des perspectives économiques, en particulier dans le secteur secondaire et l'horlogerie ? Peut-il nous livrer son appréciation basée sur la veille économique réalisée par les services et sur ses contacts avec les entreprises neuchâteloises ?
- Quelles mesures sont prises ou envisagées pour préparer et anticiper une récession à venir ? Selon quelle stratégie ? Comment les services et l'administration se préparent-ils sur le plan organisationnel, notamment en matière de soutien économique et d'emploi ? Des coordinations sont-elles mises en place afin d'établir un plan d'action ?
- Le Conseil d'État craint-il une tendance globale à la désindustrialisation ? Des actions pour lutter contre ce phénomène sont-elles envisagées, tant à court terme qu'à moyen terme ?
- Enfin, ces inquiétudes nous rappellent la dépendance de l'économie neuchâteloise (et par ailleurs des finances des collectivités publiques neuchâteloises) à certains secteurs, voire à certains acteurs. Une diversification économique basée sur les compétences existantes dans notre région est-elle toujours d'actualité ? Quels sont les résultats de cette politique ?

L'urgence est demandée.

Premier signataire : Antoine de Montmollin.
Autres signataires : Magali Edith Barblan, Katia Della Pietra, Romain Dubois.

25.106
DDTE
17 janvier 2025, 11h47
Interpellation du groupe socialiste
TransN se sépare de son directeur général et se réorganise : faut-il continuer de traiter les symptômes ou s'adresser à la cause ?

Perspectives globales :

- Le Conseil d'État partage-t-il l'analyse selon laquelle une simple réduction des coûts sans vision stratégique risque de fragiliser durablement l'entreprise ?
- Le fait de confier la direction *ad interim* au directeur financier signale-t-il une priorité donnée à l'assainissement des finances, potentiellement au détriment des prestations et du personnel ?
- La fusion éventuelle avec d'autres entreprises, comme les Chemins de fer du Jura (CJ), est-elle envisagée comme une solution pour assurer la survie de transN ?
- Comment le Conseil d'État répond-il à l'inquiétude selon laquelle « grossir » ne garantit pas nécessairement une meilleure stabilité ?
- TransN est-elle en danger financier ? Quelles sont les données actuelles sur sa santé financière ?
- Quelles mesures stratégiques seront prises pour dépasser la simple réaction aux symptômes (réduction des coûts) et traiter les causes profondes (manque de vision et d'anticipation) ?

Lien entre vision et territoire :

– Comment le Conseil d'État prévoit-il de concilier la réorganisation de transN avec les besoins de la vision « Un canton, un espace » ?

– Au-delà de la ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds, les projets structurants attendus par le monde politique pour renforcer les lignes secondaires, les correspondances et les points d'échanges modaux pourront-ils être déployés ?

– Quelles sont les intentions du Conseil d'État pour soutenir et repositionner transN comme un outil clé de la cohésion et du dynamisme cantonal ?

Développement durable des transports publics :

– Quelle est la stratégie du Conseil d'État pour permettre à transN d'intégrer les objectifs du Plan climat et de Mobilité 2030, en particulier la décarbonation des véhicules de transport public (projet de loi 19.202) ?

– Quelles initiatives concrètes sont prévues pour améliorer le transfert modal dans les Montagnes neuchâteloises et répondre au développement des communes sans les délaisser en matière de desserte ?

Développement

Alors que le canton a besoin d'un réseau de transport dynamique, transN, l'entreprise principale de transport public du canton, a des problèmes récurrents de coûts, de ressources humaines, de gouvernance, en fonction d'une structure qui n'était peut-être pas adaptée et qui a souffert du Covid-19.

Constats :
- Le Val-de-Ruz reste mal desservi, comme le haut du Val-de-Travers (Les Verrières–La Côte-aux-Fées) ;
- Le billet 1 zone a tardé à être mis en œuvre ;
- Les nouveaux trolleybus ont des problèmes techniques à répétition ;
- La Confédération réduit ses prestations.

Et, surtout, il semble que les acteurs principaux des transports publics restent réactifs et peinent à proposer des solutions nouvelles pour concrétiser les projets politiques.

En septembre 2024, le Conseil d'État a répondu à l'interpellation 23.260 en annonçant qu'un audit était « en voie de finalisation ». Celui-ci devait notamment établir de manière plus fine d'où venaient les surcoûts constatés. Où en sommes-nous ?

Nous apprenons maintenant par voie de presse que le directeur, M. Pascal Vuilleumier, quitte l'entreprise pour laisser la place à des réformes. Est-ce là la réponse aux conclusions de l'audit ?

Où est la logique ?

Le slogan de législature « Un canton, un espace » appelle à une vision cohérente et intégrée du territoire, notamment en matière de mobilité. Pourtant, la situation actuelle de transN révèle un manque de perspective stratégique. Les problèmes de coûts, bien que préoccupants, ne sont qu'un symptôme. Réagir à court terme en se séparant du directeur général et en confiant la direction intérimaire au directeur financier, avec pour mandat apparent d'assainir les finances, ne s'attaque pas aux causes profondes de ces difficultés.

Sans une véritable vision, les prestations que doit fournir transN risquent de ne pas répondre à nos attentes, tandis que leurs coûts augmenteront inexorablement, alimentant le mécontentement des communes et de l'État, actionnaires principaux de l'entreprise. Si transN ne parvient pas à évoluer, elle risque de rester « comme un hérisson pris dans le faisceau des phares », incapable de répondre aux attentes en termes de qualité et d'accessibilité des transports publics.

L'urgence est demandée.

Premier signataire : Mathias Gautschi.
Autres signataires : Christian Mermet, Antoine de Montmollin, Fabienne Robert-Nicoud, Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Romain Dubois, Jacqueline Zosso, Laurent Duding, David Moratel, Patricia Sörensen, Anne Bramaud du Boucheron, Katia Della Pietra, Amina Chouiter Djebaili, Karim

Djebaili, Marianne Gay, Françoise Jeanneret, Yasmina Produit, Marinette Matthey, Edith Magali Barblan, Elisabeth Moser, Josiane Jemmely.

Projet de loi

25.103
DFFD
12 janvier 2025, 17h35
Projet de loi du groupe VertPOP
Projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) (Règles de politique financière)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission…

décrète :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Article 30, alinéa 4, lettre c (nouvelle)

c) la part des investissements qui correspond aux coûts de l'énergie économisée ou produite sur dix ans, selon les prix moyens estimés au moment de la demande de crédit.

Art. 2. La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3. Le Conseil d'État pourvoit à la promulgation de la présente loi et fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente, *Le secrétaire général,*

Motivation

Lorsqu'un crédit d'engagement est demandé et que celui-ci permet d'économiser de l'énergie, par exemple en assainissant un bâtiment, en produisant de l'énergie ou dans le cas d'une installation de panneaux photovoltaïques, les économies financières générées doivent échapper au frein à l'endettement. La période de dix ans prise en compte est choisie par analogie à la lettre *a* du même alinéa 4 de l'article 30 LFinEC, qui se rapporte à l'exclusion du frein à l'endettement :

[4]Ne sont pas pris en considération dans le volume défini selon les alinéas 1 et 2 :

a) les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans ;

[…]

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.
Autres signataires : Niel Smith, Patrick Erard, Armin Kapetanovic.

Postulats

DFFD
24.216
4 décembre 2024, 16h56
Postulat du groupe socialiste
Rendre la formation de conducteur-trice de camions plus accessible

Nous demandons au Conseil d'État d'analyser la situation sur le marché du travail pour le métier de conducteur-trice de véhicules lourds/camions et d'étudier les mesures à prendre pour faire face à une éventuelle pénurie.

Il s'agira en particulier de :

– Étudier le taux de formation à l'intérieur du canton ;
– Étudier les besoins de l'économie neuchâteloises à moyen terme, notamment en lien avec le développement des transports publics ;
– Étudier les moyens pour améliorer l'accessibilité financière de la profession, concernant tant la formation initiale que la formation continue ;
– Renforcer la qualité et l'attractivité des formations proposées.

Développement

Les conducteur-trice-s de camions jouent un rôle crucial pour l'ensemble de notre économie, notamment en matière de transport de marchandises et de mobilité des habitant-e-s.

Pourtant, une pénurie semble se dessiner dans ce secteur. Les entreprises de transport public peinent à recruter, ce qui pose des problèmes pratiques importants pour aller dans le sens du report modal souhaité du point de vue politique. Selon les statistiques de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), la Suisse a besoin de 5'000 chauffeurs, mais, actuellement, seulement 2'000 postes sont pourvus.

Une formation adéquate est nécessaire pour garantir la sécurité routière, l'efficacité du transport et la satisfaction des usager-ère-s. Nos jeunes sont très intéressé-e-s par cette formation, mais son coût en décourage plus d'un.

Le centre de formation transN à Cernier offre des formations initiales et continues pour les permis D et C, avec des infrastructures modernes et des formateur-trice-s agréé-e-s. Pour obtenir la formation OACP (Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels), une personne doit débourser environ 1'000 francs pour le premier examen, plus environ 3'000 francs pour les heures de conduite nécessaires pour obtenir le permis de camion. La facture est lourde ! En moyenne, un permis camion coûte 10'000 francs.

De son côté, la formation de conducteur-trice de véhicules lourds CFC comprend une formation pratique en entreprise, une formation théorique à l'école professionnelle et des cours interentreprises.

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les solutions pour permettre l'accessibilité financière de cette formation, notamment pour les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle.

Les pistes suivantes pourraient notamment être étudiées :

– Subventions et aides financières : proposer la création de subventions spécifiques pour les jeunes, afin de couvrir une partie des frais de formation et d'obtention du permis de conduire. De manière générale, étudier la possibilité d'un subventionnement cantonal pour cette formation ;
– Prêts à taux réduit : mettre en place des prêts à taux réduit ou sans intérêt pour les jeunes souhaitant obtenir un permis de camion, remboursables une fois qu'ils commencent à travailler ;
– Partenariats avec les entreprises : encourager les entreprises de transport à sponsoriser des jeunes ou toute personne en reconversion professionnelle moyennant l'assurance d'un engagement au sein de l'entreprise une fois la formation terminée ;
– Programmes de formation en alternance : développer des programmes de formation en alternance où les jeunes peuvent travailler et se former en même temps, afin de réduire les coûts directs pour les étudiant-e-s ;
– Utilisation de simulateurs : investir dans des simulateurs de conduite pour réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules réels pendant la formation.

Le canton pourrait également suggérer à transN de s'inspirer de la campagne de recrutement intensive lancée par les transports publics genevois, qui a rencontré un véritable succès.

Première signataire : Joëlle Eymann.
Autres signataires : Romain Dubois, Assamoi Rose Lièvre, Yasmina Produit, Marinette Matthey, Matthias Gautschi, Hugo Clémence, David Moratel, Corine Bolay Mercier, Amina Chouiter Djebaili, Josiane Jemmely.

DSRS
24.217, ad 23.248
13 décembre 2024
Postulat de la commission Santé
Pour un accès aux soins de premier recours adapté aux besoins de la population

Le Conseil d'État est prié :

1. d'évaluer les possibilités d'accès aux soins de premier recours et aux soins d'urgence des habitant-e-s du canton ;
2. d'évaluer les synergies actuelles (public-privé) et à développer, dans un objectif d'efficience et d'extension de l'accès aux soins ;
3. d'établir un projet de développement collaboratif entre les différentes entités présentes, en gardant comme objectif le développement d'un réseau de soins efficace, sûr et pérenne, et en analysant des alternatives.

On entend par « soins » les soins de premier recours et les soins d'urgence (diurnes et nocturnes).

Développement

Le manque de médecins de famille dans notre canton amène beaucoup de personnes à s'adresser aux urgences pour soigner des problèmes de santé qui ne nécessitent pas des soins d'urgence, mais des soins de premier recours. *De facto,* les services d'urgence de notre canton sont surchargés et régulièrement engorgés.

Par ailleurs, la policlinique du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), sise sur le site de Couvet, est ouverte en journée sept jours sur sept. La nuit, les urgences sont assurées par l'infirmier-ère et le ou la médecin du Service mobile urgences réanimation (SMUR) stationné-e-s sur le site de Couvet. Lorsque l'équipage du SMUR sort en mission, les urgences ne sont plus accessibles durant le temps de la mission : la population entre en communication, via un interphone, avec le ou la médecin chef-fe des urgences de Pourtalès, qui va la conseiller sur un besoin de consultation de nuit à Pourtalès ou le lendemain à la policlinique (ou chez le ou la médecin traitant-e, par exemple). Lorsqu'un-e patient-e est présent-e dans les locaux des urgences et que l'équipage du SMUR doit sortir, se pose la question de la priorisation : rester pour prendre en charge le ou la patient-e déjà installé-e ou sortir pour prendre en charge un-e autre patient-e. Au-delà du risque pris pour le ou la patient-e, il est primordial de questionner la vision de la prise en charge de premier recours dans notre canton.

Nous demandons au Conseil d'État d'évaluer cette situation et de se pencher sur toutes les pistes possibles pour donner à chaque Neuchâteloise et à chaque Neuchâtelois la certitude de pouvoir recevoir des soins de qualité.

Premier signataire : Blaise Courvoisier, président de la commission.

Questions

25.301
DFFD
12 janvier 2025, 16h40
Question Sarah Blum
Élèves déscolarisés et instruction obligatoire

Les classes de formation spécialisée (FS) – et de formation régulière (FR) dans une moindre mesure – posent des problèmes croissants, rendant les mises à pied parfois inévitables. Pourtant, le nombre de périodes dédiées à l'enseignement des élèves déscolarisé-e-s (pour des raisons de santé, de phobie scolaire, de mise à pied, etc.) semble très insuffisant.

Étant donné que ces mises à pied durent souvent trois mois et qu'elles peuvent être reconduites, comment garantir dès lors que chaque élève reçoive l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans ?

Première signataire : Sarah Blum.
Autres signataires : Olivier Beroud, Adriana Ioset, Jean-Marie Rotzer, Marina Schneeberger.

25.302
DSRS
16 janvier 2025, 19h57
Question Blaise Courvoisier
Responsabilisation des cabinets médicaux

Les urgences hospitalières sont particulièrement débordées durant les périodes de fêtes et de vacances scolaires, en raison essentiellement de la fermeture prolongée des cabinets médicaux qui ne proposent pas de remplaçants.

N'est-il pas temps d'assortir le droit de pratique d'une obligation de garantir l'ouverture d'un nombre minimal de cabinets, déterminé par le service cantonal de la santé publique (SCSP), durant ces périodes, comme c'était l'usage précédemment, et de façon volontaire, chez les médecins « baby-boomers » ?

Auteur : Blaise Courvoisier.

25.303
DESC
16 janvier 2025, 20h23
Question du groupe UDC
La fin du séjour au pays des cocotiers, quel coût final ?

Par communiqué de presse du 19 novembre 2024, le Conseil d'État nous informait, pour de bon, de la fin de la saga du palmier de Gorgier. Nous apprenons, suite à cette non-réalisation qui a tout de même coûté des dizaines de milliers de francs aux contribuables, qu'un documentaire a été réalisé et que 1'500 porte-clés ont été fabriqués.

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer quel est le montant qui a été consacré à ces réalisations ?

Premier signataire : Damien Schär.
Autres signataires : Roxann Durini, Evan Finger, Quentin Geiser, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Yann Mesot.

25.304
DFFD
16 janvier 2025, 20h23
Question du groupe UDC
Obsolescence des logiciels informatiques ?

Depuis le début de l'année, le service financier semble rencontrer des problèmes au niveau de la répartition et du versement des encaissements de la part des impôts dévolue aux communes.

Le Conseil d'État peut-il nous faire un point de situation ? La problématique rencontrée est-elle due au vieillissement des logiciels informatiques ? Quelles mesures seront prises à futur pour éviter ce genre de désagréments ?

Premier signataire : Damien Schär.
Autres signataires : Roxann Durini, Evan Finger, Quentin Geiser, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Yann Mesot.

25.305
DDTE
17 janvier 2025, 6h34
Question Patrick Erard
Pas de Guichet unique, pas de rabais climatique ?

Dans le cadre du Plan climat, les Autorités cantonales annonçaient, le 11 décembre dernier, l'introduction de rabais tarifaires Onde Verte, par exemple de 5% pour les abonnements Enfants/Jeunes via le Guichet unique. Alors que la population a récemment accepté l'introduction de l'intégrité numérique (article 10a) dans la Constitution, comprenant le droit à une vie hors ligne, le Conseil d'État entend-il permettre de ne pas recourir au Guichet unique pour bénéficier de ces nouvelles réductions ?

Lien : https://www.ne.ch/medias/Pages/241211-nouvelles-mesures-transports-publics-onde-verte.aspx

Premier signataire : Patrick Erard.
Autres signataires : Marina Schneeberger, Diane Skartsounis, Jean-Marie Rotzer, Daniel Sigg, Monique Erard, Adriana Ioset, Nicolas de Pury, Marc Fatton, Catherine Loetscher.

25.306
DDTE
17 janvier 2025, 11h30
Question Olivier Beroud
Réorganisation de transN et conditions de travail

Le Conseil d'État va-t-il profiter de la future réorganisation annoncée de transN pour exercer une pression visant à améliorer les conditions de travail de ses salarié-e-s, en particulier celles de ses conducteur-trice-s, qui, selon les témoignages parus dans la presse, apparaissent comme préoccupantes ?

Auteur : Olivier Beroud.

25.307
DSRS
17 janvier 2025, 11h30
Question Mathias Gautschi
Données de contact des député-e-s : que reste-t-il en ligne à disposition du public ?

Un jugement a été rendu le 14 janvier dernier par le Tribunal criminel des Montagnes à l'encontre d'un faussaire qui s'est notamment servi d'adresses postales de député-e-s du Grand Conseil à disposition sur le site ne.ch. Depuis, le secrétariat général du Grand Conseil a pris des mesures.

Qu'en est-il au niveau des communes, qui pourraient potentiellement être concernées aussi ? Le Conseil d'État envisage-t-il de prendre des mesures ou de sensibiliser sur ces enjeux de divulgation des données de contact des élu-e-s ?

Auteur : Mathias Gautschi.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Assermentation de député-e-s suppléant-e-s	1 assermentation
PRÉSIDENCE **24.052ce** 11 décembre 2024 **Votation cantonale** Rapport d'information du Conseil d'État concernant la validation de la votation cantonale du 24 novembre 2024 sur le décret du 28 mai 2024 modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne)	Sans débat Pas de vote

DFFD **24.612com** 5 décembre 2024 **Contrôle parlementaire As-So** Rapport de la commission des affaires extérieures relatif au rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP As-So	Sans débat Pas de vote
DDTE **19.202com** 4 décembre 2024 **Transports publics – Motorisation non fossile** Rapport de la commission Mobilité à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur les transports publics (LTP) (Motorisation non fossile)	Débat libre Projet de loi : vote à la majorité qualifiée de 3/5
DSRS **23.248com** 13 décembre 2024 **LRHNe – Nature des activités** Rapport de la commission Santé concernant le projet de loi du groupe VertPOP 23.248, modifiant la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) (Nature des activités)	Débat libre Vote sur l'acceptation du rapport Postulat **24.217** : Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple
DDTE **24.611com** 4 décembre 2024 **Pétition – Jardin du souvenir en faveur de nos animaux de compagnie** Rapport de la commission des pétitions et des grâces en réponse à la pétition « Pour un jardin du souvenir en faveur de nos animaux de compagnie »	Débat restreint Vote sur l'acceptation du rapport

Réponses du Conseil d'État aux questions

Réponses écrites transmises depuis la dernière session

DFFD	DESC	DDTE	DSRS	DECS / Présidence

Questions auxquelles il n'a pas encore été répondu (* : demande de réponse écrite)

DFFD	DESC	DDTE	DSRS	DECS / Présidence
25.301 DFFD **25.304 DFFD**	**25.303 DESC**	**24.422 DDTE *** **25.305 DDTE** **25.306 DDTE**	**25.302 DSRS** **25.307 DSRS**	

Propositions déposées avec demande d'urgence	Commentaires
DFFD **25.104** 15 janvier 2025 **Recommandation Andreas Jurt** « Financial literacy » : non à l'illettrisme financier	Vote sur l'urgence Si l'urgence est acceptée, vote à la majorité simple

DESC **25.105** 17 janvier 2025 **Interpellation du groupe socialiste** Quand l'industrie et l'horlogerie éternuent…	Vote sur l'urgence Demande de développement Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée, puis indice de satisfaction
DDTE **25.106** 17 janvier 2025 **Interpellation du groupe socialiste** TransN se sépare de son directeur général et se réorganise : faut-il continuer de traiter les symptômes ou s'adresser à la cause ?	Vote sur l'urgence Demande de développement Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée, puis indice de satisfaction

Indice de satisfaction sur les réponses écrites aux interpellations	**Commentaires**
DESC **24.154** 15 mai 2024 **Interpellation Barbara Blanc** Comment le canton promeut-il le report modal chez ses collaborateur-trice-s ?	*(développement de Mme Barbara Blanc le 5 novembre 2024)* *(réponse écrite du Conseil d'État transmise le 27 novembre 2024)* Indice de satisfaction
DDTE **24.155** 15 mai 2024 **Interpellation Jasmine Herrera** Vision de la mobilité neuchâteloise 2040-2050 : allons-nous rester à quai ?	*(développement de Mme Jasmine Herrera le 5 novembre 2024)* *(réponse écrite du Conseil d'État transmise le 2 décembre 2024)* Indice de satisfaction
DDTE **24.175** 25 juin 2024 **Interpellation des députés Vert'Libéraux** Un pas en avant, deux pas en arrière : de l'insoutenable immobilisme neuchâtelois dans les développements éoliens	*(développement de M. Aël Kistler le 5 novembre 2024)* *(réponse écrite du Conseil d'État transmise le 2 décembre 2024)* Indice de satisfaction

Autres propositions, par ordre chronologique de dépôt	**Commentaires**
DSRS **24.148** 19 avril 2024 **Postulat du groupe Vert'Libéral-Le Centre** Création de pôles intergénérationnels dans les EMS	Position du Conseil d'État : refus du postulat Vote à la majorité simple
DESC **24.150** 22 avril 2024 **Postulat des groupes VertPOP et socialiste** Ajuster le tir en matière de nuisances sonores causées par les stands de tir	Position du Conseil d'État : refus du postulat Vote à la majorité simple

DDTE **24.152** 29 avril 2024 **Postulat des groupes Vert'Libéral-Le Centre et VertPOP** Mettre sur les rails les projets de haltes ferroviaires à Vauseyon et Monruz / La Coudre !	Position du Conseil d'État : refus du postulat Vote à la majorité simple
DDTE **24.156** 15 mai 2024 **Postulat Patrick Erard** Créer un pont pour la mobilité douce	Position du Conseil d'État : refus du postulat Vote à la majorité simple
DDTE **24.157** 15 mai 2024 **Recommandation Yves Pessina** Un espace, un canton cycliste et adepte des transports publics	Vote à la majorité simple
DESC **24.160** 16 mai 2024 **Recommandation du groupe socialiste** Cinéforom : un outil indispensable à l'encouragement de la production cinématographique – Neuchâtel doit payer sa part	Vote à la majorité simple
DESC **24.164** 24 mai 2024 **Motion du groupe libéral-radical** Pompiers volontaires : une nécessité pour notre sécurité	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.171** 23 juin 2024 **Motion du groupe VertPOP** Apprentissage à 80% pour favoriser un accès élargi à la formation professionnelle	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.176** 26 juin 2024 **Motion Clarence Chollet** Suivi du taux d'absentéisme et du bien-être du personnel enseignant au niveau cantonal	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.178** 19 août 2024 **Postulat du groupe socialiste** Une formation d'hygiéniste dentaire en école supérieure (ES) à Neuchâtel ?	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.180** 23 août 2024 **Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP)** Prévenir l'épuisement professionnel des enseignant-e-s	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple

DFFD **24.181** 23 août 2024 **Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP)** Pour une éducation numérique plus durable et plus réfléchie	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
PRÉSIDENCE **24.182** 26 août 2024 **Recommandation du groupe UDC** Pour une communication claire et sans biais	Vote à la majorité simple
DECS **24.183** 30 août 2024 **Interpellation des groupes UDC et libéral-radical** Nuisances dans les transports publics commises par des requérants d'asile	Demande de développement ? Pas de vote
DFFD **24.185** 2 septembre 2024 **Motion de député-e-s interpartis** Harcèlement scolaire : un état des lieux nécessaire	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.186** 2 septembre 2024 **Motion de député-e-s interpartis** Harcèlement scolaire : former et investir les moyens nécessaires *Amendement du Conseil d'État, du 2 octobre 2024*	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté Vote à la majorité simple
DFFD **24.187** 2 septembre 2024 **Motion de député-e-s interpartis** Harcèlement scolaire : un plan d'action cantonal *Amendement du Conseil d'État, du 2 octobre 2024*	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté Vote à la majorité simple
DFFD **24.188** 23 août 2024 **Motion de député-e-s interpartis** Harcèlement scolaire : stop à la pollution mentale des smartphones à l'école *Amendement du Conseil d'État, du 2 octobre 2024*	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté Vote à la majorité simple
DSRS **24.189** 16 septembre 2024 **Motion du groupe libéral-radical** La gestion par contrat de prestations sans loi de référence ? Non merci ! *Amendement du Conseil d'État, du 24 octobre 2024*	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté Vote à la majorité simple

DFFD **24.191** 27 septembre 2024 **Postulat du groupe libéral-radical** Pour une école porteuse d'avenir : moins de bureaucratie et allégement des tâches dans l'enseignement	Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple
DDTE **24.195** 30 septembre 2024 **Interpellation Jasmine Herrera** Politique des sols : fait-on l'autruche ?	Demande de développement ? *(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)*
DDTE **24.199** 1er novembre 2024 **Interpellation du groupe VertPOP** Économie neuchâteloise du carburant : quelles perspectives ?	Demande de développement ? *(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)*
DFFD **24.201** 4 novembre 2024 **Motion du groupe socialiste et de député-e-s POP** Enrayer la hausse du coût des formations intercantonales	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.202** 4 novembre 2024 **Postulat Clarence Chollet** Harmoniser les horaires scolaires pour mieux prendre en compte la santé des adolescent-e-s	Position du Conseil d'État : refus du postulat Vote à la majorité simple
DSRS **24.203** 5 novembre 2024 **Motion populaire de la Jeunesse socialiste neuchâteloise** Pour une contraception gratuite	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.204** 5 novembre 2024 **Postulat de député-e-s interpartis** Tout fout le camp	Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple
DFFD **24.205** 5 novembre 2024 **Postulat de député-e-s interpartis** Se former est sportif et tout un art	Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple
DECS **24.212** 29 novembre 2024 **Motion Christine Ammann Tschopp** Restitution des taxes environnementales fédérales également aux bénéficiaires de l'aide sociale	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple

DFFD **24.214** 3 décembre 2024 **Motion de député-e-s interpartis** Pour une législation visant à protéger les jeunes en âge de scolarité des effets néfastes des réseaux sociaux	Position du Conseil d'État : refus de la motion Vote à la majorité simple
DFFD **24.216** 4 décembre 2024 **Postulat du groupe socialiste** Rendre la formation de conducteur-trice de camions plus accessible	Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple
DFFD **25.101** 7 janvier 2025 **Interpellation de député-e-s Vert'Libéraux** Recrutement pour le rectorat et gouvernance de l'UniNE : attention au copinage et au dégât d'image !	Demande de développement ? Pas de vote
DDTE **25.102** 10 janvier 2025 **Interpellation Céline Barrelet** L'eau, cet or bleu qui peut manquer et qu'on gaspille quand même !	Demande de développement ? *(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)*

La présidente : – Bonjour à toutes et tous, nous vous souhaitons la bienvenue à cette session.

Bonne session !

MUTATIONS AU SEIN DU GRAND CONSEIL

La présidente : – Une démission a été annoncée depuis la dernière session. Il s'agit de :

– M. Arnaud Durini, député de la liste du parti UDC, avec effet au 19 décembre 2024, remplacé par M. Damien Schär, député suppléant.

Nous n'avons pas à procéder à son assermentation, celle-ci ayant déjà eu lieu.

ASSERMENTATION D'UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT

La présidente : – À la suite de l'accession de M. Damien Schär à la fonction de député, le secrétariat général du Grand Conseil a pris acte, après le désistement de M. Johan Matthey-de-l'Endroit, de l'acceptation du poste de député suppléant devenu vacant par M. Frédéric Schlosser, suppléant de la liste du parti UDC.

Nous prions l'huissier de faire entrer le nouveau membre du Grand Conseil dans la salle et invitons l'assemblée et les représentants de la presse à se lever.

Monsieur le député suppléant, nous vous donnons lecture de la formule du serment. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

> *Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.*

M. Frédéric Schlosser : – Je le promets.

La présidente : – Nous vous remercions et vous souhaitons la bienvenue dans ce parlement.

(Applaudissements.)

COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Composition d'une commission

La commission temporaire Nouveau bâtiment Université (rapport 24.056, Univers) sera composée comme suit : Mmes et MM. Daniel Berger (président) pour le groupe UDC ; Patricia Borloz (vice-présidente), Mary-Claude Fallet, Alain Rapin et Corinne Schaffner pour le groupe libéral-radical ; Edith Magali Barblan, Hugo Clémence et Françoise Jeanneret pour le groupe socialiste ; Diane Skartsounis, Clarence Chollet, Emile Blant et Julien Gressot pour le groupe VertPOP ; Maxime Auchlin pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Retrait de propositions

– Le postulat Vincent Martinez 24.198, du 27 octobre 2024, « Implication de l'État dans les négociations des conventions collectives de travail (CCT), suite », a été retiré par son auteur le 6 janvier 2025.
– La motion populaire d'un groupe de citoyens 24.163, du 23 mai 2024, Pour un départ à la retraite plus équitable, a été retirée par son premier signataire le 13 janvier 2025.
– La motion Barbara Blanc 24.165, du 29 mai 2024, Pour l'introduction d'une déduction fiscale proche aidant-e, a été retirée par son auteure le 16 janvier 2025.

VOTATION CANTONALE **24.052**

Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
la validation de la votation cantonale du 24 novembre 2024 sur le décret du 28 mai 2024 modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne)

(Du 11 décembre 2024)

La présidente : – Il s'agit d'un rapport sans débat ni vote. **Le rapport est traité.**

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE AS-SO 24.612

Rapport de la commission des affaires extérieures au Grand Conseil
relatif au
rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP As-So

(Du 5 décembre 2024)

Mme Patricia Borloz occupe le siège de rapporteur.

La présidente : – Il s'agit d'un rapport sans débat ni vote. **Le rapport est traité.**

TRANSPORTS PUBLICS – MOTORISATION NON FOSSILE 19.202

Rapport de la commission Mobilité au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de loi modifiant la loi sur les transports publics (LTP)
(Motorisation non fossile)

(Du 4 décembre 2024)

M. Laurent Duding occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Nous sommes dans un débat libre. La parole est au rapporteur.

M. Laurent Duding (S) : – Nous voilà au terme d'un travail parlementaire de longue haleine. Si, pour la majorité des objets, en temps normal la commission Mobilité doit déployer ses efforts sur une ou quelques étapes de la distance de celles connues au niveau du Tour du canton, pour cet objet, notre commission a dû franchir un palier, peut-être historique, un véritable marathon prenant parfois la forme d'une course d'obstacles.

Concrètement, 13 séances auront été nécessaires pour que la commission finalise ses travaux relatifs au projet de loi 19.202 qui, comme son nom l'indique, a été déposé en 2019 déjà. Ces travaux ont été rythmés par les étapes suivantes : analyse de la situation cantonale, clarification des possibilités et des options techniques ; obtention d'un cadre financier le plus lisible possible en fonction de l'état des connaissances ; audition des acteurs de la mobilité impactés par cet objet, aussi sous l'angle des projets pilotes menés ailleurs en Suisse ; consultation des acteurs cantonaux et analyse des réponses obtenues ; échanges nourris au sein de la commission afin de tendre vers un compromis. Ces étapes auront été empreintes de temps d'arrêt et d'adaptations de la formulation initiale du projet de loi, dans l'idée d'arriver à proposer à notre parlement une solution consensuelle réunissant la plus large majorité possible de la commission, et nous y sommes.

Que propose le projet de loi 19.202 ? Dans sa version initiale, ce dernier fixe à 2030 l'abandon de la motorisation thermique des véhicules des entreprises de transport public neuchâteloises subventionnées. La commission a rapidement pris l'option d'ouvrir ses débats vers l'extérieur, en invitant d'une part les acteurs de la mobilité impactés, avant tout transN, auditionnée à trois reprises, ainsi que CarPostal. Pour ce qui est de CarPostal, l'objectif était d'entendre une compagnie de transport active sur l'ensemble du territoire suisse, qui déploie et teste avec succès différents types de motorisation non thermique sur certaines des lignes qu'elle exploite.

La commission a mis en stand-by ses travaux à deux reprises dans le but de tenir compte des réflexions menées à l'échelle cantonale, puis de celles menées au niveau fédéral. Dans un premier temps, sur proposition du département de tutelle, afin de connaître les résultats de l'étude menée en 2020 sur l'électrification de la flotte de bus neuchâteloise, en clair la flotte de transN. Cette dernière a confirmé l'orientation prise par notre compagnie cantonale pour tendre vers une décarbonisation de sa flotte, sans pour autant articuler une échéance de mise en œuvre. Ensuite, en 2022, afin de connaître les orientations prises au niveau fédéral suite à l'échec de la Loi sur le CO_2 en votation populaire en juin 2021. Malheureusement, sur ce point, force est de constater que le cadre fédéral ne donne pas plus aujourd'hui de lisibilité quant aux éventuelles aides à percevoir par la Berne fédérale.

Au niveau technique, la commission s'est informée des options connues à ce jour, soit le passage à l'électrification de la flotte, confirmé par transN et le canton avec l'achat d'un premier lot de trolleybus déperchables à batterie, tout comme par CarPostal, dont l'objectif est une électrification complète de la flotte à l'horizon 2040. Le recours à d'autres technologies, dont le moteur à hydrogène, a également été discuté au sein de la commission. Même si cette option fait l'objet d'un projet pilote mené entre les transports publics fribourgeois et Groupe E, force est de constater que

cette technologie n'est à l'heure actuelle pas disponible sur le marché au niveau des véhicules pour les transports publics. Une partie de la commission estime cependant qu'à terme, cette technologie sera certainement une alternative à la motorisation thermique.

De ces éléments, la commission a pris l'option de distinguer le transport urbain (TU) et le transport régional voyageur (TRV), afin de prendre en compte le défi technique lié aux caractéristiques distinctes d'exploitation, notamment sous l'angle de l'autonomie attendue des véhicules et de la topographie de certaines lignes régionales à la déclivité importante. Au niveau temporel, la commission a finalement retenu – vous pouvez lire cela dans le rapport – les échéances suivantes pour l'abandon de la motorisation thermique et, nous précisons bien, pour l'achat de nouveaux véhicules : 2028 pour le transport urbain, suite notamment à la dernière discussion avec transN, afin de permettre à notre compagnie cantonale une transition vers une motorisation non thermique réaliste, tenant compte de la mise en place progressive depuis 2024 des trolleybus déperchables à batterie ; 2030 pour le transport régional voyageur, afin de prendre en compte les défis techniques liés à l'exploitation des lignes concernées, qui, pour certaines et comme déjà dit, connaissent une déclivité importante.

Pour terminer, la question des coûts a pris une place centrale dans les travaux de la commission, et a retardé à plusieurs reprises l'atteinte d'un consensus au sein de la commission. Tel qu'indiqué dans le rapport de la commission, le Conseil d'État, par le service des transports (SCTR), a mandaté la société Infras pour chiffrer le coût de l'abandon de la motorisation thermique pour les transports publics de notre canton. Selon le scénario retenu, soit l'acquisition de trolleybus déperchables à batterie, le surcoût est estimé entre 85 et 100 millions de francs, avec une marge d'erreur de 50%. Ces chiffres ont bien entendu été discutés en commission. Une majorité de commissaires estiment que la marge d'erreur est et reste problématique, et qu'il est difficile de percevoir à ce jour les évolutions technologiques à cinq-dix ans. Sur demande de la commission, cette étude vous a été transmise hier par le secrétariat général de notre Grand Conseil. La commission a cependant renoncé à demander une étude alternative, convaincue qu'une telle démarche n'amènera pas d'éléments probants supplémentaires et retarderait encore les travaux parlementaires. Cet élément a également été mentionné dans les retours de consultation, notamment de la part de certaines communes qui, très récemment et après que l'Association des communes neuchâteloises (ACN) s'est positionnée, se sont fendues d'un courrier à l'attention de la commission Mobilité, en mentionnant la difficulté de ces dernières à participer au potentiel financement additionnel de cette rubrique en tenant compte de la clé de répartition financière canton-communes actuellement en place.

Notons enfin que la commission propose, dans le projet de loi à son article premier, alinéa 2, qui vous est soumis, la possibilité de reporter la mise en œuvre pour le transport voyageur régional si les conditions de rentabilité minimale de la Confédération qui conditionnent son subventionnement devaient ne plus être atteintes. Cette cautèle permet de surseoir à l'échéance de 2030 si la situation le justifie. Pour une partie de la commission, cet ajout édulcore le projet, et, pour d'autres commissaires, ce dernier doit être vu comme un mécanisme prudent, conditionnant l'acceptation du projet de loi.

La commission, dans une très large majorité, vous invite à soutenir le projet de loi tel qu'établi à l'issue de ses séances, formulant que ce dernier vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à la neutralité carbone du canton d'ici 2040, échéance fixée par notre parlement dans le cadre du plan climat cantonal. Vu l'impact financier du projet de loi, ce dernier, pour être accepté, requiert la majorité qualifiée.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Aël Kistler (VL-LC) : – (Le député fait sonner un modèle réduit de CarPostal.)

Le personnel de bord vous souhaite la bienvenue et le meilleur trajet possible tout au long de l'interminable ligne 19.202 qui aura mobilisé quelques députés, pour beaucoup descendus après un ou plusieurs des quelque 14 arrêts le long du chemin. Rappelons le contexte, car le dépôt s'est fait dans un temps ancestral, si ce n'est immémorial, soit dans l'ère antécovidienne. D'ailleurs, pour l'anecdote, le haut-parleur aurait pu annoncer « Premier arrêt : confinement », puisque la première séance a eu lieu le 13 mars 2020.

Une partie des voyageurs et voyageuses qui ont eu l'occasion de parcourir cette ligne s'est

mobilisée – le terme est dédié – pour investir dans du matériel roulant hybride, électrique et mécanique, donc rechargeable de manière renouvelable pour sa motorisation. Tant qu'à se faire mener en bateau, autant choisir sa navette. Les nombreux arrêts et leurs horaires sont inscrits sur les deux flancs, un seul ne suffisant pas, tandis que les sièges attribués officiellement sont inscrits sur le toit. Nos sincères excuses aux personnes qui ont pu transitoirement occuper un siège de collègue, votre participation au voyage sera inscrite au procès-verbal, rassurez-vous. À noter que le bus est en service hivernal, le support à vélos devant être installé dès le printemps.

Il s'agissait donc à l'époque de soutenir par le projet de loi de Laurent Debrot la transition des transports publics vers la décarbonation et donc la suppression de la motorisation thermique des lignes régulières. Mais le projet de loi est un outil dont la complexité semble avoir échappé à la députation de milice, notamment le processus de consultation, qui a sa durée et ses codes propres. Ainsi, au gré des nombreux arrêts, les commissaires ont pu apprendre qu'il fallait différencier le transport urbain, pour lequel, dès 2025, il n'aurait plus dû y avoir que des achats de matériel électrique, du transport régional, pour lequel, apparemment, le poids des batteries et le temps de charge deviennent rédhibitoires. Le texte final sur lequel nous votons aujourd'hui parle pourtant de 2028 et respectivement 2030. La Confédération semble devoir économiser tous azimuts et ne plus soutenir la transition vers l'électromobilité en 2025. Il semblerait que la vision à court terme l'emporte à plusieurs échelons, y compris dans les sphères qui pourraient rendre notre pays toujours plus indépendant et neutre vis-à-vis des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre, cette errance politique est triste. Un tel projet qui n'est qu'un aspect finalement mineur vers une neutralité carbone dans quinze ans, soit à peine trois ans de plus que la durée de vie des bus, ne devrait pas prendre si longtemps. Le temps de traitement équivaut à la moitié de la durée de vie dudit bus. Il y a apparemment loin de la coupe aux lèvres, respectivement de la parole aux actes. Annoncer fièrement la neutralité à si courte échéance, mais éviter soigneusement de prendre les mesures idoines relève au mieux de la dissonance cognitive, à moins qu'il ne s'agisse d'un processus intentionnel pour dégoûter les parlementaires d'utiliser l'outil projet de loi qui, certes, charge l'administration du parlement, mais devrait pouvoir faire contrepoids à l'attentisme d'un exécutif confortablement installé en pantoufles, à regarder passer les trains jusqu'à l'arrivée tant attendue du messie de la panacée universelle, la ligne directe. Si l'Office fédéral des transports (OFT) s'est montré critique envers l'hydrogène pour les bus urbains, il a pourtant été plus favorable précisément pour le transport régional. Faut-il rappeler que le canton est censé être un pionnier dans ce domaine, puisque le Grand Conseil a accepté la motion 19.158 des Vert'Libéraux ; tiens, un autre texte de 2019. Fribourg nous renseignera sur le fait d'être pionnier avec ses deux bus à hydrogène déjà planifiés.

En somme, l'éléphante commission Mobilité a accouché d'un consensus de la taille d'une souris sous les manœuvres dilatoires et les menaces de surcoûts et de non-faisabilité, qui permettent donc aux entreprises de transport public d'acheter encore et toujours des bus au diesel qui rouleront encore et toujours après la date fatidique de 2040 du Plan climat. Tandis que les Grisons, canton alpin qui semble aussi devoir tenir compte de sa topographie dans sa planification, auront leurs bus électriques et peut-être à hydrogène. L'occasion alors, pour les éminences politiques neuchâteloises, d'aller découvrir en touristes pétris d'admiration ce que des visionnaires, des vrais, auront su faire.

En bref, le groupe Vert'Libéral-Le Centre est déçu du manque d'ambition, mais acceptera cette compromission consensuelle de commission qui, malgré son horizon temporel et ses cautèles excessivement prudentes, envoie un message, certes tout petit mais un message quand même, sur une volonté de rendre le transport public réellement durable.

M. Emile Blant (VertPOP) : – Tout d'abord, nous souhaiterions remercier le rapporteur pour son travail de synthèse, car comme vous le comprenez, évidemment, c'est un travail qui a demandé énormément d'éléments, énormément d'analyses, un petit peu dans tous les sens, et résumer ce rapport en deux pages A4, c'est un exploit qui doit être, à notre avis, soulevé.

Mesdames et Messieurs, le groupe VertPOP en a la conviction, nous sommes sur le point de voter un signal politique on ne peut plus clair. Le canton disposera dans sa loi sur les transports publics (LTP) que les prestataires de transport subventionnés ne pourront plus acquérir de matériel roulant grâce à la motorisation thermique. Cette ambition est actuelle et réaliste au regard des défis qui attendent la mobilité. Les villes et les cantons de Suisse ont déjà initié le mouvement que nous

amorçons aujourd'hui. La ville de Bienne a, par exemple, comme objectif d'électrifier toute sa flotte de bus pour 2030, avec la commande et l'option pour plus de 65 trolleybus à batterie Hess.

Le travail en commission, vous l'avez compris, a été long et fastidieux, et c'est peu dire. Nous avons détricoté notre projet de loi initial, qui demandait que plus aucun véhicule de transport public diesel ne circule en 2030. D'une interdiction de circulation, nous sommes passés à une interdiction d'achat, tout en gardant le même horizon temporel. Quand des bus électriques montent jusqu'à Saas Fee et quand des villes visionnaires font un tournant radical vers l'électrique, force est de constater, chères et chers collègues, que les ambitions neuchâteloises sont très timides en comparaison.

Malgré tout, le tableau a un petit quelque chose de réjouissant. Le traitement de ce rapport, la consultation des partenaires et les nombreuses rencontres avec transN nous ont convaincus que de telles ambitions ne sont en rien des difficultés, elles sont des défis. Des défis que nous pouvons, que nous savons relever. Il est clair que de nombreuses incertitudes demeurent, notamment en termes de coûts, mais nous retenons le message des différents partenaires : oui, oui, c'est possible. Il faut compléter en disant que c'est non seulement possible, mais c'est surtout souhaitable et souhaité. Cette tendance à l'électrification des véhicules ne tire pas seulement ses vertus des bénéfices climatiques qu'elle engendre, mais elle permet également de mettre un point final à l'utilisation des énergies d'hier, qui sont de moins en moins financièrement supportables, particulièrement au regard du contexte financier fédéral. Nous avons besoin d'un signal politique fort. Tous les partenaires qui font la mobilité dans le canton attendent ce signal de pied ferme. Mais, cela va sans dire, ce ne sera pas suffisant. Les enjeux climatiques et les enjeux de mobilité nécessiteront un renforcement de toutes les actions du canton pour réaliser les objectifs du Plan climat, et plus encore.

En conclusion, le groupe VertPOP acceptera ce rapport à l'unanimité. L'unanimité, car nous avons la certitude que ce premier pas est plus que nécessaire. Le compromis trouvé en commission est précieux, car il rassemble les différentes ambitions d'un objectif que nous voulons toutes et tous : électrifier notre flotte de transport public. Ce compromis, nous vous encourageons à l'accepter, car il permettrait enfin de donner aux partenaires, en termes de mobilité, un signal qu'ils attendent. Mais cette réalité, ce compromis, ces résultats de commission ne cachent évidemment pas toute la déception que nous avons aujourd'hui par rapport à l'ambition du projet de loi initial déposé par Laurent Debrot de notre groupe, une ambition qui est partagée par les autres cantons, par les autres villes, partagée jusqu'à Saas Fee, et on peut se dire que si des bus électriques réussissent à monter jusqu'à Saas Fee, cela doit être plus ou moins possible d'avoir une politique ambitieuse au moins pour la ville de Neuchâtel – le haut de la ligne 109 n'est pas à 3'000 mètres, nous le rappelons –. Et, voilà, nous aurions espéré que le canton puisse être visionnaire sur cette question, puisse vraiment prendre le taureau par les cornes, car le réchauffement climatique est un défi absolument majeur, et nous devons absolument le relever. Donc, oui à ce projet de commission, mais toutefois la queue entre les jambes, selon notre appréciation.

Mme Fabienne Robert-Nicoud (S) : – Tout d'abord, bonjour. Nous croyons que cela n'a pas encore été dit ce matin. Nous éviterons de nous répéter, le groupe socialiste rejoint pour énormément de points, sinon pas tous les points, les groupes Vert'Libéral-Le Centre et VertPOP. Nous mentionnerons, par contre, que cet objet incarne vraiment la quintessence des difficultés qu'il est possible de rencontrer quand il s'agit de mettre en œuvre une action climatique qui, cela a été dit, est par ailleurs reconnue comme nécessaire par la quasi-totalité des groupes politiques et par le Conseil d'État. En effet, on est passé d'une déclaration d'intention qui se voulait simple – plus de bus à motorisation thermique à l'horizon 2030 – à une mise en œuvre qui, elle, nécessite la prise en compte et la pesée de multiples facteurs, dont le coût et l'agenda. C'est donc forcément sur le coût et l'agenda que la commission a travaillé pour le compromis qui vous est présenté aujourd'hui. Il a fallu de multiples délais, de multiples rebondissements que notre rapporteur de commission a très bien rapportés ; une véritable saga, en somme.

Persuadé que là où il y a une volonté politique, le chemin existe, le groupe socialiste a appuyé dès le départ ce projet et a œuvré avec une forte volonté pour le voir aboutir aujourd'hui. Nous sommes donc contents qu'il ait abouti. Nous sommes conscients de l'importance cruciale de la mobilité pour notre canton et pour notre avenir, et, si possible, une mobilité aussi peu polluante qu'il est possible de faire aujourd'hui, à améliorer de toute façon dans les prochaines années. On le sait, c'est essentiel à l'atteinte des objectifs du Plan climat, c'est essentiel aussi pour le développement territorial et, enfin, c'est essentiel pour notre qualité de vie.

Le compromis de commission qui a été trouvé est un vrai compromis. Le groupe socialiste est donc forcément quelque peu déçu par le résultat. Nous aurions souhaité une politique, nous l'avons dit plusieurs fois, plus volontariste, plus visionnaire, plus large, qui prend effectivement le taureau par les cornes et propose peut-être des solutions plus innovantes. Nous restons néanmoins tout à fait convaincus que l'objet 19.202, tel qu'il a abouti, est un bon projet politique, et c'est à l'unanimité que nous l'accepterons.

Une petite note personnelle, nous dirions néanmoins, puisque nous sommes bientôt en fin de législature : nous pensons qu'un objet tel que celui-ci est probablement le pire objet qu'on puisse avoir, tant par les rebondissements et la manière de travailler qui ont eu lieu tout au long des travaux, qu'au final par le temps nécessaire pour aboutir à un compromis qui, comme nous l'avons dit, est un vrai compromis, donc peut décevoir d'un côté comme de l'autre. Néanmoins, les groupes Vert'Libéral-Le Centre, VertPOP et socialiste sont en général bons joueurs, et, comme vous l'avez entendu, nous avons pensé à un petit souvenir pour rappeler l'objet 19.202, que nous aurons le plaisir de remettre au Conseil d'État en l'honneur de cet objet-là.

(La députée ressort le modèle réduit CarPostal et le fait sonner.)

M. Ludovic Kuntzer (LR) : – La mobilité est un enjeu crucial pour notre canton, qui relie les Montagnes au lac. Le parti libéral-radical (PLR) est sensible et en faveur d'une mobilité durable et performante. C'est dans cet esprit que nous avons examiné le projet de loi 19.202 du groupe VertPOP, portant sur la modification de la loi sur les transports publics, déposé le 20 novembre 2019.

Ce projet vise à interdire la motorisation thermique pour les véhicules des entreprises de transport public neuchâteloises subventionnées dès 2030. Si nous partageons l'objectif de réduire l'impact environnemental des transports, nous estimons que ce projet de loi soulève plusieurs points. Redondance et complexité : le rapport souligne l'importance de respecter les objectifs climatiques et de promouvoir l'exemplarité de l'État en matière de transport public. Nous partageons cette préoccupation. Toutefois, le plan climat cantonal définit déjà un objectif de neutralité carbone pour les transports publics. Il convient donc d'examiner si cette loi est nécessaire ou si elle introduit une redondance avec les objectifs déjà fixés.

Un défi technologique : la technologie actuelle permet, notamment pour le trafic local, de répondre à une grande partie des besoins du canton. L'échéance de 2028 pour le trafic local nous semble donc cohérente. En revanche, pour le trafic régional, la technologie n'est pas encore suffisamment mature pour garantir une transition sans surcoût excessif. L'hydrogène pourrait être une piste à explorer dans les années à venir, mais il est crucial de rester pragmatique et d'évaluer attentivement les coûts et la disponibilité de cette technologie.

Défi financier : le rapport estime le surcoût de la transition entre 85 et 100 millions de francs, auxquels s'ajoutent potentiellement des surcoûts d'exploitation. Comme la commission le souligne elle-même, il est difficile d'estimer ces coûts avec précision. Une analyse plus approfondie des impacts financiers aurait été nécessaire pour éclairer la position du groupe libéral-radical.

En conclusion, le groupe libéral-radical estime que ce projet de loi est redondant au plan climat cantonal et que le défi économique qu'il implique n'est pas suffisamment connu. La proposition de la commission, avec la différenciation entre le trafic local et le trafic régional et avec la possibilité de reporter la mise en œuvre, permet effectivement une certaine flexibilité. Malgré cette option, une bonne partie du groupe ne soutiendra pas le projet de loi, une autre partie le soutiendra.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Ce projet de modification de la LTP est un projet qui a pris plus de quatre ans pour arriver à terme. Nous ne voulons pas dire qu'elle est arrivée à maturité, compte tenu des inconnues sur les divers soutiens de la Confédération pour le réseau des transports publics, les modifications sur les conditions d'octroi de ces éventuels soutiens et surtout sur l'incidence sur le budget de l'État. Les chiffres articulés dans ce rapport sur le financement de cette transition en motorisation non émettrice de CO_2, qui contient des chiffres qui ne sont pas précis, avec une marge d'erreur de 50% et des coûts qui n'ont pas été pris en compte, ne sont pas acceptables pour notre groupe.

Bien que ce projet de loi puisse faire sens étant donné que notre hémicycle s'est doté d'un Plan climat, avec une neutralité carbone à l'horizon 2040, pour notre groupe, cette loi est inutile. Les entreprises de transport public n'ont pas attendu que l'on vienne avec un projet de loi pour commencer à faire cette transition.

Pour conclure, notre groupe sera partagé entre refus, abstention et un oui de notre part, car nous pensons que l'État et les communes doivent montrer l'exemple et que nous devons assumer le Plan climat accepté par ce parlement.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – D'abord, nous aimerions dire que vous tentez de convaincre le Conseil d'État et les groupes politiques de l'utilité de la décarbonation des transports publics, mais vous avez omis quelque chose d'important dans vos rapports, notamment à gauche et au centre, c'est que le Conseil d'État avait commencé bien avant le dépôt du projet de loi. Entre 2018 et 2022, un gros travail de fond et d'analyse a été fait avec transN pour savoir comment décarboner dans le canton de Neuchâtel. Où commencer ? Où renouveler le matériel ? Avec quel matériel électrique ? Bus électrique, trolleybus à batterie, etc. Et nous avons fait un choix avec transN, c'était autour de 2020, de faire une acquisition de trolleybus à batterie, 30 exactement qui ont été commandés en 2022 pour 55 millions de francs. Tout cela a été fait, a démarré bien en amont du projet de loi déposé par les Verts. Donc, certains annoncent de l'attentisme, mais c'est complètement faux. Le Conseil d'État avait déjà commencé et décidé bien avant que les travaux de commission n'aient démarré. Si, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous avons, en ville de Neuchâtel, des trolleybus à batterie qui ont été mis en place pour plus de souplesse, c'est grâce à la volonté du Conseil d'État. Si, en 2025, transN travaille à l'introduction de trolleybus à batterie à La Chaux-de-Fonds, c'est grâce à la volonté du Conseil d'État et de transN. Quand, par le passé, tout le monde estimait que les trolleybus auraient disparu de la ville de La Chaux-de-Fonds, eh bien, le Conseil d'État travaillait avec transN pour réintroduire des trolleybus à batterie à La Chaux-de-Fonds pour plus de souplesse et par souci de décarbonation. C'est le fruit de la volonté du Conseil d'État et de l'engagement financier du Conseil d'État et des communes, 55 millions de francs d'investissement. Nous espérons que vous saurez apprécier ce volontarisme qui existait déjà bien avant le dépôt du projet de loi. Nous aimerions que ce soit dit et compris et écrit.

Maintenant, c'est facile de prendre des décisions politiques au Grand Conseil et au Conseil d'État, faut-il encore les mettre en œuvre. On constate que, pour ce qui est des trolleybus à batterie, ce n'est pas si simple. Le matériel a été livré, c'est un matériel qui est, en principe, standardisé, qui devrait sans autre faire ses preuves, mais qui est un défi technique de mise en œuvre pour transN à Neuchâtel, mais aussi du côté de La Chaux-de-Fonds, et on doit constater cette situation sans critique à la société ou aux sociétés, mais ce n'est pas si simple de mettre en œuvre la décarbonation des transports publics. Il ne suffit pas de prendre une décision, un délai X ou Y, de dire « jusqu'en 2030, comme le projet de loi initial le voulait, on change tout le matériel roulant ». Ce n'est pas possible, il faut que, techniquement, on puisse charger les bus ou les trolleybus, il faut que cela soit fiable, il faut qu'à la minute, les bus et trolleybus arrivent à l'arrêt et puissent charger les passagers qui veulent une stabilité dans la conduite de l'horaire.

Après, il y a les impacts financiers. L'impact financier de l'introduction du trolleybus à batterie était prévu à +1,1 million de francs vis-à-vis de la situation actuelle. C'est ce que nous avons annoncé dans le Plan climat 1. Il y avait déjà une mesure importante de décarbonation des transports publics dans le Plan climat 1. Vous ne l'annoncez pas, mais c'est la réalité ; vous l'avez acceptée. Finalement, cela coûtera +2,2 millions de francs. Donc le doublement du coût parce que c'est plus cher que prévu pour différentes raisons techniques, malheureusement. Donc, on planifiait dans la commande, dans les engagements financiers avec un surcoût de 1,1 million de francs. Finalement, ce sont 2,2 millions de francs annuels qui seront à charge pour le canton et les communes. Cette réalité, on doit la prendre en compte dans la bonne utilisation des deniers publics, et notamment dans une vision de développement des transports publics du canton de Neuchâtel, parce que si on veut investir plus d'argent dans les transports publics, il faut d'abord idéalement le faire pour le développement de la desserte, que nous voulons toutes et tous à travers le canton.

Nous revenons donc sur l'étude en matière de coûts, parce que c'est assez fondamental. Nous avons demandé ensemble une évaluation, c'est cette étude Infras qui a été évoquée tout à l'heure. Cette étude est arrivée en 2023 et annonçait, le rapporteur l'a dit, entre 85 et 100 millions de francs de surcoût vis-à-vis de la situation actuelle pour la même desserte. Il l'a dit également – et merci – qu'au surcoût annoncé, la marge d'erreur était probablement de 50%. Quand on parle de 100 millions de francs, nous arrondissons un peu, on peut plutôt penser que ce sera 150 millions de francs de surcoût. Et nous sommes bien obligé de vous donner ces chiffres, de donner ces points

critiques, ces points d'attention, pour ne pas que, dans quelques années, on vienne nous dire « mais finalement, cela a coûté 150 millions de francs et pas 100 millions de francs ». Et, nous dirions, dans le meilleur des cas, 150 millions de francs, parce que notre expérience jusque-là, c'est le doublement des coûts. Donc, ce qui pourrait arriver à la fin, ce ne sont pas 150 millions de francs, ce sont 170 à 200 millions de francs, si on prend les 85 à 100 millions de francs comme annoncé dans l'étude d'Infras. Eh bien, cet argent-là, il faut le trouver. C'est de l'impôt ou ce sont des économies dans d'autres domaines ou c'est la renonciation à l'augmentation de la desserte. Nous aimerions, nous, augmenter la desserte, et ce n'est pas en mettant tous nos moyens dans une décarbonation hyper rapide qu'on arrivera à mettre ces moyens dans l'augmentation de la desserte, qui aurait un impact climatique d'autant plus fort en termes de transport durable.

Vous avez entendu, et nous vous en remercions, différentes sociétés de transport, notamment transN, pour savoir quelle était leur réalité, et transN vous a dit, en mai 2024, leur souci de baisse de productivité. C'est quoi leur souci de baisse de productivité ? C'est de dire « pour remplacer un bus diesel, il faut peut-être mettre deux bus électriques en trafic régional, parce que quand on passe la Tourne, quand on fait des transports qui doivent surmonter la topographie du canton, eh bien, peut-être qu'il est nécessaire, pour des questions d'autonomie de batterie, de doubler le matériel roulant ». Eh bien, cela, ce sont des pertes de productivité, avec l'engagement de personnel supplémentaire, avec des coûts supplémentaires, ce qui peut amener les transports publics, notamment régionaux, à des taux de couverture – et vous savez qu'ils sont fondamentaux – qui passent en dessous des 10% ou des 20%, et qui nous font perdre les subventions fédérales, en millions de francs à nouveau. Ce sont donc des éléments importants à prendre en compte.

TransN a aussi dit que la technologie n'était pas encore très fiable en matière de transport régional. Vous avez cité l'un ou l'autre exemple ; nous, nous aimerions vous citer l'exemple de Davos. Puisque l'on citait les Grisons tout à l'heure comme un exemple de bonnes pratiques en termes de décarbonation, on sait que la région de Davos avait décidé de décarboner. Eh bien, cette année, ils ont renoncé à ce projet de décarbonation pour des raisons techniques : altitude, de ce point de vue-là, les batteries sont beaucoup plus sollicitées, etc. C'est aussi une réalité dont nous devons vous parler, c'est de notre responsabilité en tant que conseiller d'État de vous dire que ce n'est pas tout à fait simple techniquement. Des régions volontaristes ont renoncé depuis, pour des questions techniques notamment.

TransN vous a aussi dit que jusque-là, il n'y avait pas de fournisseur d'électricité qui était capable d'assurer la fourniture, la recharge des bus à batterie, comme vous le souhaitez, à très court terme. De ce point de vue-là, cela prendra du temps. Trois ans ont été annoncés pour pouvoir doter les dépôts, pour mettre des recharges qui permettent justement d'assurer cette grande demande énergétique. Parce que, encore une fois, il ne s'agit pas seulement de prendre une décision politique, il faut que ce soit applicable sur le terrain, puisque votre législation, celle que vous proposez, est contraignante. Et c'est bien parce que transN a dit que cela prendrait trois ans que, finalement, sur proposition, sauf erreur, du groupe libéral-radical, mais aussi du Conseil d'État, vous avez décidé d'amender le projet pour dire qu'à partir de 2028, eh bien, l'obligation serait mise en place pour le transport urbain. C'était sage, nous pensons, d'écouter, de ce point de vue-là, le groupe libéral-radical et le Conseil d'État qui vous expliquaient que cette date du 1er janvier 2025, voire 2026, était simplement impraticable.

TransN vous a aussi expliqué que l'estimation des coûts d'Infras est extrêmement optimiste. C'est pour cela que nous vous disons, encore une fois, qu'il faut prendre en compte un surcoût potentiel de 50%, nous dirions même de 100%, pour pouvoir planifier sur la durée financièrement ce nouveau matériel, ces nouvelles infrastructures, parce qu'on parle beaucoup aussi d'infrastructures et donc de permis de construire, et de potentielles oppositions aussi aux permis de construire ; malheureusement, on le connaît trop souvent à travers les cantons de ce pays.

Nous aimerions revenir sur la question des subventions fédérales, parce qu'on a compté beaucoup sur les subventions fédérales pour nous aider à payer ces surcoûts. Du reste, on s'est largement exprimé, dans le cadre de la Loi fédérale sur le CO_2 – la nouvelle – pour cette subvention, qui est devisée à 56 ou 57 millions de francs annuels par la Confédération. Eh bien, la Confédération a d'ores et déjà décidé de renoncer à cette subvention pour 2025 et 2026. Pour 2027 et suivantes, on ne sait pas, mais ces 57 millions de francs qui sont décisifs pour les cantons et les entreprises de transport vers la décarbonation, on ne peut pas compter dessus en 2025 et 2026. Vous devez le savoir, cela aura un impact sur les finances cantonales. Et puis, nous ne vous cachons pas que le rapport Gaillard – vous connaissez le fameux rapport Gaillard, groupe d'experts qui veut faire des économies auprès de la Confédération ? – annonce qu'il faut définitivement renoncer à cette

subvention, qu'il faut aussi réduire de 5% les dépenses dans le transport régional, ce qui représente aussi une cinquantaine de millions de francs, et cela a un impact dans le canton de Neuchâtel, parce qu'augmenter les taux de couverture de 5% en transport régional dans le canton de Neuchâtel, c'est perdre des millions de francs de subventions fédérales, notamment pour des lignes fragiles de montagne qui seraient encore péjorées par la décarbonation.

Tout compris, nous avons évalué le surcoût annuel de ce projet entre 7 et 10 millions de francs dans le meilleur des cas, plus 50% nous pensons. Pour le moins, ce projet coûtera quelque 15 millions de francs annuels, ce qui explique aussi que les communes sont très partagées. Certaines communes le voient d'un bon œil parce que très intéressées au principe, mais les responsables des finances des communes voient bien le défi de se répartir cette charge, puisque les communes sont concernées par le pot commun à 40% sur le surcoût dont on parle ici.

Puis nous, nous aimerions vous parler d'un autre surcoût. C'est celui – pas de transN, on y reviendra – de l'accroissement du développement de la desserte en transport public dans le canton. Vous savez que le Conseil d'État, avec des experts, a fait un gros travail sur la qualité de desserte de bus du canton. Notre qualité de desserte est considérée à l'intercantonal, à l'interrégional, comme bonne. Ce sont les experts qui le disent. Nous voulons encore la faire progresser. Nous avons travaillé sur un concept Bus 2030 et 2040. Pour 2030, nous avons prévu une augmentation de 15% à 20% des unités d'œuvre, c'est-à-dire des kilomètres parcourus par les transports publics. Nous allons mettre en consultation auprès des communes, dans quelques semaines, ce projet d'accroissement des kilomètres parcourus par les transports publics, ce qui sera vraiment intéressant, de 15% à 20%. Cela a un coût de quelque 16 millions de francs annuels. Pour l'horizon 2040, on parle de 34 millions de francs complémentaires. Nous voulons des moyens pour développer les transports publics, mais décarbonation plus augmentation de la desserte, cela commence à représenter des montants extrêmement importants qu'il s'agira d'assumer par l'impôt. Augmenter les impôts, nous pensons que vous pouvez clairement renoncer à ce projet : la ponction neuchâteloise est déjà importante en comparaison intercantonale. C'est bien l'inverse que nous devrions faire.

Eh bien, tous ces éléments mis bout à bout parlent très clairement contre le projet de loi d'origine qui avait été déposé par les Verts, qui demandait que d'ici à 2030, tous les bus soient décarbonés. Ce n'est juste pas praticable, pas imaginable, impayable, et contraire aux intérêts des transports publics dans le canton de Neuchâtel, parce que cela générerait des surcoûts très, très importants, des pertes de subventions fédérales. Par contre, après un long processus, cela a été rappelé, de discussions, de négociations en commission, le projet de loi qui a été très amendé, avec un premier horizon pour l'acquisition de matériel nouveau à 2028 pour le transport urbain, et puis en 2030 pour le transport régional, avec la cautèle qu'en cas de problème de rentabilité, donc de taux de couverture, on pouvait encore faire autrement en trafic régional, eh bien, avec ces adaptations aussi proposées par le Conseil d'État, on peut se lancer dans ce défi, parce que cela a été rappelé, c'est un défi technique, c'est un défi financier pour les transports neuchâtelois que d'aller avec cette volonté-là à la décarbonation. Le Conseil d'État ne s'oppose donc pas au projet de décret comme il est amendé – il y a aussi contribué –, mais il relève clairement qu'il s'agit là d'un compromis, qu'il s'agit là d'un défi technique et financier pour les transports régionaux, que, selon nous, il n'était pas absolument indispensable de légiférer de manière contraignante ; ceci en vous rappelant, Mesdames et Messieurs, que bien avant le dépôt de ce projet de loi, le Conseil d'État, en premier, sous aucune pression du parlement – aucune –, avait déjà décidé de décarboner, de mettre en place des trolleybus à batterie, notamment à La Chaux-de-Fonds, pour réintroduire un système de motorisation électrique décarbonée pour une des deux villes des Montagnes neuchâteloises. Nous avions déjà décidé aussi de mettre en place, entre Le Locle et Les Brenets, un bus électrique pour desservir la grande commune du Locle, avec une cadence à la demi-heure qui est aussi globalement proposée.

Voyez donc que le bus était là en marche. Vous auriez pu nous offrir un trolleybus à batterie transN, vous avez choisi la concurrence – CarPostal – avec, c'est vrai, un joli klaxon qu'on apprécie quand on l'entend à travers le pays. Mais sachez que cela reste un défi. Il faut avoir du respect devant ce défi technique et financier, d'une part pour les entreprises de transport et d'autre part pour les finances cantonales, parce que c'est de l'argent que l'on n'aura pas deux fois, pas encore une fois pour le développement des transports publics que nous prévoyons dans les années à venir, qui sera soumis bientôt à consultation.

Nous regardons encore nos notes, à savoir si nous avons répondu à toutes les questions. Oui, juste une précision à l'adresse du groupe Vert'Libéral-Le Centre. Vous dites « le Conseil d'État attend tranquillement l'arrivée de la ligne directe et tout va bien ». Alors, nous aimerions quand même vous

dire déjà : un, en termes de décarbonation des transports publics, nous avons été actif bien avant qu'on nous le demande, donc nous pouvons réfuter toutes vos interprétations de la manière dont nous politisons ; et puis, deux, si on avance bien aujourd'hui avec l'avant-projet de ligne directe avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) et l'OFT, c'est grâce à la proactivité du Conseil d'État depuis longtemps dans le cadre de la stratégie Mobilité 2030, c'est grâce à une votation populaire largement gagnée, une volonté politique claire de complémentarité entre transport public, transport routier et mobilité douce, et puis c'est grâce au travail de conviction que nous avons fait aux Chambres fédérales en 2018 et 2019 et cette décision du Parlement qui a suivi la volonté cantonale de réaliser la ligne directe. Vous savez qu'on n'est pas tout à fait au bout du projet, il reste la phase effectivement de projet, mais il reste, Mesdames et Messieurs, vous le savez, vous l'avez lu, 350 millions de francs complémentaires à obtenir de la part des Chambres fédérales dans le cadre du Message 2026. C'est quelque chose qui est public, qui est connu. C'est la réalité pour une large partie des projets du Programme de développement stratégique (PRODES) 2035, des besoins complémentaires pour financer la ligne directe, et le Conseil d'État est très actif pour continuer de bien collaborer avec les CFF et l'OFT, et de convaincre les parlementaires fédéraux pour obtenir les montants financiers nécessaires pour définitivement réaliser la ligne directe. Ne pensez pas qu'il suffit d'attendre pour l'obtenir. Nous sommes hyper actif à l'intercantonal avec les parlementaires fédéraux pour réussir ce grand projet qui permettra vraiment de doubler la part modale des transports publics dans le canton de Neuchâtel et d'aller, là, de manière décisive, vers l'atteinte de nos objectifs climatiques.

M. Aël Kistler (VL-LC) : – Juste quelques petits éléments. Alors, le but était effectivement d'avoir un bus transN. Malheureusement, il n'y a pas de goodies. Alors, si jamais vous pouviez toucher un mot, peut-être que cela pourrait renflouer les caisses, partiellement, de vendre des petits bus transN qu'on puisse un peu modifier, cela pourrait être sympa.

Blague à part, on a entendu quelques éléments, là, présentement, et on a un peu de peine à entendre la bonne volonté du Conseil d'État qui essaie de nous faire une 14e ou 15e séance de commission pour nous montrer à quel point le projet est irréaliste, alors même qu'on aurait pu souligner – et nous pensons que cela a été souligné par plus ou moins tous les groupes – qu'il y a une cautèle majeure qui dit que même si, en 2030, le projet devait devenir trop cher, il y a la possibilité de surseoir à ceci, donc de ne pas le concrétiser. Nous voulons dire, on ne peut pas édulcorer plus un projet que de dire « au pire des cas, on l'abandonne ». Il n'y a aucune raison de refuser cet objet, qu'on soit hyper à cheval sur les finances, qu'on soit convaincu ou pas par le réchauffement climatique, par la décarbonation, il n'y a aucune raison de refuser cet objet. Et nous pensons que le Conseil d'État aurait peut-être pu souligner cela davantage que les dix minutes à critiquer le projet, non seulement précédent, mais y compris l'actuel.

M. Emile Blant (VertPOP) : – Une petite réaction de notre part aussi. Déjà, une réaction un petit peu d'étonnement de voir un Conseil d'État ne pas s'opposer à un projet de décret avec des arguments qui sont autant dirigés contre ce même projet de décret, mais nous voudrions saluer peut-être aussi la prolixité du Conseil d'État pour dire à quel point il est providentiel dans la décarbonation des transports publics. Mais nous souhaiterions rappeler, effectivement, que si le travail a déjà commencé, cela, on ne le nie pas et on ne nie pas que ce soit une bonne chose, il y a aussi d'autres éléments qui rentrent en jeu, comme la mise en conformité des véhicules avec les normes qui sont prévues par la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Donc, simplement venir expliquer la transition des transports publics vers des véhicules à batterie, en faisant reposer cette impulsion seulement sur sa propre volonté, il nous semble que c'est réduire le tableau à un peu trop d'éléments, vu la situation si complexe.

Deuxième point sur lequel nous aimerions réagir, c'est peut-être faire une annonce s'il y a une personne qui s'y connaît un petit peu en voyance, parce qu'il semblerait que le canton de Neuchâtel ait été pris par le mauvais œil ou, nous ne savons pas, par un sort extrêmement noir qui nous empêche de répondre aux mêmes règles que les autres cantons, que les autres villes. Voilà, alors le Conseil d'État a cité l'exemple de Davos, mais nous, nous répétons l'exemple de Saas Fee. On a beaucoup de contextes dans lesquels les choses sont possibles. La ville de Bienne, c'est tout son parc de trolleybus en électrique, les mêmes véhicules qu'on achète ici, pour 2030, et là, on parle de circulation, plus d'achat. Donc, nous n'irons pas jusqu'à dire que le Conseil d'État peint le diable sur la muraille, mais en tout cas, on a vraiment l'impression que le diable n'est pas loin, vu les difficultés qui pèseraient sur Neuchâtel et pas sur les autres régions. Donc, cela, cela nous semble extrêmement surprenant également.

Troisième point qui nous semble très important, c'est rappeler – ce que notre collègue Aël Kistler vient de faire – cette soupape : la stabilité de l'horaire, toutes les prestations qui sont délivrées, les taux de couverture, on en a parlé pendant des séances et des séances de commission. Pour vous rassurer, Monsieur le conseiller d'État, on tire à la même corde sur ce point. Quel compromis, quel élément pouvait-on donner de plus que cette soupape dans le projet de loi ? Parce que, clairement, notre intention au départ était de donner une limite. Avec cette soupape, on dit qu'on est d'accord de s'asseoir sur la limite si vraiment les choses ne vont pas. C'est un élément qui nous permet de rappeler que c'est un compromis qui a mis énormément de temps à être construit, mais que c'est un compromis. Dans tous les groupes, il y a des choses qui, maintenant, nous satisfont, qui, avant, ne nous satisfaisaient pas, et cela, c'est vraiment un point qu'il va falloir garder en mémoire au moment de parler au vote.

Enfin, peut-être simplement préciser que c'est juste un projet de loi sur l'achat des nouveaux véhicules pour les prochaines années, et cela nous semble quand même assez audacieux de lui reprocher tout ce qu'on peut reprocher aux transports publics les dix dernières années.

Mme Jasmine Herrera (VertPOP) : – Nous vous avouons être très déçue par la prise de parole du Conseil d'État. C'est très difficile pour nous de croire que le Conseil d'État est favorable au transport public décarboné, même si cela a été répété plusieurs fois, après avoir écouté son représentant critiquer si vertement un compromis qui a été obtenu de si longue haleine, après des montagnes de séances de commission, cela a été déjà dit par nos collègues. Les initiants, les membres du groupe VertPOP, ont mis beaucoup d'eau dans leur vin pour arriver à ce compromis, beaucoup. Et nous tenons à répéter, encore une fois – cela a été fait par notre préopinant – que pour les Verts, ce projet n'est largement pas assez. Il n'est pas assez ambitieux, il ne va pas assez loin, mais nous savons nous montrer raisonnables, et nous préférons un tiens plutôt que deux tu l'auras, et c'est pour cela que nous, nous avons fini par être d'accord avec ce compromis ; nous allons le voter à l'unanimité, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes satisfaits avec ce compromis. Et puis, entendre autant de critiques après autant de compromis, ce n'est pas de très bon augure pour tous les travaux qui ont été faits pour arriver jusqu'ici.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Nous, nous n'allons pas nous exprimer sur le fond de ce projet, nous aimerions nous exprimer sur la multiplication des projets de loi que l'on voit apparaître dans cette législature, qui, à chaque fois, nécessitent une multitude de séances de commission. Nous faisons partie de quatre commissions ; dans ces quatre commissions qui sont relativement diverses, chaque fois que nous avons un projet de loi, c'est une multiplication de séances parce que, finalement, les députés ou les députées ont de très bonnes idées, mais ils veulent faire finalement le travail de l'exécutif, et donc ils proposent un projet de loi. On se rend compte après, en commission, que du point de vue juridique, du point de vue de la possibilité de le faire, cela devient très compliqué et cela multiplie les séances. Nous allons avoir, après, un autre rapport qui est issu aussi d'un projet de loi, qui a nécessité de nombreuses séances pour arriver à un compromis. Nous aimerions que les auteurs et autrices de projets de loi gardent à l'esprit que, finalement, nous n'avons pas toutes les clés pour pouvoir faire des lois et que, finalement, il est bien souvent plus utile de faire un postulat ou une motion que de faire un projet de loi qui va traîner, comme ce projet de loi-là.

M. Martial Robert-Nicoud (LR) : – Ce projet de loi demande à notre canton, à court voire moyen terme, de ne renouveler sa flotte de véhicules de transport public que par des véhicules en motorisation non émettrice de CO_2. On ne peut malheureusement pas dire « par des véhicules non polluants », car il n'est, peut-être volontairement, jamais ou très peu fait référence à l'énergie grise servie en amont ou en aval de l'utilisation proprement dite de ces véhicules, à la construction et à l'élimination des batteries ou autres composantes problématiques.

Il est bien clair pour nous que nous devons suivre de très près l'évolution de la technologie, afin d'acquérir des véhicules les plus efficients possible. Mais cela, notre canton l'a très bien compris puisqu'il n'a pas attendu une nouvelle loi pour entamer une transition vers de nouvelles technologies qui, soit dit en passant, nous apportent beaucoup d'enseignements. Contraindre notre canton à de conséquents investissements où les études ne sont pas capables d'en chiffrer les surcoûts plus précisément qu'à plus ou moins 50% est totalement irresponsable. Il est, selon nous, impératif de prendre un peu d'altitude et de faire une pesée des intérêts entre le bénéfice réel climatique global et le surcoût, ainsi que la possibilité de mise en œuvre de ces mesures. S'il s'agit juste de faire

bonne figure ou de se donner bonne conscience, ce n'est pas la peine. Les montants investis dans le Programme Bâtiments, par exemple, afin d'économiser l'énergie, ont bien plus de sens.

De plus, mettre en vigueur un nouvel article de loi, avec une conséquente augmentation des charges dans le dossier des transports publics, où les signaux ne sont de loin pas tous au beau fixe et où le 40% de la facture doit être assumé par les communes, ne correspond pas du tout à notre façon de voir la démocratie et ouvrirait, nous l'imaginons, tout grand la porte aux communes pour lancer un référendum. Il y a quatre ans, nous nous sommes mis en lice pour siéger dans cet hémicycle dans un groupe où le slogan est « Libres et responsables ». Accepter un tel projet de loi serait pour nous trahir les électeurs et électrices qui nous connaissent et nous ont fait confiance.

M. Bernard Schumacher (LR) : – Depuis son dépôt en 2019, ce projet de loi est devenu totalement obsolète. Cinq ans après, nous allons légiférer sur un sujet qui se met en place naturellement, en suivant une logique dictée par le changement de notre société. La décarbonation est en cours. Qui veut encore des transports publics thermiques ? Personne. En Europe, il n'y aura plus de constructeurs qui fabriqueront des bus thermiques avec la norme Euro 7. Ce marché n'existe plus, on n'en veut plus. Il ne restera que des bus en provenance de Chine, et là, on n'en voudra pas non plus. Le rythme de ce changement est dicté par des adaptations techniques. Les constructeurs sont sous pression. Nous constatons la peine qu'a la société Hess, un constructeur de renommée suisse, à mettre en service ses véhicules électriques dans notre canton, par la modernisation et le développement du réseau électrique, en espérant qu'il n'y aura pas d'opposition de citoyens à la construction de stations de recharge ou de hangars, et par d'autres défis sur lesquels nous, politiciens, n'exerçons aucune influence. Avec notre rôle de législateur, nous pouvons bien voter des lois, mais pas influencer la logique des choses.

Alors, si ce changement intervient définitivement en 2027, bravo, nous serons tous très heureux. Mais s'il s'avère qu'il faut encore attendre une année ou deux, eh bien, ce sera comme cela, c'est le bon sens. Imaginons juste une seconde : en 2028, des bus non livrés, retards de fabrication, travaux d'électrification des stations de charge pas terminés, manque de matériel roulant électrique sur le marché. Achetons-nous un bus thermique d'occasion provisoirement, ou faut-il fermer une ligne et aller à pied ? Nous parions que vous serez nombreux à demander à ne pas respecter le projet de loi que nous allons voter ce matin. Arrêtons de voter des lois qui ne sont là que pour nous donner bonne conscience.

Mme Fabienne Robert-Nicoud (S) : – Nous, nous tenons quand même à rappeler un point. Ce projet de loi a été déposé lors de la précédente législature. Nous sommes donc déjà la deuxième législature à le traiter. Il a évolué au fur et à mesure des réalités de terrain, des réalités qui nous viennent de la Berne fédérale, des réalités d'expériences qui ont été faites dans d'autres cantons et des réalités d'expériences que nous avons faites ici. Ce n'est donc pas une personne qui a œuvré à ce projet-là et ce n'est pas non plus un groupe politique qui a œuvré à ce projet-là.

Ensuite, Monsieur le conseiller d'État, nous admettons que nous rejoignons notre préopinante pour dire que nous sommes un peu surpris de la force avec laquelle vous contrez le projet, tout en disant que vous ne vous y opposez pas. On l'a bien entendu, vous ne vous y opposez pas. Nous souhaiterions redire également ce que nous avons dit au début. Dès le départ, nous avons reconnu que le Conseil d'État avait la même volonté que les partis politiques et que toute la difficulté avait été de se mettre d'accord pour la mise en œuvre, et on est bien au niveau de ce débat-là.

Enfin, effectivement, en 2040, nous sommes censés être à la neutralité carbone. Le Plan climat a été accepté, et nous avons envie de repointer que si on a tellement de peine à se mettre d'accord sur un élément concret et la manière dont on va le mettre en place, eh bien, nous ne savons pas comment on arrivera à la neutralité carbone en 2040, et ce, même si nous avons accepté le Plan climat, ici, dans cet hémicycle.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Pour être mieux compris, nous pensions avoir été clair. Nous avons rappelé toute une série de points d'attention, de points critiques en lien avec le projet de loi originel qui demandait, d'ici à 2030, d'avoir changé tout le matériel, et qu'une telle volonté était impraticable, irresponsable, impayable pour la communauté neuchâteloise, et provoquerait même pour les transports publics de gros problèmes pour pouvoir garder la desserte actuelle, par perte de subventions fédérales. Nous l'avons clairement dit. Puis, en disant que grâce aux travaux de

commission, à plusieurs amendements qui ont été travaillés ensemble, vous avez même écouté en partie le Conseil d'État, eh bien, le projet de loi devient acceptable. Mais il n'est pas indispensable, ce projet de loi, puisque, globalement, nous avons commencé la décarbonation avant même qu'il soit déposé, avec l'exemple des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Et nous revenons sur une question des Vert'Libéraux, puis des Verts. Vous dites « oui, mais pour le transport régional, il y a une possibilité de marge de manœuvre avec la fameuse clause de rentabilité ». Oui, eh bien, c'est typiquement un exemple où nous avons fait la proposition d'inclure cette porte de sortie en cas de problème, et merci de l'avoir soutenue. C'est ce qui permet de rendre ce projet de loi acceptable, même si ce projet de loi contraignant n'est, selon nous, pas indispensable. Et merci d'avoir aussi écouté la nécessité de reporter au 1er janvier 2028 l'obligation pour le transport urbain. Au début, vous ne vouliez pas en entendre parler. C'était 2025, puis 2026, mais vous avez compris, après avoir entendu transN à nouveau, sur notre proposition, qu'il y aurait des défis techniques quant à la mise en œuvre. Typiquement, il faut des permis de construire pour des stations de recharge. Donc, si nos critiques ont été faites, c'était en particulier sur le projet de loi d'origine qui, encore une fois, n'est pas praticable.

Et puis, de l'autre côté, Mesdames et Messieurs, Monsieur le député Emile Blant, vous dites « mais ce qui est possible à Bienne ne l'est pas dans le canton de Neuchâtel ! » Mais nous nous étonnons de ce que vous dites, puisqu'à Neuchâtel, nous avons pris la décision, il y a bien longtemps maintenant, de renouveler les trolleybus avec des trolleybus à batterie, donc d'être dans une vision de décarbonation. À La Chaux-de-Fonds, quand beaucoup estimaient qu'il était perdu, même à gauche, de mettre des trolleybus électriques, nous l'avons fait, en bonne intelligence avec la commune, transN, les partis politiques, de droite comme de gauche. Nous avons travaillé là-dessus. Alors, ne venez pas nous dire que dans le canton de Neuchâtel, ce n'est pas possible. Cette décision a été prise de manière volontariste, sans même d'injonction du Grand Conseil. Mais il est tout à fait normal que le Conseil d'État fasse son travail et vous rende attentifs aux points critiques, aux points d'attention.

Typiquement, certains passent sous silence le fait que la Confédération ne subventionne pas cette décarbonation. C'est important que nous vous rappelions que nous n'aurons pas, en 2025 et en 2026, de subventions fédérales, qu'en 2027, ce n'est pas garanti, et de loin, que nous allons perdre probablement 5% de subventions fédérales sur le transport régional avec, d'une manière ou d'une autre, l'augmentation des taux de couverture de 5%. Nous avons dit « quels sont les défis financiers que nous avons aujourd'hui ? » Si nous ne le faisions pas, dans deux ans, la grande critique serait « mais pourquoi, à l'époque, le Conseil d'État ne nous a pas informés, quand bien même il l'était ? » Laissez-nous faire proprement notre travail, et ne vous étonnez pas !

Et puis, effectivement, il y a des régions qui voulaient aller de l'avant, les Grisons, qui, dans certains endroits, en plaine, en transport urbain continuent ; mais d'autres, comme à Davos, en transport plutôt de montagne, régional, etc., ont abandonné. Donc, ne faites pas comme si c'était une évidence, que c'était une simple question de volonté politique. Cette volonté politique, vous l'avez rappelé, Madame Fabienne Robert-Nicoud, le Conseil d'État l'a. Mais on l'a dans un contexte où il faut respecter la question technique, parce qu'on y est confronté aujourd'hui. Et puis, il faut avoir les moyens de nos politiques, parce qu'à la fin, perdre des subventions fédérales, doubler des bus, devoir demander 10 à 15 millions de francs de coûts supplémentaires pour la même desserte, ce n'est pas absolument rendre service aux transports publics. Ce que nous voulons, nous, c'est transporter plus de gens, qu'il y ait un report modal plus fort, avec des coûts qui soient maîtrisés. Et aujourd'hui, quand on met bout à bout la situation des surcoûts de transN à la base, la décarbonation, l'augmentation de la desserte que nous voulons, on parle de dizaines de millions de francs de coûts supplémentaires et, de ce point de vue-là, on doit faire attention à la manière d'engager ces moyens pour le bien des transports publics eux-mêmes. Parce que si, à la fin, on doit dire « écoutez, on perd 2 millions de francs sur cette ligne de transport régional de subventions fédérales, le choix, c'est soit de la maintenir, soit de ne pas décarboner », eh bien, malheureusement, ou heureusement, on va garder la ligne et on devra repousser le moment de la décarbonation parce qu'on ne peut pas se passer d'une ligne. Et cela va pleinement dans le sens de l'amendement qui avait été soutenu à l'époque pour ce qui est du transport régional, pour qu'au-delà de 2030, on puisse se laisser une souplesse. Cette demande, nous l'avons faite et nous remercions la commission d'avoir soutenu cette vision, mais cela a été long, cela a été dur pour qu'on puisse se comprendre, et, à la fin, il y a un compromis qui fait que le projet de loi, on ne le combat pas, il est acceptable pour être mis en œuvre, mais dans l'espoir qu'on n'ait pas de mésaventures, ni au niveau technique ni au niveau financier, ce que d'autres régions, malheureusement, ont connu.

Voilà ce que nous pouvons vous dire. Cette volonté de décarbonation est là. Du reste, c'est dans le Plan climat 1, bien avant qu'on discute de ce projet de loi, et, de ce point de vue-là, ne venez pas nous dire qu'il n'y a pas de volonté de la part du Conseil d'État, bien au contraire.

Mme Stéphanie Skartsounis (VertPOP) : – Nous voulions juste encore ajouter qu'il nous semble que jusqu'à maintenant, M. Laurent Favre oppose l'offre en transport public et le transfert modal avec la décarbonation, mais il nous semble que la plupart du temps, quand il parle de transfert modal, justement quand on veut augmenter l'offre, à ce moment-là, en transport public, il nous parle simplement toujours de la ligne directe, et c'est vraiment la ligne directe qui fera son travail au niveau du transfert modal, c'est-à-dire qui va augmenter de 50% le transfert modal dans le canton de Neuchâtel. Donc, à notre avis, c'est surtout cette ligne directe qui fera le travail, d'après ses dires et ce qu'il dit tout le temps, et de toute manière, l'offre en transport public, que ce soit dans les villes ou à La Chaux-de-Fonds, il semble, d'après le diagnostic qui avait été fait, qu'elle est de très bonne qualité. Donc, finalement, l'offre est déjà là.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Bon, nous nous voyons dans l'obligation de répondre. Désolé, on ne veut pas faire tout le débat des transports publics ce matin, mais puisque la question est posée... Si on n'a pas la ligne directe, le doublement de la part modale des transports publics, on ne l'aura pas, ou extrêmement difficilement. En Suisse, le projet de ligne directe est l'un des seuls qui est capable de faire changer le paradigme de la mobilité et justement de permettre le doublement de la part modale des transports publics. Mais ce n'est pas la seule mesure. Il y en a beaucoup d'autres qui doivent le permettre : la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura, de nouvelles haltes, on a commencé avec la halte des Forges, l'Orée-du-Bois va arriver, on travaille sur la gare de Perreux, et puis la desserte de bus plus fine, et nous l'avons déjà écrit une ou deux fois, nous l'avons déjà dit trois ou quatre fois, nous le rappelons : on a travaillé sur un concept Bus, horizon 2030, puis horizon 2040 ; nous n'avons pas tous les chiffres de détail ici.

Sur une base qui est considérée comme bonne par les experts – on a communiqué là-dessus, lisez –, le canton de Neuchâtel a la volonté d'augmenter les dessertes en kilomètres parcourus par les transports publics – c'est l'unité qui compte – de 15% à 20% selon les régions. Ce travail a été fait par des experts. On va mettre cela en consultation dans les prochaines semaines auprès des communes. Cela coûtera, à ce jour, 16 millions de francs supplémentaires. Nous voulons le faire si, bien sûr, vous le décidez à la fin au niveau budgétaire, que le Conseil d'État, d'abord, en est convaincu, puis que le budget le permet, etc. Donc, on va augmenter de manière à nouveau importante la desserte bus dans ce canton, à l'horizon 2030. C'est donc pour demain, c'est du court et moyen terme. Deuxième étape, 2040, en lien avec la mise en œuvre de la ligne directe, on fait une deuxième progression. Alors, nous n'allons pas vous donner les unités kilométriques parcourues, nous ne les connaissons plus par cœur, mais en termes de coûts, nous les avons ici, c'est 34 millions de francs complémentaires. C'est aussi beaucoup d'argent. Donc, le Conseil d'État, avec ses services, va consulter les communes pour savoir si elles considèrent que c'est une bonne ambition, si elle est payable, parce qu'à la fin, on se répartit ces charges à 60-40, et puis nous irons de l'avant.

Donc, la réussite des défis climatiques, de nos objectifs et, bien sûr, du report modal, cela passe, bien sûr, par la ligne directe, mais par toute une autre série de projets, d'infrastructures et de dessertes bus, dont nous venons de vous parler, qui, ensemble, permettront vraiment au canton de Neuchâtel de passer à une qualité de desserte très bonne, voire excellente. On part d'une bonne situation, et ce n'est pas le Conseil d'État qui le dit, ce sont les experts qui ont fait la comparaison des réseaux, le réseau neuchâtelois, le réseau d'Yverdon, le réseau du Jura bernois, le réseau de Fribourg, qui sont des régions aussi volontaristes en termes de transport public. Donc, prenez une fois en compte cette information, cette réalité. Un gros travail de fond a été fait. La consultation va démarrer au mois de février.

M. Laurent Duding (S) : – On a entendu tellement de choses, en notre qualité de rapporteur, nous nous permettons juste de brièvement réintervenir. Quatorze séances de commission, vous avez un éventail ce matin de la nature des discussions en commission, on ne va pas trahir le secret, mais nous croyons qu'il s'est dit, on s'est documenté, on a entendu, on a écouté, on a auditionné, on a consulté. Nous rappelons juste très factuellement : au final, 11 voix pour, 1 abstention et 1 opposition au sein de la commission. Et nous vous proposons donc véritablement un projet de consensus et de compromis avec tout ce qu'on a pu entendre dans les débats.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole. L'entrée en matière ne semble pas combattue, **l'entrée en matière est donc acceptée.**

Débat article par article

Loi
modifiant la loi sur les transports publics (LTP)

Article premier. – Adopté.

Articles 2 et 3. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée de 3/5.

Le projet de loi est adopté par 68 voix contre 15.

LRHNe – NATURE DES ACTIVITÉS 23.248

Rapport de la commission Santé au Grand Conseil
concernant
le projet de loi du groupe VertPOP 23.248, modifiant la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) (Nature des activités)

(Du 13 décembre 2024)

Mme Anne Bramaud du Boucheron occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Nous donnons la parole à Mme la rapporteure.

Mme Anne Bramaud du Boucheron (S) : – Tout, tout de suite, partout, pour tout le monde, quoi qu'il en coûte. Derrière cela, il y a un idéal et, en même temps, le projet de modification de l'article 4 de la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe), tel que présenté initialement, aura été confronté à un nécessaire pragmatisme.

Pas moins de cinq séances, comprenant l'audition de praticiens de terrain, auront été nécessaires pour construire un compromis de commission. Au regard de la loi actuelle, l'intention de la proposition portée par le groupe VertPOP attendait l'ancrage légal de soins de premier recours et ambulatoires et de soins d'urgence 24h/24 dans les trois régions citées que sont le Littoral, les Montagnes et surtout le Val-de-Travers.

Comme vous l'aurez lu, les commissaires ont, à une courte majorité, refusé l'entrée en matière, s'appuyant sur les arguments suivants. D'une part, le caractère impératif de l'ancrage de nouvelles obligations de prestations d'urgence et de premiers recours pour le RHNe, dans un contexte de pénurie de personnel soignant spécialisé et, selon le témoignage d'urgentistes de terrain, sans réelle plus-value sécuritaire par rapport aux dispositifs actuels. D'autre part, la difficulté de confier au RHNe l'entière responsabilité de répondre aux besoins des soins de premier recours, alors que d'autres acteurs du réseau socio-sanitaire pourraient aussi se charger de cette mission. Et le tout générant un impact financier important dans un contexte budgétaire déjà compliqué.

Le traitement de cet objet a néanmoins amené de nombreuses interrogations en regard des préoccupations de la signataire et du vécu de certains citoyens. La commission a entendu le sentiment d'être laissée pour compte d'une partie de la population du Vallon. Oui, il faut désengorger les urgences. Oui, il faut des réponses sanitaires de proximité. Oui, il faut régionaliser en gommant les frontières cantonales. Oui, il faut soutenir l'éducation sanitaire des citoyens, leur donner plus de compétences et certainement revenir à quelques bons remèdes de grand-mère pour les bobos de la vie quotidienne.

C'est donc avec cette considération et en l'absence d'une stratégie sanitaire cantonale actualisée et communiquée à ce jour que les commissaires des différents partis ont œuvré à la proposition de postulat qui vous est soumise aujourd'hui. En effet, il a semblé nécessaire à la commission Santé de se questionner sur l'amont des urgences, les soins de premier recours, leur accessibilité, leur répartition sur l'ensemble du territoire cantonal. Les soins de premier recours sont l'interface indispensable soins-population, qui doit comprendre le suivi de la population saine, l'éducation à la santé, la prévention des complications et les soins non programmés. Il est effectivement nécessaire que cette interface soit développée, disponible, et que l'innovation organisationnelle coordonnée soit soutenue.

La commission vous invite à soutenir favorablement ce rapport 23.248 ainsi que le postulat proposé.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Adriana Ioset (VertPOP) : – Merci à Mme la rapporteure de la commission Santé, qui a fait un rapport donnant l'avis de la majorité de sept commissaires qui ont voté contre le projet de loi.

Les membres de notre groupe ont des avis partagés sur le rapport de la commission Santé qui nous est soumis. La majorité du groupe trouve que le rapport développe presque exclusivement les arguments s'opposant au projet de loi que nous avons déposé, alors que l'entrée en matière a été refusée par une courte majorité de sept commissaires contre six. Certains et certaines député-e-s. VertPOP estiment qu'il ne faut pas oublier que RHNe est dans un besoin d'économicité par rapport aux ressources en personnel, mais qu'il est important de faire le point sur la situation des soins de santé dans notre canton.

Nous sommes unanimes à déplorer les inégalités subies dans ce domaine par les Neuchâteloises et Neuchâtelois selon leur lieu d'habitation, alors que nous payons toutes et tous nos impôts et nos primes d'assurance-maladie. Il a été particulièrement fait mention de la pédiatrie : il n'est pas juste que notre enfant soit plus en danger si nous n'habitons pas en ville de Neuchâtel, en référence à l'externalisation du 144 et à la hotline pédiatrique.

Le groupe exprime une forte crainte d'une privatisation de la santé, voire des mandats de prestations qui seraient attribués à des organismes privés avec des conditions de travail non équivalentes à la CCT 21.

Le Conseil d'État souhaite sortir d'une vision hospitalo-centrée. Si nous comprenons bien, l'idée est de s'ouvrir à un partenariat public-privé. Dans les médias, une double porte d'entrée a été évoquée pour le Val-de-Travers : RHNe et Volta à Fleurier. Volta n'est plus une permanence, mais un centre médical regroupant surtout des spécialistes, dont les tarifs sont plus hauts que ceux d'un ou d'une généraliste. Volta est ouvert seulement sur rendez-vous, du lundi au vendredi. Nous aimerions avoir des explications de la part du Conseil d'État à ce sujet.

Le rapport de la commission Santé évoque la crainte du chef de département par rapport au terme « régions ». Le projet de loi proposait un alinéa supplémentaire à l'article 4 de la loi RHNe, dont l'alinéa 3 dit que RHNe *« déploie ses activités au moins dans les régions du Littoral neuchâtelois, des Montagnes neuchâteloises et du Val-de-Travers ».* Ces régions ont été définies lors de très nombreux débats au moment de la rédaction de la loi RHNe et le terme « régions » y est utilisé apparemment sans susciter de malentendu.

Le rapport indique que 168 personnes du Val-de-Travers ont été soignées à l'hôpital de Sainte-Croix entre janvier et février 2024. Le Conseil d'État peut-il nous expliquer comment ces soins sont financés ? Quels sont les accords entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel ? Combien ces soins hors Neuchâtel coûtent-ils à notre canton ?

Le groupe VertPOP a déposé ce projet de loi et déplore la non-entrée en matière, même après avoir éliminé du texte la référence au service d'urgence. Une majorité de notre groupe refusera le rapport, et certains et certaines d'entre nous s'abstiendront. Le débat suscité par notre projet de loi met toutefois en évidence le besoin d'évaluer la nécessité d'améliorer l'accès aux soins de premier recours pour chaque personne malade dans notre canton, quel que soit son domicile. Le groupe soutiendra donc le postulat déposé par la commission Santé.

Mme Sarah Curty (LR) : – La modification de la loi RHNe proposée a été très longuement débattue en commission. De nombreuses présentations ont été faites sur les activités qui sont menées dans la policlinique du Val-de-Travers et sur les contraintes en termes de personnel soignant. Nous tenons à remercier tous les interlocuteurs qui sont venus nous expliquer une réalité du terrain hospitalier parfois méconnue du grand public et souvent très complexe.

La question de la répartition hospitalière dans notre canton est un sujet brûlant depuis de nombreuses années et la longueur des débats tenus en commission en est le témoin. Cette proposition de modification de la loi met en avant le côté émotionnel que peut ressentir une région lorsque des prestations ne peuvent pas être assurées, même momentanément. Et nous sommes là au cœur du dépôt de la modification de la loi proposée, puisque celle-ci fait suite à la fermeture nocturne momentanée de la policlinique du Val-de-Travers durant l'été 2023. Selon l'auteur du projet de loi, il serait là question de promesses politiques qui ne seraient plus tenues et de la nécessité de renforcer la loi RHNe afin de garantir que des urgences soient maintenues sur le site du Val-de-Travers jour et nuit.

Mais la situation durant l'été 2023 est tout autre et bien loin de quelconques prises de position

politiques ou de modifications pérennes des activités décidées par l'institution elle-même. Non, durant l'été 2023, la pénurie de personnel soignant s'est fait plus que jamais ressentir et il a fallu faire des choix opérationnels afin de garantir la prise en charge des patients qui se présentaient aux urgences du RHNe. Une pénurie de personnel soignant déjà bien marquée dans la profession infirmière, et encore plus en ce qui concerne les infirmiers spécialisés.

En effet, si un infirmier détenteur d'un bachelor peut travailler dans le secteur des urgences, un certain nombre d'infirmiers doivent cependant être formés aux soins d'urgence par une formation postgrade, afin de garantir la qualité des soins. Mais plus encore, un infirmier qui travaille au SMUR doit non seulement être formé aux soins d'urgence, mais également à la prise en charge spécifique du SMUR. Au regard de la pénurie actuelle de personnel soignant, vous vous rendez bien compte, nous l'espérons, qu'un infirmier spécialisé dans la prise en charge SMUR est une denrée rare.

L'accueil nocturne de la policlinique du Val-de-Travers est actuellement assuré par l'équipage du SMUR, composé d'un infirmier spécialisé et d'un médecin, postés dans la région. Et durant l'été 2023, il a été impossible durant trois semaines de couvrir l'effectif nécessaire pour assurer la prise en charge des patients de la policlinique durant la nuit, raison pour laquelle celle-ci a été fermée durant ce laps de temps.

Alors, oui, c'est regrettable, et nous le reconnaissons volontiers, mais cela nécessite-t-il une modification de la loi RHNe ? Une modification qui, en somme, ne pourra pas du tout garantir que l'effectif soignant soit trouvé pour garantir la prise en charge des patients de l'ensemble du RHNe. Par ailleurs, cette demande de modification, compréhensible par son côté émotionnel de la part d'une région qui a peur de se sentir délaissée, ne fera que renforcer le déficit du RHNe, qui ne cesse de se creuser année après année : 28 millions de francs annoncés pour l'année 2024, le double de ce qui était projeté.

Au regard de la situation actuelle de l'institution, il nous paraît absolument déraisonnable de modifier la loi RHNe pour forcer l'institution à augmenter ses prestations d'intérêt général (PIG) et donc son déficit, car le maintien de la prise en charge actuelle au sein de la policlinique du Val-de-Travers est difficilement pérenne en termes de garantie de la qualité des soins. Et là, c'est l'infirmière qui vous parle. Actuellement, il est demandé à l'équipage du SMUR d'assurer à la fois les sorties dans la région du Val-de-Travers et l'accueil des patients nocturnes de la policlinique. Au regard du peu de patients qui se présentent aux urgences la nuit dans la policlinique, il est assuré que la qualité des soins est garantie pour la population du Val-de-Travers. Cependant, que se passerait-il si le SMUR devait avoir à choisir entre rester à la policlinique pour prendre en charge un patient qui s'est présenté aux urgences et sortir sur une intervention dans la région du Val-de-Travers ? Un dilemme que nous ne souhaitons à aucun de nos collègues du RHNe et qui pose la question de la pérennité de cette situation qui n'est pas satisfaisante.

La modification de la loi RHNe proposée n'est pas la solution et notre groupe s'y est opposé pour toutes les raisons évoquées. Cependant, notre groupe n'est pas satisfait de la prise en charge actuelle nocturne au Val-de-Travers, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé que la commission dépose un postulat pour garantir un accès aux soins de premier recours adapté aux besoins de la population du Val-de-Travers. Il est clair pour nous que cette région a besoin d'être couverte en termes de prise en charge pour les soins d'urgence et de premier recours et que la population ne doit pas se sentir délaissée. Mais ce n'est pas nécessairement à l'hôpital public de fournir cette prestation. D'autres solutions existent et nous devons en faire l'analyse. Finalement, la commission a proposé d'étendre le postulat à l'ensemble du canton, et le groupe libéral-radical est tout à fait convaincu que la question de la prise en charge pour les soins d'urgence et les soins de premier recours doit être repensée avec une vision d'avenir qui ne soit pas systématiquement hospitalo-centrée. La surcharge hospitalière récurrente, que ce soit en termes de patients hospitalisés ou de consultations aux urgences, démontre le besoin de réfléchir à la dynamique de l'accès aux soins dans notre canton. La pénurie de médecins traitants, la fermeture groupée des cabinets médicaux durant les fêtes de fin d'année reportant les prises en charge sur l'hôpital, la prise en charge « voie verte », dite des « petites urgences », sise dans les locaux du RHNe, la hotline de la FUS aux délais d'attente interminables laissent penser à la population que le seul endroit où consulter dans un délai à court terme sont les urgences hospitalières.

D'autres solutions existent et devraient être développées ou mises en avant. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de ne pas vous opposer au postulat proposé par la commission Santé, et que le groupe libéral-radical acceptera le rapport de la commission proposant la non-entrée en matière sur la modification de la loi RHNe.

Mme Magali Brêchet (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a étudié attentivement le rapport 23.248. Pour le groupe, le projet de loi proposé n'était pas réaliste et l'objet politique utilisé pas adéquat. En effet, un changement de loi ne peut pas simplement promulguer un service d'urgence 24h/24 dans toutes les régions sans prendre en compte les réalités des coûts du système de soins et faire une étude approfondie de la situation actuelle. Le coût qu'engendre l'ouverture de nouvelles structures d'urgence 24h/24 est considérable. Si nous ajoutons, dans la réflexion, le nombre de personnes qui utiliseraient ces infrastructures et le manque de personnel spécialisé, nous remarquons rapidement que le projet de loi n'est pas réalisable.

Notre groupe pense que le postulat de la commission Santé, qui propose de faire une étude autour de la médecine de premier recours, est bien plus pertinent que le projet de loi. Toutefois, nous aimerions souligner que de nombreuses actions et initiatives au niveau des soins de premier recours ont déjà été menées par le Conseil d'État et le service de la santé publique. Nous pouvons nommer la politique pour attirer des médecins de famille dans les régions périphériques, le réseau de premiers répondants, les différentes policliniques ouvertes en journée pour décharger les urgences des hôpitaux publics. Nous pouvons aussi voir, à travers la nouvelle réforme hospitalière, une volonté d'avoir un dialogue public-privé plus serein et constructif. Le groupe ne pense pas que ce postulat va révolutionner la politique de santé publique du canton, mais nous allons le soutenir, car il permettra de mettre en évidence les mesures déjà prises et montrera leur impact sur le tissu médical et hospitalier neuchâtelois.

Le projet de loi se cantonnait seulement aux urgences. Or, le postulat ouvre des horizons en parlant de soins de premier recours. Nous pensons que les médecins de famille accessibles et présents sur tout le territoire et dans toutes les vallées permettent de désengorger les urgences en travaillant en amont. Les médecins de famille sont essentiels pour les soins de premier recours dans le système de santé. Pour notre groupe, il est essentiel de les prendre en considération dans le paysage des soins de premier recours.

En résumé, le groupe Vert'Libéral-Le Centre soutiendra le rapport de la commission et acceptera le postulat, qui permet de mettre en lumière ce qui a déjà été fait par le canton concernant les soins de premier recours et de donner des pistes d'amélioration.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Mme Christiane Barbey étant absente, nous lisons sa prise de parole.

Le projet de loi aborde principalement la question de l'ouverture nocturne de la policlinique de Couvet. Plusieurs éléments ressortent à la lecture du rapport des travaux de commission. En premier lieu, le manque de personnel. Il est difficile de maintenir une activité nocturne si les effectifs nécessaires ne sont pas disponibles et, malheureusement, au regard de la pénurie de personnel formé, il est difficile de pouvoir engager davantage. Ensuite, la faible affluence nocturne. En effet, il semblerait que le nombre de patients accueillis durant la nuit est nettement inférieur à celui observé dans d'autres hôpitaux, ce qui remet également en question la pertinence d'une telle ouverture.

Au regard de ce qui précède, le groupe UDC se ralliera à la proposition de la commission en ne soutenant pas le projet de loi discuté ce jour et en acceptant donc le rapport. Avant de nous prononcer sur le postulat, nous aurions souhaité savoir à quand remonte la dernière évaluation en lien avec l'accès aux soins et les synergies existantes.

Mme Josiane Jemmely (S) : – Le groupe socialiste a pris connaissance de rapport avec un intérêt marqué.

La préoccupation sanitaire exprimée dans le projet de loi du groupe VertPOP, à savoir inscrire dans la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois les prestations minimales à fournir dans chacune des régions suivantes, le Littoral neuchâtelois, les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Travers, a fait l'objet d'une discussion animée au sein de notre groupe, tant le sujet peut revêtir un caractère émotionnel.

Bien que sensible aux arguments solides avancés par l'autrice du projet de loi, notre groupe a toujours encouragé une meilleure répartition des missions hospitalières dans l'ensemble du canton. Par ailleurs, il souligne qu'en tant que représentants du peuple, notre responsabilité est de veiller à la sécurité des patients à l'échelle cantonale. Cependant, après avoir étudié les raisonnements des représentants du RHNe et ceux du Conseil d'État, nous observons qu'effectivement, le site de Couvet rencontre des problèmes de fonctionnement, dus en partie à un manque de personnel spécialisé et à une baisse de fréquentation des urgences nocturnes. Il s'agit donc des aspects qui

nécessitent une réflexion globale de la situation et un suivi strict pour répondre à l'accès aux soins de premier recours des personnes concernées.

À en croire le présent rapport, cette évaluation a été faite par le département, ce qui nous réjouit. Ainsi, notre groupe note avec apaisement que la sécurité sanitaire de la population du Val-de-Travers n'est pas menacée et rejoint donc le Conseil d'État dans sa proposition de consigner cet enjeu dans une dimension plus large, en incluant notamment les perspectives offertes par le rapprochement entre le RHNe et les autres acteurs de santé du canton.

Nous saisissons cette occasion pour remercier la commission, qui a su trouver un compromis par le biais d'un postulat qui a recueilli le soutien de la majorité de ses membres, lequel constitue une réponse encourageante au projet de loi.

Vous l'aurez compris, notre groupe, à l'unanimité, refusera l'entrée en matière du projet de loi qui nous occupe. En revanche, collectivement, nous accepterons le postulat 24.217 de la commission.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Merci aux groupes pour leurs prises de position, merci également à la commission Santé pour ces travaux qui ont été menés, effectivement au long cours puisque plusieurs séances ont été nécessaires pour trouver une issue à ce projet de loi.

Les travaux ont donc été longs, mais ils ont été intéressants et ils ont permis de thématiser plusieurs enjeux sur lesquels nous aurons sans nul doute l'occasion de revenir dans les années prochaines.

Les enjeux financiers, évidemment ; ils ont été rappelés notamment par la porte-parole du groupe libéral-radical. Enjeux financiers qui pèsent non seulement sur RHNe, mais aussi sur l'entier du système de santé. Pour rappel, on estime, du côté de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qu'en 2025, le coût total du système de santé en Suisse va dépasser la barre des 100 milliards de francs et il devrait atteindre 140 à 150 milliards d'ici sept à huit ans. On voit donc l'ampleur des défis qui nous attendent à l'échelle cantonale.

Les travaux de la commission ont aussi permis de thématiser les enjeux liés à la pénurie de personnel. Des enjeux qui sont toujours plus marqués et qui demanderont, aujourd'hui et à l'avenir plus encore, d'allouer de la manière la plus optimale possible les ressources à disposition. Nous avons retenu les propos de la rapporteure de la commission, à savoir que beaucoup de gens aimeraient tout, tout de suite, partout. Nous y souscrivons évidemment. Il y a une autre formulation que nous aimons bien utiliser de notre côté, c'est de dire qu'en matière de santé, les besoins sont infinis. On pourra toujours soigner, on l'espère, davantage de personnes pendant davantage de temps ; malheureusement, si les besoins, eux, sont infinis, les ressources, qu'elles soient naturelles, humaines ou financières, sont de leur côté limitées, et il faut trouver, dès lors, la réponse la plus adéquate possible aux besoins exprimés.

Les travaux ont aussi permis de thématiser la question de sentiment de sécurité ou de faux sentiment de sécurité. Il était intéressant d'entendre notamment les propos rapportés par les médecins urgentistes du RHNe, qui, au regard de la situation actuelle, sont relativement critiques, puisqu'en laissant entendre qu'une réponse peut être apportée globalement à tout type de problème qui se présenterait sur le site de Couvet, une bonne réponse pourrait être apportée, ce qui n'est pas toujours le cas, soit par manque de moyens humains au moment où une personne se présente, soit en raison de la complexité de la situation. Nous rappelons qu'en termes d'urgence, le premier réflexe est toujours d'appeler le 144, qui permettra d'aiguiller au mieux la situation.

Les travaux de commission ont aussi permis de thématiser un élément important pour nous, c'est également la nécessité d'améliorer le maillage du système de santé sur l'entier du territoire cantonal et de sortir de la vision hospitalo-centrée que nous avons aujourd'hui, dans ce canton comme ailleurs.

Dès lors, l'issue des travaux nous satisfait, avec un postulat qui reprend plusieurs pistes déjà explorées aujourd'hui par le service de la santé publique et qui lui permettent, en cas d'acceptation de votre part, de lui donner un ancrage plus fort.

Nous revenons maintenant sur les différents propos qui ont été tenus par les groupes. Du côté du groupe libéral-radical, effectivement, il a été utilisé le terme de « denrée rare » quant au personnel.

Nous croyons que c'est vraiment un terme à retenir, et de plus en plus, comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous allons y être confrontés. Alors, effectivement, des actions se mettent en place pour lutter contre cette pénurie, notamment dans le domaine des soins infirmiers à la suite de l'acceptation de l'initiative sur le plan fédéral, mais mettre en œuvre des actions ne signifie pas pour autant que nous allons trouver tout le personnel qui est aujourd'hui recherché. Il faut tenir compte aussi du fait que les objectifs que l'on se fixe aujourd'hui ne seront peut-être pas tous atteints, et donc tenir compte de cette éventualité-là pour veiller, encore une fois, à ce que les ressources à disposition soient allouées de la meilleure des façons.

Du côté du groupe UDC, vous nous demandez de quand date la dernière évaluation d'accès aux soins. Il n'y a pas une date précise à vous donner, c'est un processus permanent qui vise à constater qu'aujourd'hui, effectivement, il est urgent d'apporter des réponses qui ne soient pas uniquement données par l'hôpital, mais qui puissent l'être en amont, que ce soit par les médecins généralistes, que ce soit par des cliniques privées ; de veiller à désengorger autant que possible les urgences pour qu'elles s'occupent principalement de ce pour quoi elles ont été créées ; et de trouver la meilleure adéquation possible entre les ressources qui sont mises à la disposition d'un hôpital pour gérer un service d'urgence, évidemment des ressources importantes, et que les cas qui soient traités relèvent effectivement de ces besoins-là. C'est donc un processus permanent d'évaluation des besoins, et le constat que l'on fait aujourd'hui, c'est qu'effectivement, il faut renforcer davantage la présence du système de santé sur le territoire cantonal, mais ce qui peut passer par des réponses en dehors de l'hôpital.

Le groupe socialiste a relevé, à raison, que la situation actuelle ne permet pas de dire que la sécurité des patients est menacée, ni au Val-de-Travers ni ailleurs. Nous essayons effectivement d'être guidés principalement par le souci d'apporter des réponses sécuritaires aux besoins sanitaires de la population, mais il faut rester conscient que cet équilibre n'est pas toujours facile à trouver.

Nous en venons maintenant aux propos de la porte-parole du groupe VertPOP, auteure du projet de loi, en attirant son attention sur le fait que parler de mise en danger des patients, comme cela a été fait, c'est tenir un discours qui, à notre sens, ne correspond pas à la réalité que nous constatons aujourd'hui sur le terrain, c'est laisser entendre que le système de santé neuchâtelois met effectivement en danger des habitants ou habitantes, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas, mais il nous incombe de veiller à ce que cela ne le soit pas non plus à l'avenir et, encore une fois, de trouver les meilleures réponses possibles. Ce qui peut mettre en danger le système de santé, c'est effectivement de ne pas tenir compte des ressources à disposition et de vouloir apporter des réponses partout, de même ampleur, quels que soient les besoins exprimés par la population. Vous évoquez le risque qu'en sortant d'une vision hospitalo-centrée, nous privatisions le service de santé. L'enjeu n'est pas du tout là ! Nous n'avons aucune velléité de privatiser le système de santé publique neuchâtelois, nous y sommes attachés, nous pensons que le Grand Conseil l'est aussi, la population également. Le système de santé repose sur des acteurs publics et privés et, parmi les acteurs privés, se trouvent les médecins généralistes, qui sont des acteurs privés, et sur lesquels, effectivement, nous espérons pouvoir compter davantage encore à l'avenir pour désengorger les urgences. Ils font déjà aujourd'hui un travail remarquable. On sait qu'il y a des enjeux de pénurie sur ce point-là aussi. Et c'est un des enjeux de réussir aussi à trouver un nombre de médecins suffisant et surtout à veiller à ce que la prise en charge des patients tout au long de la chaîne soit coordonnée aussi bien que possible, qu'elle commence du côté du généraliste, et puis si, *in fine,* il est nécessaire de se rendre à l'hôpital, d'avoir un flux d'informations qui soit optimal. Et, là aussi, c'est un gros travail en cours de veiller à coordonner au mieux l'ensemble des acteurs du système de soins. Donc, dès lors, il n'y a pas de risque de privatisation en cours. Vous évoquez effectivement le groupe Volta, vous nous demandez où en sont les réflexions : elles sont en cours, il n'y a pas aujourd'hui de feuille de route totalement précise que nous pouvons vous communiquer, mais les réflexions sont en cours entre RHNe et le groupe Volta, qui, pour rappel, appartient aujourd'hui majoritairement au RHNe et à Admed. Des réflexions sont donc en cours, là aussi, pour veiller à ce que les meilleures réponses puissent être apportées sur l'entier du territoire, en tirant parti des compétences de chacun et de la souplesse aussi de chacun.

Vous avez encore une question sur les soins hors canton. Chaque année, le Conseil d'État prend un arrêté qui détermine les tarifs de référence qui sont appliqués pour les soins prodigués hors canton, et ensuite, si un patient va dans un établissement dont les montants sont supérieurs aux tarifs retenus, c'est une différence qui est à sa charge. Tous les cantons pratiquent de même, puisque les patients restent libres de choisir l'hôpital dans lequel ils souhaitent se rendre.

Pour conclure, comme il est indiqué, le Conseil d'État souscrit au postulat qui est proposé. C'est un

postulat qui va dans le sens des travaux déjà initiés, des travaux dont vous aurez un aperçu déjà relativement large au travers du rapport sur la politique de santé publique 2025-2030 que nous sommes en train de finaliser, qui a été mis en consultation, qui doit encore être bouclé de notre côté et validé par le Conseil d'État, puis qui, ensuite, vous sera présenté et qui vous apportera, nous l'espérons, des réponses aussi plus précises sur la manière avec laquelle nous entrevoyons le déploiement du système de santé publique dans le canton, qui devrait nous permettre de tendre vers un système de santé qui soit durable, finançable, équitable et utile. Et donc, encore une fois, nous vous invitons à accepter le rapport de la commission, que nous remercions encore pour ses travaux, et à accepter également le postulat qui vous est soumis.

La présidente : – Nous sommes toujours dans un débat libre.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Juste une petite précision pour les patients qui sont allés à Sainte-Croix. Ce sont essentiellement des patients qui ont été pris en charge de façon ambulatoire. Dans l'ambulatoire, il y a la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui dit qu'il y a la liberté de choisir le lieu où on veut aller. Simplement, le tarif de points est peut-être un peu plus élevé dans le canton de Vaud que dans le canton de Neuchâtel. Si tel est le cas, à ce moment-là, le patient va être remboursé sur la part qu'il aurait dépensée dans le canton de Neuchâtel et il aura peut-être un surplus à payer lui-même parce qu'il est allé dans le canton de Vaud. Mais cela n'est pas pris en charge par le canton. Le canton prend en charge uniquement les hospitalisations hors canton, mais pas l'ambulatoire.

Mme Adriana Ioset (VertPOP) : – Nous allons quand même saisir l'occasion pour donner notre avis personnel sur ce rapport, où les chiffres sont nombreux. Certains font sourire.

Prenons, par exemple, le point 5.3, « Débat général », à la page 4. Le premier paragraphe affirme que le service cantonal de la santé publique est dans l'impossibilité de déterminer le nombre de personnes du Val-de-Travers qui se sont adressées directement à l'hôpital de Sainte-Croix. Apparemment, le député du groupe libéral-radical a pu le faire. Mais, et nous citons le rapport, *« les personnes vont à Sainte-Croix pour des prestations de gynécologie-obstétrique, accouchements en particulier »*. Étonnamment, nous avons nous-même pu assez facilement obtenir du directeur de l'hôpital de Sainte-Croix le nombre de personnes du Val-de-Travers soignées entre janvier et février 2024 par son institution : 168 personnes. Nous n'avons pas pensé à lui demander le détail du nombre de personnes prises en charge la journée et la nuit. Mais ce n'était peut-être pas non plus notre travail. 168 personnes du Val-de-Travers, cela fait passablement d'accouchements ! La population vallonnière se reproduit avec bonheur. La fée verte y est peut-être pour quelque chose…

Même point, même page, « L'accessibilité selon les régions ». Des commissaires ont relevé que la durée du trajet depuis Le Locle ou Les Brenets est équivalente, voire supérieure, à un déplacement. Val-de-Travers-Pourtalès. Nous aimerions bien savoir quelle est la source d'information de ces commissaires et à quels moyens de transport ils ou elles se réfèrent. Trouvé sur internet : Les Brenets – hôpital de La Chaux-de-Fonds, 22 minutes en voiture, 38 minutes en transports publics ; Les Bayards – hôpital de Pourtalès, 44 minutes en voiture, 1h25 en transports publics ; Les Bayards – hôpital de La Chaux-de-Fonds, également 44 minutes en voiture, mais nous n'allons pas parler des transports publics.

Encore des chiffres, plus sérieux cette fois. Page 5 du rapport, un tableau qui résume l'activité de la policlinique de Couvet en 2023 : 8,7 urgences par jour. En additionnant urgences et consultations sur rendez-vous, on obtient 13,54 personnes par jour. C'est un nombre considérable, qui met en évidence le rôle important de la policlinique pour la région. Ce sont 13,54 personnes qui, chaque jour, ne sont pas venues engorger les urgences à Pourtalès. La policlinique de Couvet est une porte d'entrée précieuse pour RHNe. Elle fait bien son travail et il est de notre devoir de tout faire pour la sauvegarder.

Quittons maintenant les chiffres pour faire attention à quelques affirmations. M. le conseiller d'État y a fait référence, mais nous ne comprenons toujours pas : toujours à la page 5, tout en bas, nous allons lire parce que nous avons vraiment de la peine à reformuler. *« De l'avis des professionnel-le-s, une réelle fermeture de la policlinique la nuit (avec un horaire d'ouverture à préciser le soir) et un respect de la mission principale du pôle SMUR seraient préférables à la situation actuelle, laquelle induit un sentiment de sécurité trompeur. »* C'est effrayant ! Nous aimerions bien que l'on nous explique ce que veut dire « trompeur » ? Alors autant que la population réalise clairement qu'elle n'est pas en sécurité !

Puisque le rapport de la commission Santé parle de sentiments, n'omettons pas de mentionner le sentiment prévalant dans les régions dites périphériques de notre canton, et pas seulement le Val-de-Travers. Il s'agit d'un profond sentiment d'injustice. Aujourd'hui, la plupart des débats politiques sont réduits à la dimension économique. Qui va-t-on donc encore sacrifier au nom de l'économicité ? Eh bien, les faibles, les moins formés, les pauvres, les vieux, ceux et celles qui sont seuls, *los nadies,* dirait-on en Amérique latine. C'est celles et ceux qui ne sont personne et que nous avons l'obligation de représenter et de protéger dans cet hémicycle.

Mme Sarah Curty (LR) : – Nous sommes assez surprise que des éléments confidentiels qui ont été mentionnés en commission soient rapportés ainsi en plénum. Nous ne pensons pas que ce soit une façon de faire, nous tenions juste quand même à l'exprimer.

Nous tenions également à dire que ce n'est pas parce que les gens vont consulter à Sainte-Croix que c'est un problème ! Il y a énormément de gens dans les Montagnes neuchâteloises, à La Chaux-de-Fonds par exemple, qui vont consulter soit à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, soit à l'hôpital de Saint-Imier, et puis c'est ainsi ! L'hôpital de Saint-Imier a pu se développer aussi grâce, finalement, à la population chaux-de-fonnière qui va consulter dans cet hôpital. Nous avons donc de la peine à imaginer que l'on dise, pour les personnes du Val-de-Travers qui vont volontairement consulter à Sainte-Croix, que c'est une problématique dans leur prise en charge.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Peut-être rappeler aussi que pour les urgences vitales, il existe un numéro, le 144, qui peut envoyer des secours – ambulance, REGA, SMUR – au besoin. Il faut donc peut-être faire la part des choses et arrêter d'insinuer que les personnes ne sont pas en sécurité, et tenir compte du dispositif complet !

Mme Adriana Ioset (VertPOP) : – Nous voulions juste mettre au clair le fait que lorsque l'on va à Sainte-Croix depuis le Val-de-Travers, on a besoin d'avoir une voiture, on a besoin d'avoir un permis de conduire, parce que, sinon, on en est réduit, nous croyons, à être malade à 10h le matin ou à 15h l'après-midi.

La présidente : – La parole est-elle demandée par le Conseil d'État ? C'est le cas, vous avez la parole.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Brièvement, car nous ne souhaitons pas rouvrir ici les débats qui ont déjà eu lieu en commission. Juste revenir sur quelques éléments cités par Mme Adriana Ioset et remercier également les quelques députés qui ont pris la parole pour défendre la position de la commission, à laquelle, encore une fois, nous souscrivons.

Effectivement, le rapport compte beaucoup de chiffres, mais la santé, ce sont aussi des faits, ce sont aussi des statistiques, et c'est bien sur cela que nous devons guider nos choix et pas sur l'émotion. Vous semblez remettre en question l'existence même de la policlinique de Couvet. Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour ! Et vous ne pouvez pas laisser entendre cela et tenir un propos alarmant qui laisse entendre que tant l'État que RHNe semblent se désintéresser de la région du Val-de-Travers. Il n'est en aucun cas question aujourd'hui de fermer la policlinique de Couvet ! Ce dont on parle, c'est l'ouverture de l'accueil pendant la nuit. Et c'est uniquement cela qui a suscité les réflexions de la commission. Et il n'y a aucune velléité de ce côté-là d'avoir une fermeture plus large que celle qui a eu lieu quelques fois pendant la nuit, pour des raisons de manque de personnel, encore une fois.

Et puis, vous revenez sur la question du sentiment de sécurité trompeur. Nous conclurons là-dessus. Effectivement, quand on a un hôpital ou une policlinique qui est ouverte la nuit, on donne l'impression à la population qu'on peut aller à tout moment frapper à sa porte et qu'on va être pris en charge de manière adéquate. Or, ce n'est pas le cas. Quand on rencontre un problème la nuit et qu'on doit faire appel aux urgences, on fait appel aux urgences en appelant le 144. Et ce propos vaut aussi pour un site d'urgence que nous connaissons à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, où le premier réflexe ne doit pas être de se rendre soi-même aux urgences, mais d'appeler le 144. Et le sentiment de sécurité trompeur est dû au fait qu'aujourd'hui, nous avons à Couvet une policlinique qui reste ouverte la nuit, qui a pu être maintenue grâce à une implication du SMUR, qui a ses limites,

puisque, comme cela a été rappelé, les médecins smuristes peuvent être amenés, en cours d'intervention, à quitter les locaux à Couvet pour aller sur le terrain, donc avec le risque de laisser leurs patients. Et ce n'est donc pas une réponse la plus adéquate possible que nous apportons aujourd'hui à la population, raison pour laquelle le message doit rester qu'en cas de problème la nuit, le premier réflexe n'est pas de se déplacer, mais bel et bien d'appeler le 144, qui jugera opportun ou pas d'envoyer une ambulance, d'envoyer le smuriste, ou peut-être de dire à la personne « effectivement, il est peut-être prudent d'aller consulter, ce n'est pas totalement urgent, mais allez-y quand même ». Mais donc, le sentiment de sécurité trompeur vient vraiment de cette situation, mais n'est pas propre à la policlinique de Couvet.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole, nous allons donc voter sur l'acceptation du rapport.

On passe au vote.

Le rapport est accepté par 76 voix contre 12.

La présidente : – Dans le cadre du traitement de ce rapport, nous devons encore traiter le postulat 24.217.

POSTULAT

DSRS
24.217, ad 23.248
13 décembre 2024
Postulat de la commission Santé
Pour un accès aux soins de premier recours adapté aux besoins de la population

Le Conseil d'État est prié :

4. d'évaluer les possibilités d'accès aux soins de premier recours et aux soins d'urgence des habitant-e-s du canton ;
5. d'évaluer les synergies actuelles (public-privé) et à développer, dans un objectif d'efficience et d'extension de l'accès aux soins ;
6. d'établir un projet de développement collaboratif entre les différentes entités présentes, en gardant comme objectif le développement d'un réseau de soins efficace, sûr et pérenne, et en analysant des alternatives.

On entend par « soins » les soins de premier recours et les soins d'urgence (diurnes et nocturnes).

Développement

Le manque de médecins de famille dans notre canton amène beaucoup de personnes à s'adresser aux urgences pour soigner des problèmes de santé qui ne nécessitent pas des soins d'urgence, mais des soins de premier recours. *De facto,* les services d'urgence de notre canton sont surchargés et régulièrement engorgés.

Par ailleurs, la policlinique du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), sise sur le site de Couvet, est ouverte en journée sept jours sur sept. La nuit, les urgences sont assurées par l'infirmier-ère et le ou la médecin du Service mobile urgences réanimation (SMUR) stationné-e-s sur le site de Couvet. Lorsque l'équipage du SMUR sort en mission, les urgences ne sont plus accessibles durant le temps de la mission : la population entre en communication, via un interphone, avec le ou la médecin chef-fe des urgences de Pourtalès, qui va la conseiller sur un besoin de consultation de nuit à Pourtalès ou le lendemain à la policlinique (ou chez le ou la médecin traitant-e, par exemple). Lorsqu'un-e patient-e est présent-e dans les locaux des urgences et que l'équipage du SMUR doit sortir, se pose la question de la priorisation : rester pour prendre en charge le ou la patient-e déjà installé-e ou sortir pour prendre en charge un-e autre patient-e. Au-delà du risque pris pour le ou la

patient-e, il est primordial de questionner la vision de la prise en charge de premier recours dans notre canton.

Nous demandons au Conseil d'État d'évaluer cette situation et de se pencher sur toutes les pistes possibles pour donner à chaque Neuchâteloise et à chaque Neuchâtelois la certitude de pouvoir recevoir des soins de qualité.

Premier signataire : Blaise Courvoisier, président de la commission.

La présidente : – Ce postulat est-il combattu ? Cela ne semble pas être le cas, **il est donc accepté.**

PÉTITION – JARDIN DU SOUVENIR EN FAVEUR DE NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE 24.611

Rapport de la commission des pétitions et des grâces au Grand Conseil
en réponse à
la pétition « Pour un jardin du souvenir en faveur de nos animaux de compagnie »

(Du 4 décembre 2024)

M. Olivier Beroud occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Nous donnons la parole à M. le rapporteur.

M. Olivier Beroud (VertPOP) : – Lors de ces séances des 20 juin et 11 novembre 2024, la commission des pétitions et des grâces a examiné la pétition intitulée « Pour un jardin du souvenir en faveur de nos animaux de compagnie ». Cette pétition a été déposée le 8 mars 2024 par Mme Laure Huguenin-Dezot et a recueilli 576 signatures.

La pétition demande la création d'un lieu dédié à la mémoire des animaux de compagnie décédés. Elle souligne qu'actuellement, dans le canton de Neuchâtel, il n'existe pas d'espaces publics où les propriétaires peuvent déposer les cendres de leurs animaux et se recueillir. La pétition propose donc la mise en place de jardins du souvenir, situés à la fois dans le haut et le bas du canton, pour offrir une alternative respectueuse et symbolique aux propriétaires d'animaux.

La commission a entendu les pétitionnaires, ainsi que plusieurs intervenants des Autorités cantonales, dont le chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), le chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), ainsi qu'une juriste du service juridique de l'État.

Lors de ces auditions, les pétitionnaires ont expliqué que les solutions actuellement disponibles, comme la dispersion des cendres dans la nature ou leur conservation à domicile, ne répondent pas à leurs attentes. Ils souhaitent un espace accessible et symbolique, à l'image des jardins du souvenir existant dans d'autres cantons. Ils ont également exprimé des inquiétudes concernant la possibilité de voir une entreprise privée, active dans le domaine à Montmollin, monopoliser cette offre et qui pourrait appliquer des tarifs élevés.

Du côté des Autorités, le Conseil d'État, représenté par le chef du DDTE, a rappelé que la création de tels lieux relève de compétences communales, conformément à la législation cantonale en vigueur. L'État n'a pas vocation à porter de tels projets, mais son rôle est de vérifier la conformité des aménagements en matière de droit foncier et dans le cadre des autorisations de construire. Il a été précisé qu'aucune mesure législative ou réglementaire supplémentaire n'est envisagée à ce stade. Le Conseil d'État rappelle également qu'actuellement, le canton offre déjà la possibilité de faire incinérer gratuitement son animal de compagnie, à l'exception des chevaux, au Centre collecteur cantonal de Montmollin. De plus, l'ensevelissement des petits animaux de compagnie de moins de 10 kg est autorisé sur un terrain privé. La possibilité de répandre les cendres de son animal dans la nature existe également. Et, finalement, les services payants proposés par l'entreprise Cremadog viennent compléter l'offre existante. Toujours pour le Conseil d'État, à cela s'ajoute encore le projet de jardin du repos pour animaux de compagnie, issu d'une initiative privée et pour lequel la commune de Val-de-Ruz a accepté de mettre une parcelle à disposition à Montmollin. Un permis de construire a été délivré, il n'a fait l'objet d'aucune opposition, et le SCAV a émis un préavis favorable. Le projet devrait donc pouvoir se concrétiser prochainement. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'État n'envisage pas de s'impliquer davantage dans ce domaine.

Après avoir écouté les pétitionnaires et pris connaissance des arguments du Conseil d'État, la commission a jugé important de recueillir davantage d'informations avant de se prononcer. Elle a donc adressé des courriers aux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, afin de savoir si des

projets pouvaient répondre aux attentes des pétitionnaires et étaient en préparation. Cependant, les deux villes ont répondu par la négative. La commission s'est également renseignée auprès de la commune de Val-de-Ruz concernant l'avancement du projet de Montmollin. La commune a confirmé que toutes les autorisations nécessaires étaient délivrées, ce qui permet la réalisation du projet. Le 17 septembre 2024, l'initiatrice du projet de Montmollin a par ailleurs envoyé une demande de soutien financier à la commission, afin de financer la construction d'une tombe du souvenir commune, accessible gratuitement aux résidents du canton. Cependant, le bureau du Grand Conseil a transmis cette demande au Conseil d'État, estimant que cela relevait de sa compétence. À son sujet, le chef du DDTE a rappelé qu'il n'existait pas de base légale permettant à l'État de subventionner des activités commerciales. Il a également précisé que la prestation proposée par le projet ne répondait pas à un besoin fondamental de la population, justifiant ainsi qu'elle ne méritait pas un soutien financier public.

Certains membres de la commission estiment qu'un seul site de jardin du souvenir suffirait dans le canton, tandis qu'une autre partie considère qu'il serait pertinent que les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds entament également une réflexion à ce sujet. Dans son ensemble, la commission reconnaît que la création d'un jardin du souvenir répond à une demande réelle, mais elle considère que cela ne relève pas de la responsabilité de l'État. Elle observe que les prestations proposées par le canton couvrent déjà une grande partie des besoins et note que le projet de Montmollin enrichira l'offre existante, bien qu'il ne réponde pas entièrement aux attentes des pétitionnaires. Pour rappel, ces derniers demandaient une répartition géographique entre les Montagnes neuchâteloises et le Littoral, ainsi qu'un service totalement étatique garantissant une certaine gratuité ou du moins une limitation des prix, afin que tous les citoyens puissent en profiter. La commission tient à remercier la commune de Val-de-Ruz pour son engagement dans ce projet. Concernant l'aspect mercantile du projet, elle l'encourage, dans la mesure du possible, à veiller à ce que certaines prestations restent accessibles au plus grand nombre. Un courrier sera adressé à la commune dans ce sens.

En conclusion, la commission a décidé de ne pas donner suite à la pétition et recommande au Grand Conseil de faire de même.

La présidente : – Nous sommes dans le débat d'entrée en matière, il s'agit d'un débat restreint. La parole est aux groupes.

Mme Stéphanie Skartsounis (VertPOP) : – Le groupe VertPOP a pris connaissance de ce rapport, qui répond de manière complète aux demandes de la pétition, notamment sur le fait qu'il existe déjà plusieurs possibilités payantes ou gratuites pour honorer la mémoire de son animal de compagnie, que la création d'un jardin du souvenir relève des communes, qu'un jardin du repos pour animaux de compagnie sera aménagé à Montmollin sur l'initiative d'une personne privée. Finalement, l'essentiel n'est-il pas de profiter chaque jour d'Idéfix, Duchesse ou Jeannot, pendant les nombreuses années de sa vie ?

Le groupe VertPOP acceptera en majorité le rapport. Quelques personnes regrettent néanmoins qu'une solution gratuite de jardin du souvenir ne puisse pas être trouvée.

Mme Claudine Geiser (LR) : – Notre groupe a examiné la pétition relative à la création d'un jardin du souvenir pour animaux de compagnie. Nous comprenons tout à fait l'attachement que les citoyens portent à leurs animaux et sommes conscients de l'évolution des pratiques en la matière. Cependant, nous observons également que les services actuellement proposés par le canton répondent déjà en grande partie à cette demande. De plus, la création de ce type de lieu relève de la compétence communale et peut faire l'objet d'initiatives privées. À titre d'exemple, le projet privé-public de Montmollin viendra compléter l'offre existante. En conclusion, nous saluons le travail de la commission et suivrons sa proposition de ne pas donner suite à la pétition en adoptant le rapport 24.611.

M. Pierre-Yves Jeannin (VL-LC) : – Oui, nous les aimons, nos animaux de compagnie et oui, leur disparition suscite émotion et tristesse. Il est par conséquent légitime de se poser la question de savoir que faire de leur dépouille après leur décès et donc éventuellement d'offrir la possibilité à ceux qui le désirent de disposer *« d'un endroit pour se recueillir et se remémorer les bons souvenirs passés en leur compagnie ».* Les député-e-s n'ont d'ailleurs pas pris la chose à la légère, puisqu'ils

et elles ont écouté les pétitionnaires, ont posé des questions aux principales communes du canton, ont écouté les avis des services de l'État et se sont assuré-e-s qu'une solution concrète soit garantie à relativement court terme.

La thématique étant du ressort communal, les député-e-s ont apprécié la bonne collaboration qui a pu être mise en œuvre entre la commune de Val-de-Ruz et les services de l'État pour que les démarches administratives soient réglées relativement rapidement et que le projet puisse avancer. Certes, l'accès au jardin du souvenir ne sera pas gratuit, mais il devrait rester dans une gamme de prix sans commune mesure avec les coûts liés à nos chers animaux domestiques.

Sachant que l'incinération est déjà proposée gratuitement par l'État, qu'il est aussi possible d'ensevelir son animal s'il pèse moins de 10 kg, et qu'il n'est, à notre connaissance, pas interdit d'aller répandre les cendres au pied d'un arbre et d'y graver le nom de l'animal, ni d'ailleurs de créer une petite crypte dans sa cave avec une photo, il semble que les propriétaires d'animaux domestiques ont de multiples options pour *« se remémorer les souvenirs des bons moments passés en leur compagnie ».* Notre groupe suivra donc la proposition de la commission de ne pas donner suite à la pétition, l'essentiel de la demande ayant reçu une réponse concrète.

Personnellement, nous devons avouer qu'éthiquement, nous trouverions assez discutable d'offrir cette prestation alors que plusieurs milliers de nos concitoyens n'ont pas vraiment les moyens de payer la crémation de leurs parents qui, elle, n'est pas gratuite. Cette expérience dira si le besoin est suffisamment avéré pour que d'autres centres du même type soient créés ailleurs dans le canton.

Mme Josiane Jemmely (S) : – Le groupe socialiste s'est penché sur la pétition « Pour un jardin du souvenir en faveur de nos animaux de compagnie », déposée par Mme Laure Huguenin-Dezot et soutenue par 576 signatures.

Après discussion, notre groupe reconnaît l'importance d'un tel projet pour les propriétaires d'animaux de compagnie. Nous estimons que cette demande peut obtenir l'accord des communes du haut et du bas du canton, comme cela a été validé par Montmollin. Cela étant, nous suggérons au Conseil d'État d'évaluer dans quelle mesure une telle infrastructure pourrait avoir une base légale permettant d'offrir un espace qui correspond aux attentes des pétitionnaires.

Notre groupe tient à remercier la commune de Val-de-Ruz pour son implication dans ce projet. En parallèle, nous encourageons les autres communes à entamer une réflexion visant à encourager une collaboration entre les acteurs privés et les acteurs publics afin de garantir aux citoyens des services accessibles. Les informations recueillies montrent que la porteuse du projet de Montmollin a initié une demande de subvention auprès du Conseil d'État. Nous nous interrogeons sur la suite qui sera donnée à cette requête, sachant que le Conseil d'État a mis en avant son incompétence à s'occuper de ce sujet, ainsi que le manque de base légale.

En conclusion, le groupe socialiste sera partagé, entre une majorité de oui, quelques abstentions et un refus.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – La majorité du groupe UDC entend et comprend la préoccupation exprimée par les pétitionnaires. Notre groupe est globalement sensible à l'attention qui doit être apportée aux animaux de compagnie, y compris après leur mort.

Toutefois, la majorité du groupe UDC comprend également que la demande exprimée par les pétitionnaires, et cela a été dit, n'est pas du ressort du canton, mais bien des communes, qui ont la compétence de réaliser ou non ce genre de projet, et invite donc les pétitionnaires à s'adresser aux collectivités publiques communales pour leur demander si elles souhaitent aller plus avant sur cette demande.

En outre, les solutions déjà existantes, ainsi que la possibilité pour les particuliers disposant d'un terrain privé de procéder à des obsèques de leurs petits compagnons, nous confortent dans l'idée qu'il n'est pas nécessaire que le canton entre en matière.

Une toute petite minorité de notre groupe toutefois estime que les revendications des pétitionnaires sont justifiées et que le canton doit prendre en charge cette question par les moyens qui sont les siens. Cette minorité de notre groupe est convaincue que le canton sera à même de trouver des solutions pour réaliser le souhait des pétitionnaires, qui relève de la valeur que nous accordons à nos liens avec nos animaux de compagnie.

La majorité du groupe UDC se ralliera donc aux conclusions du rapport de la commission des pétitions et des grâces et l'acceptera, refusant donc l'entrée en matière par le canton sur la demande des pétitionnaires. Quant à la minorité du groupe UDC, elle rejettera le rapport pour les raisons évoquées, marquant son soutien à une entrée en matière par le canton sur la demande des pétitionnaires.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Quelques mots encore, malgré l'exhaustivité et la qualité des rapports qui ont été faits par les groupes et le rapporteur de commission, vu qu'il y a quelques interrogations à l'adresse du Conseil d'État.

Alors, effectivement, le canton n'est pas compétent directement pour cette question de la création de jardins du souvenir pour les animaux de compagnie, mais le Conseil d'État, tout comme vous, Mesdames et Messieurs, est compétent pour en parler et prendre quelques dispositions, le cas échéant.

Ce qui permet de rappeler quelles sont les responsabilités des uns et des autres. La base légale cantonale – le rapporteur de commission l'a rappelé – permet, chez les privés, d'ores et déjà, d'ensevelir des animaux de compagnie lorsqu'ils font moins de 10 kg. Alors, tout le monde n'est pas propriétaire dans le canton, donc, de ce point de vue-là, il peut y avoir quelques limites. Il y a la possibilité de répartir les cendres dans la nature, ce qui se fait aussi, nous dirions, joliment à travers la nature neuchâteloise et qui permet aussi de rendre hommage à nos animaux de compagnie. Mais pour ce qui est de l'enfouissement, purement, dans des jardins ou cimetières pour animaux, on tombe là dans la compétence, effectivement, purement communale.

Mais, malgré tout, le canton fait déjà passablement, nous dirions, puisqu'il offre, à Montmollin, cette possibilité d'incinération gratuite, et pour certains qui souhaitent des prestations complémentaires, il y a la possibilité de les demander à l'entreprise Cremadog, qui est également sur le site de Montmollin. De ce point de vue, le fait que Val-de-Ruz, dans le cadre de ses compétences, s'intéresse à mettre en place – et met en place, nous pensons, actuellement – un jardin du souvenir à Montmollin permet d'avoir, sur quelques centaines de mètres, une prestation fournie pour ceux et celles qui souhaitent rendre particulièrement hommage à leurs animaux de compagnie. On pourra même dire que c'est dans la vision « Un canton, un espace », puisqu'on arrive à avoir là, sur le même site, toutes les prestations qui sont fournies. On peut saluer effectivement, comme l'un ou l'autre l'a fait, la bonne collaboration entre les services du canton et la commune de Val-de-Ruz, qui va de l'avant avec ce projet.

Les deux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds se sont annoncées comme non intéressées à mettre en place un tel dispositif. On le respecte, mais sur la durée, il y a toute possibilité, le cas échéant, d'éventuellement aller de l'avant. Mais selon nous, dans la vision, encore une fois, « Un canton, un espace », on a là à Montmollin de quoi satisfaire les besoins de la population détentrice d'animaux de compagnie.

Sur la question de soutenir financièrement de telles activités commerciales, nous aimerions encore une fois vous préciser que la base légale cantonale ne le permet pas. Donc, quand on n'a pas de base légale, on ne peut pas passer à un tel soutien financier, par ailleurs pour une activité qui n'est pas régalienne de l'État de Neuchâtel, et, de ce point de vue, le Conseil d'État ne souhaite pas modifier sa législation et passer à du subventionnement pour ce type d'activité à travers le canton.

Nous rappelons encore une fois que nous avons investi beaucoup d'argent du côté de Montmollin pour la rénovation du centre d'incinération pour les animaux. On parle de plusieurs millions de francs. Nous n'allons pas nous aventurer à donner un chiffre ce matin. De ce point de vue-là, nous pensons que le canton fait sa part dans ce dispositif d'incinération, mais aussi d'hommage que l'on peut rendre à ses animaux de compagnie, lorsque souhaité. Merci donc de classer la pétition comme vous le proposez de vous-mêmes.

La présidente : – Nous pouvons maintenant voter sur ce rapport.

On passe au vote.

Le rapport est accepté par 88 voix contre 3.

INDICES DE SATISFACTION SUR LES RÉPONSES ÉCRITES À DES INTERPELLATIONS

DESC
24.154
15 mai 2024, 16h31
Interpellation Barbara Blanc
Comment le canton promeut-il le report modal chez ses collaborateur-trice-s ?

(Le texte de cette interpellation ainsi que son développement figurent au procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024.)

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 27 novembre 2024

Introduction

Dans le cadre de son engagement climatique, le Conseil d'État accorde une attention particulière aux actions visant à réduire l'empreinte carbone de l'administration cantonale. Le report modal des trajets du personnel, soit le passage de la voiture privée à des modes de transport durables, fait partie intégrante du Plan climat cantonal. En implémentant un plan de mobilité, l'État cherche à encourager ses collaborateur-trice-s à privilégier les transports publics, la mobilité douce et le télétravail. Cette démarche exemplaire vise à démontrer l'engagement de l'État à la fois envers la population et envers les autres employeurs du canton.

1. Politique de promotion de la mobilité douce et des transports publics

Le plan de mobilité cantonal comprend une série de mesures concrètes visant à inciter les collaborateur-trice-s à adopter des modes de déplacement durables pour leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels.

Ce plan concerne à ce jour 1'100 titulaires sur les sites de Serre/Coullery à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à Tivoli et aux Cadolles (SIEN) à Neuchâtel. Son extension au site des Docks (400 titulaires) à La Chaux-de-Fonds est prévue pour fin 2027 ; d'autres sites concernant près de 800 titulaires sont actuellement à l'étude. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

– limitation des places de stationnement pour voitures : le nombre de places de parking est limité et une gestion rigoureuse des autorisations est appliquée, accompagnée d'une facturation ;

– Écobonus de 30 francs par mois : les titulaires renonçant à utiliser un véhicule motorisé pour leurs trajets pendulaires bénéficient d'un Écobonus mensuel, proportionnel à leur taux d'activité. À fin octobre 2024, environ 390 titulaires percevaient cet encouragement ;

– emplacements proches des transports publics : les nouveaux pôles administratifs sont choisis pour leur proximité avec les transports publics, afin de faciliter leur accessibilité sans voiture privée ;

– infrastructures pour cyclistes : sur les sites intégrés au plan de mobilité, l'État aménage des stationnements sécurisés et couverts pour les vélos, ainsi que des vestiaires et des douches, là où les installations le permettent. Il met à disposition une plateforme en ligne permettant au personnel de comparer différents modes de déplacement ;

– flotte de véhicules électriques : l'État met à disposition une flotte de voitures et de vélos électriques pour les besoins professionnels, réduisant ainsi la nécessité d'utiliser des véhicules privés.

2. Subventions pour les transports publics et conditions d'éligibilité

Afin de faciliter l'usage des transports publics, le canton propose deux dispositifs de subventionnement pour le personnel :

– Écobonus : sur les sites concernés par le plan de mobilité, selon les conditions décrites ci-dessus ;

– RailCheck – JobAbo : pour les titulaires sur des sites non couverts par le plan de mobilité, l'État offre un subventionnement pour divers abonnements de transport public, tels que les abonnements Onde Verte, l'abonnement général CFF et FlexiAbo. Les critères d'éligibilité

incluent un taux d'activité d'au moins 50% et une durée de contrat restant d'au moins six mois au moment de la demande. En octobre 2024, l'État subventionnait 186 abonnements Onde Verte, 23 abonnements généraux CFF et 13 FlexiAbo.

3. Conditions d'octroi d'une place de stationnement

Les règles d'attribution des places de stationnement sont adaptées en fonction de la progression de l'implantation du plan de mobilité, qui n'est pour l'instant opérationnel que sur les sites indiqués précédemment.

– Sites concernés par le plan de mobilité : sur les sites intégrés, l'octroi des places de stationnement repose sur l'éloignement du domicile (temps de trajet en transports publics), puis sur la comparaison des temps de trajet en transports publics et en voiture. Une pondération est appliquée pour les titulaires ayant des charges familiales, alors que les collaborateur-trice-s ayant une mobilité réduite et les chef-fe-s de service bénéficient d'un accès payant garanti.

– Autres sites : les critères d'octroi varient en fonction des spécificités de chaque site (localisation, nombre de places, métiers ou statut). L'extension du plan de mobilité visera à établir des critères uniformisés.

4. Promotion du télétravail

Le télétravail est une mesure complémentaire qui réduit les déplacements domicile-travail. Réglementé par une directive, il est facultatif et ouvert aux collaborateur-trice-s dont les fonctions permettent cette flexibilité. Le télétravail ne peut en général pas excéder 40% du taux de travail et reste à la discrétion de l'administration, dans un cadre de confiance.

Des taux moyens respectifs de 20% pour le télétravail et 80% pour l'activité ont été pris en considération pour le dimensionnement des sites Vitamine, dont les places de travail sont partagées.

En complément, des espaces de coworking sont aménagés sur les sites de Serre/Coullery et de Tivoli pour les titulaires ne disposant pas d'un espace de travail adéquat à domicile. Ces espaces permettent de réduire les déplacements tout en assurant un cadre de travail optimal.

5. Mesures en lien avec l'abandon d'un véhicule privé

Le Conseil d'État a déjà fait un pas important dans cette direction avec la mise en place de l'Écobonus. Aller plus loin, à ce stade, ne lui apparaît pas comme proportionné. Il estime en effet que la condition de l'abandon pur et simple de son véhicule privé, tel que proposé par les auteur-e-s de l'interpellation pour bénéficier d'avantages, serait inapplicable pour des raisons d'équité et de praticité :

– inégalité de traitement : la diversité géographique et sociale du canton rendrait l'application de cette condition discriminatoire. Une famille en zone rurale est par exemple soumise à des contraintes incomparables à celles d'un couple sans enfant en zone urbaine en matière de mobilité ;

– difficultés de mise en œuvre : la vérification et le suivi d'un tel abandon de véhicule seraient complexes et peu fiables. En effet, l'immatriculation d'un véhicule sous un autre nom resterait possible, par exemple.

Les mesures de promotion proposées en contrepartie de l'abandon d'un véhicule privé, telles que celles mentionnées dans l'interpellation, ne sont donc pas envisageables.

Le Conseil d'État préfère en conséquence renforcer le plan de mobilité et étudier de nouvelles actions incitatives adaptées de manière non discriminatoire à tous les collaborateur-trice-s.

6. Octroi de rabais de flotte

Ce sont les importateurs et non les employeurs qui octroient ces rabais. L'employeur valide uniquement l'attestation individuelle de l'importateur automobile, pour autant que les conditions (très variables) mentionnées soient objectivement remplies par la personne demandeuse.

Conclusion

Le Conseil d'État est pleinement engagé dans la promotion de la mobilité durable au sein de l'administration, conformément aux objectifs du Plan climat. Les mesures existantes sont appliquées progressivement et nécessitent une adaptation continue, en fonction des retours d'expérience et de

l'évolution des besoins sur chaque site. Les groupes de travail actifs dans ce domaine continueront d'analyser et de proposer des actions pour renforcer le plan de mobilité et adapter la politique cantonale de report modal.

La présidente : – Nous donnons la parole à Mme Barbara Blanc pour son indice de satisfaction.

Mme Barbara Blanc (VertPOP) : – Notre indice de satisfaction est très bon. Nous remercions le Conseil d'État et ses services d'avoir répondu clairement aux questions posées dans l'interpellation.

DDTE
24.155
15 mai 2024, 16h31
Interpellation Jasmine Herrera
Vision de la mobilité neuchâteloise 2040-2050 : allons-nous rester à quai ?

(Le texte de cette interpellation ainsi que son développement figurent au procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024.)

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 2 décembre 2024

Le développement ferroviaire est légalement de la compétence de la Confédération. Les cantons sont naturellement consultés et force de proposition. Ainsi, dans le cadre des conférences régionales, ici la CTSO (Conférence des transports de Suisse occidentale) qui réunit les conseillers et conseillères d'État en charge de la mobilité, les cantons proposent à l'Office fédéral des transports les développements d'offres ferroviaires.

Dans ce cadre, les cantons travaillent ensemble à la planification future. Les volontés de la CTSO concernant la dernière étape de développement Prodes 2030/35 en termes de développement de l'offre ferroviaire régionale sont détaillées dans la brochure disponible au lien suivant : https://ctso.ch/wp-content/uploads/2018/11/ctso_rapport_prod_bd_web.pdf

C'est dans ce contexte que le Conseil d'État a élaboré le Projet de RER neuchâtelois 2030/40 pour le faire entrer dans le Prodes 2035. En effet, le projet de RER neuchâtelois nécessite des investissements cantonaux et fédéraux très importants qui se déploient durant la période 2020 à 2040.

Concrètement, il s'agit pour le canton de Neuchâtel des projets les plus importants suivants :

Horizon 2025

- Cadence à la demi-heure en Grandes lignes entre Neuchâtel et Lausanne.
- Liaison RER directe entre Yverdon et Bienne via Neuchâtel permettant des relations est-ouest sur le Littoral neuchâtelois.
- Création et desserte systématique de la halte des Forges (2023) à La Chaux-de-Fonds.
- Renouvellement du matériel roulant sur la ligne La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel (2024).
- Cadence à la demi-heure pour Fribourg.

Horizon 2030

- Cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied-du-Jura en trafic régional entre Bienne-Neuchâtel et Yverdon grâce au tunnel de Gléresse (en cours).
- Introduction d'une desserte de bus électrique à la demi-heure entre Le Locle et Les Brenets (décembre 2031).
- Renforcement de la desserte de la Ligne des Horlogers vers Morteau.
- Halte de l'Orée-du-Bois (planifiée pour 2026) et de Boudry-Perreux (2030).
- Cadence à la demi-heure pour Berne (2035).

Horizon 2040

- Cadence au quart d'heure entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle par le biais de la réalisation de la ligne directe.

- Jonction ferroviaire entre Corcelles et Bôle pour assurer la pérennisation de la desserte de l'ouest de l'agglomération neuchâteloise vers le Val-de-Travers.
- Modernisation de la gare de Neuchâtel.
- Prolongation du Littorail.

Les projets relevant des CFF – la forte majorité – sont par ailleurs ancrés dans les Perspectives générales de développement ferroviaire que nous avons signées en 2022 avec la Régie fédérale.

Dès lors, pour réaliser les nombreux projets du RER neuchâtelois 2030/40, permettant au canton de viser le doublement de la part modale des transports publics, des financements fédéraux importants sont encore nécessaires. À ces fins, les prochains messages de développement ferroviaire de la Confédération sont en l'état prévus pour 2026 et 2030 (Messages 2026 et 2030). Le message 2026 portera très probablement sur la consolidation du projet d'offres 2035, dont les moyens complémentaires nécessaires à la réalisation de la ligne directe.

Ainsi, pour le canton de Neuchâtel, la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 qui comprend le développement du RER neuchâtelois 2030/40 reste pleinement d'actualité. Un très important travail est en cours pour réaliser cette étape majeure. Notamment, la mise en œuvre de la ligne directe requiert toute l'attention du canton et des communes concernées. Les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ainsi que le Val-de-Ruz sont impliqués dans l'organisation de ce projet.

En réponse à l'interpellation, le Conseil d'État a ainsi la ferme conviction que la vision du Projet de RER neuchâtelois 2030/40 est plus que jamais d'actualité pour permettre au canton de fortement progresser en matière de desserte ferroviaire. Il sera toutefois nécessaire de travailler sans délai sur une vision cantonale 2050+ dès les financements pleinement acquis pour la réalisation des projets phares du Projet de RER neuchâtelois 2030/40. Les ressources cantonales sont aujourd'hui fortement et justement concentrées sur les réalisations de l'horizon 2030/40.

Il n'en demeure pas moins que le canton travaille d'ores et déjà activement avec la CTSO pour établir sa vision 2050+, notamment en matière de Grandes lignes. Ainsi, en primeur, les cadences 30' sur la ligne du Pied-du-Jura entre Lausanne et Zurich-aéroport ainsi qu'entre Genève-aéroport et Bâle sont visées.

Pour ce qui est de la desserte bus, le canton a déjà élaboré ses plans directeurs transports publics partie bus pour les horizons 2030 et 2040. Dès le 1er trimestre 2025, le canton lancera la consultation auprès des communes. Il s'agit d'une étape importante pour assurer le bon développement de la desserte fine en bus, complémentaire au réseau RER.

Pour ce qui est de la stratégie ferroviaire vaudoise Vision 2050, les Services cantonaux des transports tout comme les chef-fe-s de département de la mobilité sont en contact régulier. Par contre, une consultation formelle des cantons n'a pas été effectuée à ce sujet.

Pour ce qui est de notre appréciation globale de cette stratégie et plus spécifiquement concernant le traitement des flux de voyageurs et de marchandises, une vision globale est nécessaire et est actuellement en chantier au niveau de la CTSO. Une interpénétration des réseaux RER est nécessaire. Finalement, la croissance du trafic marchandises sur la ligne du Pied-du-Jura est un réel défi pour le bon développement du trafic voyageurs, en particulier pour les Grandes lignes, ainsi que pour les RER vaudois et neuchâtelois.

La présidente : – Nous donnons la parole à Mme Jasmine Herrera pour son indice de satisfaction.

Mme Jasmine Herrera (VertPOP) : – Notre indice de satisfaction est globalement moyen. Comme mentionné déjà à plusieurs reprises dans cet hémicycle, il nous semble que le canton manque d'une vision cohérente et ambitieuse pour les transports publics qui aille au-delà de la ligne directe, cela a été rappelé ce matin. La réponse à l'interpellation est plus une liste de mesures qu'une vision, bien que celle-ci soit promise *« dès le financement pleinement acquis pour la réalisation des projets phares du Projet de RER ».* Cette échéance nous semble trop tardive pour commencer des réflexions pour la suite.

DDTE
24.175
25 juin 2024, 22h04
Interpellation de députés Vert'Libéraux
Un pas en avant, deux pas en arrière : de l'insoutenable immobilisme neuchâtelois dans les développements éoliens

(Le texte de cette interpellation ainsi que son développement figurent au procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024.)

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 2 décembre 2024

Le Conseil d'État tient d'emblée à préciser qu'il partage les inquiétudes des signataires quant à l'avancement des projets éoliens dans notre canton et déplore l'interprétation de la législation par la Cour de droit public, alors que tant le peuple suisse que le peuple neuchâtelois se sont prononcés en faveur d'un approvisionnement énergétique sûr et diversifié. Le Tribunal fédéral aura néanmoins à se prononcer. Nous pouvons répondre ainsi aux questions posées.

À la lumière de l'annulation des permis de construire qui concernent le projet de parc éolien de la montagne de Buttes, les signataires formulent les questions suivantes à l'attention du Conseil d'État :

– **La motivation de la décision de justice est-elle issue d'une interprétation d'un-e juge, d'une loi ou d'un règlement ?**

L'arrêt de la Cour de droit public du 18 juin 2024 [CDP.2021.41] repose effectivement sur l'interprétation de la législation.

On rappelle que parmi de nombreux griefs soulevés, les recourant-e-s avaient fait valoir le fait que le choix précis du modèle d'éolienne devait intervenir au stade du permis de construire et non pas rester ouvert sur la base du rapport 47 OAT et du rapport d'impact sur l'environnement (RIE).

Le porteur de projet avait indiqué avoir étudié la conformité au droit des trois modèles d'éoliennes retenus pour chaque domaine touché, en précisant que ces modèles respectent les valeurs de planification dans les lieux à utilisation sensible (LUS). Il avait assuré qu'il informerait les autorités compétentes en cas d'ajustement ultérieur du dossier. Il avait en outre déposé, en cours d'instance devant la Cour de droit public, des mesures complémentaires pour compléter le dossier de demande de permis de construire.

La Cour de droit public a estimé le grief précité des recourant-e-s comme étant bien fondé, au nom du principe de la coordination (art. 25a LAT). Les juges ont retenu que les mesures préventives (bruit, oiseaux, aigle royal) dépendront du choix des machines. S'appuyant sur l'arrêt du 19 octobre 2023 du Tribunal fédéral [1C_48/2021], qui avait définitivement validé le plan d'affectation cantonal (PAC), les juges cantonaux ont estimé que cet arrêt ne permettait pas de considérer que les permis de construire pourraient autoriser toutes les machines qui avaient été testées dans le cadre du PAC. Selon les juges cantonaux, les permis de construire ne pouvaient dès lors pas être délivrés par les communes, lesquelles n'avaient pas même prévu les charges que le Tribunal fédéral avait mentionnées dans son arrêt.

– **Un tel cas de figure est-il arrivé ailleurs en Suisse, notamment dans les autres cantons romands ?**

Dans le canton du Valais, aucun exemple similaire d'annulation d'un permis de construire d'un parc éolien n'est à déplorer.

Dans le canton de Vaud, il n'y a pas de jurisprudence similaire, mais un recours a été déposé contre un des projets de parc éolien, dans lequel l'arrêt neuchâtelois de la Montagne de Buttes a été invoqué ; les services cantonaux vaudois attendent l'arrêt du Tribunal fédéral ; dans l'intervalle, ils demandent nouvellement aux porteur-euse-s de projets de déposer une demande de permis de construire avec trois (ou quatre) modèles d'éoliennes avec, pour chaque modèle envisagé, toutes les mesures de protection ou de compensation et toutes les charges à fixer dans le permis de construire y relatives.

Dans le canton du Jura, les deux parcs éoliens déjà construits n'avaient pas fait l'objet de recours. Quant aux deux projets de PAC valant permis de construire en cours d'instruction, ils ne sont pas

assez avancés pour que l'arrêt de la Cour de droit public neuchâteloise ait une influence concrète sur leur procédure d'adoption.

– **Quel est l'impact de cette décision de justice sur le reste des parcs éoliens projetés ?**

L'impact est important non seulement dans notre canton, mais dans toute la Suisse, car il s'agit de décider comment faire évoluer les procédures en cours jusqu'à ce que le Tribunal fédéral rende sa décision. Il est à relever que le Tribunal fédéral aura le dernier mot sur cette problématique, puisque les développeur-euse-s du projet ont fait recours auprès du Tribunal fédéral. À tout le moins, le dossier du Crêt-Meuron est organisé sur le même modèle avec deux procédures distinctes et une demande de permis déjà engagée. Il pourrait être concerné.

– **Était-il connu du Conseil d'État que la question du modèle d'aérogénérateur pouvait mener à une décision de justice défavorable à l'avancée des projets ?**

Non car, de notre point de vue, il n'est pas envisageable, sur le plan énergétique, de figer le modèle d'aérogénérateur au moment du dépôt du dossier de demande de permis de construire, vu la longueur des procédures d'adoption, d'opposition et de recours et la grande vitesse à laquelle la technologie progresse en termes d'efficience énergétique, de bruit, de hauteur des pales, etc.

À cela s'ajoute le fait que la Cour de droit public avait pris une position différente, dans son arrêt relatif au PAC éolien valant permis de construire des Quatre Bornes, en considérant que *« les éléments au dossier permettent de vérifier si le projet peut être réalisé, quel que soit le modèle d'éoliennes choisi, de manière conforme aux exigences de la législation fédérale sur l'environnement et il n'apparaît ainsi pas critiquable, vu notamment l'évolution de la technologie, de reporter le choix définitif du modèle au terme de l'appel d'offres. Comme le relève à juste titre le Conseil d'État dans ses observations à la Cour de céans, le choix d'un modèle dont les caractéristiques sortiraient du cadre étudié nécessiterait une nouvelle procédure de permis de construire, voire un ajustement »* (arrêt de la CDP du 11 août 2023 [CDP.2022.149-AMTC], consid. 3.5., chapitre IV. Modèles d'éoliennes, p. 17).

L'annulation des permis de construire du Parc éolien de la Montagne de Buttes a également beaucoup surpris en raison de la récente Loi fédérale sur l'accélération des procédures d'autorisation pour les installations éoliennes du 16 juin 2023 et de la révision de l'Ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne), entrées en vigueur le 1er février 2024 (Windexpress), par lesquelles nos instances politiques fédérales ont montré leur intention de favoriser et d'accélérer les procédures d'adoption des parcs éoliens, au vu de l'urgence climatique.

– **En tenant compte de la décision du Tribunal fédéral, rapportée par la presse le 17 novembre 2023, de rejeter les recours concernant, justement, la Montagne de Buttes, y a-t-il lieu d'anticiper un cas similaire pour cette décision de justice ?**

On rappelle que la procédure concernant le Parc éolien de la Montagne de Buttes est une ancienne procédure, « double », dans laquelle l'adoption du plan d'affectation cantonal (PAC) est distincte de la procédure de délivrance du permis de construire (PC). Dans l'arrêt du Tribunal fédéral auquel il est ici fait référence, le Tribunal fédéral a confirmé la position de la Cour de droit public et définitivement validé le plan d'affectation cantonal (PAC). L'arrêt de la CDP discuté dans l'interpellation ne concerne que la procédure de délivrance des permis de construire que la Cour a annulés. Le porteur de projet a contesté cet arrêt par recours auprès de notre plus haute instance juridictionnelle fédérale.

Nous avons l'espoir que le Tribunal fédéral rende une décision qui nous est favorable, dans le respect de la votation fédérale du peuple du 9 juin 2024, qui a largement accepté la loi pour un approvisionnement électrique sûr, d'une part, et aussi dans le respect de la marge de manœuvre nécessaire aux porteur-euse-s de projets en lien avec le choix des modèles d'éoliennes et le progrès technologique.

– **Plus de dix ans après la votation, quand le canton de Neuchâtel pourra-t-il enfin brancher son premier parc éolien ?**

Il est difficile de répondre à cette question, étant donné que nous n'avons aucune maîtrise sur les procédures en cours, mais le cas de la Montagne de Buttes pourrait aller de l'avant dans un relatif proche avenir si le Tribunal fédéral devait admettre le recours et statuer lui-même. Il pourrait en effet constater que les permis de construire sont valables en l'état ou, le cas échéant, avec les mesures complémentaires à intégrer dans les permis de construire, produites par le porteur de projet devant la Cour cantonale et dont elle n'a pas tenu compte. Le Tribunal fédéral pourrait aussi renvoyer le

dossier aux communes en leur donnant des instructions précises sur les compléments et/ou précisions à apporter au dossier avant de délivrer les permis de construire.

En conclusion, nous souhaitons rappeler que le Conseil d'État est de longue date un précurseur en matière de parcs éoliens. Conscient des difficultés, le canton a pris la problématique à bras-le-corps et établi très tôt un concept éolien solide souvent cité en exemple. Bien avant les adaptations législatives fédérales « solarexpress », « windexpress », « mantelerlass », le peuple neuchâtelois s'est exprimé sur l'implantation d'éoliennes et en a ancré le principe en modifiant le décret protégeant les sites naturels du canton de 1966, acte fondateur de l'aménagement du territoire à Neuchâtel. Il a innové en introduisant, avant la Confédération, la procédure condensée (PAC-PC) du plan d'affectation cantonal équivalant à un permis de construire dans la législation en 2019 (voir l'art. 29 LCAT). Cette procédure est applicable notamment aux parcs éoliens pour accélérer et favoriser le développement de l'énergie éolienne dans notre canton.

Mais comme chacun et chacune le sait, l'intérêt public lié à l'énergie éolienne se heurte à d'autres intérêts que les opposant-e-s, principalement certaines associations de protection du paysage, de la faune ainsi que certains propriétaires riverains défendent avec fermeté, faisant systématiquement opposition et recours à tous les degrés juridictionnels cantonaux et jusqu'au Tribunal fédéral. Force est de constater que la lenteur des procédures n'est pas imputable aux autorités politiques neuchâteloises, mais plutôt aux droits étendus conférés aux opposant-e-s par notre ordre juridique et à leur volonté de retenir les projets, nonobstant une volonté du peuple clairement exprimée. On ne saurait dès lors raisonnablement soutenir qu'il y aurait un quelconque immobilisme du gouvernement ou du parlement neuchâtelois, bien au contraire.

La présidente : – Nous donnons la parole à M. Maxime Auchlin pour son indice de satisfaction.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Nous remercions déjà le Conseil d'État et ses services de l'exhaustivité de la réponse : elle est vraiment très bonne, merci beaucoup. C'était très informatif. Nous partageons les craintes qui ont été soulevées. Et puis, nous sommes content aussi de voir que cela avance malgré tout, même si on se retrouve dans la situation de blocage à l'heure actuelle, qui est, à notre sens, totalement inacceptable au vu du vote populaire qu'il y a eu il y a maintenant dix ans. Nous regarderons donc cela avec un œil très attentif.

Nous tenons juste à préciser que l'intitulé de l'interpellation n'était pas à l'intention du Conseil d'État, c'était d'une manière générale que l'immobilisme neuchâtelois en termes éoliens est pour nous insupportable. Les réponses qui nous sont données ici, en tout cas, nous informent que les choses sont en cours et que ce n'est pas forcément dans les mains du Conseil d'État.

La présidente : – Étant donné qu'il est 11h40 et que nous avons proposé une suspension de séance pour vous permettre d'échanger dans les groupes sur les objets déposés avec une demande d'urgence qui sont arrivés tardivement, nous allons lever la séance et nous reprendrons à 13h30. Bon appétit, merci.

(Suspension de séance.)

Séance levée à 12h00.

La présidente,

M.-C. FALLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE

TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA 51e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil du 21 janvier 2025

Séance du mardi 21 janvier 2025, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de Mme Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) 1)
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) 2)

PRÉSENCE

Présents : 88 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants

Députées et députés excusés	*Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement*
Mme Christiane Barbey	M. Frédéric Schlosser
M. Alexandre Brodard	M. Olivier Favre-Bulle
Mme Martine Donzé	M. Pierre-Yves Jeannin
M. Evan Finger	M. Yann Mesot
Mme Célia Jeanneret	Mme Edith Magali Barblan
M. Armin Kapetanovic	M. Jean-Marie Rotzer
Mme Océane Musitelli-Taillard	M. Bernard Schumacher
Mme Sarah Pearson Perret	–
M. François Perret	M. Yves Pessina

1) *Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = Vert<u>POP</u>, membre du POP = <u>Vert</u>POP.*

2) *Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée. Exemples : groupe VL-LC : membre VL = <u>VL</u>-LC, membre LC = VL-<u>LC</u>.*

Mme Caroline Plachta	M. Maxime Auchlin
Mme Manon Roux	Mme Catherine Loetscher
Mme Patricia Sorensen	Mme Elisabeth Moser

La présidente : – Nous reprenons nos travaux.

PROPOSITION DÉPOSÉE

La proposition suivante a été déposée et transmise aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

DFFD
25.107
21 janvier 2025
Motion populaire d'un groupe de citoyen-ne-s issu-e-s ou proches des milieux professionnels des domaines de la santé, de la pédagogie, de la pédagogie spécialisée ainsi que du social et de l'éducation
Quelle réponse adéquate à la prise en charge des enfants en âge préscolaire présentant des signes précoces ou un diagnostic de troubles neurodéveloppementaux (TND) ?

Les milieux professionnels concernés arrivent tous au même constat : dans le canton, nous faisons face à une augmentation des besoins en termes de dépistage, accompagnement et accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers entre 0 et 4 ans. Dans le domaine de la petite enfance / préscolaire, malgré des efforts très conséquents du milieu, la détection précoce et la prise en charge souffrent d'une organisation trop dispersée qui prolonge les procédures. Le retard et les manquements dans la prise en charge de ces enfants entraînent des répercussions sanitaires, sociales et économiques, dont une part pourrait être évitée par une prise en charge plus précoce et mieux adaptée.

Les citoyen-ne-s soussigné-e-s demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de venir avec des propositions d'améliorations des processus ainsi qu'avec des moyens adéquats suffisants permettant d'offrir un soutien à toutes les personnes concernées, que ce soient les enfants, leurs familles ou les proches, ainsi que les professionnel-le-s impliqué-e-s dans les démarches.

Développement

Qu'ils proviennent des pédiatres, des structures d'accueil subventionnées ou des intervenant-e-s spécialisé-e-s en crèche, des psychologues-psychothérapeutes spécialisé-e-s dans la petite enfance, des ergothérapeutes spécialisé-e-s en pédiatrie, des psychomotricien-ne-s, des orthophonistes, des pédagogues en éducation précoce spécialisée intervenant à domicile ou des directions d'établissements scolaires, les retours du terrain débouchent tous sur le même constat : le dispositif tel qu'il fonctionne actuellement n'est pas satisfaisant. L'ensemble des troubles neurodéveloppementaux (TND) est concerné. Ceux-ci regroupent (liste non exhaustive) : le trouble développemental du langage (anciennement nommé dysphasie) et/ou de la coordination (dyspraxie), le trouble du développement intellectuel (déficience intellectuelle, TDI), le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), le trouble du spectre autistique (TSA), les troubles spécifiques des apprentissages et les autres troubles neurodéveloppementaux.

L'inquiétude des professionnel-le-s est croissante, car le manque de concertation entre les diverses structures et administrations, associé au manque de moyens, rend la situation difficilement tolérable, d'autant que la prévalence de la plupart de ces troubles est en augmentation. Rien que pour les TSA, on articule une fourchette entre 1 personne pour 54 à 160. L'augmentation est aussi sensible dans les autres troubles neurodéveloppementaux (TND) cités ci-dessus. Lorsque ces troubles sont sévères, ils ont un impact considérable sur le développement global de l'enfant, ainsi que sur le quotidien de la famille.

Les dernières études sont unanimes à constater que l'âge du début de l'intervention précoce est un facteur déterminant pour un meilleur pronostic. Les implications sur le plan économique sont

indubitables. Offrir aux jeunes souffrant de troubles neurodéveloppementaux (TND) une possibilité d'accéder, dès le plus jeune âge, à des structures et à un accompagnement adaptés permet de les intégrer plus facilement dans la vie active et d'éviter des répercussions lourdes sur les charges sociales à moyen et long termes. Non détectés et non traités en amont, ces troubles persisteront à l'âge d'adulte pour environ 70% des personnes, avec un retentissement sur leur qualité de vie professionnelle, familiale et sociale (Hechtman *et al.,* Tal Saban & Kirby, 2018). Concernant le TSA, les études réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni convergent vers une estimation d'un coût global vie entière lié à la pathologie de plus de 2 millions d'euros par personne avec un TSA associé à un TDI, et de plus de 1,3 million d'euros pour ceux avec un TSA sans TDI associé (Buescher *et al.,* 2014). Des études médico-économiques ont bien mis en évidence que la mise en place précoce de soins adaptés et une réduction des délais d'attente baissent significativement les coûts liés aux TND (Motiwala *et al.,* 2006 ; Piccininni *et al.,* 2017).

Annexes :
Document du Collectif Neuchâtel Intervention Précoce : Mobilisation pour la prise en charge préscolaire d'enfants avec troubles développementaux :
https://drive.google.com/file/d/1S9E8s0a16exM9MgEt8Aj1MSr0Sa2G4mV/view?usp=drive_link
Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement (gouvernement français) :
https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/202311/DP%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf

Première signataire : Nathalie Maye, 2013 Colombier.
Motion populaire munie de 2'026 signatures

RÉPONSE AUX QUESTIONS

25.301
DFFD
12 janvier 2025, 16h40
Question Sarah Blum
Élèves déscolarisés et instruction obligatoire

Les classes de formation spécialisée (FS) – et de formation régulière (FR) dans une moindre mesure – posent des problèmes croissants, rendant les mises à pied parfois inévitables. Pourtant, le nombre de périodes dédiées à l'enseignement des élèves déscolarisé-e-s (pour des raisons de santé, de phobie scolaire, de mise à pied, etc.) semble très insuffisant.

Étant donné que ces mises à pied durent souvent trois mois et qu'elles peuvent être reconduites, comment garantir dès lors que chaque élève reçoive l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans ?

Première signataire : Sarah Blum.
Autres signataires : Olivier Beroud, Adriana Ioset, Jean-Marie Rotzer, Marina Schneeberger.

Mme Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Madame la députée, votre préoccupation est également la nôtre, et si, durant des décennies, les exclusions scolaires se faisaient sans réelle base légale, nous avons corrigé la situation. Le Conseil d'État a adopté, le 25 mars 2024, un arrêté concernant les mesures d'exclusion de la scolarité obligatoire, puisqu'en effet, il arrive, rarement, mais il arrive que des problématiques comportementales rendent inévitable l'exclusion d'un ou d'une élève. Il s'agit de situations où un ou une élève porte atteinte à la sécurité ou à la santé d'une ou plusieurs personnes, ou entrave gravement le bon fonctionnement de l'école. Dans ces situations, le Conseil communal ou le Comité scolaire, qui peut déléguer sa compétence à la direction, prononce une mesure d'exclusion. Il s'agit d'une décision au sens de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), donc une décision sujette à recours.

Les mesures d'exclusion constituent les sanctions disciplinaires les plus graves et ne doivent être prononcées qu'en dernier recours. L'exclusion temporaire ne peut pas dépasser douze semaines, donc trois mois, d'enseignement par année scolaire. Durant l'exclusion, l'arrêté du 25 mars 2024 garantit un suivi pédagogique pour les élèves concernés. De telles mesures sont accompagnées d'un travail scolaire organisé par les autorités scolaires communales, qui doivent le contrôler régulièrement. Pour les exclusions définitives, seuls les élèves qui effectuent une 12e voire une 13e année sont concernés. Pour ceux-ci, un accompagnement personnalisé est prévu. Ils sont orientés vers des services spécialisés pour élaborer un projet de formation qui soit adapté.

En l'occurrence, le taux d'exclusion reste faible, oscillant entre 0% et 0,3% des élèves selon les centres scolaires. Depuis la rentrée d'août 2024, 19 élèves ont été exclus temporairement pour une semaine ou moins, et dix élèves pour une durée plus longue. Il est par contre très rare qu'une exclusion dure trois mois, contrairement à ce que vous semblez mentionner dans votre question : seuls deux élèves dans le canton se sont trouvés dans cette situation, cette année scolaire.

En conclusion, bien que les défis posés par les exclusions scolaires soient réels, celles-ci restent rares et bien encadrées. Le système éducatif montre un engagement clair à soutenir chaque élève et à garantir leur droit à l'éducation tout en répondant aux exigences légales et pédagogiques.

25.304
DFFD
16 janvier 2025, 20h23
Question du groupe UDC
Obsolescence des logiciels informatiques ?

Depuis le début de l'année, le service financier semble rencontrer des problèmes au niveau de la répartition et du versement des encaissements de la part des impôts dévolue aux communes.

Le Conseil d'État peut-il nous faire un point de situation ? La problématique rencontrée est-elle due au vieillissement des logiciels informatiques ? Quelles mesures seront prises à futur pour éviter ce genre de désagréments ?

Premier signataire : Damien Schär.
Autres signataires : Roxann Durini, Evan Finger, Quentin Geiser, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Yann Mesot.

Mme Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Nous pouvons vous confirmer que nous avons effectivement rencontré un problème début janvier lors de la remise en fonction des outils informatiques qui a été faite après le bouclement. Des mesures immédiates ont été prises pour corriger le problème, qui est dû effectivement à la vétusté du logiciel en question. Cette vétusté des outils informatiques est un enjeu important et pris très au sérieux. Il est l'objet du rapport concernant le programme INOV, le rapport 24.055, qui, nous l'espérons, sera traité rapidement par votre Autorité. Ce rapport INOV, accompagné d'un important crédit d'engagement de près de 10 millions de francs, résume la situation actuelle des logiciels et planifie la refonte complète des logiciels informatiques de la fiscalité, afin de renouveler l'entier des outils du service des contributions (SCCO). Nous vous invitons d'ores et déjà à accepter ce crédit d'engagement qui vous sera soumis très prochainement, et vous renvoyons au rapport pour davantage de détails.

25.303
DESC
16 janvier 2025, 20h23
Question du groupe UDC
La fin du séjour au pays des cocotiers, quel coût final ?

Par communiqué de presse du 19 novembre 2024, le Conseil d'État nous informait, pour de bon, de la fin de la saga du palmier de Gorgier. Nous apprenons, suite à cette non-réalisation qui a tout de même coûté des dizaines de milliers de francs aux contribuables, qu'un documentaire a été réalisé et que 1'500 porte-clés ont été fabriqués.

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer quel est le montant qui a été consacré à ces réalisations ?

Premier signataire : Damien Schär.
Autres signataires : Roxann Durini, Evan Finger, Quentin Geiser, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Yann Mesot.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Nous pensions en avoir terminé avec « Le Palmier », et nous sommes heureux d'avoir encore l'occasion de nous exprimer à ce sujet. En ce sens, nous remercions le groupe UDC de sa question qui fait référence aux démarches entreprises en 2024 par l'État, afin de proposer une conclusion au parcours à rebondissements de la structure « Le Palmier » de l'artiste Christian Gonzenbach.

Afin d'écrire le point final de ce que beaucoup ont appelé « la saga du palmier de Gorgier », l'État s'est fixé deux objectifs. Il s'agissait d'une part de retracer l'histoire complexe du palmier, et d'autre part de clore ce dossier sur une note apaisée. C'est à présent chose faite. Un documentaire d'environ 35 minutes a été réalisé par un vidéaste neuchâtelois sur la base des témoignages des parties prenantes. Ce film remarquable, qui est disponible sur la chaîne YouTube de l'État, a été projeté publiquement le 19 novembre dernier à Saint-Aubin, en présence de nombreux habitants de La Grande Béroche, des opposants, de l'artiste, des autorités communales, de la direction de l'établissement pénitentiaire, de l'État et des médias. À ce jour, le documentaire comptabilise 2'490 vues. Durant cette rencontre, Christian Gonzenbach a dévoilé le porte-clé, produit à 1'500 exemplaires et signé par ses soins en hommage à son projet initial, à destination de la population de La Grande Béroche, du personnel de l'établissement carcéral, des ex-détenus à leur sortie de prison et de toutes les parties prenantes. Ces démarches ont reçu un accueil largement favorable, auprès tant des principaux intéressés que des médias. Le récit du dénouement proposé a d'ailleurs franchi la Sarine, avec un article paru dans la *NZZ* qui salue l'originalité non seulement de la saga, mais aussi de sa conclusion.

En ce qui concerne le montant dévolu à ces réalisations – on y vient –, une enveloppe de 100'000 francs a été utilisée pour couvrir la production des porte-clés, la réalisation du documentaire, l'organisation de la projection publique et la rémunération de l'artiste. Ce dernier point est fondamental. Il faut préciser que M. Gonzenbach a fourni un travail conséquent entre 2012 et 2024, avec notamment la conception et la modélisation des quatre variantes du projet artistique, les démarches de permis correspondantes et les procédures d'opposition et de recours successives. En cela, la position de l'État est cohérente avec la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui fait de la rémunération des actrices et acteurs culturels un axe essentiel.

Pour rappel, c'est dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue que ces 100'000 francs avaient été initialement attribués au palmier, conformément à l'arrêté 720.3, dit du « pourcent culturel ». Ce budget non indexé a donc été respecté, même si son utilisation a été quelque peu différente de ce qui était imaginé il y a treize ans.

Et, enfin, nous l'avons dit, la manifestation de Saint-Aubin, avec une projection et une remise de cadeaux porte-clés, a été celle de l'apaisement ; un point final symbolique pour une saga inouïe. C'est ainsi que, dans le même esprit, nous avons pensé terminer cette intervention par un petit clin d'œil. C'est un peu la journée des cadeaux, après le petit bus postal que notre collègue a reçu, et maintenant, un porte-clé, que nous pensions offrir au premier signataire, mais comme il le possède déjà, nous allons l'offrir à la deuxième signataire et cheffe de groupe, Mme Roxann Durini.

25.306
DDTE
17 janvier 2025, 11h30
Question Olivier Beroud
Réorganisation de transN et conditions de travail

Le Conseil d'État va-t-il profiter de la future réorganisation annoncée de transN pour exercer une pression visant à améliorer les conditions de travail de ses salarié-e-s, en particulier celles de ses conducteur-trice-s, qui, selon les témoignages parus dans la presse, apparaissent comme préoccupantes ?

Auteur : Olivier Beroud.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Il convient tout d'abord de rappeler que transN est une société anonyme qui fixe de façon autonome les conditions d'engagement de ses employés dans le respect de la convention collective de travail (CCT). C'est le Conseil d'administration qui valide, ou pas, les propositions de la direction quant aux conditions de travail négociées avec le personnel dans le cadre de la CCT.

Vous demandez si le Conseil d'État ne devrait pas mettre de la pression, finalement, auprès de transN. Eh bien, ce n'est en principe pas le rôle du Conseil d'État de mettre de la pression sur une entreprise ou sur un syndicat, mais nous devons favoriser le partenariat social, ce que nous faisons, et donner de bonnes conditions-cadres d'activité dans un secteur d'activité ou alors dans un domaine comme celui des transports publics, et nous y veillons.

On peut ainsi rappeler que les commanditaires – le canton au premier chef, les communes aussi et la Confédération – ont concédé une augmentation d'indemnités de quelque 25 millions de francs depuis 2021 à l'entreprise transN. Une centaine de postes de travail ont été créés pour faire face, durant ces dernières années, aux défis quotidiens sur le terrain, mais aussi à la centrale, donc aux défis des transports publics. Ainsi, des montants importants ont été mis à disposition en termes de ressources humaines pour l'entreprise. Et, pour rappel, les employés de transN bénéficient, nous le disions tout à l'heure, d'une CCT qui les protège et de conditions-cadres conformes à la branche des transports, mais nous comprenons que les employés de transN soient inquiets en raison des dernières informations. Nous pouvons ici les rassurer : le canton suit depuis 2022 déjà la situation avec attention, et des mesures ont été prises à temps pour sécuriser la situation financière de transN, nous y reviendrons tout à l'heure en réponse à l'interpellation du groupe socialiste. Nous dirions même que cela ne date pas que de 2022. En 2020-2021, lors de la crise de Covid-19, transN était dans une situation extrêmement difficile, par manque évident de clients, et là, l'État, la Confédération, les communes, sur notre proposition, sont venus au secours, on peut dire, pour apporter les financements nécessaires et maintenir les emplois dans l'entreprise pour pouvoir redémarrer au plus vite les activités de transport.

Finalement, l'assainissement et la consolidation de la société sont maintenant nécessaires et permettront à l'entreprise de continuer sa mission de vecteur de mobilité durable dans le canton. Nous visons naturellement à maintenir les emplois et participer à leur attractivité pour garantir la fidélité du personnel et le recrutement de collaboratrices et collaborateurs compétents auprès de transN.

25.305
DDTE
17 janvier 2025, 6h34
Question Patrick Erard
Pas de Guichet unique, pas de rabais climatique ?

Dans le cadre du Plan climat, les Autorités cantonales annonçaient, le 11 décembre dernier, l'introduction de rabais tarifaires Onde Verte, par exemple de 5% pour les abonnements Enfants/Jeunes via le Guichet unique. Alors que la population a récemment accepté l'introduction de l'intégrité numérique (article 10a) dans la Constitution, comprenant le droit à une vie hors ligne, le Conseil d'État entend-il permettre de ne pas recourir au Guichet unique pour bénéficier de ces nouvelles réductions ?

Lien : https://www.ne.ch/medias/Pages/241211-nouvelles-mesures-transports-publics-onde-verte.aspx

Premier signataire : Patrick Erard.
Autres signataires : Marina Schneeberger, Diane Skartsounis, Jean-Marie Rotzer, Daniel Sigg, Monique Erard, Adriana Ioset, Nicolas de Pury, Marc Fatton, Catherine Loetscher.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Effectivement, le subventionnement cantonal à hauteur de 5% des abonnements Jeunes Onde Verte, annuels, mensuels et FlexiAbo est une mesure du Plan climat et est une réalité depuis le 10 décembre 2023 déjà. Cette mesure connaît, par ailleurs, un beau succès. La mise à disposition de bons de réduction via le Guichet unique permet, premièrement, de faciliter l'accès aux bons par les Neuchâteloises et les Neuchâtelois, et, deuxièmement, de ne pas impacter le niveau des recettes de la communauté tarifaire Onde Verte. Donc, par le biais de bons, effectivement, on ne touche pas au taux de couverture, nous dirions même au contraire. Ceci est, en effet, essentiel afin de respecter les critères de la Confédération pour ne pas mettre en péril son cofinancement ; vous connaissez donc le modèle.

Nous rappelons que les guichets de transN sont à disposition pour renseigner et assister les utilisatrices et utilisateurs non familiarisés avec le monde digital. Le personnel de transN a été spécialement informé de sa mission pour accompagner les potentiels clients qui auraient une difficulté de ce point de vue-là. Jusque-là, nous n'avons pas eu connaissance que de gros problèmes nous auraient été remontés. Nous croyons que le personnel est à disposition pour donner un coup de main dans les cas critiques.

Mais permettez-nous peut-être juste une petite remarque. On doit déplorer, et on ne vise personne ici en particulier, qu'un député se soit approché d'un service de l'État pour demander, avec son

statut, d'avoir, dans les heures qui suivent, un bon pour l'usage d'une personne de sa famille. On a trouvé que cette manière de faire était un petit peu cavalière et que ce n'était pas le bon moyen pour réussir à obtenir un des fameux bons pour les rabais du côté des tarifs Onde Verte pour les jeunes. Merci donc de passer par la voie usuelle. En principe, le personnel est là pour donner de bons conseils. Les services de l'administration ne sont pas en mesure de répondre en direct aux députés qui feraient une pression particulière pour obtenir de tels bons, ce n'est pas la nature de leurs activités. Merci, à bon entendeur.

25.302
DSRS
16 janvier 2025, 19h57
Question Blaise Courvoisier
Responsabilisation des cabinets médicaux

Les urgences hospitalières sont particulièrement débordées durant les périodes de fêtes et de vacances scolaires, en raison essentiellement de la fermeture prolongée des cabinets médicaux qui ne proposent pas de remplaçants.

N'est-il pas temps d'assortir le droit de pratique d'une obligation de garantir l'ouverture d'un nombre minimal de cabinets, déterminé par le service cantonal de la santé publique (SCSP), durant ces périodes, comme c'était l'usage précédemment, et de façon volontaire, chez les médecins « baby-boomers » ?

Auteur : Blaise Courvoisier.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Au préalable, on peut déjà rappeler que la surcharge hospitalière hivernale est un cycle annuel constaté dans tous les hôpitaux et qui, effectivement, cette année, a pris une ampleur un peu plus marquée qu'habituellement dans notre canton, mais dans d'autres cantons aussi.

Pour répondre plus précisément à la question, la loi de santé cantonale (LS) octroie, par son article 57, l'obligation au département de délivrer des autorisations de pratiquer aux médecins. L'article 57, alinéa 2, de cette LS permet théoriquement d'assortir les autorisations de pratiquer de charges, pour autant qu'elles soient nécessaires, pour garantir des soins médicaux fiables et de qualité. On pourrait imaginer en faire usage dans le contexte décrit, mais cela paraît s'inscrire dans une interprétation extensive de la disposition, qui est plutôt liée à la qualité que la garantie de l'approvisionnement en soins dans le contexte de l'octroi de l'autorisation, avec le risque toutefois, si nous mettions en place des charges comme celles-ci, que cela dissuade de nouveaux médecins de s'installer ou que cela soit contesté devant les tribunaux avec une certaine chance de succès. Si, dans une certaine mesure, les dispositions légales permettraient en effet de contraindre les médecins à assurer une disponibilité minimale, il faut prendre en compte les effets contre-productifs de telles mesures en matière notamment et surtout d'attractivité d'installation des médecins. Par analogie, le dispositif des voies vertes et les conséquences sur la garde médicale font du canton de Neuchâtel un canton attractif par un dispositif que ne possèdent pas les autres cantons. Une mesure contraignante annulerait à notre sens de tels incitatifs.

De manière à répondre de façon plus constructive que celle-ci, nous relevons que, compte tenu des contraintes légales que nous venons de rappeler et des conséquences potentielles de mesures contraignantes, le service de la santé publique (SCSP) vise à réunir les acteurs concernés afin de définir des plans de renoncement hivernaux, afin de mieux faire face à la charge hospitalière l'hiver prochain. Des expériences similaires existent dans d'autres pays, en France notamment. Ces plans consistent à planifier, de concert avec la centrale d'urgence, les permanences médicales et les médecins installés, un planning structuré permettant de disposer de suffisamment de couverture médicale durant la phase critique de surcharge hivernale et protéger ainsi les institutions hospitalières, à tout le moins les services d'urgence pour les problèmes de santé de degrés 3 et 4. À voir donc ce que ce dispositif, s'il peut entrer en vigueur, apportera d'améliorations l'hiver prochain.

25.307
DSRS
17 janvier 2025, 11h30
Question Mathias Gautschi
Données de contact des député-e-s : que reste-t-il en ligne à disposition du public ?

Un jugement a été rendu le 14 janvier dernier par le Tribunal criminel des Montagnes à l'encontre d'un faussaire qui s'est notamment servi d'adresses postales de député-e-s du Grand Conseil à disposition sur le site ne.ch. Depuis, le secrétariat général du Grand Conseil a pris des mesures.

Qu'en est-il au niveau des communes, qui pourraient potentiellement être concernées aussi ? Le Conseil d'État envisage-t-il de prendre des mesures ou de sensibiliser sur ces enjeux de divulgation des données de contact des élu-e-s ?

Auteur : Mathias Gautschi.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Question relative aux données de contact des députés, demandant si le canton envisage de sensibiliser les communes à cette affaire. La réponse est non. Nous partons du principe que les communes ont pu lire, au travers des articles consacrés à ce dossier, les risques auxquels peuvent être exposés les membres soit de leurs autorités, soit de leur administration, et il leur appartient de prendre les mesures nécessaires directement.

RECOMMANDATION AVEC DEMANDE D'URGENCE

La présidente : – Nous passons maintenant à la recommandation du député Andreas Jurt 25.104, du 15 janvier 2025, « *Financial literacy :* non à l'illettrisme financier », pour laquelle l'urgence est demandée.

La clause d'urgence est-elle combattue ?

M. Antoine de Montmollin (S) : – L'urgence est combattue.

La présidente : – Alors, nous donnons la parole à l'auteur de la recommandation pour développer l'urgence.

M. Andreas Jurt (LR) : – Nous avons sorti les mouchoirs, ce n'est pas gentil que l'urgence soit combattue. Avant de descendre dans les ténèbres et sortir du radar politico-médiatique, nous nous sommes dit que nous allions faire un baroud d'honneur, mais nous voyons que sur l'urgence, nous ne faisons pas l'unanimité. Nous pouvons le comprendre, parce qu'il y a un certain dogmatisme du respect de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), mais nous avons pensé que c'est un sujet inédit en Suisse et surtout non contraignant dans le cadre du plan de formation : il n'y a pas de pression de notes, c'est ludique, c'est didactique, avec l'objectif que ces jeunes apprennent un peu à comprendre les notions financières de base. On ne va pas former des conseillers financiers.

Alors, si nous osons vous demander, et c'est notre dernière intervention avant de quitter ce magnifique hémicycle fin mars, avant que nous la retirions, qui serait tout à coup d'accord de voter pour cette recommandation, si nous osons vous demander, par une levée de main ? *(Rires.)*

Bon, essayé, pas pu, nous vous remercions et nous retirons la clause d'urgence.

La présidente : – **L'urgence est retirée.** Cet objet va reprendre sa place dans l'ordre du jour d'une prochaine session.

INTERPELLATIONS AVEC DEMANDE D'URGENCE

La présidente : – Nous passons maintenant à l'interpellation du groupe socialiste 25.105, du 17 janvier 2025, « Quand l'industrie et l'horlogerie éternuent… », munie également d'une clause d'urgence.

L'urgence est-elle combattue ?

M. Quentin Di Meo (LR) : – Oui, elle est combattue.

La présidente : – Alors, nous donnons la parole au premier signataire, M. Antoine de Montmollin, pour son développement.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Deux éléments pour justifier l'urgence. Le premier élément est que cette interpellation fait suite à la fermeture du site de La Chaux-de-Fonds de l'entreprise Faulhaber, que l'on a apprise courant décembre. Nous sommes à la première session qui fait suite à cette fermeture qui représente le licenciement collectif de 70 personnes, donc ce licenciement qui est en cours. Il nous semble donc pertinent que le Conseil d'État puisse nous renseigner sur sa position dans ses discussions avec l'entreprise, dans le cadre général du dossier, dans ses contacts avec les différents partenaires sociaux, et, nous dirions en particulier sur les aspects qui sont encore ouverts : la question fiscale, qui est abordée dans l'interpellation, et puis également la question de l'accompagnement des personnes touchées par ce licenciement collectif.

Deuxième élément lié qui justifie l'urgence à notre sens, c'est simplement que le rythme des cycles économiques ne suit pas forcément le rythme de nos sessions parlementaires. Nous observons en l'occurrence la multiplication de signaux économiques très préoccupants depuis ces dernières semaines et un peu plus largement. Le chômage augmente, selon les informations que nous avons, en particulier dans l'horlogerie, et nous savons à quel point ce type de dynamique et de situation peut être dommageable, en particulier dans un canton comme le nôtre. Le canton a des leviers pour agir sur la question, par exemple en matière de soutien à l'emploi, de contacts avec les entreprises ou d'accompagnement des chômeurs et des chômeuses, et aussi de mesures d'insertion professionnelle. Il nous semble donc du devoir de notre parlement d'avoir et de demander des informations sur ce sujet-là en temps et en heure pour que, le cas échéant, nous puissions agir ou suggérer des actions avant qu'il ne soit trop tard. Il ne paraît, en l'occurrence, pas possible d'attendre encore six mois avant que notre parlement soit renseigné sur ces enjeux primordiaux pour l'avenir de notre canton.

La présidente : – Y a-t-il des demandes de prise de parole sur l'urgence ?

M. Quentin Di Meo (LR) : – Sur la question de l'urgence, deux points qui ont été relevés par M. Antoine de Montmollin, également deux points pour notre part. On voit dans ce texte beaucoup d'éléments qui sont finalement systémiques au canton de Neuchâtel. Ce n'est pas une nouveauté, le Conseil d'État travaille dessus, depuis des décennies nous allions dire. Pour nous, cela ne se justifie donc pas de mettre l'urgence dans ce cas-là.

Et puis, pour le point spécifique de l'entreprise qui a été relevé, qui est aussi un point évidemment important et intéressant, nous pensons qu'il aurait été préférable de déposer une question durant cette session pour pouvoir avoir une réponse aujourd'hui.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre ne combat pas vigoureusement l'urgence. Cependant, on considère qu'elle n'a pas lieu d'être pour certaines des raisons qui ont été évoquées par le député Quentin Di Meo. Elle traite, à notre avis, de sujets qui sont effectivement importants pour le canton, mais dont les deux ne sont pas tout à fait liés. Faulhaber est une entreprise qui, en tout cas pour la succursale *microstep*, bossait plutôt dans la micromécanique et ce n'est pas forcément lié à l'horlogerie qu'elle part du canton. C'est peut-être aussi pour des raisons un peu plus conjoncturelles, en lien notamment avec l'Union européenne si on pense, par exemple, au frein à l'innovation qu'a généré la fin de l'accord-cadre.

Nous parlons aussi en tant que personnalité concernée au premier titre, avec une entreprise qui est concernée par les réductions d'horaire de travail (RHT). Il y a des outils économiques qui existent pour les cas de crise horlogère, des crises qui se rapprochent, on peut le déplorer aussi, notamment d'un point de vue de « l'utilisation du secteur » comme variable d'ajustement pour compenser les cycles. Mais, à notre sens, la crise est en marche depuis début 2024. Ce n'est pas maintenant qu'on arrivera à changer le cours des choses. Nous pensons qu'on l'a dit, le canton n'a pas forcément tous les leviers, dont certains sont liés au système économique du canton.

Pour ces raisons, nous serons donc partagés sur la question de l'urgence.

M. Niel Smith (VertPOP) : – Certaines personnes du groupe VertPOP refuseront l'urgence, car cette urgence ne répond pas aux critères de l'OGC.

Par contre, une majorité du groupe acceptera l'urgence, et on souhaiterait que les réponses du Conseil d'État s'ouvrent à des secteurs autres que celui de l'horlogerie uniquement. On pense notamment à la situation d'Ethicon, qui peut aussi avoir un impact sur notre situation fiscale et autres.

La présidente : – Y a-t-il encore des demandes de prise de parole sur l'urgence ? Monsieur Antoine de Montmollin, vous avez déjà pris la parole.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Y a-t-il des limitations de temps de parole ?

La présidente : – C'est une minute sur l'urgence, normalement.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Nous avons dépassé ?

La présidente : – Vous avez déjà fait deux minutes ! *(Rires)* En 30 secondes, alors !

M. Antoine de Montmollin (S) : – En 30 secondes : si déjà tellement d'éléments de fond ont été évoqués dans ce débat sur l'urgence, c'est peut-être qu'il vaudrait la peine qu'on puisse entendre les arguments et les explications du Conseil d'État.

Et puis, deuxième chose, si c'est le mauvais outil parlementaire qui a été utilisé, nous nous en excusons auprès de M. Quentin Di Meo, mais il ne faudrait pas que cela vous freine à aller sur le fond du sujet, afin que l'on puisse avoir des précisions sur ce dossier.

La présidente : – Le Conseil d'État veut-il prendre la parole sur l'urgence ?

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Oui, alors strictement sur l'urgence. Suspense : le groupe socialiste aura-t-il la même sagesse que le député Andreas Jurt ? Nous le verrons tout à l'heure. Pour rappel, urgence ne doit pas être confondue avec importance. Or, on ne voit pas en l'occurrence ce que justifierait un débat immédiat. S'agissant de Faulhaber, le train est passé.

Pour les aspects généraux de la très longue interpellation, la crise conjoncturelle couve depuis 2023 et ne va pas se résorber dans les semaines qui viennent. Ce n'est pas tout à fait le rythme des sessions parlementaires comme on a pu l'entendre tout à l'heure.

Quant à l'activité du département en matière économique, elle est bien sûr très intense, mais surtout, elle s'inscrit sur la durée. En particulier, la diversification bienvenue, voulue et observée ces dernières années mérite qu'on puisse l'exposer après s'y être préparé, donc sans urgence. Si on veut que le Conseil d'État s'ouvre, cela a été le propos qui a été tenu, eh bien, il va falloir que ce soit en permettant qu'on s'y prépare.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demande de prise de parole. Nous allons procéder au vote sur l'urgence.

On passe au vote.

L'urgence est refusée par 53 voix contre 38.

La présidente : – Nous passons maintenant à l'interpellation du groupe socialiste 25.106, du 17 janvier 2025, « TransN se sépare de son directeur général et se réorganise : faut-il continuer de traiter les symptômes ou s'adresser à la cause ? », munie d'une clause d'urgence.

L'urgence est-elle combattue ? Cela ne semble pas être le cas, **l'urgence est donc acceptée.**

25.106
DDTE
17 janvier 2025, 11h47
Interpellation du groupe socialiste
TransN se sépare de son directeur général et se réorganise : faut-il continuer de traiter les symptômes ou s'adresser à la cause ?

Perspectives globales :

– Le Conseil d'État partage-t-il l'analyse selon laquelle une simple réduction des coûts sans vision stratégique risque de fragiliser durablement l'entreprise ?

– Le fait de confier la direction *ad interim* au directeur financier signale-t-il une priorité donnée à l'assainissement des finances, potentiellement au détriment des prestations et du personnel ?

– La fusion éventuelle avec d'autres entreprises, comme les Chemins de fer du Jura (CJ), est-elle envisagée comme une solution pour assurer la survie de transN ?

– Comment le Conseil d'État répond-il à l'inquiétude selon laquelle « grossir » ne garantit pas nécessairement une meilleure stabilité ?

– TransN est-elle en danger financier ? Quelles sont les données actuelles sur sa santé financière ?

– Quelles mesures stratégiques seront prises pour dépasser la simple réaction aux symptômes (réduction des coûts) et traiter les causes profondes (manque de vision et d'anticipation) ?

Lien entre vision et territoire :

– Comment le Conseil d'État prévoit-il de concilier la réorganisation de transN avec les besoins de la vision « Un canton, un espace » ?

– Au-delà de la ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds, les projets structurants attendus par le monde politique pour renforcer les lignes secondaires, les correspondances et les points d'échanges modaux pourront-ils être déployés ?

– Quelles sont les intentions du Conseil d'État pour soutenir et repositionner transN comme un outil clé de la cohésion et du dynamisme cantonal ?

Développement durable des transports publics :

– Quelle est la stratégie du Conseil d'État pour permettre à transN d'intégrer les objectifs du Plan climat et de Mobilité 2030, en particulier la décarbonation des véhicules de transport public (projet de loi 19.202) ?

– Quelles initiatives concrètes sont prévues pour améliorer le transfert modal dans les Montagnes neuchâteloises et répondre au développement des communes sans les délaisser en matière de desserte ?

Développement

Alors que le canton a besoin d'un réseau de transport dynamique, transN, l'entreprise principale de transport public du canton, a des problèmes récurrents de coûts, de ressources humaines, de gouvernance, en fonction d'une structure qui n'était peut-être pas adaptée et qui a souffert du Covid-19.

Constats :
- Le Val-de-Ruz reste mal desservi, comme le haut du Val-de-Travers (Les Verrières–La Côte-aux-Fées) ;
- Le billet 1 zone a tardé à être mis en œuvre ;
- Les nouveaux trolleybus ont des problèmes techniques à répétition ;
- La Confédération réduit ses prestations.

Et, surtout, il semble que les acteurs principaux des transports publics restent réactifs et peinent à proposer des solutions nouvelles pour concrétiser les projets politiques.

En septembre 2024, le Conseil d'État a répondu à l'interpellation 23.260 en annonçant qu'un audit était « en voie de finalisation ». Celui-ci devait notamment établir de manière plus fine d'où venaient les surcoûts constatés. Où en sommes-nous ?

Nous apprenons maintenant par voie de presse que le directeur, M. Pascal Vuilleumier, quitte l'entreprise pour laisser la place à des réformes. Est-ce là la réponse aux conclusions de l'audit ?

Où est la logique ?

Le slogan de législature « Un canton, un espace » appelle à une vision cohérente et intégrée du territoire, notamment en matière de mobilité. Pourtant, la situation actuelle de transN révèle un manque de perspective stratégique. Les problèmes de coûts, bien que préoccupants, ne sont qu'un symptôme. Réagir à court terme en se séparant du directeur général et en confiant la direction intérimaire au directeur financier, avec pour mandat apparent d'assainir les finances, ne s'attaque pas aux causes profondes de ces difficultés.

Sans une véritable vision, les prestations que doit fournir transN risquent de ne pas répondre à nos attentes, tandis que leurs coûts augmenteront inexorablement, alimentant le mécontentement des communes et de l'État, actionnaires principaux de l'entreprise. Si transN ne parvient pas à évoluer, elle risque de rester « comme un hérisson pris dans le faisceau des phares », incapable de répondre aux attentes en termes de qualité et d'accessibilité des transports publics.

Premier signataire : Mathias Gautschi.
Autres signataires : Christian Mermet, Antoine de Montmollin, Fabienne Robert-Nicoud, Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Romain Dubois, Jacqueline Zosso, Laurent Duding, David Moratel, Patricia Sörensen, Anne Bramaud du Boucheron, Katia Della Pietra, Amina Chouiter Djebaili, Karim Djebaili, Marianne Gay, Françoise Jeanneret, Yasmina Produit, Marinette Matthey, Edith Magali Barblan, Elisabeth Moser, Josiane Jemmely.

La présidente : – La parole est au premier signataire pour son développement.

M. Mathias Gautschi (S) : – Après un certain nombre d'épisodes, nous apprenions la semaine dernière que transN se séparait de son directeur, mais avec les honneurs, ce qui n'était pas sans étonner un petit peu selon l'habitude que nous avons quand quelqu'un est licencié ou part avec, comme on dit, les honneurs et d'un commun accord. Plus tôt, la presse s'était également fait l'écho du fait que transN examinait les possibilités de fusion avec d'autres entreprises régionales de transport. Encore plus tôt, elle relatait l'arrêt du régional des Brenets. Pour le groupe, cela pose un certain nombre de questions de gouvernance, de questions politiques et écologiques. D'abord sur l'urgence de la situation financière. Est-ce complètement catastrophique ou seulement préoccupant ?

Ensuite, le Conseil d'État et la direction de transN promettent une cure d'amaigrissement préalable à toute action, comprenant des mesures parfois étonnantes que l'on apprend quand on questionne un peu d'anciens employés, qui parlent alors certes de centralisation de la maintenance, mais aussi de changement de sous-traitance, d'outillage dont l'entreprise s'est séparée alors que, peut-être, elle aurait pu en avoir besoin. Il y avait une vision qui visait à faire *tabula rasa* du passé. Et ce matériel, ces outils, ces véhicules mis à la casse sans réflexion, aujourd'hui, manquent. Il semble aussi que le savoir-faire du personnel technique ancien était négligé. Le suivi n'est pas à la hauteur,

et cela provoque les pannes que l'on connaît, qui coûtent à la collectivité. Ces pannes et ces nombreux remplacements par des bus font que lorsque l'on a des mécaniciens de train mais pas de conducteurs de bus, eh bien, il est normal que ceux-ci manquent. Toutes ces détériorations du service, ces difficultés à trouver des bus et surtout du personnel, prolongent encore ces problèmes. On parle aussi de problèmes électriques qui, s'ils survenaient par exemple sur les lignes de chemin de fer du Haut, notamment du régional des Brenets, pourraient ne pas être résolubles tout de suite, puisqu'en fait, le matériel et les spécialistes manquent.

Ensuite, on a parlé de cure d'amaigrissement de l'entreprise, et maintenant on parle aussi de fusion, notamment avec les Chemins de fer du Jura (CJ), histoire de reprendre un peu des forces ou, dans un cas un peu pire, de se faire absorber par une entreprise plus grosse et plus saine. Le Conseil d'État est-il aussi sensible au fait que devenir plus gros, ce n'est pas forcément devenir plus sain ? Cela ne garantit pas une meilleure stabilité pour l'avenir. On aimerait juste en être sûr, parce que la fusion d'une entreprise régionale pour devenir plus grosse et plus importante n'est pas forcément garante d'une meilleure situation à l'avenir.

Un troisième point nous pose un problème, c'est la concertation, notamment avec les communes. La commission de gestion et d'évaluation (COGES) sera-t-elle également impliquée si jamais il y a des suites dans le processus ? Puisqu'en fait, ce licenciement, cette séparation avec le directeur montre visiblement un changement de paradigme, un changement de politique d'entreprise.

Sinon, par rapport à ce qui a été dit ce matin, nous saurons accepter des retards et des augmentations de budget, mais pas si l'on constate une attitude de hérisson, pas si le Conseil d'État se contente de constater sans proposer de plan B ou de variante. Où est cette logique ? Le slogan de la législature « Un canton, un espace » appelle à une vision cohérente et intégrée du territoire, notamment en matière de mobilité. Pourtant, la situation actuelle de transN révèle un manque de perspective stratégique. Les problèmes de coûts, bien que préoccupants, ne sont qu'un symptôme. Réagir à court terme en se séparant du directeur général et en confiant la direction intermédiaire au directeur financier, avec pour mandat apparent d'assainir les finances, ne s'attaque pas aux causes profondes de ces difficultés. Sans une véritable vision que nous promet le conseiller d'État, les prestations que doit fournir transN risquent de ne pas répondre à nos attentes, tandis que leur coût augmentera inexorablement, on le sait, alimentant le mécontentement des communes et de l'État, actionnaires principaux de l'entreprise.

Si transN ne parvient pas à évoluer, elle risque de rester comme un hérisson pris dans le faisceau des phares, nous en parlions avant, incapable de répondre aux attentes en termes de qualité et d'accessibilité dans les transports.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Déjà, merci au groupe socialiste pour vos questions qui permettent au Conseil d'État de repréciser la situation au-delà des informations déjà données en sous-commission de gestion, en commission des finances (COFI) lors des comptes 2023, lors du budget 2025, mais aussi en réponse à l'interpellation 23.260 du groupe Vert'Libéral-Le Centre, qui a obtenu une réponse écrite en 2024. Vous comprendrez que nous ne rentrerons pas dans l'opérationnel pur de certains défis techniques d'une ligne ou d'une autre ; c'est bien le travail de la direction, respectivement de la société, du Conseil d'administration de transN.

Nous aimerions, avant de répondre à vos questions qui sont assez précises sur le formulaire, donner quelques éléments de contexte. Tout d'abord, quelle est la situation financière de transN ? Eh bien, il faut rappeler que la situation financière de transN est sous contrôle. Il n'y a pas de risque en l'état d'insolvabilité, de sursis concordataire ou de faillite à court ou moyen terme. Les augmentations d'indemnités de quelque 25 millions de francs depuis 2021, beaucoup versées par le canton mais également la Confédération et les communes, ont permis de stabiliser la situation. TransN nous a ainsi indiqué que ses comptes 2024 boucleront à l'équilibre, ce qui est réjouissant, et le budget 2025 est également à l'équilibre. Néanmoins, des optimisations, des réorientations stratégiques sont nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise à long terme. Le personnel de transN, comme la clientèle, n'a pas de crainte à avoir. La situation est bien sous contrôle, et sachez que nous avons des rencontres régulières entre le Conseil d'État, représenté par deux de ses membres – nous-même et le chef du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) – et transN : nous rencontrons la présidence et la direction de transN quatre à cinq fois par année pour évoquer ensemble les problèmes et les défis de la société.

Quelles sont les démarches que nous avons effectuées ? Eh bien, permettez-nous de revenir sur les importantes démarches qui ont été effectuées ces dernières années et qui n'ont rien à voir, nous tenons à le préciser ici très clairement, avec un soi-disant coup politique à court terme du Conseil d'État, comme certains semblent le penser. On dirait que la campagne électorale a débuté, n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs ? Nous espérons simplement que ce ne sera pas en instrumentalisant la société transN et ses collaboratrices et ses collaborateurs. Ce n'est pas ce que nous prétendons à votre niveau, bien sûr, mais c'est quand même un souci que l'on puisse traiter ce défi du destin de la société transN de manière sereine. C'est par ailleurs le message que nous avons fait passer en sous-commission de gestion, en COFI également.

Bien, nous revenons sur quelques étapes. D'abord, nous souhaiterions rappeler que le Conseil d'État a particulièrement appuyé transN et son personnel durant la crise du Covid-19 ; c'était en 2020 et 2021, avec des soutiens financiers complémentaires. Mais dès 2022, vu l'augmentation importante des coûts dans les offres de prestations 2022-2023, un premier audit a été demandé par le Conseil d'État, lancé pour plausibiliser les surcoûts. Ces surcoûts ont pu être démontrés, nous vous passons le détail. Dès 2023, vu l'offre 2024 de prestations et de nouveaux surcoûts importants, un deuxième audit a été demandé par le Conseil d'État et lancé avec le Conseil d'administration de manière plus approfondie pour, cette fois, comprendre de manière analytique les causes de l'augmentation des coûts et proposer des mesures d'optimisation, des mesures d'économie aussi.

En septembre 2024, l'automne passé, basée sur les premières conclusions de l'audit, une décision commune entre le Conseil d'État et le Conseil d'administration a été prise pour retravailler les orientations stratégiques de transN et optimiser son fonctionnement. Avec cette condition, il sera possible de renforcer le capital-actions de la société par un montant maximum de 20 millions de francs que nous avons mis au budget des investissements 2025, budget que vous avez validé et qui vous sera soumis au cours de cette année – plutôt, bien sûr, au deuxième semestre – pour valider, ou pas, cette proposition de recapitalisation. Un rapport vous sera donc soumis. Il portera probablement le nom de « Assainissement et recapitalisation de transN ». Actuellement, les groupes de travail, parce qu'il y a un gros travail de fond qui est en cours, chargés d'évaluer les orientations stratégiques ainsi que leurs modalités, les forces et faiblesses, les opportunités, etc., démarrent leur activité. La démarche est naturellement partagée entre le canton, donc le Conseil d'État, ses services spécialisés et le Conseil d'administration de transN, y compris la direction, ainsi que nos partenaires. Qui sont nos partenaires ? Ce sont bien sûr les CJ, les Chemins de fer fédéraux (CFF), le canton de Berne et le canton du Jura notamment, actionnaires de la société des CJ.

L'assainissement et la réorientation de transN sont nécessaires, selon nous, pour permettre à l'entreprise de continuer sa mission de vecteur de mobilité durable dans le canton. Les conditions-cadres, il faut le savoir, qui prévalaient au moment de la fusion, il y a de longues années maintenant, des deux entités historiques, ont évolué. On peut mentionner la complexification des normes et les exigences en matière de transport ferroviaire, ainsi que le durcissement des critères de cofinancement de la Confédération. Cela impose une gestion attentive des coûts de production et d'atteindre des masses critiques dans les différents domaines de production pour durablement être compétitif et pouvoir accompagner le canton dans le développement des transports publics. Cet assainissement permettra ainsi de continuer de développer la desserte en transports publics comme prévu dans l'actualisation du plan directeur des transports publics, partie bus, 2030 et 2040. Nous en parlions tout à l'heure, ce plan directeur transports publics, partie bus, va être mis en consultation le mois prochain pour planifier sur les horizons 2030 et 2040.

Comme vous le constatez, le Conseil d'État a identifié, il y a plus de deux ans déjà, la situation financière fragile de transN et a directement engagé les mesures nécessaires. Cette anticipation a permis d'éviter un plan de sauvetage dans l'urgence de transN. Le Conseil d'État demande aujourd'hui une optimisation permettant d'atteindre des masses critiques. Une autre option aurait été, comme dans d'autres domaines, de simplement payer les surcoûts complémentaires année après année sans challenger finalement l'entreprise, sans remettre en question les coûts de production. C'est comme cela qu'on a le moins de discussions politiques, « le moins d'ennuis », mais ce n'est pas comme cela qu'on donne de bonnes conditions-cadres au développement des transports publics dans notre canton. C'est donc pour cela que nous avons très sérieusement pris les choses en main en 2022, en sensibilisant, en demandant au Conseil d'administration de travailler sur une optimisation, en travaillant avec nous sur un audit pour améliorer la situation.

Vous noterez aussi que les rapports au budget et aux comptes, nous y faisions référence tout à l'heure, ont fait part de la situation délicate de transN. La sous-commission de gestion et la COFI ont été informées activement ou à leur demande. Lors du débat du budget 2025, la situation de

transN n'a pas fait l'objet de questions complémentaires. La situation décrite semblait donc bien connue, aussi vu les réponses que nous avons apportées à l'interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre.

Pour ce qui est de la réorganisation, cette fois, de la gouvernance de transN, de la direction de transN, nous rappelons encore une fois ici, après l'avoir précisé aussi deux fois à *ArcInfo*, qu'il s'agit d'une pure compétence du Conseil d'administration, où le Conseil d'État ne siège pas. Le gouvernement a pris connaissance et acte de cette décision quasiment le jour de la communication publique de transN quant à la réorganisation de sa direction.

Maintenant, sur vos questions précises : *« Le Conseil d'État partage-t-il l'analyse selon laquelle une simple réduction des coûts sans vision stratégique risque de fragiliser durablement l'entreprise ? »* Oui, raison pour laquelle un important travail de fond quant à l'orientation stratégique, l'optimisation de l'entreprise est nécessaire, mais est aussi en cours, avec des groupes de travail, maintenant, qui lancent les différents chantiers nécessaires. On peut préciser que deux audits ont été faits de plausibilisation et de gestion durant ces deux dernières années, et que tout cela a été discuté avec le Conseil d'administration de transN lui-même ; des constats qui sont donc partagés entre le Conseil d'État et le Conseil d'administration.

Deuxième question : *« Le fait de confier la direction ad interim au directeur financier signale-t-il une priorité donnée à l'assainissement des finances, potentiellement au détriment des prestations et du personnel ? »* Non, nous ne le pensons pas, en précisant bien sûr que la gestion opérationnelle reste du ressort de transN. Les travaux d'assainissement, d'orientation stratégique et de consolidation sont néanmoins, nous l'avons dit tout à l'heure, une démarche commune entre le Conseil d'État et le Conseil d'administration de transN.

Troisième question : *« La fusion éventuelle avec d'autres entreprises, comme les CJ, est-elle envisagée comme une solution pour assurer la survie de transN ? »* Eh bien, les synergies à court terme avec d'autres entreprises sont en phase d'évaluation, notamment les CJ, et pourraient permettre d'atteindre les tailles critiques nécessaires, en tous les cas de faire des économies bien utiles. Par ailleurs, proposée par le Conseil d'État, l'étude d'une fusion avec les CJ est une variante étudiée pour le long terme pour chercher à pérenniser une entreprise de transport public polyvalente pour l'Arc jurassien. Mais toutes les variantes sont à l'étude avec nos partenaires cantonaux – nous l'avons dit, le canton du Jura et le canton de Berne –, qui partagent notre vision du besoin de synergie et du besoin d'évaluer une potentielle fusion à long terme. Tout cela est donc à l'étude avec les partenaires, les cantons, la Confédération et les CJ bien sûr. En l'état, nous aimerions le repréciser ici, il n'y a aucun engagement de la part du Conseil d'État, ni du canton du Jura, ni du canton de Berne de dire « on le fait » ; il faut d'abord, en amont, faire l'évaluation de l'opportunité des forces et des faiblesses. Cela prendrait, le cas échéant, son temps, et bien sûr que le Grand Conseil y serait associé.

Question suivante : *« Comment le Conseil d'État répond-il à l'inquiétude selon laquelle « grossir » ne garantit pas nécessairement une meilleure stabilité ? »* Eh bien, comme indiqué, la réorientation des axes stratégiques de transN est à l'étude. Il s'agit d'atteindre des masses critiques dans les domaines de production. La volonté n'est pas de chercher à grossir en particulier. Par ailleurs, la difficile situation actuelle est peut-être aussi le fruit d'une stratégie d'agrandissement qui a produit, il faut le constater, plus de coûts de production que de recettes d'exploitation, d'où le besoin – 25 millions de francs, nous l'avons dit – complémentaire en indemnités de l'État, au sens large. Il faut aussi dire qu'on est dans un canton qui connaît peu de croissance démographique et que la volonté d'agrandir, elle est bien sûr à saluer quand on parle de qualité de desserte, mais derrière, il faut pouvoir bénéficier de la clientèle qui génère des recettes complémentaires et permet de couvrir les coûts complémentaires générés par cette desserte, et donc à la charge de transN. On se rend compte que la croissance démographique, qui est plutôt timide ou modeste dans le canton de Neuchâtel, ne rend pas service à l'entreprise transN, qui a des coûts qui augmentent – l'énergie, les normes, nous l'avons dit tout à l'heure, le Covid-19 a vidé les caisses –, donc il y a une fragilité de la société à ce jour qui fait que l'on se retrouve dans cette situation fragile.

« TransN est-elle en danger financier ? Quelles sont les données actuelles sur sa santé financière ? » Nous ne pouvons que répéter que les mesures pour sécuriser la situation à court et moyen terme ont été en partie prises, que cette démarche a été lancée depuis 2022 déjà, que les comptes 2024 sont à l'équilibre, que le budget 2025 l'est également, mais grâce au soutien complémentaire des commanditaires, donc de l'État de Neuchâtel, que vous avez validé dans le cadre du budget 2025.

« Quelles mesures stratégiques seront prises pour dépasser la simple réaction aux symptômes (réduction des coûts) et traiter les causes profondes (manque de vision et d'anticipation) ? » C'est votre question suivante. Eh bien, comme annoncé, l'assainissement de transN passe par un travail sur son orientation stratégique qui devrait permettre d'atteindre des masses critiques et donc de conserver le cofinancement fédéral et de développer les transports publics tel que prévu dans le nouveau plan directeur, partie bus, 2030. Depuis 2023 et 2024, les causes sont maintenant particulièrement traitées sur le fond, puisque nous avons fait deux audits. Le rapport d'assainissement et de consolidation fera l'objet d'une première lecture au Conseil d'État d'ici la fin du printemps, puis sera transmis en principe au Grand Conseil cette année encore. Vous serez donc dotés de toutes les informations utiles à ce moment-là.

Une question au Conseil d'État encore sur la conciliation de la réorganisation de transN avec les besoins de la vision « Un canton, un espace ». Comme indiqué, l'assainissement de transN doit justement permettre de mieux développer les transports publics à travers nos quatre régions, dans le respect toutefois des critères fédéraux, les fameux taux de couverture qui sont plutôt faibles dans le canton de Neuchâtel. Une entreprise compétitive permet d'engager les moyens complémentaires pour l'accroissement de la desserte, et non pas seulement pour les surcoûts de production. Que vous nous compreniez bien : si on met des moyens supplémentaires, on souhaite que ce soit effectivement pour l'agrandissement de la desserte et non pas simplement pour assumer des surcoûts de production, ce que nous avons dû assumer ces trois, quatre dernières années.

Et finalement : *« Au-delà de la ligne directe Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds, les projets structurants attendus par le monde politique pour renforcer les lignes secondaires (…) pourront-ils être déployés ? »* On peut dire qu'en lien avec la stratégie Mobilité 2030 et le projet de RER 2030-2040, les investissements sont déjà bien en cours dans les régions, vous l'avez constaté : le matériel roulant, les nouveaux trolleybus à batterie – nous n'avons pas besoin de vous expliquer de quoi il s'agit –, du matériel roulant sur la ligne des Ponts-de-Martel, la ligne des Ponts-de-Martel elle-même qui doit être modernisée, celle du Val-de-Travers avec les gares de Couvet, de Noiraigue à terme, tout cela est en bonne partie en chantier, celle de Môtiers également, la halte des Forges a été construite, la halte de Malvillers pour prendre le bus est maintenant active, les projets de politique d'agglomération sont bien en cours ; donc, vous voyez que les projets de la stratégie Mobilité 2030 sont en voie de concrétisation. Mais au-delà, il est important que les coûts d'exploitation de transN – mais aussi des CFF et de CarPostal, entre nous – soient compétitifs et les taux de couverture supérieurs aux minima fédéraux, et cela, cela reste un réel défi. Si on perd les cofinancements fédéraux, ce sont des millions de francs à chaque fois par ligne – ou des centaines de milliers de francs, c'est selon – qui péjorent nos comptes et péjorent nos capacités à développer la desserte.

Vous avez encore trois questions. *« Quelles sont les intentions du Conseil d'État pour soutenir et repositionner transN comme un outil clé de la cohésion et du dynamisme cantonal ? »* Après cette phase difficile de la société, la volonté du Conseil d'État est bien sûr d'assainir, de mieux orienter et de consolider transN pour qu'elle puisse jouer un rôle d'autant plus solide comme acteur de développement des transports publics dans le canton, peut-être à terme avec les CJ au niveau de l'Arc jurassien, mais cela, c'est beaucoup trop tôt pour le dire. Il s'agit toutefois aujourd'hui de se poser les bonnes questions pour nos entreprises de transport régional.

« Quelle est la stratégie du Conseil d'État pour permettre à transN d'intégrer les objectifs du Plan climat et de Mobilité 2030 (…) ? » On peut simplement dire que les trois mesures du Plan climat sur la réduction des tarifs des transports publics ont été introduites depuis plusieurs mois et profitent directement aux usagères et aux usagers neuchâtelois, mais aussi à transN, puisqu'on influence la demande vers plus d'usage des transports publics. Pour ce qui est de la décarbonisation – c'était une de vos questions –, une première étape importante a déjà été décidée par le Conseil d'État en collaboration avec transN, c'est bien sûr la mise en service des trolleybus à batterie, à Neuchâtel et maintenant La Chaux-de-Fonds. L'étape suivante est en cours, également en lien avec le projet de loi que vous avez décidé ce matin en plénum, ce qui nous permet aussi d'avoir un cadre, de ce point de vue-là, qui est clarifié, mais qui ne change pas fondamentalement le travail qui était engagé avec transN vers la décarbonisation du matériel roulant à travers le canton, notamment en transport urbain où, là, on a une première priorité que vous avez fixée avec nous.

Finalement : *« Quelles initiatives concrètes sont prévues pour améliorer le transfert modal dans les Montagnes neuchâteloises (…) ? »* Le plan directeur des transports publics, partie bus, pour 2030-2040 sera mis en consultation auprès des communes dans quelques semaines. Nous vous l'avons dit tout à l'heure, il proposera une augmentation des distances productives par bus de 15% à 20% selon les régions, progressivement d'ici à 2030 déjà. Au niveau ferroviaire, il convient de rappeler

la volonté de renforcer la desserte des différentes lignes : la ligne des horlogers avec la France – ce n'est pas toujours une évidence à obtenir le cofinancement, à convaincre, vous le savez, la région Bourgogne-Franche-Comté, mais nous y travaillons –, également sur la ligne du Val-de-Travers et, bien sûr, concrétiser la ligne directe qui permettra réellement le doublement de la part modale des transports publics, avec d'importants effets très positifs sur les Montagnes neuchâteloises, puisque votre souci exprimé particulièrement dans l'interpellation était les Montagnes neuchâteloises.

Ainsi, nous pensons avoir été complet, n'est-ce pas, sur la douzaine de questions, probablement, que vous avez posées de manière légitime sur la situation de transN aujourd'hui. Le travail est en cours, il est très, très intense, il mobilise beaucoup de ressources au niveau du service des transports (SCTR), au niveau des finances, au niveau du département, en collaboration avec notre collègue depuis plus de deux ans maintenant, et continuera de bien nous occuper en 2025. Nous nous réjouissons de pouvoir vous présenter le rapport *ad hoc*, que nous puissions discuter de la suite des opérations, et, entre-temps, nous aimerions vous rassurer encore une fois : la situation est stabilisée pour le fonctionnement de transN et aussi pour ses collaboratrices et ses collaborateurs, qu'on souhaite rester, bien sûr, fidèles à la société qui le vaut bien.

La présidente : – Nous nous voyons dans l'obligation de vous demander d'être un peu plus bref la prochaine fois, parce que la réponse à une interpellation est normalement de dix minutes, bien que ce ne soit pas évident de répondre en dix minutes à toutes ces questions.

Nous donnons la parole au premier signataire pour son indice de satisfaction.

M. Mathias Gautschi (S) : – Les réponses ont été détaillées, nombreuses, et nous en remercions le conseiller d'État. Nous nous réjouissons des prochaines dépêches d'informations que nous serons très heureux de suivre.

POSTULATS

DSRS
24.148
21 avril 2024, 20h44
Postulat du groupe Vert'Libéral-Le Centre
Création de pôles intergénérationnels dans les EMS

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de créer des pôles intergénérationnels et des lieux de rencontres entre les jeunes générations et les anciennes générations afin de lutter contre la solitude dans les établissements médico-sociaux (EMS) et de favoriser un climat de vie sain au sein même des homes de notre canton, notamment en rapprochant les crèches et les EMS.

Développement

Un pont entre les générations pour le bien-être des aînés : favoriser les liens intergénérationnels est d'une importance capitale, en particulier au sein des établissements pour personnes âgées. C'est dans cette optique que la République et Canton de Genève a mis en place ce concept, avec des résultats très encourageants. Ces interactions entre les générations permettent de combattre efficacement la solitude et la dépression qui peuvent toucher les seniors. La mise en place de pôles intergénérationnels permet de sortir de l'isolement.

Trop souvent, les EMS se transforment en espaces clos, coupant leurs résidents du monde extérieur et des interactions avec les autres générations au-delà du personnel soignant. Or, ces lieux ne devraient pas être synonymes de tristesse, mais plutôt de vie, de joie et de rencontres.

Les aînés ont une richesse de savoirs et d'expériences à transmettre aux jeunes générations qui, à leur tour, peuvent apporter gaieté et bonne humeur aux personnes âgées. Ces échanges créent un lien précieux et bénéfique pour tous. Favoriser les rencontres entre les résidents des EMS et les enfants des crèches, par exemple, devrait devenir une pratique courante et appréciée de tous. De même, ouvrir les portes des EMS à tous ceux qui souhaitent partager un moment de discussion avec les résidents contribuerait à rendre leur quotidien plus léger et plus doux.

L'encouragement des liens intergénérationnels au sein des EMS est un pas important vers la création d'espaces de vie plus dynamiques et chaleureux pour les personnes âgées. Cela permet non seulement de lutter contre l'isolement et la solitude, mais aussi de favoriser le bien-être et l'épanouissement de toutes les générations.

Ouvrons les portes des EMS et créons des ponts entre les générations pour une société plus inclusive et solidaire !

Première signataire : Magali Brêchet.
Autres signataires : Martine Donzé, Jennifer Hirter, Pierre-Yves Jeannin, Brigitte Leitenberg, Sarah Pearson-Perret, Maxime Auchlin, Mireille Tissot-Daguette, Aël Kistler, Caroline Plachta, Nathalie Schallenberger, Blaise Fivaz, Michelle Grämiger, Manon Freitag, Laurent Suter.

Position du Conseil d'État

Comme le souligne notamment le rapport 24.011, la construction de nouveaux EMS représente un défi de taille au regard du vieillissement de la population. Les attentes des parents en termes d'accueil extrafamilial sont par ailleurs croissantes. Ces deux domaines relèvent toutefois de logiques différentes, en termes de portage de projets, de normes ou encore de financement ; cela n'empêche pas que des expériences intergénérationnelles ont déjà cours aujourd'hui. Ouvert à celles-ci, le Conseil d'État estime néanmoins que les conditions actuelles s'avèrent suffisantes pour concrétiser de tels pôles et qu'il n'est pas nécessaire de se doter d'outils spécifiques pour les favoriser davantage.

La présidente : – La parole est à la première signataire pour son développement.

Mme Magali Brêchet (VL-LC) : – Vous avez toutes et tous une connaissance, un membre de votre famille qui vit en établissement médico-social (EMS). Vous êtes soucieux de son bien-être physique et psychologique. Vivre au sein d'un EMS n'est pas toujours facile pour nos aînés. La solitude, la tristesse sont souvent bien présentes chez les personnes âgées habitant dans ces établissements. Lutter contre la dépression au sein des EMS doit être une priorité des politiques de santé publique. Quand le moral va, c'est la santé physique qui se porte mieux, donc moins d'hospitalisations et, de surcroît, une baisse des coûts de la santé. Aujourd'hui, nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité de créer des pôles intergénérationnels et d'encourager les EMS à le faire, et ainsi créer des synergies entre les personnes âgées et les enfants en bas âge des crèches, des parascolaires et éventuellement d'autres groupes de personnes.

Le tabou des EMS fermés à la population doit tomber. Un EMS doit être un espace vivant où tout le monde est le bienvenu. Les personnes résidant en EMS sont demandeuses d'activités et d'échanges avec d'autres générations, notamment avec les enfants en bas âge. Nous-même, nous sommes allée sonder l'avis des intéressés au sein de certains homes de notre canton. Nous pouvons vous assurer que la demande de nos aînés est bien ancrée. Pas plus tard que la semaine dernière, nous étions dans un home des Montagnes neuchâteloises pour un projet professionnel, et les résidentes et résidents que nous avons pu croiser nous ont dit qu'ils aimaient beaucoup l'intergénérationnel. Mettez-vous l'espace de quelques secondes à la place de ces personnes qui, toute la journée, côtoient des gens de leur âge ainsi que le personnel de l'établissement uniquement.

Les pôles intergénérationnels ne sont pas une nouveauté. Ils existent dans le canton de Genève, à Chêne-Bougeries : un établissement accueille des personnes âgées, des personnes polyhandicapées, des enfants en âge préscolaire, des étudiants, ainsi que des appartements locatifs, un lieu où le vivre-ensemble porte bien son nom. Ces pôles fleurissent un peu partout, notamment en Valais et en France voisine, et cela fonctionne. Créer des liens intergénérationnels permettrait également aux enfants de renforcer le respect, l'écoute et l'empathie vis-à-vis des autres générations. Les EMS ne doivent plus être des lieux clos et fermés, mais des lieux ouverts à toute la société et à toutes les générations.

Au nom du groupe Vert'Libéral-Le Centre, nous vous invitons à plébisciter ce postulat qui améliorera la qualité de vie des personnes habitant dans ces EMS. Car oui, notre groupe se préoccupe davantage de la santé psychologique et physique de nos aînés.

Pour répondre à l'argument du Conseil d'État qui prétend que les normes ne sont pas les mêmes, actuellement, nous devons répondre à une hausse notable de lits en EMS qui retombera après. Les EMS devront donc être modulables pour accueillir d'autres groupes de personnes. Les normes

sécuritaires sont les mêmes, car, nous le rappelons, cela se fait ailleurs. Nos résidents et résidentes des EMS vous remercient de penser à eux et de prendre en considération leur bien-être psychologique. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre soutien à ce projet novateur et progressiste pour le canton de Neuchâtel.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Sarah Curty (LR) : – Il est tout à fait légitime de se préoccuper du bien-être de nos aînés habitant dans les EMS du canton, et notamment de la question de l'isolement social. Par ailleurs, nous tenons à relever que les personnes âgées encore domiciliées dans leur logement sont également à risque de souffrir de solitude, peut-être même plus que celles vivant en EMS, nous y reviendrons.

Le groupe libéral-radical ne pense pas qu'il faille légiférer en la matière et rejoint le Conseil d'État sur son positionnement. Actuellement, il est tout à fait possible de mettre en place des synergies, que ce soit avec les autres générations ou entre résidents des EMS. Par ailleurs, des mesures sont déjà prises pour limiter les risques d'isolement au sein des EMS à travers les animations qui y sont organisées.

Nous ne sommes pas non plus convaincus que la présence d'enfants en âge préscolaire soit aussi bénéfique qu'on le pense. Certaines études ont démontré que c'était même parfois plutôt l'inverse. Il serait presque plus judicieux de proposer des interactions avec des enfants plus grands, en âge de converser, de faire des jeux de société, de se promener, etc. Mais, encore une fois, nous ne sommes pas du tout convaincus de la nécessité de légiférer en la matière. Nous pensons au contraire que cela est contre-productif, car, comme le dit le Conseil d'État, les besoins et les logiques sont différents.

Actuellement, le canton travaille à améliorer la prise en charge des personnes âgées en favorisant le maintien à domicile plutôt que le placement en EMS. Cela signifie que la part des personnes âgées qui est la plus autonome et donc la plus à même d'être en capacité d'entrer en contact intergénérationnel à travers des activités communes ne se trouve plus, ou du moins ne se trouvera plus à long terme, dans les EMS. Ce postulat semble donc superflu et rate sa cible, car il ne correspond pas aux éventuels besoins de nos aînés.

Mme Corine Bolay Mercier (S) : – En préambule, nous tenons à annoncer un lien d'intérêt, puisque nous travaillons à la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA), fondation à but non lucratif qui détient plusieurs homes dans le canton.

Une petite majorité du groupe socialiste ne soutiendra pas ce postulat. Il y aura des abstentions et quelques acceptations. La solitude des aînés est un vrai sujet de préoccupation pour notre groupe, car cet isolement entraîne bien souvent d'autres conséquences sociales, sanitaires, psychologiques. Nous pensons d'ailleurs que la solitude concerne plus les aînés lorsqu'ils ou elles restent à la maison, dans leur appartement, avec peu de visites, peu d'interactions avec la famille, les voisins, les amis. À ce titre, le projet ReliÂges, lancé par le service cantonal de la santé publique (SCSP), l'Université de Neuchâtel (UniNE) et objectif:ne, qui a pour but de faire émerger des solutions permettant aux aînés d'améliorer leur quotidien, est une excellente action.

La demande du postulat est d'étudier la possibilité de créer des pôles intergénérationnels et des lieux de rencontre entre les jeunes générations et les anciennes générations dans les EMS. Aucune loi, aujourd'hui, aucune directive, aucun règlement ne l'interdit. C'est donc déjà possible, et il y a eu par le passé des exemples d'installations de crèches dans les EMS. Ces crèches ont fermé, peut-être parce que cela ne donnait pas vraiment satisfaction.

Nous rappelons aussi que créer des pôles intergénérationnels induit de nombreuses contraintes techniques au niveau de la disponibilité, de l'aménagement des locaux, des horaires, etc. On peut légitimement se demander si cela correspond à une attente ou une demande d'une majorité de pensionnaires. Si une majorité de professionnels sont unanimes pour dire que les animations venant de l'extérieur apportent vie et dynamisme dans les homes, ils ne sont de loin pas unanimes sur le fait que des crèches, donc une présence en continu d'enfants, soit une solution adéquate pour les aînés.

Enfin, contrairement à ce que le postulat laisse entendre, les homes sont des lieux de vie, avec des animations nombreuses. Le postulat dit que *« ces lieux ne devraient pas être synonymes de tristesse »*, mais ce n'est pas le cas. Quand on va aujourd'hui dans les homes, il y a une quantité

de professionnels soignants, une quantité de professionnels en animation qui prennent en charge et qui proposent de nombreuses activités aux personnes qui résident dans les EMS.

Donc, sur le fond ou sur la forme, une majorité du groupe ne le soutiendra pas.

Mme Marina Schneeberger (VertPOP) : – Actuellement, d'après le site Intergeneration.ch, il y a plus de 350 projets intergénérationnels en Suisse. Certes, tous ne touchent pas les EMS, mais en tout cas, ils créent des liens entre les différentes générations. Ce sont en grande partie des initiatives privées soutenues par des subventions ou des dons.

L'idée de créer des ponts entre les générations dans nos établissements pour personnes âgées est certes louable, mais les personnes âgées vivant en EMS, donc ayant une santé plus fragile, n'ont pas toujours envie d'être confrontées trop longtemps à des enfants, et trop de promiscuité pourrait devenir inconfortable. Nous pensons que la création de tels pôles intergénérationnels dans et avec les EMS appartient aux communes. À La Chaux-de-Fonds, par exemple, la crèche communale Chat Telot est établie dans un bâtiment contenant des appartements protégés pour les personnes âgées. Certes, les appartements protégés ne sont pas des EMS, mais ce sont des lieux de vie habités par nos aînés.

Notre groupe attendra l'issue des débats avant de prendre position.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Le présent postulat a été longuement discuté au sein de notre groupe. Bien que nous trouvions l'idée plutôt intéressante, les échanges intergénérationnels se font déjà dans pratiquement tous les homes du canton et nous ne voyons donc pas la pertinence de créer des pôles spécifiques tel que demandé.

Une fois n'est évidemment pas coutume, le groupe UDC rejoint la position du Conseil d'État et s'opposera à cet objet à l'unanimité.

La présidente : – Nous donnons la parole au Conseil d'État.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Merci au groupe Vert'Libéral-Le Centre pour avoir suscité le débat sur cette question importante. Les préoccupations sont partagées, nous croyons qu'elles le sont par l'entier des groupes qui, pour la plupart de ceux qui se sont exprimés, vont dans le même sens que le Conseil d'État. Dès lors, nous ne serons pas très long.

Nous n'allons pas paraphraser non plus la brève position du Conseil d'État qui était déjà indiquée, mais nous souhaiterions rappeler quand même, comme cela a été dit d'ailleurs, qu'il est déjà possible aujourd'hui de créer de tels pôles. Cela s'est déjà fait dans le canton. Il y a des projets en cours qui visent, effectivement, à mêler un accueil plutôt parascolaire que préscolaire avec une structure d'EMS. Les possibilités de le faire existent donc déjà, et nous ne souhaitons pas, au travers de la mise en œuvre d'un postulat, aboutir à un système qui serait sans doute trop rigide, qui ne permettrait pas non plus de saisir les opportunités quand elles se présentent.

Comme cela a été relevé aussi, les EMS sont aujourd'hui des lieux de vie qui sont effectivement destinés à accueillir une population de plus en plus vieillissante, présentant aussi des troubles nombreux parfois, compte tenu du souhait de maintenir à domicile les aînés le plus longtemps possible. Mais cela n'en reste pas moins des lieux de vie qui ont déjà, pour beaucoup d'entre eux, des animations mises en place, parfois avec des écoles, parfois avec des sociétés locales, et il appartient, pas tellement aux communes mais surtout aux responsables des EMS eux-mêmes, de veiller à ce que ces lieux restent autant vivants que possible.

Dès lors, nous vous invitons effectivement à refuser ce postulat et à laisser le service continuer de travailler avec la souplesse qui existe aujourd'hui pour que de tels pôles intergénérationnels voient le jour là où il fait sens et où ils répondent à une attente directement exprimée par les parties elles-mêmes.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole. Nous allons donc procéder au vote sur ce postulat.

On passe au vote.

Le postulat est refusé par 67 voix contre 17.

DESC
24.150
22 avril 2024, 7h58
Postulat des groupes VertPOP et socialiste
Ajuster le tir en matière de nuisances sonores causées par les stands de tir

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État :

– d'évaluer, au travers d'une étude, les souffrances et les atteintes à la santé – tant physiques que psychiques – causées aux riverain-e-s par les nuisances sonores des stands de tir sis sur le territoire du canton de Neuchâtel. Cette étude tiendra compte des particularités de chacun des stands de tir, de même que des habitudes de vie des riverain-e-s ;

– de proposer les mesures nécessaires afin de limiter au maximum les souffrances et d'éviter toute atteinte à la santé des riverains-e-s. Le coût ainsi que les bénéfices des mesures proposées seront estimés au mieux. Au besoin, des recommandations à l'attention des communes devront être édictées.

Développement

L'exposition au bruit représente un enjeu majeur de santé publique en Suisse. Le bruit engendre un stress chronique dont les effets sur l'organisme sont nombreux, massifs et étayés scientifiquement : troubles du sommeil, déficit de concentration, augmentation des risques de maladies cardiovasculaires et des risques suicidaires, ainsi que d'autres maladies psychiatriques et psychosomatiques[1].

Si les bruits routiers, ferroviaires et aériens sont largement considérés en Suisse avec un grand nombre de mesures prises, le bruit causé par les stands de tir l'est bien moins. Or, celui-ci, par sa nature irrégulière, soudaine et menaçante, cause également une atteinte considérable au bien-être et à la santé de la population.

Ainsi, comme pour les autres bruits susmentionnés, l'exposition aux nuisances sonores causées par les stands de tir doit être considérée comme un enjeu de santé publique pour lequel des mesures de prévention doivent être mises en œuvre.

L'impact particulier du bruit lié aux installations de tir à proximité d'habitations n'a cependant pas encore été correctement documenté, ni dans le canton de Neuchâtel, ni probablement ailleurs en Suisse. Dans un contexte général de lutte contre le bruit, il semble indispensable de mener une étude de l'impact de ce type spécifique de bruit sur les riverain-e-s et de déterminer les mesures à prendre.

Ladite étude devra tenir compte des particularités des stands de tir : la régularité des tirs, l'utilisation par la police, l'armée et des sociétés privées, les armes utilisées, la proximité avec des habitations, etc. Elle devra également tenir compte des particularités des riverain-e-s : la distance avec le stand de tir, l'isolation des fenêtres, la durée de la présence au domicile, etc.

Finalement, il est précisé à toutes fins utiles que le but de ce postulat n'est pas nécessairement la fermeture de stands de tir présents sur le territoire cantonal, mais bien de trouver la meilleure manière de perpétuer cette pratique tout en tenant compte de l'enjeu de santé publique que représentent les nuisances sonores causées. Des solutions respectueuses de la population existent.

[1]cf. notamment l'étude *« Suicide and Transportation Noise: A Prospective Cohort Study from Switzerland »*, publiée dans la revue *Environmental Health Perspectives* en mars 2023.

Première signataire : Cloé Dutoit.
Autres signataires : Pierre-Yves Jeannin, Hugo Clémence, Niel Smith, Aël Kistler, Patricia Sörensen, Christine Ammann Tschopp, Martine Donzé, Katia Della Pietra, Nicolas de Pury, Caroline Plachta, Garance La Fata, Adriana Ioset, Magali Brêchet, Anita Cuenat, Céline Barrelet, Jennifer Hirter, Romain Dubois, Marc Fatton, Sarah Pearson-Perret, Anne Macherel Rey, Richard Gigon, Patrick Erard, Monique Erard, Manon Roux.

Position du Conseil d'État

Le bruit provoqué par les stands de tir doit respecter les normes prévues par l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB). Tel est le cas dans le canton. Ces normes visent à trouver un équilibre entre la protection de la santé – tant physique que psychique – des citoyen-ne-s exposé-e-s et les activités génératrices de bruit (aéroport, route, rail, stand de tir...). Par ailleurs, sauf exception, la surveillance des stands de tir relève du champ de compétence des communes. Dans les deux cas, le canton n'est donc pas compétent. Enfin, l'étude préconisée engendrera un travail onéreux et surtout disproportionné dès lors que les normes OPB ont précisément été fixées pour éviter une atteinte à la santé.

La présidente : – La parole est à la première signataire.

Mme Cloé Dutoit (VertPOP) : – Le bruit lié aux stands de tir a d'ores et déjà été traité à quelques reprises par notre hémicycle, qui avait classé la pétition d'une association de riverains « Pour des stands de tir responsables », il y a maintenant une année. Aujourd'hui, le postulat qui vous est présenté traite le problème sous l'angle de la santé publique. Car oui, les nuisances sonores liées aux stands de tir sont un réel problème de santé publique, au même titre que le bruit routier, par exemple. À ce titre, il est d'ailleurs décevant que cet objet soit attribué au Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC). S'il devait être accepté, il est essentiel que le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) prenne part à son traitement.

Tirs du lundi au samedi, parfois jusqu'à 22h, en rafales, avec des armes de plus en plus performantes. Les personnes vivant aux abords des stands de tir n'en peuvent plus et il est bien compréhensible qu'elles soient à bout. Ces nuisances sonores ont une incidence concrète sur leur santé physique et psychique. Elles et ils développent un stress chronique dont les symptômes sont décrits avec brio dans l'excellent livre de Mme Dominique Zmoos, qui vit justement à côté de l'un de ces stands de tir, dans le canton de Neuchâtel. Dans son ouvrage « Tirs de guerre en pays neutre », elle indique notamment : *« Malgré l'épuisement et la douleur exprimés par les citoyens face à l'augmentation drastique de la fréquentation des places de tir dans notre région ces dernières années, nos instances gouvernementales restent sourdes aux demandes d'aide. Leur déni est d'une violence inouïe. »*

Irritabilité, maux de tête, prise de poids, hypertension artérielle sont autant de troubles que peut provoquer sur le long terme l'exposition régulière aux bruits des stands de tir, sans parler d'un risque de suicide augmenté, comme l'a démontré une étude de l'Institut tropical et de santé publique suisse, publiée au printemps 2023. Pour chaque palier supplémentaire de 10 dB de bruit moyen à domicile causé par la circulation routière, le risque de suicide est augmenté de 4%. Le parallèle avec les bruits d'autant plus intenses et stressants des coups de feu peut facilement être refait.

L'acceptation et la mise en œuvre de ce postulat permettraient d'appuyer le caractère essentiel du respect et même du renforcement des normes de bruits liés aux stands de tir. En effet, même lorsque les valeurs actuelles de l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) sont respectées, les riverains souffrent et leur souffrance doit être prise en compte. À la critique selon laquelle ils n'avaient qu'à ne pas s'établir aux abords des stands de tir, on répondra que la fréquence et l'intensité des bruits liés au tir ont drastiquement augmenté depuis qu'ils s'y sont installés. Par ailleurs, la majorité des riverains ont acheté un bien immobilier avec le rêve d'y vivre une vie paisible, bien souvent en pleine campagne. Ils font désormais face à une forme d'expropriation, tant les nuisances sonores leur rendent la vie dure.

Sur la base des données récoltées par l'étude qui devrait être mandatée en cas d'acceptation du postulat, les autorités pourront alors engager des moyens efficaces pour limiter ces souffrances. Par moyens, et c'est important, on n'entend pas nécessairement la fermeture des stands de tir, mais, par exemple, la création de halles souterraines de tir, comme cela s'est fait dans d'autres cantons. Bien que l'investissement financier soit conséquent, de telles halles ont le mérite de permettre une fréquence de tir quasiment illimitée, avec un impact désormais nul sur les riverains et moindre sur la faune et la flore. Un éventuel déplacement des tirs dans d'autres stands ne résoudrait rien. Il ne ferait que déplacer le problème et augmenter, au contraire, le bassin de la population touchée.

En résumé, les riverains des stands de tir du canton de Neuchâtel, et particulièrement ceux de Plan-du-Bois et de Bôle, ont été entendus mais pas écoutés, pas entendus quant au problème de santé

publique que représentent les nuisances sonores des stands de tir proches de leur domicile. En effet, les mesures d'ores et déjà annoncées, et pour certaines mises en œuvre, sont bienvenues, mais, dans les faits, les riverains ne constatent pas de réels changements avec la situation antérieure. Les revendications de la population sont légitimes et il faut les écouter. On peut également dire qu'une armée proche de sa population, c'est une armée qui écoute et qui essaie de concilier son activité avec les besoins des riverains. Il est ainsi essentiel que l'impact concret de ces nuisances sonores soit sérieusement établi, ceci afin que les mesures utiles puissent être prises pour protéger la santé de la population, et c'est justement ce que demande le présent postulat, que nous vous invitons ainsi à accepter.

M. Quentin Di Meo (LR) : – Routes, trains, avions, chantiers, manifestations publiques : les occasions d'être soumis de manière volontaire ou non à des nuisances externes ne manquent pas et influent de manière quasi quotidienne sur nos activités. C'est justement afin de quantifier ces nuisances que la Confédération s'est attelée de longue date à définir l'acceptable, et surtout les seuils de tolérance d'une nuisance auditive au travers de l'OPB. Une nécessité dans notre magnifique pays, au territoire toutefois pas assez vaste pour permettre d'isoler complètement certaines activités bruyantes, loin de toute population environnante.

Le tir militaire, policier ou sportif et surtout son entraînement font aussi partie de ces activités autant bruyantes pour les uns que nécessaires pour les autres. Les stands de tir de Plan-du-Bois et de Bôle sont, à ce titre, assez identiques à la situation rencontrée dans certains cantons voisins. Citons ici notamment Bure et sa place d'armes dans le canton du Jura, ou celle de Bière sur territoire vaudois, par exemple. Comparaison n'est toutefois pas raison, et surtout ne changera en rien une situation jugée problématique. Le groupe libéral-radical se déclare donc sensible aux éléments mentionnés dans le texte du postulat, mais ne considère pas que des études cantonales propres à cette thématique arriveraient à des conclusions ou des valeurs différentes des éléments retenus au niveau fédéral.

De plus, ancrée dans son ADN, notre groupe considère encore et toujours la liberté comme valeur fondamentale – liberté d'action, liberté individuelle, mais surtout liberté d'établissement –, d'autant que la situation décrite aujourd'hui n'est pas si différente de celle connue depuis des décennies autour de ces lieux. Elle constitue donc un élément connu des citoyens nouveaux arrivants dans ces secteurs soumis au bruit. Il ne s'agit donc pas de déclarer qu'il n'y a pas de nuisances, mais qu'à l'instar d'autres cadres de vie choisis en toute connaissance de cause, l'activité de tir existait déjà et existera encore. De plus, les engagements pris par l'État et ses services après discussions avec les acteurs concernés afin de fixer un cadre plus strict aux périodes et horaires d'action des utilisateurs sont positifs, mais la marge de manœuvre reste limitée et les normes fédérales sont respectées.

Considérant l'ensemble de ces éléments, notre groupe refusera le postulat.

M. Blaise Fivaz (VL-LC) : – Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du postulat du groupe VertPOP relatif aux nuisances sonores engendrées par les stands de tir dans notre canton, et plus spécifiquement les stands de tir de Plan-du-Bois et de Bôle. Petite parenthèse, le Montana, comme tout le monde le sait, est un état des États-Unis d'Amérique (USA), avec une superficie de 381'000 km² et une population de 1'133'000 habitants, soit 2,39 habitants au km². La Suisse a une superficie de 41'291 km² et 9 millions d'habitants, soit 217 habitants au km². Non, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas fumé la moquette à midi, mais nous en venons au sujet qui nous préoccupe. Si nous nous permettons de citer cet exemple, c'est pour démontrer que dans notre pays, nous avons et nous aurons toujours plus de problèmes relatifs aux bruits causés par les stands de tir qui ne peuvent malheureusement pas être éloignés de la population, avec pour cause l'exiguïté de notre territoire. Il est clair que dans le Montana, on pourrait construire des dizaines de stands de tir sans nuire aux autochtones.

De quoi parle-t-on ? Si nous prenons l'exemple des deux stands de tir précités, ceux-ci existent depuis plusieurs décennies. Ils avaient été aménagés en rase campagne, pour la tranquillité de toutes et tous, mais, et comme le démontre notre aperçu, nous sommes victimes de l'urbanisation qui s'est rapprochée, à tel point que cela crée immanquablement des conflits entre résidents et tireurs. Que doit-on en retenir ? La santé, l'écologie, la sécurité et l'économie. Il est parfaitement compréhensible de voir surgir ces problèmes, qui sont consécutifs à la proximité des habitations des deux stands de Plan-du-Bois et de Bôle. C'est certainement le cas aux abords d'autres stands.

Il devient intolérable qu'au XXIe siècle, nos Autorités, dont nous faisons modestement partie, n'empoignent pas ce problème. Pour preuve, nous avons déjà abordé le sujet lors d'une précédente session. Il y a un argument que l'armée brandit : « les stands de tir répondent aux normes du Département fédéral de la sécurité ». À quoi correspondent ces normes ? Il est trop facile de se cacher derrière celles-ci, alors qu'il serait de bon aloi d'empoigner le problème ; il est possible de le régler. Il est à noter que chaque entité a consenti des efforts : plus de tirs en soirée, ainsi que le samedi après-midi et le dimanche, des tunnels de tir ont été installés à fin 2023 et les heures ont été drastiquement réduites. Mais est-ce suffisant ? Clairement non, puisque le sujet revient dans cette session. Il y a pire encore, c'est le tir en rafales qui est extrêmement bruyant.

En lisant ce postulat, nous nous sommes fait la réflexion suivante : l'Office fédéral des routes (OFROU) dépense des millions pour installer des murs anti-bruit aux abords des autoroutes. Le 3 juin de cette année, le Conseil des États a augmenté le budget de l'armée de 4 milliards de francs. Le plafond des dépenses de l'armée pour la période 2025-2028 passe ainsi à 29,8 milliards de francs ; cela fait rêver. Le Conseil national a suivi. Quand bien même il s'agit de renforcer notre armée, le tir en fait partie, donc ne nous dites pas que l'armée ne pourrait pas dégager – allez, soyons fou – 1% de ce budget, soit environ 300 millions de francs pour créer des stands de tir fermés.

À ce propos, nous vous invitons à consulter le journal *Le Nouvelliste*, qui donne des informations intéressantes sur la réalisation d'un stand de tir couvert aux abords de la ville de Sion. Coût de l'opération : 33 millions de francs, nous le concédons. Le canton a investi 11 millions de francs et l'armée le reste pour sept couloirs de tir pour l'armée et trois pour la police. Ne pourrions-nous pas être novateurs et faire de même chez nous, peut-être plus modestement pour limiter les coûts ? Si vous faites le calcul, 1% du budget militaire permettrait de réaliser, bon an, mal an, dix stands comparables à celui de Sion, voire plus si réduits en fonction des besoins, et bien sûr sous réserve de la structure locale des sites retenus. Dans notre canton, la police emploie le stand de tir de Plan-du-Bois et tire en règle générale à 25 mètres au maximum. Quant à l'armée, elle en a besoin dans le cadre de la formation des militaires stationnés à Colombier. Vous ne voudriez tout de même pas que ces deux entités ne sachent pas tirer, cela serait tout de même un comble ! Nous pourrions commencer par là. Nous devons prendre nos responsabilités et faire en sorte que les choses changent et que la situation soit réglée une fois pour toutes. Permettez-nous cette citation du maréchal Joseph Joffre : *« Là où il y a une volonté, il y a un chemin. »*

En conclusion, notre groupe est partagé sur le sujet et chacun votera selon ses sensibilités.

M. Hugo Clémence (S) : – Cela a été dit, le bruit est un des fléaux de notre société. Il est partout, il devient omniprésent. Il est vrai que si, en Suisse et à Neuchâtel, on peut encore en être préservé à bien des égards, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas lutter contre ce dernier, et surtout quand ce dernier a des conséquences psychiques et physiques importantes.

Lorsque le groupe socialiste a accepté, a même, disons, travaillé sur ce postulat et l'a déposé, il était déjà convaincu de sa pertinence. Mais nous pouvons vous dire que maintenant, avec le recul, il l'est davantage, dans la mesure où les arguments qui ont été opposés par le Conseil d'État sont non recevables, à notre avis. En effet, le Conseil d'État, et cela a été rappelé plusieurs fois, fonde son argumentaire sur le respect des normes OPB. Or, chers collègues, nous aimerions vous rappeler qu'à la fin de l'année dernière, la Commission de sécurité du Conseil des États, sur proposition d'un conseiller aux États UDC, a validé l'idée de revenir sur les normes OPB, dans le sillage, d'ailleurs, de la Conseillère fédérale Viola Amherd, au motif – nous rappelons l'argumentaire de la Commission – que l'insonorisation des tunnels de tir coûtait tellement à l'armée que, pour faire des économies, on devrait changer les normes et mettre cet argent dans l'achat de nouveau matériel de guerre. Voilà où on en est aujourd'hui. Donc, venir brandir les normes OPB comme étant la référence suprême en matière de bruit nous semble absolument caduc dans la mesure où ces normes répondent à des orientations politiques diverses et peuvent être changées un peu au gré des majorités parlementaires.

Par conséquent, si la Confédération, aujourd'hui, ne semble pas vouloir prendre les devants sur cette question mais, au contraire, aller vers encore plus de bruit et donc plus de conséquences négatives pour celles et ceux qui habitent aux abords des stands de tir, il nous semble pertinent, dans le cadre des compétences de notre canton, de réaliser une étude qui pourrait – après, on verra les résultats – mettre en avant s'il y a des problèmes. S'il n'y en pas, on sera ravis et on pourra aller de l'avant. Au contraire, si l'étude qui sera axée sur la santé psychique et mentale démontre qu'il y

a un problème, des mesures pourraient être prises et nous pourrons aller de l'avant. Mais c'est vraiment une étude qu'on demande, ce n'est pas un projet de loi, ce n'est pas une motion, ce n'est pas une recommandation, c'est une étude, et elle nous semble pertinente au regard de la décision prise par la Commission de sécurité du Conseil des États, qui n'est pas du tout active sur ce sujet.

M. Daniel Berger (UDC) : – Intéressant ce qui se dit ici. On a 9 millions de citoyens en Suisse, donc on a 9 millions de spécialistes. Nous rappelons encore que la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), ce n'est pas une UDC, c'est une Centre, que ce soit bien clair. Nous parlons bien au nom de l'UDC et de nous-même sur ce postulat.

D'abord, en étudiant le postulat, il y a plusieurs réflexions qui nous viennent à l'esprit. Il est écrit : *« Si les bruits routiers, ferroviaires et aériens sont largement considérés en Suisse avec un grand nombre de mesures prises, le bruit causé par les stands de tir l'est bien moins. »* C'est faux. L'Ordonnance sur la protection des bruits (OPB), la 814.41, que vous connaissez certainement, Madame Cloé Dutoit, précise les champs d'application et les valeurs limites d'exposition. En plus, depuis 1990 ou déjà avant, on ne tire pas avec des armes performantes, on tire avec des fusils d'assaut 90, des 57 et des pistolets, cela veut dire des calibres 5,6, 7,5 et 9. Les bruits sont un peu différents, nous sommes d'accord.

Au niveau des stands de tir, comme c'est marqué là, la limitation d'application, ce sont les fusils d'assaut et les armes à feu portatives de calibre comparable. Au niveau des valeurs limites d'exposition, les zones de Plan-du-Bois et de Bôle sont, selon le cadastre des restrictions, des zones de sensibilité 3. Cela veut dire que vous avez une valeur limite d'émission de 65 dB et une valeur d'alarme de 75 dB. Si nous prenons un exemple, la Harley qui nous dérange tous les dimanches matin à 2 heures, qui monte à nous ne savons pas quelle vitesse le tunnel tout près de Cortaillod, nous avons deux options : faire une motion pour interdire les Harley, ou simplement nous arranger avec le bruit. En tout cas, il est plus grand que les 80 dB autorisés.

Concernant nos installations à Colombier, Plan-du-Bois, l'armée tire deux fois treize semaines par année, y compris deux fois quatre semaines pour l'école de sous-officiers, avec environ trois jours de tir par semaine. Cela veut dire 102 jours de tir par année, quelques exercices de tir jusqu'à 22 heures, et une ou deux fois par année le samedi matin. Un petit pourcentage de tirs en rafales ; mais « rafales », que l'on se comprenne bien, ce sont trois coups par coup, à courte distance. Ce n'est pas une rafale par définition technique, soyez précise. L'armée respecte le nombre de jours de tir et surtout les horaires autorisés. Le programme de la police est différent, mais jamais plus de 265 jours par année. En plus, ils tirent en principe avec le 9 mm qui fait beaucoup moins de bruit. Pour Plan-du-Bois, l'armée fournit un effort considérable pour réduire les nuisances. Et simplement pour dire ce qui est faux, ce n'est pas le nombre de tireurs qui a augmenté en Suisse, bien au contraire. Il y a vingt ans, on avait 300'000 tireurs dans les sociétés de tir ; actuellement, on en a 100'000, plus encore les 100'000 qui tirent parfois avec l'armée. Bien sûr, au niveau des tirs, à notre avis, on peut encore optimiser les heures et les jours de tir à Plan-du-Bois.

Concernant Bôle, les sociétés de tir tirent souvent le samedi matin et après-midi, et parfois aussi le dimanche matin. Mais sauf erreur, ce sont 30 demi-journées de tir par année. Donc, le nombre de jours par an est minimal, et ils ne tirent pas des rafales, ils tirent au coup par coup. Il s'agit de tirs sportifs et de tirs sans rafales. Connaissant l'environnement des tireurs sportifs, nous pouvons vous assurer qu'ils respectent strictement les directives et les heures et jours de tir. De ce fait, les remarques de l'association concernée ne peuvent pas indiquer que les prescriptions ne sont pas toujours respectées. Il est important de savoir que la commune est responsable de l'équipement des stands – nous parlons de Bôle. Dans les années 1990, nous étions major et officier instructeur à Colombier. On a attiré l'attention de la commune de Bôle, à l'époque, sur le fait qu'il ne fallait pas construire si près des stands. Nous revenons après nos études aux États-Unis, en 1999, comme commandant de l'école, et nous constatons qu'on n'en a pas tenu compte, qu'on ne nous a pas écouté. Pour Bôle, de ce fait-là, c'est en principe la commune de Milvignes, donc ce postulat devrait s'adresser à la commune de Milvignes afin de trouver des mesures.

Nous avons encore envie de faire une remarque personnelle pour les fameux 4 milliards de francs ou les 29,8 milliards de francs, etc. Nous comprenons que, par exemple, les ressortissants des guerres des Balkans et d'Ukraine, des années 1990 ou maintenant, peuvent avoir un traumatisme de guerre et ne pas supporter le tir. Quand nous lisons, Madame Cloé Dutoit, votre postulat, vous indiquez aussi le risque de suicide. Quand vous lisez cela, c'est ce que vous avez écrit, ces problèmes de santé, ce sont surtout des traumatismes de guerre. Mais ici, en Suisse, on n'a pas de traumatismes de guerre. Cela n'existe pas.

Une dernière remarque pour préciser un article sur *ArcInfo* suite à ces fameux 4 milliards de francs au mois de décembre après la session. Vous avez écrit qu'une arme plus forte fait probablement plus de bruit. C'est faux. En tout cas, pour Colombier, c'est faux. Une arme plus forte et modernisée ne provoquerait pas plus de bruit de tir, car, à Colombier, l'école d'infanterie prépare les soldats à l'utilisation des armes par un programme d'instruction de base, donc c'est une dotation précise en munitions pendant les deux fois trois semaines à l'école de recrues. Par conséquent, le nombre de tirs dépend du nombre de soldats présents dans les casernes. Ces places sont limitées par le nombre de lits dans la caserne. Par conséquent, il n'y a pas plus de nuisances de tir.

Concernant les fameux 4 milliards de francs sur huit ans, il faut être précis. Par rapport à ces futures nuisances de tir, les 4 milliards de francs sur huit ans supplémentaires, issus de la dernière session parlementaire à Berne, seront utilisés pour mettre en place une base informatique moderne, nous dirions très moderne, de l'armée et pour compléter notre défense aérienne contre les missiles balistiques. C'est le résultat que la gauche nous a reproché pendant longtemps, qu'on prépare la dernière guerre, mais c'est faux, on prépare la future. Que ce soit bien clair, et pour répondre à notre collègue, ces 4 milliards de francs ne sont pas utilisés pour utiliser de la munition, mais pour tirer des missiles – pas à Colombier, ailleurs.

Bon, vous pouvez imaginer qu'en connaissant un peu le détail, nous nous étions aussi un peu fâché quelque part. La chose qui nous a fâché le plus dans tout cela, dans cette situation, c'est qu'en 1990, on a averti la commune de Bôle et ils n'ont pas écouté. Et maintenant, l'armée, respectivement le canton, doit en supporter les conséquences. À notre avis, c'est l'affaire de Milvignes de créer ce tunnel. Ce n'est l'affaire ni du canton ni de l'armée. À Plan-du-Bois, nous savons que l'armée est en train de réfléchir, cela va se résoudre.

Nous disons aussi que pour ceux qui se plaignent – nous étions à la séance, le 22 août 2023 –, il est quand même intéressant de discuter avec eux. Nous pouvons comprendre, car c'étaient, entre autres, des ressortissants des Balkans, de cette guerre – nous étions aussi là-bas pour des opérations de maintien de la paix – que l'on peut avoir un traumatisme. Mais quand on arrive en Suisse, il faut quand même savoir qu'ici, c'est un pays qui est en paix aussi grâce à l'armée. Cela, il faut le savoir. Nous avons donc un peu de la peine avec cette argumentation.

Avec tout ce que nous avons dit, le groupe UDC rejette le postulat, parce que nous sommes d'avis qu'il n'est pas complet, il contient de fausses informations, et à ce niveau, nous allons voter non.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Nous n'allons pas prendre le débat général sur les budgets de l'armée, mais une prise de position en deux chapitres. D'abord, quelques généralités, puis le cas particulier des stands de Bôle et de Plan-du-Bois, qui sont à l'origine du postulat.

D'abord, quelques généralités. La thématique du bruit, on l'a dit, et nous croyons que chacun en est conscient, en Suisse, elle est importante, compliquée et très vaste, que l'on pense au rail, à la route, au trafic aérien, à l'industrie, à la vie nocturne, etc., et, bien sûr, aux stands de tir. L'extension du bâti en Suisse la rend toujours plus sensible. Cette thématique et en particulier ses aspects légaux relèvent, assez logiquement, à vrai dire, de la Confédération. C'est l'OPB, en effet, qui est déterminante en matière de niveau de bruit tolérable, et si l'on veut faire bouger les curseurs, c'est donc à Berne qu'il faut s'adresser. Le postulat se trompe de cible, si on peut le dire. Il n'est donc pas déposé au bon niveau et, ne serait-ce que pour ce motif, devrait être rejeté. Le canton, de son côté, doit certes faire en sorte que, sur ses installations, l'OPB soit respectée. Or, tel est le cas. À cet effet, le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) procède régulièrement à des évaluations, *in situ* et parfois par modélisation, pour vérifier que les normes sont respectées. En outre, l'officier fédéral de tir contrôle systématiquement la régularité des tirs. Petite parenthèse, cela a été évoqué par le porte-parole socialiste, mais c'est une parenthèse qui a de l'importance pour saisir l'air du temps qui n'est pas tout à fait celui du postulat, puisqu'un postulat de la Commission de la politique de sécurité (CPS) du Conseil des États – donc, là, on est au bon niveau, on est au niveau fédéral –, accepté récemment en plénum par 27 voix contre 12 tout de même, demandait non pas de fixer dans l'OPB des normes plus sévères, mais tout au contraire, de les assouplir dans un contexte de renforcement de la défense du pays. Enfin, les tirs militaires hors service sont aussi, bien sûr, réglés par la législation fédérale et ne peuvent pas être remis en cause par les cantons.

Nous en venons maintenant aux stands de Plan-du-Bois et de Bôle, en relevant que, s'agissant de ces deux stands, ils sont cantonaux, les autres sont communaux et sortent donc du champ du postulat, autre raison d'ailleurs de le rejeter. Plusieurs analyses ont été effectuées récemment, tant par l'armée que par le canton. Or, il apparaît que les normes sont intégralement respectées. Les légers dépassements observés en 2021 ou 2022 sur quelques habitations proches du stand de Bôle ont été corrigés par l'armée à ses frais dans le délai imparti par la Confédération, grâce à la réalisation de tunnels de tir au départ du coup, pour près de 200'000 francs. Tout est donc désormais en règle, et on pourrait en rester là dans notre réponse.

Mais nous poursuivons néanmoins quelque peu s'agissant de l'esprit du postulat ou plutôt de son origine. Cela fait en effet maintenant plusieurs années que certains riverains des stands de Bôle et de Plan-du-Bois se plaignent de manière insistante d'un bruit jugé excessif. Le Conseil d'État est conscient des nuisances vécues par les voisins, il faut le dire. Il est difficile de déterminer le nombre de personnes directement touchées. En effet, seules quatre ou cinq se sont fait connaître au fil des années, principalement des habitants du hameau de Crostand. Leurs démarches ont été particulièrement nombreuses, cela a été dit : des courriers, des invitations à la presse, des procédures en indemnisation pour expropriation de leur propriété, une pétition au Grand Conseil qui a été classée à une large majorité il y a quelques mois à peine, l'envoi de dizaines de cartes postales comportant des critiques et revendications adressées au chef de département, etc.

L'un de ces riverains, propriétaire depuis sept à huit ans dans le secteur, psychiatre précisément, – nous le mentionnons en référence à l'objet du postulat – a déclaré que même un coup de feu pouvait être traumatisant, ce qui rend difficile, vous en conviendrez peut-être, une réponse qui puisse être jugée satisfaisante. Un autre voisin, qui, bien que n'étant pas député, a curieusement déclaré au groupe libéral-radical « nous avons maintenant déposé un postulat ». C'est le moment de rappeler que les stands de Bôle et de Plan-du-Bois sont en activité depuis des temps immémoriaux, soit bien avant l'arrivée des riverains en question. Ces stands sont nécessaires, principalement à l'instruction des fantassins de Colombier, mais aussi à celle de la police dans une moindre mesure. L'activité de l'armée est intense, c'est tout à fait vrai, et sans doute très incommodante, mais ne peut guère être réduite en fonction des besoins de la formation.

Cela dit, le Conseil d'État, de concert avec l'armée, n'est pas resté inactif, conscient des nuisances vécues par les voisins, et ce serait un peu fort de tabac que de considérer que rien n'a été fait. Loin s'en faut, en effet, et la main a véritablement été tendue auprès des quelques riverains connus. De nombreuses mesures ont été prises, notamment les suivantes : comme dit, l'installation de tunnels de tir, réduction des horaires de tir, suppression des tirs le samedi après-midi, interruption des tirs lors de la pause de midi, publication préalable de l'utilisation des stands – mesure importante –, réduction de l'activité des quelques sociétés de tir sportif encore présentes, réduction du nombre de jours liés à la formation continue pour les policiers, utilisation de réducteurs de son pour les armes longues à la police, etc. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les riverains en question et le dialogue pourra se poursuivre. Des avancées sont sans doute encore possibles, même si beaucoup a déjà été fait.

En résumé, Mesdames et Messieurs, le postulat doit être rejeté parce qu'il demande des analyses considérables aux coûts disproportionnés, et cela sans aucune utilité pratique dès lors que les normes de bruit sont aujourd'hui déjà respectées. En outre, et même si c'est une autre question, il ne sera pas possible de donner satisfaction aux initiants de la demande parlementaire, qui sollicitent de manière assez transparente, au final, alternativement la fermeture des stands ou leur enterrement intégral, peu réaliste sous l'angle tant des coûts – on parle de dizaines de millions de francs – que de l'aménagement du territoire – pas si simple de mettre des endroits, fussent-ils fermés, dans la campagne. Le cas échéant, dans sa réponse au postulat, le Conseil d'État ne pourrait que rappeler l'impossibilité de déroger aux normes fédérales, un travail vain. Merci donc de ne pas soutenir ce postulat.

Et une dernière remarque à l'adresse du représentant du groupe Vert'Libéral-Le Centre. L'armée a bien entendu été sollicitée, mais n'envisage pas la duplication du stand de Sion, à 33 millions de francs, cela a été dit, construit parce qu'il s'agissait de la police militaire et notamment parce que l'instruction des fantassins nécessite aussi de l'exercice en plein air. Il y a donc certes, peut-être, un chemin, mais il est fédéral. Ce n'est pas une question de volonté, mais d'aiguillage.

M. Hugo Clémence (S) : – Nous avouons que nous n'avons pas suivi tout l'argumentaire du Conseil d'État, mais nous aimerions simplement dire une chose. On ne demande pas aujourd'hui d'agir sur

les normes OPB. Quand on nous dit que c'est une compétence de la Confédération, nous sommes tout à fait d'accord. Ce que l'on dit simplement, c'est qu'il faut étudier dans le canton les conséquences qu'ont ces normes OPB et les stands de tir sur les populations qui habitent autour des stands de tir. Et cela, cela nous semble être une compétence qui est éminemment cantonale. C'est une compétence que l'on peut prendre et qui demandera de savoir – nous ne sommes pas médecin, nous ne sommes pas spécialiste, d'où justement le postulat – si l'on peut faire un lien avec le stress récurrent des gens qui y habitent, s'il y a un lien avec des maladies physiques qui apparaissent que l'on peut mettre en avant ; nous ne savons pas. Simplement, cela nous paraît être important de se poser la question et, encore une fois, cela nous paraît être une compétence cantonale dans la mesure où on ne demande pas d'agir sur les normes OPB.

Pour en revenir à ces fameuses normes OPB, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le conseiller d'État, le but de la Commission du Conseil des États et de la Confédération – parce que le département de Mme Viola Amherd, effectivement, n'est pas, nous n'avons peut-être pas été très clair, UDC, mais cela a été proposé par un conseiller aux États UDC – propose justement d'alléger ces normes et pas de les rendre plus sévères. Vous l'avez dit vous-même. Nous ne comprenons donc pas le manque de proactivité du gouvernement qui se dit, à un moment où justement la situation pourrait empirer, « regardons justement quel est l'état actuel des choses et voyons si on peut tirer des enseignements de la situation ». Mais c'est vraiment un manque de proactivité que nous ne comprenons pas. On se dit « finalement, tout va bien parce que les normes sont respectées », on voit que les normes vont bouger et que la situation pourrait empirer, mais on ne réagit pas. Cela nous semble être un petit peu incohérent.

Mme Cloé Dutoit (VertPOP) : – Nous aimerions quand même rappeler que ce postulat concerne bien tous les stands de tir du canton de Neuchâtel et pas uniquement Plan-du-Bois et Bôle, qui ont effectivement été passablement cités aujourd'hui. Nous souhaiterions dire aussi que dans la mesure où ce postulat concerne l'ensemble des stands de tir, les bons exemples pourront aussi être finalement trouvés dans le cadre de cette étude, parce que peut-être que certains stands de tir ne posent pas de problème et peut-être qu'il y a des exemples à trouver, des mesures à trouver de ce côté-là.

Maintenant, concernant ce qui a été dit notamment par le représentant du groupe UDC par rapport à l'impact du bruit, et plus particulièrement celui des stands de tir, ce n'est pas tant le problème que ce soient des bruits de tir qui causent un impact conséquent sur la santé des riverains, mais c'est bien le principe du bruit lui-même. Nous avons cité une étude dans notre prise de parole, une étude de l'Institut tropical suisse et de santé publique, qui s'est basée sur l'analyse de données de 5,1 millions de personnes en Suisse entre 2001 et 2015 et qui a bien révélé que l'exposition au bruit à domicile, à raison de paliers supplémentaires de 10 dB, causait un risque de suicide augmenté de 4%. Donc, ce n'est pas uniquement une considération subjective, c'est un chiffre qui est tout à fait objectivé par une étude et qui s'applique également dans le cas des stands de tir. En tout cas, c'est ce qu'on aimerait bien que le canton recherche, histoire d'éviter qu'il y ait un pan de la population qui, finalement, souffre quotidiennement du bruit de ces stands de tir.

Par rapport aux coûts qu'engendrerait cette étude et les mesures prises, cela a été rappelé par le représentant du groupe Vert'Libéral-Le Centre, l'armée a un budget plus que conséquent et pourrait notamment l'utiliser pour protéger la population, non pas protéger la population des attaques extérieures, mais bien peut-être finalement des conséquences de ses propres actes.

Et au niveau de la situation au niveau fédéral, M. Hugo Clémence a tout dit, donc nous n'y reviendrons pas.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Alors, il est clair que l'on est ici dans un effet de mode, dans lequel on estime que le bruit des stands de tir est insupportable. Que le bruit soit une nuisance épouvantable, on est tous d'accord. Mais le bruit, ce n'est pas que les stands de tir, et cela a bien été dit. Il y a beaucoup de nuisances sonores pour lesquelles on pourrait faire le même genre d'étude. Nous pensons, par exemple, à ceux qui habitent près des quais à Neuchâtel et qui doivent subir des nuisances sonores tous les soirs. Ce sont des bruits qui sont insupportables et qui sont même certainement plus élevés en termes de décibels que pour ceux qui sont proches des stands de tir. Nous pensons, par exemple, à tous les tondeurs et à tous les gens qui utilisent leurs machines thermiques pour faire un gazon anglais le samedi après-midi ; eh bien, ces gens-là, finalement, font plus de bruit que ce que l'on a dans un stand de tir.

Alors, c'est un peu un effet de mode parce que, finalement, le stand de tir, c'est l'armée, et puis l'armée n'a pas une grande cote pour une certaine part de la population. Mais nous pensons que si on voulait aller dans un postulat de ce sens-là, on devrait analyser tous les bruits et on devrait en tirer des conséquences, des conséquences qui seraient peut-être néfastes pour un certain nombre de festivals, pour un certain nombre de festivités, pour un certain nombre d'activités agricoles amateurs.

M. Daniel Berger (UDC) : – Chers collègues, nous croyons qu'il faut arrêter de discuter sur « c'est le budget de l'armée, etc. » Le budget de l'armée est fait pour d'autres choses, que ce soit bien clair. On en a besoin pour moderniser ; regardez en Ukraine pourquoi on a besoin de systèmes sophistiqués. Peut-être que l'on pourrait prendre la nuisance des stands de tir sur le budget du climat.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Oui, pour brièvement réagir, non pas aux propos du porte-parole socialiste, lesquels, à notre tour, ne sont pas compris de notre part – cessons donc le dialogue de sourds –, mais pour prendre position sur les propos tenus par la porte-parole du groupe VertPOP. On n'est pas très éloignés, on est même presque en phase. Vous indiquez, pour les expertises imaginées qui, effectivement, seraient extrêmement chères, que l'armée aurait des moyens. Il faudrait juste le lui demander, mais pour cela, il faut passer par le niveau fédéral. Ce n'est pas au canton de faire cette demande.

M. Hugo Clémence (S) : – Simplement pour dire que nous sommes, à titre personnel, tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le député Blaise Courvoisier. Nous pensons effectivement que le bruit est un sujet extrêmement important aujourd'hui, qu'il s'intensifie et que, disons, les interactions qu'il peut avoir avec d'autres domaines – écologique, sanitaire, etc. – sont extrêmement importantes. Et donc, si le député Blaise Courvoisier souhaitait déposer un postulat sur le sujet, nous serions ravi de travailler avec lui sur le sujet.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole. Nous allons donc voter sur le postulat.

On passe au vote.

Le postulat est accepté par 51 voix contre 44.

DDTE
24.152
29 avril 2024, 21h51
Postulat des groupes Vert'Libéral-Le Centre et VertPOP
Mettre sur les rails les projets de haltes ferroviaires à Vauseyon et Monruz / La Coudre !

Le Conseil d'État, de concert avec les compagnies de transport et les communes de Neuchâtel et de Laténa (éventuellement autres communes voisines), est invité à étudier la faisabilité, le potentiel et l'intérêt de haltes ferroviaires dans la région de Monruz / La Coudre et, par extension, jusqu'à Vauseyon. Cette étude s'inscrira dans le contexte plus général du RER neuchâtelois et de son développement futur.

Développement

Dans le rapport sur la stratégie de mobilité de la commune de Neuchâtel du 28 juin 2023 dernier, il est mentionné des projets d'infrastructure à l'horizon 2045, en précisant toutefois que leur réalisation demeure très incertaine tant le projet en est à une étape encore très conceptuelle. Des haltes Littorail à Vauseyon et Monruz sont notamment mentionnées, et le projet de territoire de la commune illustre une hypothétique prolongation du funiculaire de Chaumont en contrebas, sans pour autant l'expliciter dans le texte…

Le présent objet propose d'explorer une vision plus large, avec l'objectif d'exploiter tout le potentiel de la ligne de train existante, véritable colonne vertébrale du Littoral, pour établir des haltes à des points stratégiques des quartiers du chef-lieu. Il vise notamment à préparer le terrain pour les zones en plein boom démographique, comme Bella Vista aux Portes-Rouges, Ensemble Gouttes d'Or à Monruz ou de Beauregard-Dessus pour le cas de Vauseyon. Des haltes rapprochées en milieu urbain existent ailleurs en Suisse, par exemple à Bienne (Mâche) ou encore à Thoune (Schwäbis), pour prendre deux villes d'une taille équivalente à celle de Neuchâtel.

Ce sont des milliers de nouveaux résidents qu'il s'agira de transporter, sans pour autant congestionner davantage le réseau routier existant. Ce projet d'avenir permettra d'assurer un report modal encore trop timide. Par ailleurs, ces régions représentent aussi des poumons économiques régionaux, avec de nombreux commerces, industries et potentiels de développement, qui bénéficieront de la présence de ces haltes. Cela permettra, au bilan, d'anticiper plus efficacement l'interconnexion à la future ligne directe avec Cernier et La Chaux-de-Fonds.

Premier signataire : Maxime Auchlin.
Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Jennifer Hirter, Mireille Tissot-Daguette, Magali Brêchet, Caroline Plachta, Sarah Pearson Perret, Aël Kistler, Pierre-Yves Jeannin, Sébastien Marti, Nathalie Schallenberger, Laurent Suter, Manon Freitag, Michelle Grämiger, Blaise Fivaz, Cloé Dutoit, Diane Skartsounis, Clarence Chollet, Emile Blant, Stéphanie Skartsounis, Daniel Sigg, Brigitte Neuhaus, Marc Fatton, Barbara Blanc, Yves Pessina.

Position du Conseil d'État

Comme le démontre l'horaire CFF 2025, la capacité sur la ligne du Pied du Jura est très limitée, notamment entre Bienne et Ne-Vauseyon. Le tunnel de Gléresse et la ligne directe ne suffiront de loin pas à permettre de rouvrir la halte de Vauseyon. La priorité va au trafic grandes lignes et au RER à la demi-heure entre Bienne-Neuchâtel et Yverdon. La création d'une halte pour le pôle de Boudry représente déjà un grand défi. La ligne Berne-Neuchâtel est aussi très contrainte, vu sa voie unique. Son doublement entre Neuchâtel et Marin, d'un coût très important, n'est pas prévu par la Confédération. En l'état, le Conseil d'État priorise ses objectifs et ressources à la concrétisation de la ligne directe.

La présidente : – La parole est au premier signataire pour son développement.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Un véritable RER de l'agglomération neuchâteloise avec des haltes constituant une colonne vertébrale de la mobilité est-ouest de notre chef-lieu, telle est la vision portée par le groupe Vert'Libéral-Le Centre avec ce postulat. Anticipant la ligne directe, première future dorsale de notre canton, cette liaison horizontale permettrait de lier efficacement un bassin de population de plus de 65'000 habitants. Avec le changement d'horaire 2025, on peut arguer aujourd'hui que la liaison Bienne-Yverdon facilite déjà un peu cette transversalité, malgré des écueils beaucoup plus larges, notamment pour les Montagnes, et c'est ce qu'a généré ce changement récent.

Et nous voulons que le canton pense l'après, au-delà et en conjonction avec la ligne directe, notamment au vu du temps qu'il faut pour développer ce genre de projet. Des arrêts à intervalles réguliers, plus serrés, avec une gare par exemple à Vauseyon et une autre à Monruz / La Coudre, avec, pourquoi pas, une extension du funiculaire de Chaumont. Ce postulat vise notamment à préparer le terrain pour des zones en pleine croissance démographique et très dynamiques : Bella Vista aux Portes-Rouges, Ensemble Gouttes d'Or à Monruz et Beauregard-Dessus à Vauseyon. Des haltes rapprochées en milieu urbain existent déjà ailleurs en Suisse, comme à Bienne avec la gare de Mâches et à Thoune avec la gare de Schwäbis, deux villes de taille comparable à Neuchâtel et qui méritent la comparaison, avec un objectif : éviter de congestionner davantage un réseau routier qui sature dû à l'abondance de véhicules. Une fable, pensez-vous ; que nenni ! Cette éventualité apparaît noir sur blanc dans un rapport de la ville de Neuchâtel qui imagine sa future mobilité, mais son imbrication avec l'entier du réseau de transport cantonal implique une pensée plus large.

Encore à l'étape de concept lointain, le groupe Vert'Libéral-Le Centre, avec les autres signataires de cet objet, entend réellement mettre sur rail un projet d'avenir, s'inscrivant pleinement dans le cadre du report modal que le canton améliore encore pour l'instant trop peu, et développer une stratégie ambitieuse de long terme pour une région dynamique. La mobilité étant le système vasculaire de nos urbanités, il convient de voir loin et surtout de voir clair.

C'est sur la base de cette vision de notre canton que le groupe Vert'Libéral-Le Centre vous invite à soutenir notre objet.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Emile Blant (VertPOP) : – On rouvre aujourd'hui une page de mobilité, mais fort heureusement pour la paix des ménages. Cette fois-ci, on ne parle pas d'un projet qui interviendra demain, mais d'un projet qui interviendra finalement après-demain. Parce que l'un des gros projets, évidemment, dans le pipeline, c'est cette question de la ligne directe et de toute la réorganisation des flux de mobilité qui interviendra sur le canton grâce à ce projet.

Donc, ce postulat du groupe Vert'Libéral-Le Centre, que nous soutenons unanimement au sein du groupe VertPOP, trouve grâce à nos yeux parce qu'il permet véritablement de faire une étude approfondie sur la possibilité de développer les infrastructures dans l'agglomération neuchâteloise. Évidemment, la réussite de la ligne directe et la réalisation de tous les objectifs en termes de chiffres de mobilité, de report modal qu'on aimerait atteindre grâce à ce projet, ne sont possibles que si on arrive à accompagner les voyageurs et les voyageuses au-delà de la gare de Neuchâtel, mais aussi dans l'agglomération, et inversement de l'agglomération vers la gare de Neuchâtel, vers les autres destinations du canton. Donc, on se rappelle que la population a refusé le crédit pour les autoroutes récemment. Le message que nous souhaitons retenir de cela, c'est qu'il faut continuer à développer les offres de transport, et ces nouvelles gares nous semblent aller dans une direction tout à fait appropriée.

Évidemment que c'est une tâche difficile, c'est extrêmement clair, que celle d'ajouter une nouvelle halte sur la ligne entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Il y a une tension en termes de fréquentation de la ligne qui est beaucoup plus faible que celle du Pied du Jura, qui est déjà très congestionnée avec le goulet d'étranglement à Ligerz, qui va se résoudre bientôt avec la nouvelle infrastructure, mais quand même ; il y a aussi le goulet d'étranglement de Vauseyon qui pose problème pour l'instant. C'est donc pour cela que nous aimerions souligner d'emblée qu'il s'agit d'un postulat, et c'est la raison pour laquelle nous soutenons complètement cette idée : un postulat viendra faire une étude de réalisabilité sur le long terme de ces éléments. On va pouvoir prendre un petit peu l'hypothèse d'une décongestion du côté de Ligerz, on va pouvoir prendre aussi l'hypothèse que la ligne directe est déjà réalisée et regarder, comme nous le disions, vers l'après-demain, en accompagnant, comme l'a dit notre préopinant, la ville de Neuchâtel dans ses réflexions pour avoir une stratégie qui soit globale, une stratégie cantonale et qui nous permette vraiment de penser avec ambition la mobilité de demain.

Donc, pour résumer, le groupe VertPOP acceptera ce postulat et remercie le groupe Vert'Libéral-Le Centre pour cette proposition.

M. Ludovic Kuntzer (LR) : – Le postulat en question a retenu notre attention au sein du groupe. Nous avons relevé les éléments suivants, qui ont été notamment aussi démontrés par M. Laurent Favre, et nous aimerions ici les soulever une première fois. Donc, l'horaire des Chemins de fer fédéraux (CFF) 2025 démontre que la capacité sur la ligne du Pied du Jura est très limitée. Le tunnel de Gléresse et la ligne directe ne suffiront de loin pas à permettre de rouvrir la halte de Vauseyon. La priorité aujourd'hui est de suivre de près le projet de ligne directe. Les enjeux sont ici très importants et nous devons mettre tous nos efforts pour que la réalisation de cette ligne soit une réussite. Et, finalement, la ligne Berne-Neuchâtel est composée d'une seule voie. Son doublement n'est pour le moment pas prévu.

Pour l'ensemble de ces trois raisons, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas le postulat à l'unanimité.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Le présent postulat demande une étude pour remettre des haltes ferroviaires à Vauseyon et Monruz / La Coudre. Notre groupe est d'avis que ce n'est pas faisable techniquement et financièrement. Notre groupe se ralliera à la position du Conseil d'État en refusant ce projet.

Mme Elisabeth Moser (S) : – En son absence, nous vous lisons le rapport établi par Mme Patricia Sörensen. Les transports sont un des objectifs primordiaux du Plan climat. Il est donc pertinent d'offrir des haltes ferroviaires aux pendulaires et autres habitants des quartiers excentrés. Les

projets de territoire et les plans d'aménagement qui vont suivre imposent de densifier les pôles de gare. Les booms démographiques seront importants, les quartiers est de la commune de Neuchâtel sont en plein développement et de grands projets immobiliers sont en cours de réalisation. Un important projet est en cours également à l'ouest, dans le quartier de Vauseyon. Actuellement, d'autres grands projets sont mis en stand-by dans les anciennes communes de l'ouest de Neuchâtel, en raison, entre autres, de la congestion des voies de circulation ; Peseux absorbe 24'000 véhicules par jour.

La réalisation de la voie directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds deviendra réalité et nous nous en réjouissons. Mais n'oublions pas tous ceux qui attendent également des mesures leur permettant de voyager en transports publics, de laisser leur véhicule au garage et donc de faire un geste important pour le climat.

La réponse du Conseil d'État n'est pas en cohérence avec l'ambition de croissance dans les centralités. Amener encore des habitants dans des quartiers et sur des voies de communication déjà congestionnés n'a pas de sens. Le gros du trafic est régional et, année après année, on est dans l'attente de la mise en place de mesures efficaces par le canton. Mais telle l'Arlésienne, notre sœur Anne ne voit toujours rien venir.

En conséquence, et pour faire bouger les choses, le groupe socialiste acceptera ce postulat à l'unanimité.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Le Conseil d'État n'émet pas d'opposition sur le fond du postulat. Il en émet, par contre, en termes de ressources et de priorité à mettre les haltes de Vauseyon et de Monruz dans les projets à réussir, dans le cadre de la stratégie Mobilité 2030 et du projet de RER Neuchâtelois 2030-2040, dont vous retrouvez la description dans le rapport 20.026, Concrétisation du RER Neuchâtelois, que le Conseil d'État a transmis au Grand Conseil en 2019 pour validation du crédit de 114 millions de francs en vue de la réalisation du RER. Ce rapport 20.026 et son crédit ont été salués à l'époque et validés unanimement par le Grand Conseil ; c'était en 2020, donc avant cette législature.

Il faut savoir que les nombreux projets du concept de RER neuchâtelois, la ligne directe – c'est évident –, les nouvelles haltes des Forges – cela a été réalisé –, de l'Orée-du-Bois – c'est à venir – , de Perreux – il y a encore du travail –, de modernisation de différentes gares, de la demi-heure pour le Pied du Jura, de la prolongation du Littorail, de la jonction Corcelles-Bôle et de la demi-heure pour le Val-de-Travers, et encore d'autres projets, mobilisent toutes les ressources de l'administration et du Conseil d'État pour réussir cette étape cruciale de 2030-2040. Il n'est pas opportun, aujourd'hui, d'ouvrir un nouveau chantier pour des haltes qui seront, il faut le dire clairement ici – cela a été rappelé par M. Emile Blant aussi – très difficiles à imbriquer sur la ligne du Pied du Jura et, le cas échéant, avec des coûts très importants, en centaines de millions de francs à solliciter auprès du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) fédéral qui, vous le savez, vous l'avez compris il y a quelques semaines, est déjà particulièrement mis à contribution, puisque 14 milliards de francs complémentaires ont été annoncés dernièrement par les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT), dont les coûts complémentaires pour la réalisation de la ligne directe ; on parle en l'état de 350 millions de francs.

En effet, et nous revenons à la ligne du Pied du Jura, sa capacité est très, très limitée, en particulier sur le tronçon Neuchâtel-Bienne, mais aussi, vous le savez, entre Neuchâtel et Vauseyon. Les études menées dans le cadre du nouvel horaire 2025 des CFF ont malheureusement clairement confirmé d'importantes contraintes sur la ligne du Pied du Jura. En conséquence, des infrastructures supplémentaires sont nécessaires, comme le tunnel de Gléresse en 2030 – alors là, c'est une bonne nouvelle, puisque cela permettra de libérer quelques capacités – et, bien sûr, la ligne directe, qui soulagera le goulet de Vauseyon aux horizons 2035-2040. La nouvelle halte pour le pôle cantonal et fédéral de Perreux, malgré le tunnel de Gléresse, n'est possible qu'avec un investissement complémentaire en entrée de gare d'Yverdon, un besoin qui est heureusement confirmé par la Confédération dans son Message 2023. C'est une belle victoire que nous avons enregistrée il y a quelques mois maintenant, puisque portée par le Conseil d'État. De son côté, pour venir à une autre ligne, la capacité de la ligne Berne-Neuchâtel, concernée par une halte à Monruz, si on a bien compris le projet, est également fortement limitée en raison de sa voie unique, raison pour laquelle

le Plan sectoriel des transports prévoit le prolongement de la double voie qui vient du canton de Berne jusqu'à la gare de Marin. En l'état, il n'y a pas de projet de doublement de voie jusqu'en gare de Neuchâtel, ce qui serait très utile pour une gare à Monruz, mais on parle là de centaines de milliers de francs à nouveau.

En synthèse, selon nous, il s'agit de prioriser nos efforts, nos projets, pour se donner une réelle chance de concrétiser les plus fondamentaux, utiles à tout le canton, non seulement à la ville de Neuchâtel ou à l'agglomération, mais aussi aux quatre régions, ceci selon la volonté populaire de 2016, la votation populaire sur Mobilité 2030, acceptée par plus de 84% de la population, et dans la bonne concrétisation du rapport du Conseil d'État sur le RER neuchâtelois de 2020. Mettre maintenant beaucoup de ressources, de nouvelles priorités et de demandes auprès de la Confédération pour ces deux haltes, eh bien, ces ressources humaines, nous ne les avons guère, et ces nouvelles priorités à mettre en avant pourraient nous faire passer à côté des vrais fondamentaux que sont la ligne directe, notamment pour libérer en partie la ligne du Pied du Jura, permettre de meilleures dessertes sur cette ligne. On parle notamment de la cadence à la demi-heure entre Bienne, Neuchâtel et Yverdon, qu'on pense pouvoir réussir avec le tunnel de Gléresse, mais qui nécessitera aussi, sur la durée, notamment pour essayer de faire une bonne jonction entre La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et l'Arc lémanique, de réussir la ligne directe. Voilà nos priorités. Nos ressources sont aujourd'hui pleinement engagées et nous espérons, avec votre soutien, pouvoir les réaliser.

Donc, plus une opposition sur la forme, le timing, la priorisation, que sur le fond ou sur la durée. Ces haltes méritent d'être étudiées, mais un postulat demande un retour en une année, peut-être avec quelques retards sur une année et demie ou deux années, et dans cette période-là, nous devons pouvoir mettre notre énergie, nos ressources, nos priorités sur le projet fondamental du RER, bien sûr la ligne directe, avec le besoin de financements complémentaires. Cela reste un défi, nous ne vous le cachons pas.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Pour rassurer le Conseil d'État au sujet de la volonté de ce postulat, c'est bien entendu d'une période – et nous l'avons dit dans notre prise de parole – au-delà et en conjonction avec une ligne directe. C'est donc de penser l'après, c'est de se projeter dans l'avenir, et puis cela tomberait finalement assez bien avec l'élaboration d'un programme de la nouvelle législature 2025-2029. Nous rappelons encore que 2040, c'est dans quinze ans : pour des projets de cette envergure, c'est demain.

M. Emile Blant (VertPOP) : – Nous souhaiterions, de notre côté aussi, rassurer le Conseil d'État sur notre plein soutien sur tous les projets qu'il entend mener durant les années qui viennent, particulièrement la ligne directe, et rappeler qu'évidemment, il s'agit d'un postulat, pas d'une motion, donc nous voudrions que le Conseil d'État puisse faire une étude des opportunités, de la réalisabilité de ces différentes haltes qui sont mentionnées dans le postulat.

Nous aurions un exemple pour ceci, c'est la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. On a entendu qu'il n'était pas possible d'avoir ce cadencement parce que le voyage mettait 31 minutes et c'était basé sur certains chiffres. Des études ont été faites, on a pu constater que c'était finalement faisable. Nous ne disons pas que c'est la même chose pour les haltes de Vauseyon et de Monruz, nous disons simplement que nous préférons qu'aujourd'hui nous puissions accepter ce postulat, mettre ces deux éléments à l'étude, peut-être avoir des réponses négatives, auquel cas nous le regretterions, mais pas d'arriver dans quarante ans et se dire « c'est dommage, parce que vraiment on aurait eu une très belle opportunité, vu le développement des éléments techniques, d'avoir deux gares ici et là ».

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Vous avez pris l'exemple du Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds à la demi-heure. C'était pour l'horaire 2016 des CFF. On s'est beaucoup battu pour y arriver. Ce ne sont pas de longues études qui l'ont permis, ce fut un essai pilote avec, à l'époque, Berne-Lötschberg-Simplon (BLS) de mémoire, qui ont permis de démontrer qu'on était très, très serré, c'était extrêmement sportif, mais qu'on a pu le réaliser. C'était un besoin de court terme, une volonté du Conseil d'État sans frais d'infrastructures supplémentaires. Ce n'est pas passé par un processus parlementaire, ce n'est pas passé par une étude de détail, mais bien par une conviction que peut-être on y arriverait, et on l'a testé sur le terrain. Nous ne croyons pas que l'on puisse vraiment comparer ces deux projets.

Et vous l'avez dit, dans les régions du canton où on a la possibilité d'ouvrir une nouvelle halte, on le fait. Pour Les Forges à La Chaux-de-Fonds, la ligne le permettait, mais avec des investissements relativement importants. Pour L'Orée-du-Bois, ce sera la même chose. Nous ne voulons pas prendre toute la série, si ce n'est la gare de Boudry-Perreux, qui est déjà un gros défi. Nous avons insisté auprès de la Confédération et des CFF pour pouvoir ouvrir une gare pour le pôle économique et pour le pôle fédéral également sur Boudry-Perreux. On constate que c'est extrêmement difficile. On ne peut pas dire que les minutes sont comptées, ce sont les secondes qui sont comptées sur l'horaire des CFF. Avec un investissement complémentaire du côté d'Yverdon, on peut espérer cette gare à l'horizon 2030. Nous n'aimerions simplement pas que vous partiez de l'idée que sur la ligne du Pied du Jura, on peut simplement imaginer ici ou là installer de nouvelles haltes et considérer que ce sera fait. On parle souvent d'un horaire qui a peu de marge de manœuvre. Pour faire passer une grande ligne, pour faire passer la demi-heure qu'on a vers Lausanne, qu'on veut réintroduire en 2035 vers Genève, Neuchâtel-Genève – qui est une priorité, nous imaginons que vous êtes d'accord –, pour faire passer la demi-heure en trafic régional, qu'on a réussi à imposer dans le cadre de l'horaire CFF 2025, mais seulement en 2030 entre Bienne, Neuchâtel et Yverdon, et qui aura un vrai bel impact en termes de desserte d'agglomération, eh bien, ce fut un combat, effectivement, pour démontrer qu'à la seconde, ces horaires peuvent être réalisés, et cela passe par le tunnel de Gléresse, par la ligne directe. Ce sont des investissements en centaines de millions de francs, pour ne pas dire en milliards. Donc, ne partez pas du principe que ces deux haltes peuvent être réalisées à coups de quelques millions ou quelques dizaines de millions de francs. On parle de doublement de ligne entre Neuchâtel, Marin et le canton de Berne, pour ce qui est de Monruz. Et puis, sur la ligne du Pied du Jura, c'est encore très incertain.

De ce point de vue-là, on aimerait, et nous aimerions que vous ayez la vraie compréhension pour l'administration cantonale, ses partenaires aussi, les parlementaires fédéraux, que l'on puisse concentrer nos efforts vraiment sur le Message 2026 des Chambres fédérales sur la finalisation du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire 2035 (PRODES 2035), dont la ligne directe. Et les 350 millions de francs dont nous parlons, eh bien, il faudra convaincre, il faudra expliquer que c'est notre priorité, et cela prend beaucoup de ressources humaines, de ressources en mandats, en biens, services et marchandises (BSM), etc., et, à ce jour, nous ne pensons pas que c'est le moment de reprioriser, de mettre une priorité complémentaire sur Monruz et Vauseyon parce qu'il faut déjà réussir le fondamental qui est le RER neuchâtelois, avec sa ligne centrale qui est bien sûr la ligne directe. Merci pour votre compréhension.

On sent que des questions se posent sur le fond. Sera-ce possible ou pas possible ? Des études, si une majorité devait être prononcée aujourd'hui, seront lancées quand ce sera possible, mais vous devez comprendre qu'on ne va pas déprioriser d'autres projets pour revenir sur ceux-là, et les ressources humaines que nous avons aujourd'hui sont limitées. Nous n'avons pas de possibilité d'engagement complémentaire, nous n'avons pas de moyen complémentaire pour lancer des mandats. De ce point de vue-là, vous devez avoir la compréhension que cela prenne un peu de temps, le cas échéant.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demande de prise de parole. Nous allons pouvoir passer au vote sur ce postulat.

On passe au vote.

Le postulat est accepté par 57 voix contre 36.

DDTE
24.156
15 mai 2024, 16h31
Postulat Patrick Erard
Créer un pont pour la mobilité douce

Nous prions le Conseil d'État d'étudier l'opportunité, la faisabilité et le coût de la réalisation d'un pont suspendu dans le canton. Celui-ci pourrait être installé au-dessus des gorges du Seyon ou de celles de l'Areuse, par exemple.

Il devrait être suffisamment large pour permettre le passage d'un-e cycliste poussant son vélo. Il convient également de prévoir les cheminements jusqu'au et depuis le franchissement, en utilisant au mieux, si besoin en élargissant et aplanissant, ce qui existe déjà. Ceci pour permettre le passage facilité des piétons (T1 ou T2) et des cyclistes (chemin carrossable en chaille, par exemple). Il devrait s'inscrire soit dans un itinéraire existant en l'améliorant, soit dans un nouvel itinéraire en boucle passant par des lieux emblématiques du canton, comme Valangin et son château ou Boudry et son château.

Il conviendrait de s'approcher des communes directement concernées afin de considérer les partenariats et l'intérêt à développer pareil projet.

Développement

L'attrait touristique des ponts népalais dépasse leur simple usage. Si, pour certains, il s'agit principalement de franchir une rivière ou une gorge très escarpée ou d'offrir un point de vue remarquable, d'autres ont pour fonction de raccourcir sensiblement une randonnée pédestre ou à vélo. Ils permettent également de supprimer des détours ou des dénivelés désagréables. Ces dernières années, de nombreux projets ont vu le jour, mais aucun dans le canton de Neuchâtel. Il va de soi que ce projet devrait, comme c'est habituellement le cas, se faire en collaboration avec les partenaires du tourisme pédestre et cycliste. De plus, il conviendrait de solliciter des partenariats privés, qui permettraient de réduire considérablement la participation des finances publiques.

En offrant cette nouveauté aux amatrices et amateurs de notre canton et d'ailleurs, on augmenterait l'incitation à faire de la marche et du vélo, surtout pour les familles, qui trouveraient un objet de motivation extraordinaire pour leurs enfants. De nombreux sites en ligne promeuvent ces parcours, et certaines communes et municipalités en ont fait un but de randonnée en créant des boucles qui mettent en valeur d'autres éléments patrimoniaux.

Premier signataire : Patrick Erard.
Autres signataires : Barbara Blanc, Monique Erard, Niel Smith, Adriana Ioset, Jean-Marie Rotzer, Yves Pessina, François Perret, Fanny Gretillat, Aurélie Gressot, Emile Blant, Cloé Dutoit, Nicolas de Pury, Marc Fatton, Manon Roux, Catherine Loetscher.

Position du Conseil d'État

Le nouveau plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre a été adopté en juillet 2023, de même que le crédit d'investissement voté par le Grand Conseil pour sa réalisation sur dix ans. La révision de ce plan avec l'appui de Neuchâtel Rando, suivie d'une consultation officielle, n'a pas identifié le besoin d'un pont suspendu dans le canton. Si un tel projet devait se planifier en forêt ou dans un périmètre de protection de la nature et de la faune, ce qui est le cas pour les gorges de l'Areuse et du Seyon, une réalisation serait rendue particulièrement difficile, vu les oppositions qui ne manqueraient pas. Le Conseil d'État vous invite à refuser ce postulat.

La présidente : – La parole est au premier signataire pour son développement.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – À quand date la dernière session où un objet vous a fait rêver ? Bien entendu, notre parlement n'a pas comme vocation de traiter de chimères. Il arrive aussi que des projets que nous abordons soient enthousiasmants. Mais sortir de l'ordinaire, prendre de la hauteur, mettre un peu de poésie dans le quotidien ne relève-t-il pas de l'essentiel ?

Ce projet de postulat est né de la découverte de nombreux ponts népalais dans nos pérégrinations aux quatre coins de la Suisse, en tant qu'amoureux de la randonnée. Au-delà du côté souvent pratique, qui évite une dérupe suivie d'une pénible montée ou qui permet de raccourcir sérieusement un itinéraire, il y a dans ce genre d'ouvrage d'art une forme de majesté, du génie plus que civil, du vertigineux mêlé de sécurité, l'alliage de la robustesse à la légèreté, bref, un ensemble d'élégance et de beauté. À aucun moment, il ne nous a semblé que cela défigurait le paysage.

Pour anticiper les inévitables récriminations et les compréhensibles interrogations sur la charge de travail que représente toute étude et le côté de l'objet que d'aucuns trouveront sans doute futile, il semble nécessaire de préciser ce qui suit. Il est parfaitement clair que nos fonctionnaires ne sont pas les pieds ballants assis sur un pont à contempler une rivière qui coule. Répondre à ce postulat prendra un peu de temps, mais il n'y a, pour une fois et en l'espèce, pas urgence. Idéalement, il conviendrait de réunir un petit groupe de travail associant les organismes concernés, les communes

qui, potentiellement, auraient de l'intérêt et des personnes pouvant répondre au cadre légal et aux contraintes techniques. Cela fait du monde, mais est plutôt un pont aux ânes. Ah, nous en voyons qui froncent les sourcils ! Cette expression signifie chose facile à réaliser, d'une difficulté élémentaire.

Les exemples formulés dans le postulat ne doivent pas être compris comme étant un choix exhaustif. Il semble évident que jeter un pont est plus opportun en présence d'un obstacle comme une rivière. Il serait magnifique d'imaginer un projet au-dessus du Doubs, mais il est légitime de craindre des difficultés insurmontables en termes de collaboration internationale. Le choix de l'Areuse, à la hauteur de Trois-Rods, au nord du viaduc CFF, ou du Seyon, vers le Chanet et Les Valangines, sont juste des propositions pour ne pas partir avec une feuille vertigineusement blanche.

Il convient également de mentionner les potentiels avantages économiques que pareille passerelle pourrait susciter. Les randonneuses et les randonneurs vivant en Suisse et ceux venant de l'étranger génèrent un chiffre d'affaires annuel de près de 3,6 milliards de francs, selon l'étude « Randonnée en Suisse ». On peut tout à fait imaginer que notre canton en récolte aussi les fruits. Ce sont également près de 200 millions d'heures à marcher, selon l'étude « Sport Suisse 2000 », et il n'est plus nécessaire ni besoin de présenter les bienfaits de la marche pour la santé aussi bien physique que psychique. Là aussi, des économies substantielles dans les coûts de la santé. Bien entendu, notre canton bénéficie, par sa nature extraordinaire, d'un environnement particulièrement propice à enthousiasmer les amateurs et amatrices de randonnée. Nos sommets et nos crêtes, nos gorges et nos combes sont autant d'ambassadeurs touristiques. Il convient de maintenir l'intérêt et la nouveauté, l'extraordinaire, le sensationnel ; c'est, au fond, le sens de ce projet.

Nous vous invitons donc, en toute indépendance et ouverture d'esprit, à voir dans cet objet une proposition favorisant un sport populaire, bonne pour la santé et économiquement intéressante. Merci pour votre soutien à ce qui pourrait devenir un magnifique trait d'union. Nous concluons, un peu comme à notre habitude, par une citation. Celle-ci est attribuée à Isaac Newton : *« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. »* Toute allusion à ce qui se passe actuellement outre-Atlantique, et d'ailleurs dans le monde, n'est pas totalement fortuite.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Françoise Jeanneret (S) : – Le groupe socialiste aurait pu être séduit par la réalisation dans notre canton d'un pont suspendu à la népalaise, réservé aux usagers qui n'ont pas le vertige, et que le projet réponde au besoin de relier deux sites séparés par une gorge ou une vallée. À l'examen de ce postulat, il est arrivé à la conclusion que ni la topographie des Montagnes neuchâteloises ni ses infrastructures ne sont comparables à celles des montagnes du Népal ou des Alpes. Il considère que le besoin de ce type d'ouvrage n'est pas démontré au-delà de la beauté du geste architectural et de son éventuel intérêt touristique.

En effet, il n'a pas vu dans la proposition de ce postulat de réponse à un besoin particulier sur l'un ou l'autre des itinéraires pédestres ou cyclistes de notre canton. Il lui est donc apparu que ce postulat comporte un objectif trop restreint qui ne s'inscrit pas dans le projet global des itinéraires pédestres et cyclistes. De plus, il n'intègre pas la responsabilité prioritaire des communes, en première ligne pour développer des projets sur leur territoire.

En conséquence, une majorité du groupe socialiste s'abstiendra et quelques membres du groupe refuseront le postulat.

M. Aël Kistler (VL-LC) : – Si le titre avait, *a priori*, les faveurs du groupe Vert'Libéral-Le Centre, le développement a quelque peu refroidi l'ensemble des membres. Bien sûr, la mobilité douce est bien représentée dans les loisirs et mérite qu'on lui garantisse une belle place. Toutefois, en termes de tourisme, les gorges de l'Areuse n'ont pas à rougir de leur fréquentation et n'ont dès lors pas besoin d'infrastructures supplémentaires, chères à la mise en place et à l'entretien. Quant au Seyon, il nous semble qu'il est plus urgent de rendre la mobilité douce plus attractive pour le quotidien que pour le loisir.

Vous comprendrez au vu de ce qui précède que, malgré le titre, notre groupe ne pourra soutenir un texte dont la balance coûts-bénéfices n'est clairement pas favorable.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Une demande d'étude pour la création d'un pont suspendu pour la mobilité douce. Le plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre et les crédits d'investissement y relatifs pour les dix années à venir ont été adoptés par notre hémicycle en 2023. Compte tenu du fait qu'aucune demande n'a été formulée en ce sens lors de la révision de ce plan, notre groupe ne soutiendra pas ce postulat.

M. Bernard Schumacher (LR) : – À notre avis, c'est encore une bonne idée, mais qui n'a pas lieu d'être dans notre parlement, ou alors nous avons manqué une étape dans le fonctionnement de notre législatif. Est-ce là une tâche régalienne à confier au Conseil d'État ? S'agit-il d'une tâche dévolue à l'État que d'imaginer un pont suspendu ? Cela fait-il partie des missions du Grand Conseil de demander de telles études sans la moindre idée de base, sans le moindre concept ? Si l'idée est parfaitement louable, la demande devrait découler d'un projet beaucoup plus abouti, un projet évalué, développé par une organisation touristique, avec un lieu précis, une intégration sur un parcours défini. Une première approche et l'avis de la commune concernée seraient la base minimum pour ouvrir la discussion. Le territoire, ce sont d'abord les communes.

Dans le développement du postulat, nous relevons trois points. *« De nombreux projets ont vu le jour, mais aucun dans le canton de Neuchâtel » :* doit-on véritablement faire la même chose que les autres ? N'est-il pas possible d'innover, de voir autre chose chez nous ? *« Se faire en collaboration avec des partenaires du tourisme pédestre et cycliste » :* qui sont-ils ? Des échanges à ce sujet ont-ils déjà eu lieu ? *« Solliciter des partenariats privés qui permettraient de réduire considérablement la participation des finances publiques » :* avez-vous des pistes ? Des partenaires sont-ils favorables à ce projet ? Nous proposons aux signataires d'élaborer un projet, un concept, de le proposer à la commune concernée et, après approbation de celle-ci, d'en saisir le Grand Conseil pour permettre d'ancrer ce projet dans un plan directeur cantonal des chemins pédestres, par exemple. S'ouvrira alors le débat de la réalisation et du financement.

Forts de ces constatations, nous ne pouvons que vous demander de refuser ce postulat.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Oui, *a priori*, la proposition d'un pont népalais suspendu sur les gorges de l'Areuse ou du Seyon peut paraître séduisante comme idée, mais parlons de la réalité. La consultation du plan directeur sur les chemins pédestres, que nous avons réalisée il n'y a pas très longtemps maintenant, n'a fait l'objet d'aucune proposition de pont suspendu par les associations, par les communes ou par des privés, qui irait donc dans votre sens. Et puis, lors du traitement au Grand Conseil, c'était il y a probablement une année ou deux, avec le crédit *ad hoc*, aucune proposition n'est venue dans ce sens non plus. Le plan directeur ne comprend donc pas d'ouverture de ce point de vue-là, et nous n'en avons clairement pas les budgets.

Vous parlez, par ailleurs, de deux sites naturels concernés par de tels projets, mais des sites qui sont concernés par de larges zones de protection communales, cantonales, quand ce ne sont pas des zones de protection de la nature fédérales. Assurément, et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler avec les associations de protection de la nature, les ONG, ces projets seraient confrontés à des oppositions et, sachez-le d'ores et déjà, à des refus au bout de la procédure, puisque les protections communales, cantonales et fédérales sont largement plus fortes qu'un tel projet qui, par ailleurs, n'est pas au plan directeur cantonal.

Cela a été dit aussi par les uns et les autres, l'État n'a pas vocation à être directement porteur de tels projets sur des parcelles qui sont souvent privées ou communales. Si un projet, par exemple sur le Seyon, à Vauseyon ou à Valangin, devait se dessiner, alors il devrait être de compétence associative ou alors de la ville de Neuchâtel, porteuse d'une telle intention, d'un tel projet. C'est bien à ce niveau-là que cela pourrait se jouer.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons donc également de refuser le postulat.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – Disons en premier lieu qu'un postulat a comme fonction d'étudier, de réfléchir sur des possibilités et de venir avec des éventuelles propositions. Et c'est justement parce que, pour ce genre d'objet, il faut des compétences qui ne sont pas que communales, pas qu'associatives, qu'il nous semblait assez légitime de voir à un niveau un peu supérieur s'il était

possible de faire quelque chose. Apparemment, nous ne sommes pas nombreux à partager cette idée-là.

Concernant les investissements, sous forme de boutade, le dernier pont suspendu que nous avons traversé dans la région de Bellinzone, nous pensons que la liste des donateurs, des associations et des communes qui ont soutenu le projet était presque plus longue que le pont. Cela veut donc dire que ces projets sont vraiment populaires, car ils intéressent véritablement les gens dans l'entourage immédiat où ils sont construits.

Finalement, nous dirions que vu les discours qui ont été tenus jusqu'à présent, on peut dire que cet objet sera naturellement refusé, mais que nous avons tiré un premier câble pour le prochain plan directeur qui pourra peut-être, lui, venir avec un tel objet. Quand on a un rêve, parfois, le réveil est dur.

Mme Jasmine Herrera (S) : – Nous tenions juste à corriger quelque chose qui a été dit avant, comme quoi personne n'a prévu une passerelle à cet endroit-là. Une passerelle figure effectivement dans le projet de territoire de la ville de Neuchâtel et figurait déjà dans les intentions et les projets de territoire des communes de Corcelles et de Peseux.

La présidente : – Nous allons pouvoir passer au vote de ce postulat.

On passe au vote.

Le postulat est refusé par 53 voix contre 22.

RECOMMANDATION

DDTE
24.157
15 mai 2024, 16h31
Recommandation Yves Pessina
Un espace, un canton cycliste et adepte des transports publics

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de développer, en collaboration avec Onde Verte, une offre tarifaire attractive pour le transport de vélos dans les trains sur les lignes Neuchâtel – Noiraigue, Noiraigue – Neuchâtel, Neuchâtel – Les Hauts-Geneveys, La Chaux-de-Fonds – Les Hauts-Geneveys et Les Hauts-Geneveys – La Chaux-de-Fonds.

Développement

La topographie cantonale met à rude épreuve les mollets des cyclistes. Alors que les routes inclinées permettent un déplacement rapide dans le sens de la descente, ces mêmes pentes représentent des efforts et un temps de parcours considérables à la montée. De même, la topographie escarpée des gorges de l'Areuse conjuguée à une importante circulation automobile sur la route Val-de-Travers – Rochefort empêche un large déploiement de la mobilité cycliste entre le Vallon et le Littoral. Aussi, le Grand Conseil estime approprié et bienvenu de compléter la réalisation du plan directeur cantonal de la mobilité cycliste par une politique tarifaire attractive des vélos dans les trains.

Actuellement, il est possible de contracter un abonnement annuel de 260 francs pour tout le réseau de transports publics en Suisse pour emporter son vélo[1]. Or, couvrir uniquement le canton de Neuchâtel permettrait de diminuer considérablement ce prix. De plus, il paraît approprié de proposer un tarif ménage ou famille, par exemple dès trois personnes. Une offre dédiée spécifiquement aux familles monoparentales serait également bienvenue.

[1]https://www.transn.ch/voyageurs/voyager/billets-et-abos/abos-et-billets-speciaux/

Premier signataire : Yves Pessina.
Autres signataires : Cloé Dutoit, Clarence Chollet, Patrick Erard, Barbara Blanc, Céline Barrelet, Aurélie Gressot, Nicolas de Pury, Jean-Marie Rotzer, Marc Fatton, Richard Gigon, Stéphanie Skartsounis, Emile Blant, Daniel Sigg, Diane Skartsounis, Manon Roux, Fanny Gretillat, Monique Erard, Christine Ammann Tschopp.

La présidente : – Cette recommandation est-elle combattue ?

M. Quentin Geiser (UDC) : – Elle est combattue.

La présidente : – Alors, la parole est au premier signataire pour son développement.

M. Yves Pessina (VertPOP) : – Il y a environ une année, l'Observatoire universitaire du vélo et des mobilités actives (OUVEMA) de l'Université de Lausanne (UNIL) nous annonçait, dans ses chiffres sur les parts modales des déplacements à vélo, une bien piètre position au classement général pour notre beau canton. Avec le Valais, il affiche la part modale cycliste la plus faible de Suisse, à un triste 2,6%, bien en dessous de la moyenne nationale qui frôle les 8%. Il est fort probable que le Valais finisse par nous distancer, porté par un investissement de 250 millions de francs pour booster l'infrastructure cyclable durant les vingt prochaines années.

Certes, le plan directeur cantonal de mobilité cyclable a le mérite d'exister, et la mise en œuvre de la recommandation intitulée « Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît ! » devrait nous aider à éviter de stagner complètement. Mais même avec cela, il sera compliqué d'éviter la disqualification pour arriver hors délai si nous n'accélérons pas nos efforts. Bref, il est impératif de redoubler d'initiatives pour promouvoir l'usage de la bicyclette sur les routes de notre canton et pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes au quotidien.

Le report d'une partie du peloton des pendulaires vers une mobilité à faible émission de gaz à effet de serre reste un point de passage essentiel dans l'étape contre la montre vers le net zéro, dont la ligne d'arrivée s'approche à grands coups de pédale. Le relief du canton offre un magnifique terrain de jeu pour le sport et les loisirs, à condition que le trafic motorisé y laisse un peu de place. Dans ce contexte, se contenter de tracer des lignes jaunes sur l'asphalte semble encore bien insuffisant pour encourager réellement la mobilité douce.

Mais ce n'est pas directement notre sujet ici. La topographie du canton s'apparente à une montée hors catégorie dès qu'on envisage l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens. Les grands axes de circulation ne sont guère adaptés aux cyclistes, et les trajets entre le Littoral, les Vallées par les deux gorges, et les Montagnes sont marqués par les obstacles et détours qui dissuadent de nombreux usagers potentiels. Nous pensons qu'une partie de ces turpitudes pourrait sauter avec la mise en place d'un vrai plan *bike and rail* à l'échelle cantonale, une politique tarifaire incitative et intelligente pilotée par le Conseil d'État, tenant compte des possibilités actuelles et à venir. Cela faciliterait le transport des vélos par le train et constituerait un magnifique prologue vers une véritable culture cycliste intégrée.

On pourrait objecter qu'une réduction tarifaire généralisée risque de saturer les trains face à un afflux de voyageurs avec leur vélo. Une approche pragmatique serait de lancer un tarif promotionnel à titre d'essai, par exemple durant les vacances scolaires, pour évaluer son attrait auprès des populations et observer les impacts sur la capacité ferroviaire. À terme, l'aménagement de wagons spécifiquement dédiés au transport de vélos pourrait offrir une solution durable pour répondre à cette problématique croissante. En somme, il est crucial d'adopter une vision ambitieuse et proactive pour faire de notre canton une terre d'accueil pour les cyclistes, où la mobilité douce est non seulement encouragée, mais aussi valorisée à sa juste mesure.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à enfourcher cette recommandation et à pédaler avec nous vers un avenir plus durable.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Corinne Schaffner (LR) : – Le groupe libéral-radical s'est penché sur cette recommandation demandant le développement d'une offre tarifaire pour le transport des vélos dans les trains. Nous pensons que les offres existantes sont suffisantes. Les cyclistes souhaitant emprunter les transports publics ont déjà le choix entre le billet pour un trajet à demi-prix, la carte journalière au prix de 15 francs ou le passeport vélo qui couvre tout le territoire pour 260 francs par an. Les utilisateurs réguliers peuvent donc se munir du passeport vélo pour moins d'un franc par jour. Ceux qui désirent faire une excursion d'un ou plusieurs jours pourront utiliser les cartes journalières. Et, finalement,

prendre son vélo dans les transports publics exceptionnellement ne coûtera que le demi-tarif de la course.

Nous tenons également à souligner que le transport de vélos dans les trains implique la mise à disposition d'infrastructures spécifiques à cette offre. Cela engendre un coût, tant financier qu'en termes de superficie. L'affluence dans certains trains étant déjà conséquente, il semble nécessaire de favoriser une bonne cohabitation entre les différents types d'usagers des transports publics.

Une large majorité de notre groupe ne soutiendra pas cette recommandation, estimant que l'offre actuelle permet de trouver une solution financièrement acceptable à chaque situation.

M. Aël Kistler (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre remercie l'auteur de la recommandation d'avoir thématisé la multimodalité, qui doit urgemment pouvoir se concrétiser avant, bien avant la mise en place de la ligne directe – la fameuse panacée – pour pouvoir atteindre les objectifs du Plan climat. Si la recommandation est très précise sur les lignes concernées, elle a l'avantage de se concentrer sur le train, qui permet une certaine flexibilité pour charger les vélos, et de lisser le relief de notre canton sur des zones bien fréquentées.

Nous serions intéressés à développer aussi la multimodalité avec les bus urbains, mais bien que nous parlions ici spécifiquement de vélos, une approche pas à pas peut être sensée pour éviter l'écueil d'un projet trop global qui risquerait, paraît-il, de traîner très longuement en commission.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Nous croyons que la porte-parole du groupe libéral-radical a bien résumé l'affaire. Notre groupe refusera cette recommandation, car le canton investit beaucoup d'argent dans les pistes cyclables et les vélos sont faits pour aller sur la route et non pas pour aller pédaler dans le train.

Mme Josiane Jemmely (S) : – Notre groupe trouve que l'idée proposée par M. Yves Pessina est intéressante et, surtout, que développer une offre « vélo lib » valable sur l'ensemble du territoire neuchâtelois à un prix raisonnable et combinée à un billet de train est non seulement attractive, mais peut attirer un autre segment de clientèle. Cependant, nous tenons à rappeler qu'il faut également tenir compte de la situation financière de transN, que l'on ne peut négliger. Pour cela, il faudra trouver un équilibre.

De ce fait, une majorité du groupe socialiste soutiendra la recommandation, une minorité s'abstiendra.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – La recommandation qui nous est proposée concerne précisément une demande d'offre tarifaire attractive pour le transport des vélos dans les trains sur trois lignes du canton. En préambule, nous tenons à rappeler que les entreprises de transport regroupées au sein de la communauté tarifaire Onde Verte et de l'Alliance SwissPass au niveau fédéral ont la responsabilité de la tarification. Le canton a, quant à lui, le rôle de commanditaire de l'offre – les cadences, les arrêts, etc. –, mais n'a pas de compétence au niveau tarifaire. Onde Verte propose des titres de transport sur toutes les lignes du canton, vous le savez bien. Il n'y a pas de produit spécifique pour une ligne ou un groupe de lignes, ce qui ne serait pas gérable, puis pas reconnu au niveau national également.

Concernant le coût actuel du transport de vélos dans la communauté tarifaire, c'est celui d'un billet Onde Verte à tarif réduit et pour le nombre de zones parcourues qui fait foi. Pour rappel, pour ceux qui sont vraiment des utilisateurs récurrents – mais pas que, dans les loisirs aussi –, l'abonnement général fédéral CFF vélo coûte aujourd'hui quelque 260 francs par an, cela a été rappelé tout à l'heure, ce qui est très compétitif. On parle de moins d'un franc par jour pour transporter son vélo dans le train, un vélo qui prend malgré tout une certaine place, il faut quand même le dire. Cela génère des coûts pour les entreprises de transport pour faire la place nécessaire pour déposer son vélo, ce que l'on souhaite, bien sûr, mais il ne faut pas le négliger.

De plus, en réponse à votre demande dans le développement d'un tarif ménage ou un tarif famille, nous vous rappelons que la carte Junior ou Enfant accompagné est de 30 francs par an et est

valable dans toute la Suisse. Cette carte permet à l'enfant d'emporter gratuitement son vélo si au moins un parent ou un accompagnant possède un billet pour son vélo.

Donc, pour toutes ces raisons déjà, cette compétitivité de l'abonnement général, de la carte Junior également, mais aussi en particulier pour l'absence de compétence du canton dans le domaine tarifaire, eh bien, nous vous prions de refuser cette recommandation.

M. Aël Kistler (VL-LC) : – C'était pour avoir un complément d'information, qui a probablement échappé, nous imaginons, à une partie dans ce débat. Il se trouve qu'il y a une ligne très claire au nord de Bienne où on peut effectivement payer un franc, pour des raisons de sécurité, pour pouvoir prendre son vélo dans le train, pour ne pas avoir à traverser un tunnel. Cela veut donc quand même dire que, quelque part, il peut y avoir une volonté de faire traverser une zone compliquée pour des cyclistes avec leur vélo dans le train.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole. Nous vous proposons donc de voter sur cette recommandation.

On passe au vote.

La recommandation est acceptée par 59 voix contre 36.

DESC
24.160
16 mai 2024, 21h45
Recommandation du groupe socialiste
Cinéforom : un outil indispensable à l'encouragement de la production cinématographique – Neuchâtel doit payer sa part

Nous demandons au Conseil d'État d'honorer l'engagement pris en 2020 devant la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et de verser sa participation au fonds au plus tard en 2025. Celle-ci sera payée sur le budget de l'État et non aux dépens de la Loterie romande.

Développement

Cinéforom est une fondation, créée en 2011, par les collectivités publiques romandes. Ce sont les acteurs de la branche (producteurs, cinéastes, professionnels) qui ont su les convaincre de mettre en commun les ressources cantonales et communales pour le cinéma. Les quinze personnes qui composent la commission de répartition du fonds sont issues, pour deux tiers, des collectivités publiques et, pour un tiers, de la branche.

La production audiovisuelle n'est pas enfermée dans les frontières cantonales, au contraire : ses logiques sont internationales, autant du point de vue de la production que de celui de la distribution des films. Grâce à Cinéforom, le financement des productions se trouve simplifié, tant pour les cinéastes que pour les structures publiques. De plus, lesdits financements se trouvent approuvés par un comité de professionnels et les petits cantons (Neuchâtel, par exemple) ont accès à plus de fonds que s'ils étaient tout seuls.

En Suisse, Cinéforom est la seule région linguistique qui a réussi une mise en commun des moyens. Ailleurs, le marché européen est structuré par des fonds nationaux et régionaux, dont l'échelle est comparable à la Suisse romande. C'est un exemple en matière d'accords intercantonaux qui fonctionnent bien et répondent à un besoin.

La production audiovisuelle neuchâteloise a connu, ces dernières années, un développement remarquable, avec notamment quelques films, comme *Presque* et *Lynx*, également avec *Amazing Monster* (jeu en réalité virtuelle). Cela a logiquement déclenché un financement de Cinéforom au titre de productions romandes. Les parts des collectivités publiques étant définies au prorata du nombre de demandes satisfaites par canton de domicile (réalisateur-trice et société productrice), la part neuchâteloise suit logiquement cette proportion.

Cinéforom ayant décidé en 2020 (selon communiqué de presse) d'augmenter son budget général de 10 à 11 millions de francs jusqu'en 2025, avec participation proportionnelle de toutes les collectivités

membres, Neuchâtel s'est trouvé en difficulté pour suivre cette augmentation et a demandé à la Loterie romande de pallier ce manque par une contribution de 39'200 francs pendant trois ans (2021-2024). Cet engagement prendra fin en 2024. Il est indispensable qu'il soit poursuivi par l'État.

Enfin, dans un contexte de baisse des redevances audiovisuelles (la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) étant le deuxième pilier de financement du cinéma en Suisse), il serait fort dommageable que l'incertitude arrive par notre canton qui ne remplirait pas ses obligations vis-à-vis de Cinéforom.

Premier signataire : Mathias Gautschi.
Autres signataires : Corine Bolay Mercier, Marinette Matthey.

La présidente : – Cette recommandation est-elle combattue ? C'est le cas, alors nous donnons la parole au premier signataire pour son développement.

M. Mathias Gautschi (S) : – Nous comprenons que la recommandation soit combattue. En mai 2024, le groupe socialiste déposait avec quelques promesses d'appui la présente recommandation au Conseil d'État, qui visait à payer sur le budget de l'État la dernière tranche de l'augmentation du budget de Cinéforom, le fonds romand pour le cinéma, de 10 à 11 millions de francs, soit un montant de 80'400 francs si nos renseignements sont exacts.

Peut-être le savez-vous, depuis 2020, la décision a été prise entre membres de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) romande d'augmenter ce fonds. Cette augmentation a été payée par la Loterie Romande (LoRo) pour la part neuchâteloise. Pas par un pourcentage, ni par la part de 10% destinée aux grandes manifestations, par le bénéfice normalement réparti par la commission neuchâteloise, selon un accord qui devait durer quatre ans, jusqu'en 2024. Et devinez, chères et chers collègues, qui payera la dernière part de cotisation au Cinéforom en 2025 ? Nous vous le donnons en mille : la LoRo. Par nous ne savons quel accord, le Conseil d'État nous a déclaré qu'il avait obtenu pour une année encore que la LoRo paye la dernière tranche de la cotisation de l'État. En effet, à moins que vous ne soyez membres de la commission de gestion et d'évaluation (COGES), vous ne pouvez pas avoir eu ce détail. Or, malgré la présente recommandation de mai 2024, qui se trouve arriver comme la grêle après les vendanges, le Conseil d'État a décidé de ne pas tenir compte de cette demande. C'est son droit. De toute façon, elle n'avait pas été discutée.

Toutefois, le groupe socialiste et nous-même ne comprenons pas ces informations. La commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la LoRo se targue d'être indépendante de l'État et des communes et de ne pas mener de politique culturelle commune ou de politique tout court. Aux dernières nouvelles, il n'est pas question de coordination. Quand on questionne la direction de la commission sur ses rapports avec l'État, il vous est répondu qu'il se limite à faire valider les distributions de contributions, que, depuis la votation par notre Autorité du prélèvement de 10% pour les fameuses manifestations, les relations ne sont pas vraiment au beau fixe, et, à notre connaissance, nous ne sommes pas dans un système où la LoRo charge l'État de répartir ses bénéfices comme en Suisse alémanique.

Dès lors, nous aurions une question pour le Conseil d'État. Quel est donc le levier dont il dispose pour que l'argent, qui est d'ordinaire distribué à des associations qui ne peuvent pas forcément bénéficier du soutien culturel du même État, notamment parce que les critères de la loterie sont moins restrictifs que ceux du service de la culture (SCNE), puisse régulièrement et dans des mesures non négligeables être utilisé par l'État comme si c'était le sien ? Certes, nous sommes satisfaits du fait que Neuchâtel ne soit pas le canton qui aurait mis fin à l'un des accords intercantonaux les plus réussis et les plus stables en Suisse et en Europe, et dont la gouvernance, en une décennie d'existence, a montré tout son sens. Il est fait d'articulations judicieuses entre collectivités publiques et milieux professionnels. Mais, encore une fois, nous sommes navrés devant les faibles arguments du conseiller d'État qui dit « On a proposé, et nous ne sommes pas les seuls, les autres cantons aussi. » Oui, Monsieur le conseiller d'État. En tant que juriste, vous savez bien qu'on ne peut pas se prévaloir de la faute de l'autre, mais avec des comptes bénéficiaires et une baisse fiscale en 2024-2025, n'est-ce pas le moment d'en faire profiter un secteur rayonnant et en plein essor, avec des films comme *Lynx* ou des séries comme *Placée* ou *Le miroir des âmes*, ou encore des productions multimédias qui justifient les subventions plus importantes de Cinéforom ?

Monsieur le conseiller d'État, vous vous félicitez d'augmenter le budget de la culture avec la nouvelle

loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), et la première chose que vous faites, c'est d'utiliser la caisse noire pour financer vos dépenses. À quoi bon les beaux discours tenus au Neuchâtel International Fantastic Film Festival (NIFFF) sur le rayonnement du canton si c'est pour qu'ils ne se traduisent pas par des actes ? Quand on est ministre de la culture, on soutient celles et ceux qui travaillent, non ? On en est fier. Si c'est par des tours de passe-passe, et nous terminerons là-dessus, comme celui-ci que vous entendez baisser les impôts de 10% en cinq ans, sans diminuer les ressources, vous nous trouverez, nous-même, ou peut-être d'autres personnes, et une bonne partie de cette assemblée, sur votre chemin.

Pour finir, un petit extrait et un petit cadeau – c'est tiré de John Kenneth Galbraith : *« Lorsqu'une société abonde en richesse, elle trouve toujours des moyens ingénieux de justifier son refus d'investir dans ce qui est essentiel pour tous, tout en favorisant ce qui est accessoire pour quelques-uns. »* Toute similitude avec des méthodes que vous auriez employées ou non serait purement fortuite. Et puis, alors, devant ce dédain, le groupe socialiste retirera sa recommandation, devenue sans objet. Et nous vous offrons, Monsieur le conseiller d'État, ce petit recueil qui s'intitule *L'art d'ignorer les pauvres* et qui est suivi aussi d'une autre nouvelle de Jonathan Swift qui s'appelle *Du bon usage du cannibalisme,* où on recommande aux pauvres de manger leurs enfants parce que c'est de la bonne chair et que c'est de la bonne qualité.

La présidente : – Vous aimeriez répondre, Monsieur le conseiller d'État ?

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Il y a un mélange qui a été présenté, et puis c'est retiré, c'est retiré. Mais franchement, nous préférerions, plutôt que de recevoir d'excellents cadeaux – nous ne savons pas encore très bien de quoi il s'agit –, que les propos tenus à la tribune soient un tout petit peu moins désagréables. On parle de tours de passe-passe, de boîte noire, c'est un peu désagréable. Donc, plutôt que des cadeaux, plutôt s'abstenir de propos désagréables. C'est juste un message général à l'assemblée.

La présidente : – **La recommandation est retirée.**

MOTIONS

DESC
24.164
24 mai 2024, 8h19
Motion du groupe libéral-radical
Pompiers volontaires : une nécessité pour notre sécurité

Nous demandons au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un rapport d'information et des mesures concrètes pour améliorer la situation des sapeurs-pompiers volontaires, considérant notamment le besoin croissant de cet appui en lien avec l'urgence climatique et ses conséquences sur notre canton.

Développement

Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires est toujours en diminution. Les entreprises sont de moins en moins collaboratives pour permettre à leurs employé-e-s de s'engager comme pompiers volontaires et de les libérer pour des interventions au profit de la population. Le canton doit pouvoir compter sur cette force d'intervention. Ces derniers interviennent en complément des pompiers professionnels. Leurs formations initiales et continues doivent permettre de maintenir un niveau à même de répondre aux interventions, en particulier si l'on considère les événements naturels qui seront, dans le futur, toujours plus importants (tempêtes, ouragans, tornades, montées des eaux, feux de forêts, etc.).

Il est urgent de promouvoir la fonction de sapeur-pompier volontaire, afin qu'il puisse obtenir des conditions-cadres avec son employeur. Cela pourrait passer notamment par des mesures consistant à :

– Valoriser, reconnaître et former ces personnes afin qu'elles puissent répondre aux exigences techniques ;
– Mettre ou avoir, au travers de services publics ou d'entreprises privées, à disposition le matériel nécessaire (moyens de protection, véhicules adaptés, moyens spécifiques, etc.) ;
– Promouvoir le label déjà existant « Employeur partenaire » auprès des entreprises du canton ;
– Demander aux communes de montrer l'exemple en s'associant au label et en libérant les employés communaux et cantonaux durant la journée ;
– Promouvoir activement ce label auprès des entreprises et des collectivités publiques.

Première signataire : Nadia Chassot.
Autres signataires : Alain Rapin, Claudine Geiser, Fabio Bongiovanni, Damien Humbert-Droz, Mary-Claude Fallet, Andreas Jurt, Sloane Studer, Michel Zurbuchen, Patricia Borloz, Francis Krähenbühl.

La présidente : – Cette motion est-elle combattue ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, **la motion est donc acceptée.**

DFFD
24.171
23 juin 2024, 18h00
Motion du groupe VertPOP
Apprentissage à 80% pour favoriser un accès élargi à la formation professionnelle

Le Conseil d'État est prié de déterminer les conditions-cadres pour la mise en place d'un apprentissage à 80%.

Développement

Le canton, par le biais de l'article 3 de la loi sur la formation professionnelle (LFP), *« encourage la mise en place d'un système éducatif qui permette aux individus de développer des compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie ».* Il vise en particulier à *« faire évoluer en permanence la formation professionnelle et la formation continue vers les nouveaux besoins du monde du travail et de la société »* (alinéa 2, lettre *e*).

La possibilité de proposer un apprentissage à 80% s'inscrit parfaitement dans cette volonté. En effet, commencer un apprentissage à temps plein se révèle impossible dans certaines circonstances telles que l'état de santé, des enfants à charge, le fait d'être proche aidant, sportif, porteur de handicap, etc.

De manière générale, faciliter l'accès à ce type d'apprentissage permet aussi de favoriser la possibilité de se réorienter ou d'augmenter le nombre de personnes qualifiées dans le monde du travail.

Le Conseil d'État pourrait s'inspirer des mesures mises en place par le canton de Vaud[1], qui prévoit ce dispositif pour les apprentissages en entreprise. La durée d'apprentissage est prolongée d'une année et s'articule de la manière suivante :

– la partie théorique est achevée à la fin de la 2e année pour l'AFP et de la 3e ou 4e année pour le CFC ;
– l'année supplémentaire est consacrée à la formation pratique en entreprise.

[1] https://www.vd.ch/formation/formation-professionnelle/apprentissage-en-entreprise-a-temps-partiel-80

Première signataire : Stéphanie Skartsounis.
Autres signataires : Sarah Blum, Patrick Erard, Daniel Sigg, Diane Skartsounis, Yves Pessina, Barbara Blanc, Catherine Loetscher, Céline Barrelet, Clarence Chollet, Marc Fatton, Aurélie Gressot, Niel Smith, Monique Erard, Brigitte Neuhaus, Nicolas de Pury, Jean-Marie Rotzer.

La présidente : – Cette motion est-elle combattue ?

Mme Pascale Ethel Leutwiler (LR) : – Oui, elle est combattue.

La présidente : – La parole est donc à la première signataire pour son développement.

Mme Stéphanie Skartsounis (VertPOP) : – En 2022, une enquête effectuée auprès des services sociaux d'une trentaine de villes constatait que le manque de formation est un facteur majeur de précarité en Suisse. Plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de diplôme professionnel. Avoir suivi une formation et posséder un diplôme reste donc un sésame pour pouvoir mener une vie indépendante et décente.

Un apprentissage à 80% permet de couvrir des cas particuliers, de donner une flexibilité pour des personnes qui en ont besoin, par exemple pour des questions organisationnelles – cela permet de concilier des obligations d'ordre privé, éducation d'enfants ou aide d'un proche, avec les horaires de l'apprentissage – ou pour des questions de santé ou de handicap – cela permet d'avoir une journée de pause pour se ressourcer et reprendre des forces.

D'ailleurs, le Conseil d'État soutient cette motion, car la possibilité de suivre un apprentissage à 80% fait partie des solutions pour améliorer l'accès à la formation professionnelle et favoriser la cohésion sociale. En effet, cette motion répond aux objectifs de la stratégie 2030 pour le développement durable, notamment pour le champ d'action n°6 « Formation, recherche et innovation », dont l'objectif principal est d'accompagner et développer des compétences pour toutes et tous à chaque étape de la vie, ainsi que pour le champ d'action n°7 « Cohésion sociale et égalité » : construire et renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale en luttant contre la précarité et tous les types d'inégalité.

Enfin, le canton de Vaud a déjà défini des directives pour un apprentissage à 80%, donc il ne s'agit pas d'une idée farfelue, mais d'une offre déjà existante dans ce canton. De plus, sa mise en œuvre n'est pas compliquée. Il suffit avant tout d'une entreprise formatrice prête à engager une personne nécessitant une telle formation.

Pour toutes ces raisons, le groupe VertPOP vous demande d'accepter cette motion qui contribue à la qualité de vie dans notre canton.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Le groupe est partagé sur la présente demande. Une partie d'entre nous pense que le temps partiel n'est pas adapté dans le cadre d'un apprentissage, les apprentis ayant déjà peu de temps pratique en entreprise et ne souhaitant pas rallonger davantage le temps d'études. Une question ressort également : existe-t-il déjà des arrangements spécifiques liés à des situations particulières ?

Une autre partie de notre groupe, néanmoins, pense qu'il serait opportun d'étudier la faisabilité d'une telle proposition, à condition, par contre, que des critères clairs d'accès à ce type de voie soient définis, comme cela se fait notamment sur le canton de Vaud. Pour ne citer que quelques exemples : accès aux personnes qui ne peuvent pas effectuer un apprentissage à 100% pour des raisons de santé, de manque de temps, notamment pour les proches aidants ou les parents de jeunes enfants.

Dès lors, chacun votera en son âme et conscience.

Mme Pascale Ethel Leutwiler (LR) : – Le canton de Neuchâtel déploie des efforts particuliers dans la dualisation des métiers et la promotion de l'apprentissage à travers différentes mesures. Nous souhaitons pleinement ces dynamiques, qui servent l'économie neuchâteloise, ses entreprises, notre savoir-faire et le recrutement de main-d'œuvre. Nous saluons au passage cette proposition qui vise à rendre plus accessible ce type de formation en adaptant les horaires de celles et ceux qui en ont besoin. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que si nous devons travailler sur le sujet, cette possibilité devrait être mise en œuvre ; un régime d'exception, en quelque sorte, à la manière évoquée dans le texte : proches aidants, personnes en situation de handicap, sportifs ou artistes, des profils spécifiques qui ont parfois besoin d'un accompagnement ciblé.

En revanche, même si le canton de Vaud a déjà mis en place certains éléments, cela reste un vrai défi. Salaire de l'apprenti, durée de la formation, collaboration avec les écoles, communication auprès des employeurs, etc., de nombreux points doivent être explorés. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cette motion soit transformée en postulat, afin d'étudier les pistes, les besoins et les possibilités de déploiement avant une quelconque mise en œuvre. Ainsi, nous pourrons accepter ce projet.

Dans le cas contraire, notre groupe refusera en grande partie, voire à l'unanimité, cet objet.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre soutient cette motion visant à permettre l'apprentissage à 80%. Cette mesure s'inscrit dans notre vision d'une formation professionnelle moderne, inclusive et adaptée aux réalités diverses de notre société. Nous nous attendons cependant à ce que l'usage d'une telle possibilité soit confidentiel, car ne représentant probablement pas une majorité des personnes souhaitant suivre une telle voie, mais des cas particuliers, qui nécessiteraient bien sûr un accompagnement des entreprises formatrices et des conditions très claires pour une acceptation du dossier.

Pour prendre l'exemple de Sports-Études, nous voyons l'intérêt d'une telle option pour éviter que des jeunes athlètes abandonnent leur formation professionnelle faute de pouvoir concilier sport à haut niveau et apprentissage. L'apprentissage à 80% représente une solution pour éviter ces situations d'échec et permettre à ces jeunes talents de construire leur avenir professionnel tout en poursuivant leur carrière sportive. Cette flexibilité bénéficierait également à d'autres groupes, cela a été mentionné : parents, proches aidants, personnes en situation de handicap ou celles nécessitant un rythme adapté pour des raisons de santé. L'expérience du canton de Vaud démontre la viabilité et la pertinence de ce modèle à notre connaissance.

Notre groupe soutiendra donc cette motion.

La présidente : – Il y a une proposition de transformer cette motion en postulat. Les auteurs de la motion souhaitent-ils entrer en matière sur cette proposition ? Cela ne semble pas être le cas, alors nous poursuivons.

Mme Elisabeth Moser (S) : – Cette motion est en accord avec les valeurs du groupe socialiste. À l'heure où on parle beaucoup de conciliation travail-famille, où on souhaite soutenir les proches aidants, où on recherche une meilleure intégration sociale aussi par le travail d'une partie de la population souffrant de diverses atteintes dans sa santé, cette proposition a le mérite de poser quelque chose de concret. C'est un petit pas qui s'appuie sur quelque chose qui est déjà réalisé ailleurs et qui est donc possible. En offrant la possibilité d'effectuer un apprentissage à temps partiel, on permettra à des personnes motivées de se lancer dans une formation, et aux entreprises qui le souhaitent de faire un geste pour une meilleure intégration.

Le groupe socialiste soutient cette motion à l'unanimité.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

Mme Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – En préambule, le Conseil d'État se réjouit de la volonté du groupe VertPOP de renforcer la valorisation de la formation professionnelle, et en particulier de l'apprentissage dual, volonté qui va dans le sens des objectifs du gouvernement, notamment d'atteindre 85% de taux de dualisation. Depuis dix ans, l'augmentation continue du nombre de contrats d'apprentissage témoigne de la volonté partagée par l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle d'engager un nombre accru de jeunes dans cette filière professionnelle, véritable relève pour le tissu économique. Mais il y a encore du travail car, on le sait, l'image de la formation professionnelle, et en particulier de l'apprentissage, reste encore trop négative, alors même qu'elle est une force complémentaire de notre système de formation.

Comme le dit la motion, faciliter l'accès à l'apprentissage à toutes et tous permet d'augmenter le nombre de personnes qualifiées dans le monde du travail. Dans ce cadre, le Conseil d'État vous propose donc d'accepter cette motion, qui s'inscrit parfaitement dans les travaux et les réflexions qu'il mène, et correspond aux possibilités qui sont déjà existantes, pas seulement sur le canton de Vaud, mais aussi sur le canton de Neuchâtel, manifestement pas assez visibilisées encore, puisque, en effet, dans son périmètre de compétences, le Conseil d'État œuvre déjà pleinement, par le biais de mesures spécifiques, à la flexibilité des offres de formation professionnelle. Cette souplesse est importante et s'inscrit au sein des enjeux sociétaux actuels et en adéquation avec les besoins du marché du travail et du tissu économique régional.

L'article 3 de la loi sur la formation professionnelle (LFP) permet déjà cette flexibilisation et la

réalisation d'un apprentissage à 80% dans des situations particulières, en l'occurrence quelques-unes par année à Neuchâtel. C'est le cas notamment pour les personnes bénéficiant du soutien de l'assurance-invalidité (AI) ou dans le cadre du dispositif Sports-Arts-Apprentissage (SAA), qui a déjà été évoqué, qui permet aux jeunes des milieux sportifs ou artistiques de mener de front un apprentissage et une activité de haut niveau. Notons aussi une souplesse dans le cadre de grossesse ou lors de congé maternité, avec la scission des procédures de qualifications théoriques et pratiques sur deux sessions. Enfin, dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, les conseillers et conseillères en formation professionnelle trouvent des solutions avec les partenaires pour octroyer des mesures particulières lorsque des situations familiales en lien avec des enfants en bas âge ou des proches aidants existent.

Plus largement, cette volonté de modernisation de la formation professionnelle est partagée par nos homologues des cantons suisses. Nous avons insisté auprès de la Confédération encore en juin dernier, lors de la consultation sur la révision partielle de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), sur la nécessité d'une réflexion approfondie sur la formation professionnelle pour que celle-ci reste attractive et tournée vers le futur, notamment sur la question des apprentissages à temps partiel.

Nous vous invitons donc à accepter cette motion.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole. Nous vous proposons donc de voter sur cette motion.

On passe au vote.

La motion est acceptée par 68 voix contre 18.

DFFD
24.176
26 juin 2024, 22h29
Motion Clarence Chollet
Suivi du taux d'absentéisme et du bien-être du personnel enseignant au niveau cantonal

Le Conseil d'État est prié de présenter au Grand Conseil un rapport fournissant des données consolidées concernant le taux d'absentéisme du personnel enseignant des écoles obligatoires et postobligatoires du canton et d'autres indicateurs pertinents, ainsi que les mesures prises au niveau cantonal pour améliorer le bien-être au travail dans ces établissements scolaires. Le rapport demandé doit permettre d'initier un suivi cantonal qui sera ensuite pérennisé et effectué annuellement.

Développement

Actuellement, il n'existe aucun suivi du taux d'absentéisme du personnel enseignant au niveau cantonal. Sachant que le canton est responsable de fixer le nombre moyen d'élèves par classe, les exigences d'inclusion ainsi que les mesures d'accompagnement de cette inclusion, il est surprenant de constater cette lacune.

Un sondage a certes été mené en 2016 auprès du personnel enseignant, avec des résultats inquiétants qui ont débouché sur un plan d'action cantonal dont certaines mesures sont aujourd'hui un soutien essentiel dans les classes neuchâteloises, mais ce plan d'action ne prévoit pas de suivi d'indicateurs RH au niveau cantonal. Les indicateurs que la motion demande de documenter pourront se baser sur certains indicateurs RH déjà existants au sein de l'État.

Le personnel enseignant, relayé par les syndicats, tire la sonnette d'alarme concernant les situations dans les classes : augmentation de la charge de travail, effectifs trop élevés dans les classes, augmentation des élèves nécessitant une prise en charge spécifique, manque de personnel, manque de moyens, tension dans les relations école-familles…

Les communes ont la charge de la gestion du personnel enseignant des écoles obligatoires. Ces mêmes communes évoluent dans le cadre fixé au niveau cantonal et manquent donc de compétences pour enrayer les tendances parfois inquiétantes d'augmentation de l'absentéisme et

particulièrement du taux de burn-out. Rappelons que le canton subventionne les salaires à hauteur de 45%, il est donc directement concerné par un taux d'absentéisme élevé.

Les constats sur le terrain semblent inquiétants et ce phénomène doit être suivi et documenté au niveau cantonal afin de prendre des mesures adaptées et unifiées sur le territoire neuchâtelois.

Première signataire : Clarence Chollet.
Autres signataires : Sarah Blum, Patrick Erard, Yves Pessina, Roxann Durini, Brigitte Neuhaus, Jean-Marie Rotzer, Nathalie Schallenberger, Monique Erard, Manon Roux, Romain Dubois, Daniel Sigg, Stéphanie Skartsounis, Cédric Haldimann, Niel Smith, Diane Skartsounis, Adriana Ioset, Barbara Blanc, Olivier Beroud, Marc Fatton, Catherine Loetscher.

Position du Conseil d'État

Le suivi du taux d'absentéisme à l'école obligatoire est une question de ressources humaines qui relève de la responsabilité des communes. L'État ne peut pas se substituer à l'employeur, par respect institutionnel. Le subventionnement des traitements n'est pas un motif ; l'État subventionne une multitude d'autres domaines sans monitorage de l'absentéisme (structures extrafamiliales, institutions sociales/de santé, etc.). Cette répartition des tâches canton/communes pourrait être reprise dans le cadre de la motion 24.141 (cantonalisation de l'école). Au niveau postobligatoire, qui est cantonalisé, les statistiques existent et le suivi (mesures, le cas échéant) est fait ; le taux d'absentéisme est inférieur à celui dans l'administration.

La présidente : – La parole est à la première signataire pour son développement.

Mme Clarence Chollet (VertPOP) : – Le corps enseignant est sous pression et souffre. Notre Autorité est régulièrement saisie d'objets relevant cette regrettable réalité. Le taux d'absentéisme, notamment de longue durée, révèle un épuisement avéré et des burn-outs bien trop fréquents. Mais ce taux, à quel niveau se situe-t-il vraiment ? Personne n'en sait rien. Les communes, ou plutôt les cercles scolaires, peuvent fournir les statistiques les concernant. D'ailleurs, lors des discussions des budgets et des comptes communaux, la ligne « Remplacement du personnel enseignant » est souvent douloureuse.

Mais que peuvent faire les communes pour contrer cette tendance ? Pas grand-chose. C'est le canton qui supervise le plan d'action contre l'épuisement professionnel. C'est le canton qui gère le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES). C'est le canton encore qui octroie les subventions pour les mesures de soutien. Et évidemment, c'est le canton qui paye une part significative du salaire des enseignants.

Ainsi, pour une politique publique aussi significative que l'enseignement, il est incompréhensible que le canton ne suive pas des indicateurs sur le bien-être de son personnel. Le travail n'est pas titanesque : collecter les données dans les cercles scolaires et en faire une statistique cantonale à suivre et à accompagner de mesures concrètes pour inverser cette tendance qui semble plus qu'inquiétante. Mais qui le sait vraiment ? Les données consolidées n'existent pas actuellement.

La présidente : – La parole est aux groupes.

Mme Jacqueline Zosso (S) : – Le Conseil d'État, à travers cette motion, est prié de fournir un rapport sur des données consolidées concernant le taux d'absentéisme du personnel enseignant au niveau des cycles obligatoire et postobligatoire. Cette motion demande des indicateurs pertinents et des mesures au niveau cantonal pour améliorer le bien-être des enseignant-e-s dans leur travail. Le rapport demandé doit permettre d'initier un suivi qui sera pérennisé et effectué annuellement. Actuellement, aucun suivi n'est mis en place.

Des modifications liées à l'inclusion dans les classes d'élèves demandant une pédagogie spécifique à leurs besoins et l'augmentation du nombre moyen d'élèves dans les classes ont été mises en place sans que le pourcentage de travail des enseignant-e-s soit adapté à ces changements, changements qui, de toute évidence, nécessitent pour le personnel enseignant une charge plus lourde et qui a des conséquences sur la qualité du travail fourni, ce qui est dommageable pour les élèves, mais aussi pour les enseignant-e-s, qui sont à bout de souffle, déçu-e-s et mécontent-e-s de ne pas pouvoir assumer leurs tâches de manière optimale.

En 2016, un sondage a eu lieu, qui a montré des résultats inquiétants. Des mesures ont été prises sous la forme de soutien essentiel dans les classes neuchâteloises, mais aucun indicateur RH au niveau cantonal ne fait partie des mesures du plan d'action. La motion demande de se baser sur certains indicateurs qui existent déjà au sein de l'État. Les syndicats et le personnel enseignant attirent notre attention sur l'augmentation de la charge de travail afin de répondre aux exigences des réformes, cela même si quelques améliorations comme des aides socio-éducatives et pédagogiques ont été mises en place. Elles sont trop peu nombreuses et surtout réparties de manière inégale dans le canton.

Le fait que ce soit à la charge des communes n'est pas un argument pour ne pas s'intéresser de manière approfondie à cette problématique. Le manque de places dans les parascolaires et la perspective dans un lointain avenir de voir la mise en place du projet Ma journée à l'école (MAÉ) ajoutent aux tensions qui se font de plus en plus lourdes entre l'école, les enseignant-e-s et les familles. Oui, les communes sont en charge de la gestion du personnel enseignant au niveau de l'école obligatoire, mais bien dans un cadre fixé par le canton. Elles manquent donc de légitimité et de financement pour enrayer le taux d'absentéisme et les burn-outs engendrés par les réformes. Le canton subventionne les salaires à hauteur de 45%. Il devrait être intéressé par ce que coûte cette situation. Les constats sur le terrain semblent inquiétants et ce phénomène doit être suivi et documenté au niveau global, donc cantonal, afin de prendre des mesures adaptées et unifiées sur le territoire neuchâtelois.

Le Conseil d'État répond qu'il ne peut pas se substituer à l'employeur qui sont les communes. Cependant, il assure les 45% des salaires du personnel enseignant. N'y a-t-il pas matière à porter intérêt à la situation afin d'en mesurer les coûts pour le canton ? Ne serait-il pas possible de demander au service de l'enseignement obligatoire (SEEO) de s'occuper de cette problématique ? Ce service est le plus à même de trouver des solutions pour que l'école et ses acteur-trice-s puissent travailler sans être éprouvés par la situation des réformes mises en place, et à la satisfaction des élèves, de leurs parents, des enseignant-e-s et de l'instruction publique. Le bien-être au travail et le souci d'offrir un cadre permettant d'optimiser les forces en présence pourraient être un signe de compréhension de la situation. Le SEEO pourrait, dans un premier temps, suivre et évaluer ce phénomène et proposer les mesures à mettre en place. Le futur changement à la tête du SEEO augure d'une ère nouvelle et pourrait être une source de propositions qui satisferont le monde de l'instruction publique.

Le groupe socialiste soutiendra dans sa majorité cette motion.

M. Cédric Haldimann (LR) : – Affirmons-le d'emblée, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, ne soutiendra pas la motion de notre collègue, Mme Clarence Chollet. La position du Conseil d'État publiée pour cette motion a convaincu le groupe. Les tâches canton-communes seront probablement reprises et analysées dans le traitement de la motion 24.141. Avant cela, la motion que nous traitons aujourd'hui n'a, à proprement parler, pas de sens.

Néanmoins, le groupe libéral-radical est sensible au fond et au constat posé par la motion. Il est sensible à l'évolution de la profession d'enseignante et d'enseignant, pas toujours souhaitée par les protagonistes eux-mêmes. L'école inclusive à tout prix a ses limites et ces dernières semblent avoir été franchies. Certes, nous devons nous inquiéter et prendre la mesure du bien-être des enseignantes et enseignants de notre canton ; faut-il encore en avoir les prérogatives.

Tout du moins, quand il subventionne près de 50% des charges salariales d'un secteur professionnel, qui plus est celui de l'enseignement, l'État doit s'assurer auprès des prestataires, ici les communes, que le suivi du taux d'absentéisme et du bien-être du personnel est effectué et analysé, et que les conclusions lui sont remontées dans le respect de la protection des données. Ces derniers propos pourront convaincre certaines et certains députés libéraux-radicaux de ne pas refuser la motion, mais de s'abstenir.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Certains trouvent que la présente demande est largement justifiée. L'auteure a déjà donné les arguments en faveur de cet objet. Nous ne reviendrons donc pas dessus. D'autres membres de notre groupe se rallient à la position du Conseil d'État qui, à juste titre également, rappelle que la gestion des ressources humaines est de la responsabilité des communes. Enfin, avec la motion en cours d'étude relative au mode de gouvernance de l'école obligatoire, certains membres de notre groupe trouvent que cet objet ne tombe pas à point nommé. Vous l'aurez compris, notre groupe sera partagé entre acceptation, refus et abstention.

Mme Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre s'inquiète du bien-être des enseignants qui sont confrontés de plus en plus à des situations difficiles. Mais si les statistiques au niveau postobligatoire sont déjà disponibles, les statistiques pour l'école obligatoire dépendent des communes, comme les enseignants sont employés par les communes et subventionnés par le canton.

Pour certaines personnes de notre groupe, la question d'un monitorage cantonal des enseignants peut être intéressante et pertinente, mais cela implique une cantonalisation de l'école et soulève d'autres questions. Tant que ce sont les communes qui sont les employeurs des enseignants de l'école obligatoire, c'est à elles de faire une observation du taux d'absentéisme et du bien-être des enseignants à travers les cercles scolaires.

Cependant, nous aimerions un éclaircissement du Conseil d'État sur le rôle de sa politique sur le travail des enseignants. Le groupe se positionnera après la réponse de la conseillère d'État, qui pourra préciser quels sont les leviers du canton permettant d'inciter les communes à prendre des mesures. Cette motion soulève un vrai problème, mais le Conseil d'État peut-il agir dans ce sens, même s'il n'est pas, comme on pourrait le dire, l'employeur majoritaire des enseignants de l'école obligatoire ?

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

Mme Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Sur le fond, le Conseil d'État partage la nécessité de veiller au bien-être du personnel et il entend les préoccupations liées à l'épuisement professionnel. Il a d'ailleurs élaboré un plan d'action contre l'épuisement professionnel dont nous aurons l'occasion de reparler aujourd'hui ou lors de la prochaine session.

Mais sur la forme de ce qui est demandé ici, dans un récent débat, votre Autorité s'est indignée contre ce qu'elle considérait comme de l'ingérence de l'État dans le fonctionnement des communes. Et aujourd'hui, que demandez-vous ? L'ingérence de l'État dans le fonctionnement des communes. Que veut dire cette motion ? Que vous considérez que les communes ne font pas leur travail à satisfaction ? Qu'elles ne transmettent pas les données à leurs Conseils généraux ? Qu'une cantonalisation de l'école, et donc une reprise par l'État des ressources humaines, permettrait un meilleur suivi ? Voulez-vous cantonaliser l'école ? Ce débat a déjà eu lieu dans le cadre de la motion 24.141, acceptée par votre Autorité et qui fera l'objet d'un rapport le moment venu. Si vous acceptez cette motion aujourd'hui, elle pourrait être traitée dans ce cadre, dès lors qu'il s'agit une nouvelle fois d'une compétence communale que votre Autorité appelle à cantonaliser. Si une partie de l'hémicycle semblait pourtant opposée à une cantonalisation, force est de constater que les nombreux objets que nous traitons, et les propos de certains groupes aujourd'hui encore, semblent dire l'inverse. Gestion des ressources humaines, gestion des mesures d'aide, gestion des horaires scolaires, etc., autant de compétences que vous semblez vouloir centraliser à l'État, et donc en dessaisir les communes.

Cela étant, et dans l'attente des débats qui seront assurément nourris sur la cantonalisation de l'école, le suivi du taux d'absentéisme à l'école obligatoire est une question de ressources humaines qui relève de la compétence des communes. Les communes ne sont pas de simples prestataires, comme nous l'avons entendu de la bouche du porte-parole du groupe libéral-radical ; les communes, respectivement les autorités scolaires communales et intercommunales, sont les employeurs des enseignantes et des enseignants. Il leur appartient donc de suivre le taux d'absentéisme et de s'assurer – et nous répondons à la députée Mireille Tissot-Daguette –, conformément aux règlements sur la fonction publique, du bien-être de leurs collaboratrices et collaborateurs, comme du reste d'ailleurs de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ce qui est demandé ici n'est institutionnellement pas adéquat à ce jour au vu de la répartition des tâches canton-communes. L'argument du subventionnement des salaires n'est pour le Conseil d'État pas relevant. L'État subventionne, et parfois très largement, une multitude de domaines sans monitorer l'absentéisme, et nous pensons ici aux structures d'accueil extrafamilial, aux institutions sociales, de santé, etc.

Pour terminer, au niveau postobligatoire, là, l'État est l'employeur et dispose des chiffres. Il effectue un suivi régulier par le service des ressources humaines (SRHE) et, en l'occurrence, le taux d'absentéisme est inférieur – nous répétons, inférieur – à celui de l'administration. Et nous avouons que si le même objet était déposé au niveau de la Confédération pour solliciter, au niveau fédéral,

le suivi RH des enseignants cantonaux sous prétexte qu'elle contribue financièrement, nous y verrions un problème institutionnel et une ingérence dans le fonctionnement des cantons, et on appellerait certainement, au nom du fédéralisme, à refuser cet objet. Nous vous invitons à faire de même à notre niveau. Mais nous imaginons que vous avez consulté les communes avant de déposer cet objet, vu l'importance que vous accordez, comme le Conseil d'État, à cette consultation.

La présidente : – Nous vous proposons de passer au vote de cette motion.

On passe au vote.

La motion est acceptée par 48 voix contre 44.

POSTULAT

DFFD
24.178
19 août 2024, 8h43
Postulat du groupe socialiste
Une formation d'hygiéniste dentaire en école supérieure (ES) à Neuchâtel ?

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'ouvrir une formation ES pour les hygiénistes dentaires dans le canton de Neuchâtel.

Développement

La formation ES d'hygiéniste dentaire se fait aujourd'hui en Suisse sur trois sites : Berne, Zurich et Genève. Ces trois écoles ne forment de loin pas assez d'hygiénistes dentaires pour répondre à la demande, et même si l'école de Genève doublait ses capacités de formation, cela ne suffirait pas pour offrir à la population une prévention bucco-dentaire de qualité.

Une majorité d'hygiénistes dentaires travaillent à temps partiel et 10 à 20% d'entre elles et eux arrêtent d'exercer après quelques années, ce qui entraîne un manque patent de ces professionnel-le-s en Suisse. De ce fait, une partie des hygiénistes dentaires qui travaillent actuellement dans notre pays viennent du Canada ou des pays scandinaves.

Ce postulat demande d'étudier l'opportunité d'une formation ES d'hygiéniste dentaire dans notre canton. Il s'agit aujourd'hui d'une formation à plein temps sur trois ans, destinée aux personnes titulaires d'un CFC d'assistant-e dentaire (4'500 heures de formation), mais aussi à celles titulaires d'un autre titre du secondaire II (5'400 heures de formation), ce qui peut présager de l'attrait d'autres candidat-e-s pour cette formation.

La place de l'hygiéniste dentaire dans la prévention de soins bucco-dentaires est extrêmement importante. Les hygiénistes décèlent les caries et collaborent au traitement des gingivites et des parodontites. Certaines études récentes indiquent que les personnes ayant des problèmes bucco-dentaires ont également plus de risques de maladies cardiovasculaires et respiratoires. Cela coûte cher non seulement aux contribuables, mais aussi aux collectivités publiques lorsque les patient-e-s ont droit à des soutiens étatiques (aide sociale, prestations complémentaires…). La Société suisse des médecins-dentistes (SSO) signale depuis longtemps cette pénurie de personnel formé et les problèmes de santé bucco-dentaire qu'elle peut entraîner.

Il faut prendre en compte les éléments suivants : depuis août 2023, le Pôle Santé et Social du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) forme des assistant-e-s dentaires, une école d'assistant-e en prophylaxie (AP), à l'OrTra Santé-Social Neuchâtel, vient d'être certifiée par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et c'est la seule école de ce type en Suisse romande. La formation ES d'hygiéniste dentaire pourrait ainsi constituer un développement logique de ce pôle de formation cantonal et attirer des étudiant-e-s bien au-delà des frontières cantonales.

Du fait qu'il s'agit d'une formation ES, celle-ci relève de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), soit la libre circulation des étudiantes et étudiants des écoles supérieures. L'AES réglemente le montant des contributions qu'un canton doit verser

lorsque l'un-e de ses ressortissant-e-s fréquente une école supérieure d'un autre canton. Pour la formation d'hygiéniste dentaire, la contribution semestrielle s'élève à 10'900 francs, soit 21'800 francs par année. Ce montant constituerait une base financière importante dans le calcul du futur budget de la nouvelle formation, puisque les futur-e-s étudiant-e-s seraient originaires de toute la Suisse romande et du Tessin (voire de Suisse alémanique). Il faut ajouter dans l'équation financière que l'OrTra Santé-Social Neuchâtel dispose depuis peu d'un plateau technique pour l'école d'assistant-e en prophylaxie ; il serait donc envisageable de mutualiser les lieux et les moyens entre les formations déjà existantes dans le canton et cette future formation ES, afin de former les professionnel-le-s dont nous avons besoin.

Première signataire : Corine Bolay Mercier.
Autres signataires : Catherine Loetscher, Anne Bramaud du Boucheron, Assamoi Rose Lièvre, Antoine de Montmollin, Joëlle Eymann, Hugo Clémence, Anita Cuenat, Mathias Gautschi, Laurent Duding, David Moratel, Patricia Sörensen, Marinette Matthey, Yasmina Produit, Ella Romelli, Niel Smith, Nicolas de Pury, Vincent Martinez, Monique Erard, Aurélie Gressot, Manon Roux, Diane Skartsounis, Patrick Erard, Céline Barrelet, Evan Finger, Quentin Geiser.

Position du Conseil d'État

La forme questionne, le postulat fait fi du système d'ouverture des filières ES, conditionné aux besoins formulés par les OrTra. En moyenne, seulement deux ou trois Neuchâtelois-e-s par an commencent cette ES. Pour ouvrir une filière ES, l'OrTra doit démontrer, par un examen précis, les besoins et la viabilité. Sur cette base, le canton doit préparer une demande d'ouverture au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le Conseil d'État reste ouvert à considérer toute nouvelle demande émanant des OrTra.

La présidente : – La parole est à la première signataire pour son développement.

Mme Corine Bolay Mercier (S) : – Le débat ne sera pas entre communes et État, mais cette fois entre État et les Organisations du monde du travail (OrTra) Santé-Social. Pourquoi soutenir ce postulat qui demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité d'ouvrir une formation en école spécialisée (ES) d'hygiéniste dentaire dans notre canton ? Pourquoi soutenir ce postulat alors que le Conseil d'État, dans sa position, explique que c'est à l'OrTra Santé-Social de démontrer *« les besoins et la viabilité »* de l'ouverture d'une filière ES à Neuchâtel, et qu'il indique qu'il n'y a que deux ou trois Neuchâtelois-e-s qui suivent aujourd'hui cette formation à Genève ?

Effectivement, aujourd'hui, la seule voie pour obtenir le diplôme d'hygiéniste dentaire est de suivre la formation à Genève, pour une formation en français, ce qui entraîne des coûts pour les étudiantes et étudiants neuchâtelois-e-s : loyers, potentiellement très chers, et, si on n'en trouve pas, transports pour se rendre à Genève. Cela peut donc expliquer pourquoi seul-e-s deux ou trois étudiant-e-s y sont inscrit-e-s. Faut-il aussi rappeler que cette filière accueille 20 élèves par année ? Tous les candidat-e-s ne peuvent donc la suivre. Aussi, imaginer que plus d'étudiant-e-s neuchâtelois-e-s s'inscriraient si une filière devait s'ouvrir à Neuchâtel semble plutôt réaliste, mais la réponse au postulat pourrait le démontrer.

Ouvrir une formation ES dans notre canton, c'est donner la possibilité à des Neuchâtelois-e-s de se former ici, après leur certificat fédéral de capacité (CFC) d'assistant-e dentaire. Car l'unique possibilité pour les jeunes en possession de ce CFC est de poursuivre avec une formation ouverte en 2023 au Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE), celle d'assistant-e en prophylaxie. Ce qui est intéressant, c'est que l'OrTra Santé-Social indique qu'il y a une très forte demande pour cette formation ; il y a environ 150 personnes en attente. Et ce qui est intéressant encore, c'est qu'environ 80% des étudiant-e-s viennent d'autres cantons. Donc, on peut aussi légitimement postuler qu'une formation ES à Neuchâtel attirerait de nombreux-se-s étudiant-e-s d'ici et d'ailleurs. Attirer des personnes à se former à Neuchâtel pour des formations supérieures, c'est aussi, pour le groupe socialiste, une manière de favoriser leur domiciliation à long terme, car nous savons tous que nous créons des liens avec la région où nous nous formons. Donner la possibilité à des jeunes détenteur-trice-s d'un CFC de continuer à se former, c'est leur offrir des perspectives professionnelles, ce qui est extrêmement important, non seulement pour rester à jour dans leur domaine d'expertise, mais aussi pour mieux vivre grâce à de meilleures conditions de travail.

Autre point encore qui plaide pour l'ouverture de cette filière : nous manquons aujourd'hui cruellement d'hygiénistes. Le Conseil d'État et les chefs de groupe de tous les partis politiques du

Grand Conseil ont reçu un courrier signé par le président de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) qui indique un manque d'environ 600 hygiénistes dentaires en Suisse, dont une centaine en Suisse romande, avec un taux de travail à 100%. Vous-mêmes, peut-être, vous l'avez aussi vécu en tant que patients : les délais sont parfois longs pour avoir des rendez-vous.

Chères et chers collègues, nous avons besoin d'hygiénistes dentaires parce que leurs compétences sont essentielles dans la prévention de maladies bucco-dentaires, mais pas seulement. Leur suivi professionnel permet de prévenir d'autres maladies, puisque des études récentes indiquent que les personnes ayant des problèmes bucco-dentaires ont également plus de maladies cardiovasculaires, de maladies respiratoires et de risques d'un diabète de type 2. Ces maladies coûtent cher, non seulement aux contribuables, mais aussi aux collectivités publiques lorsque les patient-e-s ont droit à des soutiens étatiques, comme l'aide sociale ou les prestations complémentaires. Prenons l'exemple des EMS. Il y a quelques années encore, si de nombreux-se-s résident-e-s venaient à l'EMS avec des dentiers, la plupart arrivent aujourd'hui avec toutes leurs dents ou presque, alors que les soins bucco-dentaires sont très peu prodigués aujourd'hui dans les EMS. La planification médico-sociale prévoit des centaines de places à créer dans les EMS, ce qui entraînera potentiellement des besoins très importants de l'hygiène dentaire.

Enfin, et nous savons que c'est aussi un argument, qu'en est-il des coûts liés à l'ouverture de cette formation ? Comme nous le rappelons dans le texte du postulat, les formations ES relèvent de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), soit la libre circulation des étudiantes et étudiants des écoles supérieures. L'AES réglemente le montant des contributions qu'un canton doit verser lorsque l'un-e de ses ressortissant-e-s fréquente une école supérieure d'un autre canton. Pour la formation d'hygiéniste dentaire, la contribution semestrielle s'élève à 10'900 francs, donc, par année, 21'800 francs. Ce montant constituerait une base financière solide dans le calcul du futur budget de la nouvelle formation, puisque la majorité des futur-e-s étudiant-e-s serait originaire de toute la Suisse romande. Il faut ajouter dans l'équation financière que l'OrTra Santé-Social dispose depuis peu d'un plateau technique pour l'école d'assistant-e en prophylaxie, de salles de classe aménagées, bref, d'un matériel professionnel qui devrait être mutualisé.

Voilà, chères et chers collègues, les raisons pour lesquelles il est important de soutenir ce postulat. Cela permettra au Conseil d'État de demander à l'OrTra d'évaluer la pertinence de l'ouverture d'une formation ES et d'en évaluer les coûts, parce qu'effectivement, la réponse du Conseil d'État sur ce point le rappelle, c'est bien à l'OrTra de faire toute l'évaluation des coûts et toutes les recherches. Mais c'est un signal politique que nous pouvons donner avec ce postulat, et nous vous invitons à le soutenir.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Vincent Martinez (LR) : – Nous voulons simplement signaler que nous allons nous récuser. Cela fait un peu *old school*, mais nous sommes le président de l'OrTra Neuchâtel Santé-Social, et nous ne pensons pas qu'il soit bon que nous participions au débat et au vote.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Que voici une très bonne idée, l'hygiène bucco-dentaire n'ayant plus à faire ses preuves dans la prévention, entre autres choses, des maladies cardiaques et pulmonaires ! On estime en effet que près de 750 millions de personnes dans le monde souffrent de maladies parodontales et présentent de ce fait un risque accru de maladies cardiovasculaires, telles que l'endocardite bactérienne, qui occasionnent d'importants coûts évitables à la santé publique. Le traitement des gingivites et autres parodonties se fait dans les cas simples par l'assistant-e en prophylaxie dentaire – il s'agit d'une formation de six à neuf mois en emploi, à la suite d'un CFC d'assistant-e dentaire. Dans les cas plus compliqués, c'est au tour de l'hygiéniste dentaire d'œuvrer – il s'agit là d'une formation ES de trois ans –, et les cas les plus graves seront, eux, pris en charge par un-e médecin dentiste qui a une sous-formation de parodontie.

Actuellement, dans le canton de Neuchâtel, l'OrTra, organisme réalisant un lien entre formation et terrain, assure les cours des assistant-e-s dentaires et, depuis peu, ceux des assistant-e-s en prophylaxie dentaire. En Suisse romande, seul Genève, cela a été dit, offre une formation d'hygiéniste dentaire, à raison de 20 diplômes par an, et ceci est parfaitement insuffisant. En 2022, les SSO de Suisse romande et du Tessin estimaient le besoin à près de 100 diplômé-e-s à temps complet. Genève pourrait, à moyen terme, doubler son nombre de diplômé-e-s, mais pas avant

2030-2032 au mieux, selon les dires du président de la SSO Neuchâtel. Il y a donc une réelle opportunité à envisager de former des hygiénistes dentaires dans le canton, pour les raisons qui ont déjà été évoquées : il existe déjà un plateau technique à l'OrTra pour les assistant-e-s en prophylaxie dentaire, plateau qui pourrait être mutualisé et qui pourrait être complété par trois à cinq unités de siège opératoire.

Le besoin en hygiénistes est patent et nous sommes obligés actuellement de faire venir ces personnes formées du Canada ou de Scandinavie, en maintenant la situation suisse qui est tout à fait inacceptable : parce que nous sommes riches, nous pouvons importer des gens d'autres pays, qui ont été formés dans ces autres pays qui ne pourront ainsi pas profiter de ces formations.

Et puis, troisièmement, les capacités de formation romandes et suisses sont limitées actuellement. Du point de vue budgétaire, cela a été dit, il faut savoir que la majeure partie des étudiant-e-s viendrait de Suisse romande et du Tessin, et donc apporterait 21'800 francs par an et par élève selon les accords suisses ES, ce qui, plus les frais d'écolage de 1'000 francs par an, permettrait de couvrir une très grande partie des frais de fonctionnement et rentabiliserait aussi les investissements qui ont été faits dans le cadre de l'OrTra pour le plateau technique des assistant-e-s en prophylaxie dentaire. Ceci confirme donc tant les besoins que la viabilité du projet, prémices nécessaires pour faire accepter au Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) la nécessité d'ouvrir cette nouvelle filière dans le canton.

Dans la réponse au postulat qui, nous n'en doutons pas, sera accepté par votre plénum, nous demandons que le département prenne en compte que ces hygiénistes dentaires travaillent essentiellement à temps partiel et que près de 20% des formé-e-s cessent leur activité rapidement. Il conviendrait donc, dans ce cas aussi, de prévoir des conventions de formation associées à des obligations de travail d'un certain nombre d'années ou encore de remboursement partiel en cas de cessation d'activité précoce sans motif justifié.

Le groupe libéral-radical sera partagé sur ce postulat. Une majorité, heureusement, l'acceptera, un certain nombre s'abstiendra ; quelques-uns et quelques-unes, probablement à la dentition très saine, vont le refuser.

Mme Catherine Loetscher (VertPOP) : – Après le développement du groupe socialiste et l'excellent développement du groupe libéral-radical, nous allons abréger un petit peu notre présentation. Donc, notre groupe a considéré qu'il ne fallait pas se focaliser sur la question de savoir qui a le droit de demander l'ouverture d'une nouvelle formation, mais plutôt se pencher sur les faits, à savoir que nous manquons d'hygiénistes dentaires, que les hygiénistes dentaires jouent un rôle important dans la santé bucco-dentaire, mais aussi dans la santé en général.

Il a été dit beaucoup de choses sur l'école de Genève. Il faut quand même préciser – parce que cela, nous ne savons pas si cela a été dit clairement – que les deux premières années, la formation est de l'école à plein temps, donc ce n'est pas quelque chose de dual, ce qui oblige vraiment soit à penduler, soit à se loger.

Notre groupe approuvera à l'unanimité le soutien à ce postulat pour, encore une fois, toutes les bonnes raisons qui ont été dites et que nous n'allons pas répéter ici.

Mme Michelle Grämiger (VL-LC) : – Le postulat soumis à discussion aujourd'hui soulève une problématique importante dans le domaine de la santé publique, et nous partageons la préoccupation concernant la disponibilité des hygiénistes dentaires. Bien que nous reconnaissions l'importance de la santé bucco-dentaire et le rôle clé des hygiénistes dentaires dans la prévention, nous estimons que cette proposition présente plusieurs limites et ne peut pas être soutenue en l'état.

Tout d'abord, nous partageons la préoccupation liée à la pénurie d'hygiénistes dentaires en Suisse et dans le canton de Neuchâtel. Toutefois, nous pensons que l'introduction d'une nouvelle formation ES ne constitue pas la solution la plus efficace à ce problème. La solution préconisée par ce postulat n'aborde pas la racine du problème. De plus, la mise en place d'une formation ES pour hygiéniste dentaire dans le canton de Neuchâtel entraînerait des coûts importants aussi, dans un contexte budgétaire déjà tendu.

En résumé, bien que la formation d'hygiéniste dentaire soit indéniable et importante pour répondre aux besoins en matière de prévention bucco-dentaire, nous estimons que les efforts doivent être

concentrés sur la rétention des professionnels déjà formés et sur l'optimisation des formations existantes. Le principal défi réside dans la fidélisation des hygiénistes dentaires une fois formés. De nombreux professionnels travaillent à temps partiel, à des taux d'activité très bas, et une proportion significative de ceux qui se forment dans ce domaine abandonnent leur carrière après quelques années. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle formation risquerait de ne pas améliorer la situation en formant davantage de professionnels, sans garantir qu'ils restent effectivement dans la profession à long terme.

Plutôt que de disperser nos efforts dans des mesures qui risquent de rester inefficaces, nous proposons une approche plus ciblée et durable : monter le taux de travail des hygiénistes existants en leur offrant des conditions qui leur permettent de s'engager pleinement et durablement dans leur mission ; améliorer les conditions de travail afin de réduire le découragement et l'épuisement professionnel qui poussent trop souvent ces professionnels à réduire leur activité ou à quitter la profession, cela incluant une rémunération adaptée et compétitive, une meilleure reconnaissance de leur rôle essentiel, une organisation du travail favorisant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ; renforcer la fidélisation des professionnels formés grâce à des opportunités de développement de formation continue et de progression de carrière. En somme, nous croyons fermement que c'est en valorisant les hygiénistes dentaires que nous pourrons répondre aux besoins de la population, tout en garantissant un système de santé dentaire solide et pérenne.

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre refusera le postulat.

Mme Roxann Durini (UDC) : – Promis, nous serons brève. De prime abord, le groupe UDC n'était pas favorable à la présente proposition. En effet, notre première réflexion a été la suivante : y aura-t-il un nombre suffisant de candidatures potentielles ? Les coûts seront-ils raisonnables pour notre canton ? Néanmoins, le besoin d'hygiénistes dentaires étant formellement avéré et au regard de la nécessité d'agir vite, étudier la possibilité d'ouvrir une formation ES dans le canton de Neuchâtel est une opportunité à ne pas manquer.

Dès lors et au vu de ce qui précède, une très large majorité de notre groupe acceptera le présent postulat.

Mme Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – On sent que l'heure de fin approche. Nous pourrions simplement vous renvoyer quasiment à 100% à la prise de parole de la représentante du groupe Vert'Libéral-Le Centre, notamment sur les questions de la racine du mal, mais nous n'y reviendrons pas.

Peut-être juste quelques mots, quand même, pour d'abord dire que le Conseil d'État se réjouit de l'intérêt que votre Autorité porte à la filière ES, une voie de formation qui n'a pas toujours été unanimement encensée, dira-t-on, lors d'autres débats qui ont animé votre Autorité. Or, le Conseil d'État en est convaincu, cette voie offre une complémentarité importante dans notre système de formation. Elle constitue une filière de formation tertiaire essentielle pour le marché du travail grâce à des offres de formation et des formations continues. Elle procure des spécialistes, des experts et expertes dans leur domaine qui viennent enrichir l'offre de personnel qualifié, et nous nous réjouissons ainsi du futur soutien de votre Autorité à la voie ES dans d'autres domaines également comme voie complémentaire nécessaire.

La formation d'hygiéniste dentaire s'acquiert effectivement à plein temps en trois ans, contrairement à de nombreuses autres filières ES. Actuellement, cette filière est dispensée, vous l'avez mentionné, à Genève, dans une ES publique, mais aussi à Berne et à Zurich, dans des ES privées. La question est : pourrait-on ouvrir cette filière à Neuchâtel ? En l'occurrence, il nous apparaît, *a priori* en tout cas, que le nombre potentiel de candidats semble faible puisqu'il n'y a aujourd'hui qu'entre deux et trois Neuchâtelois qui entrent en formation. Sur la base des informations dont nous disposons, et à défaut d'études menées par la SSO sur la possibilité de Genève d'augmenter la capacité, sur le périmètre, sur le nombre de candidatures par année, sur les cabinets sollicités, etc., l'ouverture d'une filière ne semble aujourd'hui pas répondre, *a priori*, aux conditions de viabilité qui ne demandent qu'à être démontrées.

Cela étant, *a priori*, cela n'empêche pas l'OrTra responsable de préparer une demande pour l'ouverture et la reconnaissance d'une ES, comme pour toute filière, publique et privée. Il s'agit en premier lieu de démontrer, par un examen précis, les besoins et la viabilité de la formation envisagée, y compris en termes de nombre potentiel de candidats. Ensuite, le canton prend position

sur le dossier, il ne décide pas, mais prend position et transmet le dossier au SEFRI, qui est compétent pour se prononcer. Ainsi, si la SSO et l'OrTra responsable souhaitent poursuivre sur cette voie, ils doivent préparer un dossier complet et démontrer par une analyse détaillée le besoin et la viabilité de la filière, notamment financière, puisqu'en l'occurrence, si l'AES et les taxes d'études couvrent une grande partie de la formation, cela ne vaut que si le nombre de participants minimum est atteint, sans quoi, avec deux ou trois étudiants par année, nous pouvons d'ores et déjà vous dire que la formation ne serait pas viable financièrement.

Cela étant, si le Conseil d'État n'est pas favorable au postulat qui vous est proposé, car il fait fi de la procédure applicable et qu'une filière neuchâteloise ne semble *a priori* pas viable pour trois Neuchâtelois, il reste naturellement ouvert à l'examen d'une analyse détaillée qui lui serait transmise par l'OrTra. En effet, et pour conclure, le Conseil d'État reste toujours attentif à l'évolution des filières ES en proposant, lorsque c'est nécessaire, d'en ouvrir ou alors d'en fermer lorsque la viabilité n'est plus donnée, faute d'étudiants en suffisance. Dans d'autres domaines, en mal de personnel également, l'ES n'est pas ouverte dans notre canton – c'est par exemple le cas de l'ES Soins infirmiers –, mais nous restons bien entendu attentif à leur évolution et travaillons sur l'attractivité de ces filières et de ces professions.

La présidente : – Nous allons donc passer au vote du postulat.

On passe au vote.

Le postulat est accepté par 71 voix contre 15.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT À UNE RECOMMANDATION

PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES 24.051

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
à la recommandation 23.226 « Création d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel »
(Du 11 décembre 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

En date du 26 mars 2024 le Grand Conseil neuchâtelois a invité le Conseil d'État, par la recommandation 23.226, à créer un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton. Le présent rapport a pour objectif de faire part des réflexions du Conseil d'État, ainsi que d'esquisser les contours d'un projet pilote.

1. TENEUR DE LA RECOMMANDATION

23.226
2 septembre 2023
Recommandation du groupe libéral-radical
Création d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel

Nous invitons le Conseil d'État à créer rapidement un fonds d'incitation économique en s'associant à Neuchâtel cinéma et, en sus de la part financière du canton de Neuchâtel, à Cinéforom, la fondation romande pour le cinéma, pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton, comme l'ont fait, et avec un succès certain, les cantons du Valais et du Tessin, afin d'attirer des tournages de films et/ou de séries télévisées (par exemple, Radio télévision suisse (RTS), Netflix) dans leur région.

Développement

La création du fonds est un projet économique de développement d'un nouveau secteur tertiaire et une magnifique vitrine touristique, sans oublier de mentionner la valeur ajoutée culturelle et artistique. Afin d'agir vite et de manière efficace, un montant de 700'000 francs pourrait être alloué. Cette somme est de la compétence du Conseil d'État. Comme il s'agit d'un projet de développement économique régional, le financement se ferait à 50% via la Nouvelle politique régionale (NPR) et 50% viendraient de la Confédération. La RTS augmentera son « Pacte de l'audiovisuel » de 1,5 million de francs dans la coproduction de films suisses et de 15 millions de francs dans les investissements directs liés. L'année prochaine, les fournisseurs de service de streaming comme Netflix devront investir 4% de leur chiffre d'affaires en Suisse dans des productions cinématographiques locales. Le conseiller fédéral Alain Berset a récemment dit dans la presse à ce sujet : « Regardez la série espagnole « La casa de papel », qui est devenue un succès mondial grâce à Netflix. Je souhaite qu'une série Netflix suisse voie le jour. » C'est à nous de savoir valoriser autant nos différents acteurs littéraires reconnus ou autres producteurs cinématographiques locaux comme vecteur supplémentaire pour faire rayonner notre canton et être un aspirateur complémentaire pour favoriser la domiciliation. Un investissement rentable ? Le canton du Tessin a déjà investi environ 8 millions de francs dans ce projet. Le canton du Valais, avec l'activité de la Valais Film Commission (VFC), tire un bilan très positif : l'engagement décidé par le canton du Valais et soutenu par la Confédération pour son fonctionnement durant la période 2021- 2024 est déjà intégralement rentabilisé. En effet, l'intérêt ne cesse de croître pour les demandes de productions (+56%). Il en est de même pour les acteurs de l'économie, de la culture et du tourisme locaux, qui mesurent l'intérêt d'une collaboration avec les productions accueillies dans le canton. Quelques chiffres pour appuyer la pertinence du projet valaisan : 2,2 millions de francs de plus-value économique pour un investissement initial de 750'000 francs, qui n'est pas encore totalement dépensé (= facteur de plus-value de 3 en peu de temps), 57 projets facilités et 90% de taux de satisfaction. Donc, ensemble, saisissons cette opportunité et ne loupons pas le train qui est en train de démarrer fortement ! Les cantons de Vaud et de Genève seraient en train d'initier la même démarche.

Cette recommandation amendée a été acceptée par 89 voix contre 7 le 26 mars 2024.

2. CONTEXTE

Les productions audiovisuelles suisses sont soutenues par différents vecteurs : l'office fédéral de la culture, la SSR et Cinéforom forment, en Suisse romande, les principales sources de financement de l'industrie du cinéma. À cela s'ajoutent des financements de fondations privées, des achats de chaînes étrangères, le pour-cent culturel Migros, voire des soutiens cantonaux directs. Cet environnement, influencé favorablement par la révision de la loi fédérale sur le cinéma (dite « Lex Netflix »), amène de nouveaux acteurs avec des moyens importants à collaborer sur des productions suisses. Dans ce contexte nouveau, le Conseil d'État, suivant en cela la recommandation adoptée par le Grand Conseil, étudie si et de quelle manière le Canton de Neuchâtel pourrait devenir un acteur reconnu du secteur cinématographique, en prenant en compte les coûts et retombées qu'un tel engagement engendrerait.

L'industrie du cinéma suisse connait aujourd'hui de profondes mutations qui se sont accélérées depuis l'adoption en 2022 de la « Lex Netflix ». Cette modification, entrée en vigueur en janvier 2024, demande notamment aux plateformes de streaming et aux entreprises qui diffusent du contenu audiovisuel en ligne (films ou séries) de réinvestir 4% de leurs recettes brutes réalisées en Suisse dans la production ou coproduction nationale. L'Office fédéral de la culture estime que cette nouvelle source de revenus s'élèvera à 18 millions de francs annuellement. Pour capter les retombées de cette manne financière, différents cantons se profilent afin d'attirer des projets de productions sur leur territoire. C'est le cas notamment du Valais, du Tessin, de Zurich et de Lucerne, qui ont chacun établi une « film commission » cantonale, qui fait la promotion du territoire et offre un soutien, notamment financier, aux projets audiovisuels.
L'idée de se doter d'un tel type d'organe ne date pas d'hier. Elle remonte aux années 1990, sur un modèle développé aux États-Unis. De nombreux pays et régions ont depuis lors suivi le pas, en particulier lorsqu'un « marché » local vient à émerger (comme c'est le cas désormais en Suisse avec la « Lex Netflix »).

Dans l'exemple du canton du Valais, selon un modèle de « cash rebate » suivi par une majorité de « film commissions » à travers le monde, la Valais Film Commission (VFC) octroie aux sociétés de production un remboursement d'une partie des frais effectués dans le canton pour la préparation, la production et le bouclement de l'œuvre audiovisuelle. Initiée en 2021 pour un essai pilote de quatre ans, la VFC a récemment dressé un premier bilan positif, qui a amené les autorités cantonales à reconduire le mandat pour quatre nouvelles années. En effet, selon le bilan réalisé, chaque franc versé par la VFC en a rapporté sept à l'économie locale, soit un montant de 4 millions, dont 1,5 million de francs en frais d'hébergement, 897'000 francs en salaires locaux, 460'000 francs en frais de restauration et 460'000 francs en frais de services. Pour la période 2025-2028, la VFC pourra octroyer un maximum de 3 millions de francs de soutiens directs et disposera de 2,4 EPT tant pour l'analyse des dossiers de production que pour l'accompagnement par un-e « Film Commissioner ». Le soutien financier donné par projet est plafonné à 100'000 francs.

3. FORME DU SOUTIEN

La mise en place d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel n'entre pas aujourd'hui dans les prérogatives du Canton. Le secteur de l'audiovisuel n'étant pas un domaine d'activité stratégique (DAS) au sens de la loi sur l'appui au développement économique[3] et de son règlement d'exécution[4], un soutien sous forme d'une aide directe ne pourrait aujourd'hui être octroyé qu'en cas de contribution à l'image et au développement touristique du canton. En ce qui concerne l'image, afin que le projet puisse attester de retombées intéressantes, des critères autres que ceux des seules dépenses devraient être utilisés. Il convient en effet de prendre en compte, pour une production donnée, les retombées que la diffusion des images pourrait générer dans la région. Cette analyse devrait considérer les éléments iconiques utilisés lors des tournages (ex. : vue aérienne du Creux-du-Van, de La Chaux-de-Fonds ou du Saut-du-Doubs) de nature à véhiculer une image positive de la région (diffusion de la production et des mentions aux génériques faisant état de la région comme soutien afin d'associer les plans du tournage au canton). Cela impliquerait également de trouver un équilibre entre critères quantitatifs objectifs (notamment vecteurs de diffusion et audience escomptée) et discussion ouverte avec la production sur la nature des plans.

Dans tous les cas et indépendamment du modèle qui pourrait être préconisé, au-delà des moyens financiers, les productions qui cherchent à venir tourner dans une région attendent avant tout un soutien afin de pouvoir faciliter les démarches administratives auprès des collectivités, de trouver des partenaires locaux dans le domaine événementiel et des services, ou d'aider au repérage de lieux emblématiques (inventaire des paysages et lieux de tournage). Ce support attendu représentera un coût, qui pourrait être réparti entre plusieurs partenaires, notamment les communes, Tourisme neuchâtelois ou l'association de la branche, en collaboration avec le Canton. En outre, l'opérationnalisation d'une éventuelle structure pour l'octroi d'un soutien financier nécessiterait également des ressources humaines. Cette structure pourrait, à certaines conditions et dans une phase d'impulsion, être soutenue par la Nouvelle politique régionale (NPR), sous l'angle touristique. Cette première analyse est menée actuellement par le service de l'économie, en

[3] RSN 900.1
[4] RSN 900.10

collaboration avec le service de la culture, sur la base d'un projet pilote qui devrait se dérouler en terres neuchâteloises entre le printemps et l'été 2025.

4. PROJET PILOTE NEUCHÂTELOIS

Le projet pilote mentionné ci-dessus a pour objectif de tester l'impact pour l'économie locale d'un soutien à un projet de production d'œuvre cinématographique. Il doit servir de cas d'étude concret permettant au service de l'économie d'obtenir des données chiffrées quant à l'impact d'une telle production dans le canton, tant en termes de typologie que de volumes de retombées engendrées.

Le projet est une mini-série de 6x52 minutes, que la maison de production entend ancrer à Neuchâtel. La beauté des paysages doit faire écho aux messages positifs portés par la série, empreints d'émancipations et de resserrements des liens familiaux. Les lieux de tournage repérés en l'état sont la ville de Neuchâtel, le funiculaire de Chaumont, le port de Cortaillod et le bord du lac. D'autres lieux pourraient être identifiés dans les Montagnes neuchâteloises.

En parallèle, ou découlant du projet pilote, une analyse portera également sur la possibilité de prendre en compte, par un « cash rebate » les dépenses que la production effectue dans la région au moment du tournage, afin de soutenir l'industrie audiovisuelle locale, et pour les retombées économiques directes que cela induit sur le domaine de l'hôtellerie, de la restauration, et des services associés. Cette analyse va être conduite en coordination avec la branche de l'audiovisuel neuchâtelois. Il s'agira notamment de mener une étude approfondie en termes d'infrastructures. Un mandat a été confié en ce sens à la Haute école de gestion (HEG) de Neuchâtel, avec le soutien du Canton et de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

5. PROJET DE CRÉATION D'UN STUDIO À LA CHAUX-DE-FONDS

Le projet, qui constitue un des deux volets du mandat confié à la HEG évoqué ci-dessus, vise à permettre une étude de viabilité d'un projet d'établissement d'un studio de cinéma à La Chaux-de-Fonds. L'objectif est d'obtenir des données chiffrées quant aux retombées possibles d'un tel studio. Ces données pourront également être utilisées pour évaluer l'impact de tournages dans le canton. Soutenu par le biais de la Nouvelle Politique Régionale, le projet est porté par des acteurs clés de l'industrie audiovisuelle neuchâteloise.

6. CONCLUSION

Le Conseil d'État a initié les travaux afin d'aller dans le sens de la recommandation 23.226 adoptée par le Grand Conseil. Compte tenu de la nature du soutien qui pourrait être mis en place et de sa mise en œuvre, il privilégie le soutien d'un premier projet pilote, en collaboration avec l'association Neuchâtel Films, tout en appuyant l'étude portée par des acteurs de la branche sur le développement d'infrastructures. Un bilan sera ensuite fait afin d'analyser la suite à donner à un éventuel engagement pérenne dans ce domaine d'activité.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente, F. NATER

La chancelière, S. DESPLAND

La présidente : – Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne soirée.

Séance levée à 18h05.

Session close.

La présidente,

M.-C. FALLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE